

NAPOLÉON ET SA FAMILLE

VOLUME DEUXIÈME. — 1802-1805

FRÉDÉRIC MASSON

de l'Académie Française

PARIS - OLLENDORF - 1906.

VIII. — LES BONAPARTE EN L'AN X.

IX. — LE CONSULAT À VIE.

X. — LE DROIT DE DÉSIGNATION.

XI. — LA FAMILLE CONSULAIRE.

XII. — MARIAGES.

XIII. — LA LUTTE POUR L'HÉRÉDITÉ.

XIV. — L'EMPIRE ET LE SACRE.

VIII. — LES BONAPARTE EN L'AN X.

BRUMAIRE AN IX. - NIVÔSE AN X (Novembre 1800. —
Janvier 1802.)

La montée. — Madame Bonaparte, la mère. — Son genre de vie. — Ses placements. — L'hôtel de Fesch. — Rivalité avec Joséphine. — Disgrâce de Lucien. — Voyages aux eaux. — Les protégés corses. — Joseph. — Le droit d'aînesse. — Les ambitions. — Mortefontaine. — L'hôtel Marbeuf. — Lucien. — L'ambassade d'Espagne. — Buts divers. — La cour de Madrid. — Les présents. — Le traité de Badajoz. — Refus de ratification. — Démission de Lucien. — Polémique avec le Premier Consul. — Nouveau traité. — Retour à Paris. — Correspondances intimes. — L'hôtel de Brienne. — Elisa. — Fontanes. — Voyages. — Santé. — Le groupe Fontanes. — Paulette. — Saint-Domingue. — L'expédition. — Son urgence. — Enthousiasme. — Choix du chef. — Les retards. — Responsabilités. — Calomnies contre Paulette. — Caroline. — Murat et le corps d'armée de réserve. — Passage en Italie. — Correspondance avec Napoléon. — Armistice de Foligno. — Traité avec Duveyrier. — Rançon du Pape — Visite à Rome. — Projet de voyage à Naples. — Demande de congé. — Le roi d'Etrurie. — La Cisalpine. — Retour à Paris. — La Motte Saint-Héraye, l'hôtel Thélusson, Neuilly. — Traitement réglé. — Jérôme. — Le collège de Juilly. — Etudes terminées. — Faiblesse du Premier Consul. — Première troisième. — Lettres à Gantheaume. — Embarquement pour Saint-Domingue. — Conclusions à tirer. — État d'esprit de Napoléon. — La famille. — Les mâles. — Les femelles. — Sentiments corses.

Pendant que se négocie et que s'accomplit, au milieu de ces péripéties étranges, le mariage de Louis avec Mlle de Beauharnais, les membres de la famille ont poursuivi une marche ascendante dont il convient de marquer sommairement le progrès et d'indiquer les étapes.

Mme Bonaparte n'a point de rôle qui lui soit réservé ; grâce à ce fils qui l'a faite illustre, elle est riche et oisive. Sauf la richesse qui lui plaît, peut-être regretterait-elle des choses du passé, le pays natal, les parents, les amitiés de là-bas, la liberté de vivre à sa guise et d'agir à sa mode. Mais l'argent la console. Elle le disperse par l'Europe entière, afin, semble-t-il, de trouver une sorte de trésor où que sa destinée la porte et, par un sentiment qui n'est point si rare chez les épargneurs de son espèce, elle préfère perdre ses dépôts plutôt qu'avouer qu'elle les a faits. C'est par hasard que, en germinal an XI (mars 1803). Alquier, ministre à Naples, apprend que cinq ou six ans auparavant, Mme Letizia a fait déposer chez un nommé Forquet, banquier de la place, une somme de 11.806 ducats — (au change de 4 fr. 40, 51.946 fr. 40) et que, ce banquier ayant été pillé, elle n'a pu rien tirer de sa créance. Elle n'a rien dit ; elle n'a élevé aucune réclamation près du Premier Consul : c'est Alquier qui, de lui-même, propose que les 50.000 francs, dus à Mme Bonaparte soient imputés sur les

sommes payées par le roi de Naples aux Français victimes de pillages ou d'assassinats.

Elle est ainsi : elle se montre peu, ne parle guère, chemine à bas bruit, opère des placements ici, là en Corse, en Espagne, en Italie, peu en France où elle ne possède rien d'apparent — et cela par quantité de subalternes, généralement petits cousins, surtout par son frère, Fesch. Elle vit de préférence avec lui et en une telle intimité que lorsque Joseph vend l'hôtel de la rue d'Errancis où il lui offre l'hospitalité, c'est avec Fesch qu'elle va habiter, dans la superbe maison Hocquart, rue du Mont-Blanc, au coin de la rue Saint-Lazare — maison de financiers du temps passé, que Fesch, alors en plein courant de spéculations et de fournitures, a achetée dès le 25 ventôse an VIII (16 mars 1800). De l'hôtel, Mme Bonaparte meuble une partie à ses frais : les deux salons au rez-de-chaussée, puis les chambres qu'elle occupe, mais ce compte est fort sommaire puisqu'il s'élève en tout à 14.000 francs.

Il ne lui plaît point de dépenser ; outre que la plupart des choses qu'elle pourrait acheter lui paraissent inutiles, elle pense déjà et constamment que les beaux jours peuvent ne point durer. Mais, pour économe qu'elle est, elle n'en a pas moins d'orgueil et n'en tient pas moins à sa prééminence dans la famille : il lui déplaît de céder le pas à Joséphine et celle-ci qui s'en est aperçue, [s'efforce par d'adroites précautions d'éviter toutes les occasions](#) où, en présence du Premier Consul, de tels conflits risqueraient de se produire ; elle est pleine de ménagements et d'égards pour la mère de son mari et, quoiqu'elle sente fort bien la malveillance, elle parvient d'ordinaire, à force de tact et de bonne éducation, à sauver les apparences et à maintenir, dans les relations de famille, une harmonie extérieure.

Mais, pour cela, il ne faut pas qu'on s'avise *de faire du mal* aux enfants de Mme Letizia. Alors, toute l'âpreté, toute la violence corse, refoulées par la volonté d'être une dame à la française, monte en chaleur à la tête, déborde en paroles, ne pouvant se satisfaire en actes. Quand Lucien est disgracié, son chéri Lucien, l'enfant de son cœur, le persécuté, l'homme de génie, elle court aux Tuileries, et, s'adressant au Premier Consul, Joséphine présente, elle reproche à Fouché les bruits que la police répand contre Lucien, demande justice de ce misérable prêtre qui a battu son enfant. De Fouché, elle passe à Joséphine, disant les sociétés qu'elle fait avec lui, et les 30.000 fr. qu'elle reçoit par mois pour être sa complice. Joséphine, à son ordinaire, fond en larmes. Mme Bonaparte redouble ; Napoléon est obligé d'intervenir pour protéger sa femme et imposer silence à sa mère.

En l'absence du cher enfant, elle se consacre à Lolotte, sa fille aînée, qu'il a taise en pension chez Mme Campan. Par chaque courrier elle écrit à Madrid des lettres brèves, volontairement insignifiantes à cause de la poste, mais où l'on sent une puissance de passion contenue plus éloquente que les phrases. Elle vit fort isolée d'ailleurs, tous les siens ayant l'humeur voyageuse et courant les eaux pour des maladies souvent imaginaires. En germinal (avril 1801), son frère qui jusque-là lui a tenu fidèle compagnie est impérieusement appelé par ses affaires en Corse où il est devenu l'un des grands propriétaires terriens. Aussi, en messidor (juin), se décide-t-elle à accompagner, à Plombières, Joséphine avec qui elle est politiquement réconciliée et qui ménage en elle la mère de Louis. De Plombières, elle va à Vichy faire une saison, revient à l'automne à Paris et s'y tient. Malmaison ne l'attire guère à cause des Beauharnais, et Mortefontaine l'intimide par la société qu'on y reçoit : elle n'y paraît donc guère qu'aux jours de famille et

passé son temps à Paris où, bien que n'ayant point de prétentions à diriger la politique, elle ne manque point d'affaires par le nombre de protégés qu'elle s'ingénie à placer : cousins, petits parents et amis de Corse. Pour eux, elle sait fort bien écrire de style impératif aux divers ministres et, si l'on tarde à la satisfaire, elle tourne ses lettres de rappel d'un ton qui ne souffre ni n'admet la réplique.

La Corse est sa chose ; les Corses sont ses gens ; on ne fait rien pour eux ; on est ingrat. A quoi pense Napoléon de ne point appeler de là-bas le clan entier pour s'en entourer ? Mais, dès Toulon, il était ainsi il rudoyait Costa, il n'admettait point qu'on lui parle corse. Elle, au moins, est restée fidèle au passé et puisqu'on n'avance point ses Corses à son gré, elle prend en main leur cause. Qui vient de l'Ile sur le Continent et y cherche une place est assuré de trouver en Mme Letizia une protectrice fort zélée — pourvu toutefois qu'il soit du bon parti ; car, à Paris, en l'hôtel Hocquart, elle est restée d'Ajaccio contre Bastia, elle tient toujours aux factions anciennes ; elle n'a rien oublié, rien pardonné, ni rien appris.

On a suivi la montée de Joseph : elle a été singulièrement rapide. Dès les premiers jours où Bonaparte gouverne, Joseph est associé à toutes les grandes opérations de la paix : avec les États-Unis, avec l'Empereur, avec le Pape, avec l'Angleterre ; partout revient ce Joseph Bonaparte, conseiller d'État, et, outre la gloire qu'il en tire, les profits ne sont pas médiocres, car, en ce temps, on fait fortune à signer des traités¹. Mais Joseph ne semble point rechercher ces occasions ; chaque fois que le Premier Consul le désigne, c'est une contrainte qu'il paraît exercer, et c'est comme une faveur que Joseph accorde en acceptant. Il condescend, par unique bonté d'âme et pour tirer son cadet d'embaras, à se charger de besognes inférieures et qui ne sont point au pair de son mérite : car il est né pour la première place. Napoléon l'occupe, soit, Joseph consent à la lui laisser, parce que c'est en France ; mais il ne se considère pas moins, vis-à-vis de Napoléon, comme le supérieur, à titre d'aîné et de chef de famille. Napoléon a le fait ; mais lui, Joseph, a le droit et, des Bonaparte, quoi qu'il advienne, c'est lui le premier.

Ce droit d'aînesse, Napoléon le supporte plus impatiemment à proportion qu'il monte, mais il le subit et le reconnaît. Par lui, le cadet, tout doit venir à Joseph, [le fils de la poule blanche](#). C'est vis-à-vis de Joseph que sont les devoirs, c'est lui qui recueille les biens amassés et qui en fait la répartition, qui règle les intérêts et distribue les prébendes, tout vient naturellement en ses mains et c'est à lui qu'on s'adresse.

D'ailleurs, à l'égard de Napoléon, Joseph ne se met point, lui, dans de mauvais cas, comme fait Lucien. Il n'a point de boutades, il souffre peu du besoin de s'épancher ; il paraît froid, il semble calme, il choisit ses confidents, les garde et se les attache. Ceux-ci savent seuls les secrètes ambitions qu'il dissimule et peuvent deviner jusqu'où il les porte. Tout le reste du monde, devant ses airs d'indifférence dégagée, demeure convaincu que c'est ici un homme modeste,

¹ Exemple : Après le traité d'Amiens, Joseph a eu de la Hollande seule un présent diplomatique de 100.000 francs. Van der Goes s'était engagé à lui remettre 500.000 francs si la Hollande obtenait, à la paix générale, certains avantages territoriaux.

sans nul désir du pouvoir, heureux d'une sorte d'obscurité et ne cherchant que les délices de la campagne avec les agréments d'une société d'élite.

Sans cloute, la campagne qu'il faut à cet homme modeste n'est point médiocre ni banale. Chaque jour presque, elle s'arrondit : fermes, biens nationaux ou patrimoniaux, forêts, prés, jachères, ce qui s'achète ou s'échange, tout ce qui l'entoure vient accroître le domaine. Et c'est une pareille folie d'embellissements : or, comme rien ne s'y prête mieux que le Grand et le Petit Parc, ce sont constamment des nouveautés *pittoresques*, temples, obélisques, souterrains, ponts, baraques, granges, tours, belvédères, montagnes même ; et comme il y a là presque à demeure, Arnault, Casti, Andrieux, Boufflers et Fontanes, et qu'il ne manque point de rimailleurs à la suite, chaque fabrique, chaque fontaine, chaque rocher, reçoit son inscription latine, française ou italienne, toujours célébrant les délices de la campagne, les bienfaits de l'obscurité et les jouissances d'une âme pure.

A Paris, l'homme modeste a trouvé trop médiocre aussi l'hôtel de la rue d'Errancis : vilain quartier, maison d'impure, fi ! D'ailleurs cela n'a coûté en l'an VI que 60.000 francs ; on y a dépensé, il est vrai, avant d'y entrer 28.000 francs, et à présent, cela revient à 150, mais qu'on en donne 120, c'est marché fait. Joseph n'a point attendu qu'il ait trouvé un amateur : à l'audience des criées du tribunal de la Seine, le 19 thermidor an IX (7 août 1801), il a acquis le magnifique hôtel construit en 1717 par Blouin, le valet de chambre (le Louis XIV, sur un terrain, jadis en marais, acheté en commun avec la fille de Mignard, la comtesse de Feuquières, de M. Davy de la Faulrière, seigneur de la Gilquinière, maître ordinaire de la Chambre des Comptes. De Blouin, l'hôtel est passé à M. Davane de Saint-Amarand et, de lui aux époux Michel. Ces Michel, enrichis par la finance et dégrasés par une charge de secrétaire du Roi, ont tant d'argent qu'ils marient l'une de leurs filles au duc de Lévis, cousin de la Sainte Vierge, et la seconde au marquis de Marbeuf, le neveu de l'ancien commandant en Corse. Celle-ci eut en succession l'hôtel à qui elle donna son nom de dame, mais son titre lui coûta cher : elle fut guillotinée en l'an II. C'étaient ses héritiers qui vendaient et le morceau était de prix, car l'hôtel ouvrant par une grande et belle cour sur le faubourg, Saint-Honoré poussait son jardin jusqu'aux Champs-Élysées ; il était entre les plus réputés de Paris pour le luxe de son ameublement et l'agrément de son site, mais, pour qu'il plût à Joseph, ne suffisait-il pas qu'il fût Marbeuf ? Entrer ainsi dans la maison et dans les meubles de ces Marbeuf qui, à Joseph enfant, avaient représenté ce qu'il y avait de plus grand en France parce que c'était ce qui était le plus grand en Corse, n'était-ce point réaliser son élévation, se la rendre tangible, se prouver à lui-même qu'elle était achevée ? Au retour de ses voyages, quels récits Charles Bonaparte ne faisait-il point de ce palais et qui sait si Joseph lui-même, seize années auparavant, n'avait point passé en solliciteur le seuil qu'à présent il franchissait en maître ? Combien pourrait-on citer d'hommes qui aient jamais éprouvé une telle satisfaction d'amour-propre et de vanité, et ne semble-t-il pas que celle-ci a dû être plus sensible à Joseph que toutes celles qu'il avait reçues, et toutes celles même qu'il recevra par la suite ?

Si la fortune de Joseph pouvait passer pour faite, celle de Lucien, au début de l'an IX restait à faire. Certes, il avait trouvé l'argent pour acheter sa maison de la rue Verte et sa campagne du Plessis, mais qu'était cela pour lui ? Or, en lui retirant le portefeuille de l'Intérieur, Napoléon avait eu sans doute pour objet principal de se séparer d'un collaborateur devenu dangereux ; mais, en même temps, et par manière de compensation, il avait prétendu ménager à son frère

les moyens de s'enrichir et de conquérir en peu de temps toutes les satisfactions de l'opulence. De cette façon, Lucien assagi, adouci et calmé, redeviendrait quelque jour l'allié qu'il trouvait sans prix et sur lequel il faisait le plus de fonds pour les grandes entreprises. L'occasion offerte, Lucien était certes disposé à en profiter, mais dans une vue toute différente de celle qu'imaginait Napoléon.

L'échec qu'il avait reçu en brumaire an IX, avait été le plus douloureux qu'il eût encore subi. Il était tombé du pouvoir alors qu'il s'y croyait à jamais établi et qu'il n'avait de doutes que sur les moyens qu'il emploierait pour en franchir le dernier échelon. Il en était tombé par la volonté de son frère, à l'anniversaire de cette journée — la Saint-Cloud, comme il disait — où lui seul avait sauvé la partie compromise, où lui seul avait rempli la besogne dont profitait surtout ce frère ingrat et envieux qui le chassait. Pour Lucien, tout ce qui avait suivi Brumaire, tout ce qui avait fait de cette journée du coup d'État l'ouverture d'une ère nouvelle — constitution antiparlementaire, institutions démocratiques, gouvernement représentatif, administration centralisée, — tout cela, où il n'était entré à peu près pour rien, n'avait qu'une importance à peine appréciable. Le 18 brumaire était assez : c'était l'Alpha et l'Oméga. Tout avait été accompli par là et, de là le reste découlant n'était qu'un travail médiocre, où les inférieurs suffisaient. Puisqu'il avait fait le 18 brumaire, c'était lui l'auteur du reste et, loin de reconnaître qu'il eût commis des fautes et qu'il eût soulevé l'opinion, il attribuait sa disgrâce uniquement aux hostilités qu'il avait éveillées, à la jalousie du Consul, à l'inimitié de Joséphine. Quant à l'occasion, c'était par une ingratitude de plus qu'on avait choisi la publication du *Parallèle*. Quoi ! par une pensée de haute politique à laquelle applaudissait tout son entourage, et que sans doute Napoléon partageait lui-même, il avait voulu forcer l'opinion, déterminer, en créant en ce sens un courant national, à la fois l'hérédité et la stabilité du pouvoir consulaire, et c'était lui que, par une sorte de trahison, le Consul sacrifiait à Fouché et à Joséphine ! Puisque l'on rompait l'espèce de pacte qui lui avait attribué une part du gouvernement civil, n'était-il pas en droit d'agir pour son compte et de chercher ses garanties ? On, lui avait enlevé le ministère, qui l'empêcherait d'affecter le Consulat ? Mais, pour politiquer, pour conspirer, pour vivre même hors de la sphère de son frère, il fallait qu'il se rendit indépendant, qu'il fit tout de suite une fortune et une grande fortune. Il ne comptait point son traitement : un misérable traitement de cent quarante mille francs, à peine de quoi nourrir ses gens. D'ailleurs, il faut du temps pour faire une fortune par l'économie et, devant témoins, d'une façon formelle, il a annoncé son retour à date fixe, l'année écoulée. Donc, quel moyen ? Durant que sa voiture roule de Paris à Orléans, à Beaugency, à Tours, à Bordeaux, croit-on qu'il y songe ? Fi ! il écrit des lettres humoristiques à sa sœur Elisa et il prodigue ses soins à la petite Egypta — plus communément appelée Lili, — aux deux ans de laquelle il a la singulière fantaisie de montrer les Espagnes. Il roule, sans s'inquiéter des difficultés qu'il rencontrera, ni des avantages qu'il tirera de sa place, tant il est convaincu de réussir en diplomatie comme il fit en administration. Néanmoins, il lit Wicquefort et y puise des maximes. Dès cette époque, on enseignait, il est vrai, aux Relations extérieures que [le livre de Wicquefort](#) (l'Ambassadeur et ses fonctions) [était très mal fait et qu'il était rempli de maximes hasardées et de principes douteux](#), mais Lucien n'en était point à cela près et [le célèbre diplomate Vicford](#) lui inspirait une admiration très sincère.

Qu'aura-t-il à faire à son arrivée, et quelles questions devra-t-il traiter ? Il l'ignore entièrement puisqu'il est parti sans avoir eu le temps matériel d'ouvrir un carton ou de feuilleter un dossier ; mais, à tout, le Premier Consul et Talleyrand

croient avoir pourvu en ne lui laissant qu'un rôle de pure ostentation. Dix-huit jours avant qu'il partit de Paris, alors qu'il n'était en rien question de son ambassade, Alquier signa à Saint-Ildephonse, un traité par lequel, moyennant l'abandon de la Toscane au prince de Parme, époux d'une infante, la Louisiane a été rétrocédée à la France ; Berthier est venu combiner sur place une action commune en vue du ravitaillement de l'Égypte et d'une expédition contre le Portugal. Il reste, pour Lucien, des signatures à échanger, des profits à recevoir, une action à exercer pour obtenir que les traités ne restent point lettre morte et que les promesses soient exactement tenues. Quant aux négociations, s'il s'en trouve, elles ne devront être menées que sur des instructions formelles venues de Paris et en référant au Premier Consul à toute occasion.

Arrivé à Madrid le 15 frimaire (6 décembre 1800), après un arrêt prolongé à Bordeaux et une tentative de retour, sous prétexte que la peste était en Espagne, Lucien s'établit tout de suite non point en ambassadeur, mais **en gentilhomme de race princière** venu pour régler, de haut et sur un pied d'égalité avec les souverains, les relations entre les deux pays. Il affecte un air dégagé, écrit ses dépêches d'un style d'ironie qui lui paraît grand seigneur ; il prétend éblouir la cour et la ville de son luxe intime ; il a des maîtresses titrées, mais besogneuses. Sa légation qu'on l'a laissé composer uniquement de ses familiers, de ses courtisans et de ses gens d'affaires — Bacciocchi, Félix Desportes, Sapey, Arnault, Thibaut — est comme une maison princière où l'on aurait mauvais ton. On s'y dispute ses faveurs, mais le bien de la chose est le moindre des soucis. Dans sa suite, Lucien a mené deux peintres : Le Thièrre et Sablet ; ce sont eux les plus occupés à chercher des raretés pour le maître. Laquais, équipages, hôtel, réceptions, tout est du dernier goût, avec une nuance de simplicité dans les livrées qui est comme une concession aux idées républicaines et donne une note d'incognito. Ces façons réussissent ou semblent réussir : en tout cas, il en est certain : **Je suis comblé de faveurs, écrit-il, j'ai rompu la barrière de l'étiquette ; je suis reçu quand il me plaît et en particulier ; je cause affaires avec le Roi et la Reine ; le prince de la Paix, loin de s'en alarmer, s'en réjouit.** Et l'on signe, ou même l'on résigne avec lui tous les traités qu'il présente : le 9 pluviôse (29 janvier 1801), traité d'alliance pour envahir le Portugal, si le Portugal ne consent point à abandonner l'alliance anglaise ; le 24 pluviôse (13 février), convention au sujet de la direction à donner aux troupes de terre et de ruer contre l'Angleterre et ses colonies ; le 30 ventôse (31 mars), traité — déjà passé avec Alquier cinq mois auparavant — pour Parme, la Toscane et la Louisiane : trois traités en deux mois sans compter les mêmes conventions !

Il était d'usage que, à la signature d'un traité, les plénipotentiaires reçussent en présent, des diamants, montés d'ordinaire en tabatière ou disposés autour d'une miniature du souverain. Ces présents, **réglés par la réciprocité**, et dont l'initiative appartenait selon les cas à l'une ou l'autre des puissances signataires, avaient, année moyenne, formé pour la France, de 1777 à 1789, et en y comprenant les présents de congé, une dépense totale de 226.000 livres. Sous l'ancien régime, un présent diplomatique ne dépassait guère 30.000 livres, et le plus ordinairement se tenait très au-dessous. Sous le Consulat, on s'était fixé aux mêmes chiffres : 30.000 aux envoyés des grandes cours, 48 à 20.000 à ceux des petites. A l'occasion du Concordat, par exemple, Consalvi eut une boîte de 15.000 francs et Spina une de 8.000. Ces traités avec l'Espagne n'étant point **des traités de paix ou d'alliance**, le Premier Consul refusa **de rien donner**. Or, pour ces traités, Lucien, de son propre aveu, eut, de la cour de Madrid, vingt tableaux de maîtres de la Galerie du Retiro, et deux cent mille écus de diamants montés ;

et, au témoignage d'un de ses fils, comme présent de congé, le Roi lui envoya son portrait en pied, de grandeur naturelle, placé dans un cadre doré que protégeait un bourrelet de papier de soie. Et, dans le papier de soie, il y avait pour cinq millions de diamants !

Durant ce temps, il est vrai, rien, absolument rien n'avait été fait pour ravitailler l'armée d'Égypte, nul effort, nulle tentative même ; et l'expédition de Portugal, après de grotesques victoires de Godoy, avait abouti à la comédie de Badajoz. Ce n'avait été que sous la contrainte du Premier Consul que Charles IV avait simulé une guerre contre son gendre, le Prince régent. On avait eu l'air de se battre, du moins on avait tiré des coups de fusil ; puis, sur l'annonce que les troupes françaises approchaient pour prendre part aux opérations, ce qui pouvait rompre les manœuvres concertées ou les rendre trop sérieuses, le Roi s'était empressé de se rendre avec la Reine à Badajoz où le prince de la Paix les avait rejoints et où Lucien les avait accompagnés. Tout de suite, et à point nommé, les Portugais s'étaient présentés pour traiter. On en avait donné l'honneur à Lucien qui avait présidé aux négociations et qui, sans nul pouvoir, contre les instructions et les ordres même du Premier Consul, avait, au nom de la France, mis son nom de Bonaparte au bas d'un traité [qui n'avait ni le style, ni la forme diplomatique](#), dont quantité d'articles étaient [inconcevables](#) et dont le projet définitif n'avait pas même été présenté au gouvernement français.

Les Portugais, en enlevant la signature (17 prairial, 6 juin), s'étaient flattés que le Premier Consul n'oserait, ni ne pourrait désavouer son frère, et que Lucien, engagé par la reconnaissance à les soutenir, serait assez fort pour les protéger : ils se trompaient. Courrier par courrier, Napoléon refusa sa ratification et d'un ton qui ne laissait point d'espérance.

Ce n'était point pourtant que le Premier Consul sût ou voulût savoir quel rôle avaient joué dans la négociation certains diamants bruts du Brésil, de plus grand prix encore que les diamants espagnols. Il lui plaisait d'attribuer uniquement l'empressement de Lucien à son ignorance des formes et comprenant quelle mortification porterait à son amour-propre le nouvel échec que la politique le contraignait de lui infliger, il employa tous les moyens pour la lui rendre moins sensible, pour adoucir un coup dont il ne se dissimulait point la pesanteur et que pourtant il ne pouvait lui éviter. Par Talleyrand et par Berthier, il lui fit écrire pour lui expliquer les raisons politiques et militaires qui le déterminaient ; lui-même, dans des lettres très explicites, dictées d'un ton de modération singulier, il prit soin de détailler expressément ses critiques. Même, il essaya de fouetter Lucien par une phrase à laquelle celui-ci ne fût point resté indifférent en d'autres occasions : [Serait-il possible, lui disait-il, qu'avec votre esprit et votre connaissance du cœur humain, vous vous laissiez prendre à des cajoleries de cour et que vous n'ayez pas le moyen de faire entendre à l'Espagne ses véritables intérêts ?](#)

Mais Lucien ne pouvait et surtout ne voulait rien comprendre : son piédestal s'écroulait ; il n'était plus le jeune prince régissant en maître la politique de son pays, disposant ses armées et réglant ses alliances, mais un agent imprudent qu'un ministre reprenait et dont le Premier Consul désavouait la signature. Il tombait au néant, et qu'allaient dire les Espagnols et surtout les Portugais ? Ces magnifiques présents, reçus dès la signature du traité, était-il logique ou même prudent de les retenir, le traité étant rejeté ? Il n'y avait qu'un moyen de sortir d'embarras : partir, et partir tout de suite.

Courrier par courrier, Lucien envoie sa démission d'ambassadeur et il le signifie en ces termes à Napoléon : Vous m'indiquez dans votre lettre toutes les fautes que j'ai faites, selon vous, dans ma négociation. Je crois y avoir répondu d'avance. Je ne nie point qu'il me manque beaucoup de choses ; je sais depuis longtemps que je suis trop jeune pour les affaires et je veux me retirer en conséquence pour acquérir ce qui me manque... Je compte partir pour Madrid dans trois jours, et là j'attendrai mon successeur. (9 messidor, 28 juin.)

Mais, ce successeur, l'on peut tarder à le nommer. Pourquoi l'attendre ? Je resterai à Madrid jusqu'au retour de ce courrier, mais pas davantage, écrit-il, quatre jours plus tard au Consul. Il y va de ma santé que je quitte ce climat, mais, ma santé fût-elle lionne, je ne connais qu'une puissance capable de me retenir en Espagne, c'est la mort. Je sais que si j'étais assez malheureux pour partir sans lettres de récréance, il faudrait m'attendre à un nouveau torrent de calomnies et de disgrâce, je m'y attends et je persiste. Je m'y attendais aussi en quittant Paris. J'avais calculé qu'on porterait l'effronterie jusqu'à me déchirer dans votre salon, jusqu'à m'accuser de viol, d'assassinat prémédité, d'inceste, etc., et cependant je suis parti...

Comment revenir sur de telles déclarations et ne point tenir de telles menaces ? Qui a fait entendre raison à Lucien ou plutôt quelles affaires le retiennent et de quel genre — affaires de cœur ou affaires d'argent ? Ce qui est certain, c'est qu'il ne part point, et il a bien raison : car le Premier Consul, qui, dès le refus de ratification, a fait engager à Paris, sous ses yeux, de nouvelles négociations avec le Portugal, réserve à Lucien pour guérir sa vanité, ménager sa considération aux yeux des étrangers et couvrir sa retraite, la signature du traité définitif : Ce n'est, que le traité de Badajoz rectifié avec suppression des articles inadmissibles et adjonction d'articles indispensables.

Lucien, qui est resté, reçoit donc le 18 thermidor (6 août) le projet officiel, et c'est à lui que l'on paraît s'en rapporter pour le faire aboutir : mais, feignant de ne point voir que son intérêt seul est en jeu et gardant cette attitude d'offensé dont il croit prendre des avantages, à chaque poste, il ne manque pas de faire valoir que, dans l'état de son esprit et de sa santé, chaque jour de séjour à Madrid est un grand sacrifice. Les attaques contre son traité l'exaspèrent. J'ai le plaisir, écrit-il au Premier Consul le 1er fructidor (19 août), de lire, tous les courriers, dans vos journaux, des articles sur la paix du Portugal qui ne seraient pas autrement s'ils étaient dictés par les ennemis les plus acharnés de ma réputation. Au reste rien n'a plus le droit de m'étonner.

Un mois se passe encore au milieu de ces récriminations, de ces polémiques avec Napoléon et Talleyrand ; ne pouvant obtenir, malgré ces coups d'épingle réitérés, ces injures et même ces menaces, que le Premier Consul lui envoie ses lettres de rappel avant qu'il ait signé le traité, le 29 fructidor (16 septembre), il s'adresse à Joseph : J'écris à mon frère, lui dit-il, qu'en finissant cette affaire, je veux absolument me retirer et que, depuis deux ans, j'ai senti qu'une retraite de quelques mois m'est indispensable... Si nous ne pouvons avoir la paix, je quitterai à regret une affaire non terminée, mais il y a des bornes aux devoirs comme aux droits et ces bornes sont atteintes. Je vous aime, après mes enfants, au-dessus de tout... Mais je crois que tous les liens qui m'attachent à vous ne pourraient pas m'empêcher d'être à Paris au mois d'octobre. Épargnez-moi cette sottise et rappelez-moi sans désagréments. Je ne mérite pas tous ceux que j'ai eus, mais je braverai comme eux le dernier, celui de quitter l'Espagne sans lettres de récréance.

Le 7 vendémiaire an X (29 septembre), treize jours après cette lettre à Joseph, Lucien peut enfin, grâce aux efforts de Gouvion Saint-Cyr, qui a fait toute la besogne, signer ce fameux traité ; mais encore faut-il que la paix soit proclamée à Paris, que les ratifications soient échangées à Madrid, reviennent à Paris et que, de Paris, on ait pu en accuser la réception. La paix est proclamée le 15 vendémiaire (7 octobre) ; mais il faut vingt jours au moins pour l'accusé de réception. C'est le dernier délai qu'a fixé Lucien : *Votre courrier*, écrit-il à Talleyrand le 2 brumaire (24 octobre), *m'a prouvé que le Premier Consul ne veut pas consentir à mon retour et j'ai perdu l'espoir de recevoir par le retour de mon dernier courrier mes lettres de récréance. J'ai pris mon parti en conséquence et, dans dix jours, je pars... L'éclat que va produire un départ sans lettres de récréance retombera sur l'injustice d'un gouvernement que j'ai assez bien servi pour n'avoir pas dû m'attendre à sa défaveur... Vingt-quatre heures après le retour de Gaspard qui vous a porté les ratifications, je roule vers Paris. Cette nouvelle brouillerie entre mon frère et moi fera plaisir à bien du monde, mais la brouillerie de mon frère est un mal moindre que le dépérissement de ma santé et l'exil de ma patrie et de ma famille.*

Et en effet, le 17 brumaire (9 novembre) — non pas dix, mais quinze jours après cette expédition — il quitte Madrid et de propos si délibéré que, d'avance, il l'a annoncé à Fontane, qui en a fait une nouvelle dans le *Mercur* du 15. De crainte d'être arrêté en route par un ordre du Consul, il court nuit et jour, sous un nom supposé — son secrétaire passe pour le général Thiébaud et lui-même pour le secrétaire du général. — Le 23 brumaire (14 novembre), il est à Paris.

Sauf le temps du voyage, c'est bien là le terme a fixé à ses amis, la veille de son départ, dans le salon de Mme Bonaparte.

Encore ses amis ont-ils trouvé le temps long. À peine il était parti de Paris que, par chaque courrier, ils pressaient son retour, insistaient sur la nécessité de sa présence, sur les conseils qu'il pourrait donner pour hâter la marche progressive du Consul vers le rétablissement de la société ancienne. *Revenez au plus tôt en France*, lui écrivait Fontanes, le 10 messidor (29 juin). *Vos chênes et vos marronniers valent mieux, croyez moi, que les orangers d'Espagne et de Portugal. Finissez vile cette guerre et que la France vous revoie : elle n'eut jamais plus besoin de vous. Et quelques jours après : Votre bon démon ne doit-il pas vous ramener bientôt ? J'ai grand besoin de vous et, là-dessus, je ressemble à toute la France. Que de bons conseils, que de vérités courageuses à dire ! Quel appui vous pouvez donner clans le grand jour !*

Tout le groupe réactionnaire, catholique et surtout monarchiste, qui dès le ministère de l'Intérieur, a accaparé Lucien et auquel Lucien s'est livré, aspirait à son retour, et c'était pour cela peut-être, en dehors de quantité d'autres raisons d'ordres divers, que Napoléon longeait la courroie et n'eût point été fâché que Lucien prolongeât son séjour en Espagne. Mais qu'y eût-il fait de plus et n'avait-il point atteint son but ? N'en rapportait-il pas une immense fortune, cinquante millions a-t-on dit !

Et il ne s'en cache point, car laissant à Mme Bacciochi la maison de la rue Verte, dès le 1er frimaire (21 novembre), il loue, pour trois années, moyennant un loyer annuel de 12.000 francs en numéraire, le magnifique hôtel de Brienne, rue Saint-Dominique, n° 200, *consistant en une grande cour avant son entrée par ladite rue, grand corps de bâtiment entre cour et jardin, basse-cour, écuries et remises, bâtiments en dépendant, grand jardin et autres dépendances.* Brienne après Marbeuf, n'est-ce point tout dire pour les Bonaparte, et que peut-il leur

arriver par surcroît ? Mais le luxe des Brienne, si grand qu'il est, ne suffit point à Lucien, il met dans l'hôtel les ouvriers comme si déjà il était propriétaire, et, en même temps, au Plessis, il se prépare à tout reconstruire, achète tous les entours, bouleverse le château, les jardins, les communs, jette l'argent à belles mains pour que, dès le printemps, il puisse s'y installer avec sa cour.

Cette cour, Elisa devra nécessairement la tenir, car l'absence de Lucien, loin de rompre les liens qui étaient entre eux, semble les avoir renforcés. Nul comme elle n'a souffert de son départ et c'est pour elle qu'a été la vraie disgrâce. Du même coup perdre un frère tel que Lucien et un mari tel que Bacciochi, c'était trop ! Heureusement, Fontanes lui était resté. Elle trouvait à sa société des agréments de tous genres, où la politique, le pédantisme et la littérature entraient pour quelque chose. Quant à Fontanes, il en avait tiré tout ce qu'il était, il en devait tirer tout ce qu'il serait et cela valait bien un peu de complaisance. Elisa n'était point belle, *d'une taille ordinaire, mince, maigre, point de gorge, les bras menus, la jambe et le pied jolis ; une figure bien faite, profil antique ; des cheveux noirs, des yeux noirs, la peau assez blanche, la bouche assez grande, de belles dents, voilà le physique.* Nul charme de femme, mais, dans la physionomie, *une extrême mobilité : dans la même seconde, elle crie, elle pleure et elle rit et console ceux qui l'entourent.* Cela seul peut sauver le masculin des traits et le laid des yeux à fleur de tête. Cela excuse l'amant, mais ne justifie pas l'amour.

Après le départ de Lucien pour l'Espagne, Elisa a mené, rue Verte, une vie fort retirée des Tuileries et à peine traversée par quelques séjours à Mortefontaine et au Plessis, surtout au moment des vacances de Lolotte. On ne la voit point à Malmaison, mais, au moins, Fontanes lui tient fidèle compagnie : *Je vis très retiré, écrit Fontanes à Lucien ; je ne sors que pour aller m'entretenir de vous avec celle qui vous aime le plus. N'allez pas croire que c'est une des mille Arianes que fait votre absence. C'est mieux que cela : c'est une âme et un esprit comme le vôtre, Mes livres, la rue Verte et Madrid voilà où sont toutes mes pensées. Mme Bacciochi peut vous dire si je vous suis tendrement attaché. Elle a la bonté de me recevoir quelquefois. Elle aime à m'entendre parler de son frère.*

Elisa poussait même ses bontés pour Fontanes au point d'accepter de tenir avec Lucien l'enfant *qu'il s'était avisé de faire* à sa femme. Il est -vrai que Fontanes avait une si galante façon de solliciter ! *Si j'ai un fils, écrivait-il à Lucien, il aura votre génie ; si c'est une fille, elle aura les grâces de votre sœur.* Ce fut une fille et qui mourut tôt. Il en eut une autre et qui fut encore nommée *Christine* par Lucien et Elisa. — On sait que c'était de ce nom, qu'il avait donné à sa seconde fille, que Lucien appelait d'ordinaire sa femme, Catherine Boyer.

A l'été, Elisa fort souffrante partit pour les eaux ; au passage à Paris, elle avait aperçu son mari, envoyé par Lucien de Madrid avec *le magnifique traité.* Son voyage fut si rapide que Bacciochi, retournant en Espagne et courant la même route que sa femme, ne put la rejoindre. Il s'en plaignait. — S'en plaignait-elle ? Elle vint à Barèges d'abord : le déplacement l'avait soulagée, mais les eaux lui firent grand mal. De là à Carcassonne, pour consulter Barthez, fort en réputation dans le monde médical, et ayant, à ses yeux, ce prestige d'avoir soigné Charles Bonaparte dans sa dernière maladie : connue elle souffrait de l'estomac, elle pensait au cancer héréditaire.

M. de Barante était alors préfet de l'Aude, mais, se trouvant lui-même indisposé, il chargea son fils de faire à la sœur du Premier Consul les honneurs de la ville. Elisa accepta d'autant meilleure grâce que voyageant sans aucune suite, elle était descendue dans une mauvaise auberge où, pour échapper aux punaises, elle couchait à terre sur un matelas. Déjà à Barèges, elle s'était fort ennuyée, n'ayant rencontré personne de sa connaissance, et c'était presque une bonne fortune de tomber à Carcassonne sur un jeune homme d'agréable mine, qui fût au courant des nouvelles, de son monde, des pièces qu'on jouait et des livres à lire. En ces conditions, un tête à tête de deux jours ne parut point lui déplaire.

Barthez lui avait donné une consultation copieuse ; mais, Montpellier étant presque sur la route, elle alla demander avis à la Faculté et à Fouquet en particulier. Mais comment se reconnaître parmi tant d'ordonnances ? *La pauvre chère dame*, comme on l'appelait dans la société du Plessis, ne s'en trouva pas soulagée et revint fort malade à Paris où elle crut enfin découvrir le remède qui lui convenait : du lait de chèvre, seul, sans pain, sans eau, et six tasses seulement par jour.

Mais comme le reste, le lait de chèvre s'usa : et rien n'y put, ni son monde habituel, ni le trantran repris des voyages au Plessis, ni même le retour si désiré de Lucien. Elle ne m'a pas encore paru si malade, écrit un de ses intimes. Elle a quelquefois été aussi souffrante, jamais aussi abattue, son œil est devenu fixe et sa physionomie, jusqu'à présent si mobile, n'éprouve plus qu'une longue habitude de douleur. Elle sortait autrefois de crise par un sourire, par un mot gai qui consolait tout le monde ; elle n'en sort aujourd'hui que pour plaindre ceux qui la voient de l'ennui qu'elle croit leur causer. On sent à ses discours, à ses regards, qu'elle n'a plus de confiance dans sa jeunesse, dans sa force, dans son courage. Elle n'a plus l'aimable prétention d'être au ton de tout le monde elle s'occupe du soin plus touchant encore de ne gêner celui de personne... Elle disait hier dans le salon : *Je m'en vais, j'empêche tout le monde de s'amuser, j'attriste tout le monde.*

Et pourtant, toute moribonde qu'elle est, *la pauvre chère dame* ne sait rien refuser aux incessantes demandes de Fontanes qui se bête de profiter qu'elle vit encore : c'est le temps où, sur les instances de Fontanes mis en branle par Chateaubriand, elle s'occupe à protéger Laborie qui vient d'être pris en flagrant délit d'espionnage dans le cabinet de Talleyrand. Et, pour le sauver, que de pas elle doit faire, que de démarches et combien de lettres ! Elle a gain de cause à la fin. J'ai reçu la lettre de Mme Bacciochi, écrit Chateaubriand, elle est toujours adorable. C'est le temps où elle détermine la fortune de Fontanes lui-même, où elle s'efforce pour tous ses collaborateurs, où elle obtient des subventions et recrute des abonnés pour le *Mercure*, où elle s'établit la protectrice du petit monde néo-catholique et se rend, à chaque heure, la garante des bonnes volontés des émigrés rentrés — s'entend de ceux qui sont amis de M. de Fontanes.

Elisa est la seule de ses sœurs que Lucien retrouve à Paris ou qui y soit établie à demeure. Paulette, pour commencer par elle, vient en effet de partir pour le grand voyage qui va exercer une influence suprême sur sa destinée.

Depuis qu'il occupe le pouvoir, le Premier Consul s'occupe des moyens de recouvrer Saint-Domingue, de rendre à la France sa colonie la plus importante et la plus riche. En trente ans — car, cédée à la France en 1697, au traité de

Ryswick, le courant ne commence à s'y porter qu'après la banque de Law et l'affaire du Mississippi, et l'effort n'est décisif que dans les quinze années de paix qui suivent la terminaison de la guerre de Sept ans — la partie française de Saint-Domingue était arrivée à un tel point de prospérité que, en l'année 1789, déjà mauvaise et inférieure en produits aux précédentes, la France par 517 bâtiments y avait importé pour 122 millions de livres et en avait exporté en marchandises à destination unique de France pour 463 millions. Importations de marchandises profitant aux manufactures nationales, importations et exportations réunies alimentant le commerce maritime, revenu presque total de la colonie, évalué à 280 millions de livres, dépensé en France par les créoles habitant la métropole, voilà ce que des théories humanitaires avaient fait perdre à la nation, ce que le Premier Consul entendait chaque jour regretter par sa femme, par les parents, les amis de sa femme, tous créoles, tous propriétaires d'habitations, tous exaspérés par la sauvagerie des nègres, tous déclarant que rien n'était plus aisé que de reprendre possession de cette immense puissance d'argent — l'île aux huit cents sucreries, aux trois mille indigoteries, aux huit cents cotonneries, aux trois mille cafeyères, File bénie dont administrateurs et colons, voyageurs et historiens s'accordaient à vanter la salubrité.

Aussi, dès le lendemain de Marengo, le projet est nettement arrêté dans l'esprit du Consul et il le marque en négociant avec l'Espagne la rétrocession de la Louisiane, destinée à fournir une base d'opération et un sanatorium s'il y a lieu et à assurer le ravitaillement en bois et en bestiaux. Aussitôt les préliminaires de paix signés avec l'Angleterre (11 vendémiaire an X - 3 octobre 1801) il met tout en action. Peut-il tolérer que, quoique dépendant encore nominalement de la métropole, Saint-Domingue ne soit plus d'aucun secours ni pour les anciens propriétaires, ni pour le commerce français, ni pour le trésor national ; qu'un nègre, un esclave, l'y parodie lui-même, le traite à égalité, proclame comme lui des constitutions, conclue des traités, se décerne de son chef une puissance dictatoriale et viagère ? Peut-il admettre, lui, gardien de l'honneur national, que la France, sans lutter, même sans protester, reconnaisse et proclame l'autonomie de son plus riche domaine ? Peut-il consacrer la spoliation des créoles, tarir cette source inépuisable et légitime de richesses, accepter comme un fait acquis la supériorité sur les blancs de ces nègres assassins et incendiaires ? L'Égypte conservée, Saint-Domingue était utile ; l'Égypte perdue, Saint-Domingue est indispensable ; y rentrer, ce n'est pas seulement exercer un droit incontestable, c'est remplir un devoir impérieux : c'est rendre son activité au commerce national, donner une impulsion énergique à l'industrie, rétablir la marine marchande ; c'est tirer de la pire misère une classe entière de citoyens intéressants, fournir à l'émigration un débouché nécessaire, assurer enfin à ceux qui seront employés pour reconquérir la colonie les éléments d'une richesse telle que les concessions de terre l'ont jadis procurée aux gouverneurs, aux intendants et, par eux, à quiconque s'est porté à coloniser.

C'est bien ainsi qu'on le considéra dans l'armée : loin d'être regardé comme une disgrâce, ce fut une haute faveur de faire partie de l'expédition. **Il y eut, pour en être, une émulation extraordinaire, et le nombre des généraux et des officiers comparé à celui des soldats surpassa de beaucoup les proportions ordinaires.** On accorda cette grâce comme une sorte de compensation à beaucoup d'officiers qui n'avaient pu faire leur fortune en Italie ou en Égypte ou qui l'avaient défaite. Les sollicitations furent aussi vives de la part de l'élément civil que de la part de l'élément militaire, et, pour former les cadres administratifs de la colonie, aussi bien que pour constituer les cadres de l'armée, on n'eut qu'à choisir. Sans

aspirer à des fonctions, quantité de gens demandaient encore à suivre l'expédition : créoles désirant rentrer dans leurs habitations, chercheurs d'aventures, commerçants de tous ordres, ouvriers de tous métiers : Il y eut là un grand mouvement qu'il faut d'autant plus affirmer que le souvenir en a été plus vite perdu et que l'on se plut par la suite à découvrir d'autres mobiles à une décision que l'honneur commandait, que l'intérêt justifiait, que toutes les classes de la nation avaient désirée, et dont personne n'avait mis en doute le succès.

Mais quel serait le chef ? Pour mener une telle entreprise, pour résoudre de son initiative les problèmes qui allaient forcément se poser et sur lesquels la distance ne permettrait point de demander et de recevoir à mesure des instructions ; pour remplir des intentions dont certaines ne pouvaient encore être exprimées en France et dont, même à Saint-Domingue, l'exécution dépendait des circonstances ; pour substituer l'autorité du capitaine général nommé par la métropole à la dictature de Toussaint à qui une fausse politique avait attribué des honneurs exceptionnels, le grade de général de division, la commission de général en chef, et jusqu'à la reconnaissance du pouvoir qu'il s'était attribué ; pour constituer, en face de l'Angleterre toujours hostile et des États-Unis déjà attentifs, tant avec l'ancienne partie française qu'avec la partie espagnole cédée par la paix de Bille, une colonie florissante ; pour réveiller l'agriculture et y rappeler le commerce, il fallait à Bonaparte un homme qui eût pénétré sa pensée et qui eût reçu la confiance de ses desseins les plus secrets ; qui lui fût attaché par des liens si étroits qu'il crût travailler pour lui-même en s'efforçant pour la France et que son ambition se confondit en quelque sorte avec celle du Consul ; qui joignit à une belle réputation militaire des talents d'administrateur et de diplomate, dont enfin l'esprit fût large, le cœur haut et les mains pures. Le nombre n'est jamais grand de tels hommes. Napoléon n'en trouva qu'un : Leclerc.

Leclerc avait été son compagnon à Toulon aux premières heures de sa fortune ; il avait été, en Italie, entre ses affidés les plus intimes ; il s'était fait au 19 brumaire l'auxiliaire le plus utile de son coup d'État ; il n'était point de ceux qui cherchaient la richesse par tous les moyens et dont on dût appréhender les dilapidations et les extorsions ; enfin, il était l'époux de la sœur que Napoléon préférait et déjà un royaume n'eût point été trop pour elle. A Saint-Domingue, elle trouverait, avec les éléments assurés d'une fortune immense, toutes les satisfactions d'orgueil et de vanité ; elle y entraînerait sa cour, elle y donnerait des fêtes, elle y appellerait le luxe et le plaisir : car c'était bien plus à la colonisation qu'à la conquête que tous, et lui le premier, se plaisaient à penser, tous les anciens administrateurs coloniaux, tous les créoles s'accordant à dire que, pour faire rentrer les nègres dans l'obéissance, il suffirait de faire claquer un peu fort le fouet du commandeur.

Depuis Brumaire, Leclerc, comme soldat, n'avait pas eu de chance. En lui confiant une division à l'armée du Rhin, le Premier Consul avait compté le sortir de pair et le mettre en ligne pour un commandement d'armée ; mais Leclerc n'avait pu se trouver qu'à une seule affaire, celle de Landshut, où ses dispositions avaient été bien prises et où ses trois brigadiers avaient obtenu un joli succès, mais ce n'était point une bataille d'où sortit une illustration, c'était tout justement une attaque de poste. Durant la campagne, Leclerc ne put ensuite trouver sa belle, sa santé étant tout à fait atteinte et l'ayant forcé à se retirer sur les derrières de l'armée pour y faire des remèdes ; le Premier Consul avait été assez inquiet de lui pour que, à chaque courrier qu'il envoyait à Moreau, il demandât : [Leclerc se porte-t-il bien ?... Donnez-moi des nouvelles de Leclerc.](#)

Revenu à Paris à l'armistice, il ne s'était point, à la reprise des hostilités, trouvé encore en état de faire une campagne active ; il avait dû être employé à Lyon avec sa division désignée pour faire partie de la nouvelle Armée d'observation en formation à Dijon. Après Hohenlinden et les préliminaires, le Premier Consul, rassuré, avait contremandé cette armée et chargé Leclerc d'organiser et de faire filer sur Bordeaux les brigades qui devaient composer le Corps d'observation de la Gironde (ventôse an IX, mars 1801) ; au bout de trois mois, le 19 prairial (8 juin) il lui avait confié le commandement effectif de ce corps d'armée. Leclerc avait donc pu espérer qu'il allait enfin faire une campagne ; mais, d'une part, dès le 16 prairial (16 juin), il était prévenu que, pour des motifs politiques, aussitôt que les troupes hispano-françaises se trouveraient réunies, Gouvion Saint-Cyr en prendrait le commandement en chef ; d'autre part, l'intervention si active de Lucien aux négociations de Badajoz avait précipité la paix avant même qu'il y eût eu rencontre avec les Portugais.

Leclerc n'avait donc pu développer de talents militaires, mais il s'était montré organisateur et diplomate et il avait fait preuve d'une parfaite honnêteté. Incapable de se garnir les mains lui-même, comme tant d'autres avaient fait, il écrivait à Lucien : *Si tu trouves occasion de faire augmenter ma fortune à Madrid, je t'en aurai obligation. Le prince de Beauvau, en 1762, a été bien traité de la Cour. Elle ne me fera pas de peine en me traitant de même ; je suis aussi pauvre en sortant d'Espagne qu'en y entrant. Et par le courrier suivant : N'oublie pas, lui disait-il, que tu prends mes camées et que tu fais un cadeau à Paulette si tu fais la paix, non compris celui que tu me feras avoir et dont j'ai grand besoin.* Les généraux en chef qui, même en pays ami, attendaient qu'on leur donnât et ne prenaient point d'avance, étaient alors une rareté et l'on n'en aurait guère cité de tels.

Sa conduite ne lui eût donc mérité que des éloges, s'il ne s'était avisé, durant une absence, de confier à l'un de ses sous-ordres le soin d'ouvrir les lettres qui lui étaient adressées, même par le Premier Consul : cela lui valut une algarade dont il put se souvenir, mais qui ne traça point d'ailleurs, car, lorsqu'il s'agit de désigner un chef à l'expédition projetée, Napoléon n'hésita point.

Leclerc ayant eu vent de quelque chose et redoutant que le choix ne tombât sur lui, écrivait, dès le 20 thermidor (8 août), à Lucien : *Je crains l'embarquement, rassure-moi à cet égard, car je suis décidé à ne pas m'embarquer* ; mais d'autres avis l'avaient rassuré et lorsque, par une lettre du 16 vendémiaire an X (8 octobre), il fut appelé à Paris par le Consul, il croyait encore, en quittant son quartier général de Prao, près de Valladolid, qu'on allait lui donner le portefeuille de la Guerre.

Néanmoins sa résistance fut courte : arrivé à Paris le 3 brumaire (25 octobre), il reçut et accepta le même jour sa nomination de commandant en chef et de capitaine général de Saint-Domingue. Il avait ordre de partir le plus tôt possible et, pour un tel voyage, il fut leste en ses préparatifs, car le 28 brumaire (19 novembre) il était rendu à Brest. Pourtant, malgré les ordres réitérés du Premier Consul, ce ne fut qu'un mois après, le 23 frimaire (11 décembre), que la flotte aux ordres de Villaret-Joyeuse put mettre à la voile. Ce retard eut de terribles conséquences : il ne saurait être imputé à Leclerc ; doit-il, comme on l'a soutenu, être mis au compte de Paulette, laquelle accompagnait son mari à Saint-Domingue ?

On a dit, répété, et l'anecdote passe à présent pour certaine, que Paulette aurait opposé une résistance désespérée aux ordres formels du Premier Consul lui

enjoignant de partir avec Leclerc ; et cela parce qu'elle aurait alors été follement éprise de Lafon, de la Comédie-Française ; elle n'aurait point voulu le quitter, et, prolongeant à l'absurde son séjour à Paris, elle aurait compromis ainsi le succès de l'expédition.

Or, voici les faits : Paillette a quitté Bordeaux à la fin de prairial (20 juin), lorsque Leclerc est entré en Espagne ; elle a passé la plus grande partie de l'été à Mortefontaine chez son frère Joseph et elle a fait aussi divers séjours à sa terre de Montgobert : il est possible que, dans ses voyages à Paris, elle soit venue aux Français, qu'elle ait pris plaisir à entendre Lafon ou tout autre, mais quoi ! est-ce un crime de se donner la comédie ? Quelqu'un pourtant a remarqué l'assiduité de Paulette, a certifié ses empressements ; — quelqu'un de la Comédie sûrement ? Certes, et c'est un témoin qui vaut créance, un témoin qui a été au courant de toute l'intrigue et qui, à l'annonce du départ de Paulette, s'est écrié : **Pauvre Lafon, il en mourra**. On nomme ce témoin : c'est Mlle Duchesnois ; dès lors comment douter ? Cela passe des pamphlets dans les mémoires apocryphes et de ceux-ci dans l'histoire : or, ce témoin bien informé, ce témoin véridique, ce témoin qui d'ailleurs n'a jamais témoigné, Mlle Duchesnois, n'appartenait alors ni à la troupe, ni à aucune autre : Mlle Duchesnois a débuté aux Français le 15 thermidor an XI (3 août 1803) vingt et un mois après le départ de Paulette pour Saint-Domingue, sept mois après son retour en France.

Ce n'est donc point pour Luron que Paillette a retardé le départ de l'expédition ; mais nul doute pourtant que le retard ne soit de son fait. **Elle prit son temps**, dit l'un des témoins prétendus, **vint à Brest en litière portée à bras d'hommes**. — **Depuis quinze jours**, dit un autre, **l'escadre était prête à mettre à la voile ; l'ordre de départ avait été donné ; les vents étaient favorables et pourtant on restait dans le port. Une femme arrêtait tout le mouvement**. L'on insiste et l'on précise : c'est le lendemain de l'arrivée de Paulette que la flotte est partie.

Or, Mme Leclerc a quitté Paris avec son fils le 22 brumaire (13 novembre) devançant son mari de quarante-huit heures, afin de pouvoir coucher en route. Le 26 (17 novembre), Leclerc, qui a couru jour et nuit, l'a rejointe un peu avant Rennes où ils se sont arrêtés ensemble chez Bernadotte. Le 28 (19 novembre), Leclerc qui a repris l'avance, est arrivé à Brest où les honneurs lui ont été rendus, en sa qualité de général en chef par l'armée et la marine, et le 29 (20 novembre), Paulette est arrivée à son tour. Elle a donc employé dix-neuf jours au plus à se préparer pour un tel voyage, et la flotte a mis à la voile **dix-neuf jours après** que Mme Leclerc était rendue à Brest.

Cela parce que, à son arrivée, l'armement des vaisseaux était loin d'être terminé ; qu'à partir du 1er frimaire (22 novembre), le vent souffla en tempête d'ouest-nord-ouest presque sans interruption, amenant des désastres innombrables sur les côtes de France, de Hollande et d'Espagne ; que l'amiral enfin, jaloux de son indépendance et de son autorité, retarda d'autant plus que le général en chef le pressait davantage. Il ne se trouva prêt que le 20 frimaire (11 décembre) et, à ce moment, pour signaler sa galanterie à l'égard de la sœur du Consul, qui devait prendre passage à bord de *l'Océan*, son vaisseau amiral, il usa encore deux jours à lui offrir une fête. Mieux eût valu songer moins à des bals et embarquer un pilote, pratique des côtes de Saint-Domingue, mais, à cela, Villaret ne pensa point. Il avait perdu vingt-trois jours à Brest ; il en perdit douze dans les parages de Belle-Isle, puis des Canaries, à attendre l'escadre de Rochefort ; et lorsque, après quarante-cinq jours de navigation, il arriva en vue du Cap Français, Toussaint, prévenu, avait fait enlever les balises et s'était mis en défense. Faute

d'un pilote, Villaret se refusa à forcer l'entrée du port ; le Cap fut brûlé et les blancs furent massacrés.

Quelle est ici la responsabilité de Paulette ? Elle avait pris galamment son parti d'un voyage dont, sans doute, elle ne prévoyait point tous les dangers, où même, sur la foi de ceux qui l'entouraient, elle imaginait des agréments, mais qui n'en présentait pas moins toutes sortes de risques. Elle s'était trouvée heureuse d'emporter comme viatique ce mot de son frère au bas des dernières instructions adressées à son mari : *N'oubliez pas de ne donner des nouvelles de Mme Leclerc ; j'aime à penser qu'elle partagera aussi un peu la gloire de votre expédition, surtout si elle se met au-dessus des fatigues de la navigation et du climat.* Elle se reposait là-dessus, se tenant, elle aussi, pour un soldat, décidée à n'avoir pas peur, à ne point se passer de fantaisies — et c'était comme une coquetterie nouvelle, cet air de bravoure qu'elle donnait à son charmant visage, le contraste en était piquant et l'attrait irrésistible.

Murat n'avait point été obligé d'aller si loin pour faire fortune. Après Marengo, où il s'était conduit avec tant de bravoure et d'intelligence, que pour lui donner une preuve toute particulière de la satisfaction au Peuple français, les Consuls de la République lui avaient décerné un sabre d'honneur (4 messidor an VIII, 23 juin 1800), il était revenu à Paris où il comptait tirer bon parti de l'amitié que témoignait Joséphine à son cher petit frère et de l'intimité où était établie dans le palais consulaire cette petite femme charmante qui se conduisait à merveille. Caroline, en effet, logée à l'hôtel de Brionne, dans la cour même des Tuileries, ne quittait point alors Joséphine et Hortense. Elle était de toutes leurs parties de spectacle, de tous leurs voyages à Malmaison et s'accommodait au mieux de cette sorte de chaperonnât que Joséphine, comme beaucoup de femmes de son caractère et de son cive, aimait à exercer sur les jeunes femmes. A l'arrivée de Murat, Caroline n'interrompit point ses assiduités, mais elle introduisit son mari en quatrième. D'ailleurs, fort petit garçon avec sa femme, ce soldat, et, au bal, avec son air martial, ses cheveux noirs, son physique de casseur, tenant respectueusement les gants et l'éventail de cette petite personne mince et blanche qui dansait devant lui.

Au dehors, il se rattrapait. Sa propre grandeur l'affolait. Son alliance avec le Premier Consul lui troublait le cerveau. Il se tenait monté par là au-dessus de toute loi et de toute règle. Au retour d'une reconnaissance qu'il avait faite aux environs de Paris, en habits bourgeois, un préposé aux barrières eut, l'insolence de lui demander le paiement d'usage : il l'éreinta à coups de cravache. Il prétendait que son nom devait suffire et que quiconque ne s'en contentait pas n'était qu'un insolent.

En attendant un commandement d'armée, sur lequel il comptait, il avait accepté une division de grenadiers et d'éclaireurs, campée entre Beauvais et Amiens (14 thermidor an VIII, 2 août 1800), mais il n'avait pas pour cela quitté Paris. Il s'y tenait à l'affût, cherchant partout des appuis, assurant chacun qu'il l'aimait par-dessus tous, multipliant les démarches, opposant les influences, utilisant les incidents, manœuvrant en tacticien pour attraper du Consul cette armée qu'il lui fallait et, au besoin, pour lui forcer la main. *Lucien est parti*, écrit-il le 22 brumaire an IX (13 novembre 1800) à Joseph, alors à Lunéville. *Mille bruits plus absurdes les uns que les autres ont couru sur les motifs de son départ. Louis est aussi absent et on veut m'éloigner de même.* Le Premier Consul m'a proposé — le croiras-tu ? — le commandement de l'Armée de l'Ouest, et cela parce qu'il

voulait donner celle de Réserve, qui m'était destinée, à Bernadotte ! J'ai refusé net, et le jour où Bernadotte l'emportera sur moi, je donne ma démission ; tu connais là-dessus ma façon de penser. Je ne verrai jamais passer tranquillement le pouvoir dans les mains d'un homme qui, au 18 brumaire, était avec ceux qui ont voté la mise hors la loi de ta famille.

N'est-ce point tout Murat, et, avec cette feinte ouverture, cette franchise à la gasconne, ne trouve-t-il pas, pour donner à Joseph, protecteur de Bernadotte, un avertissement direct, la seule forme dont l'autre ne puisse se fâcher, puisqu'elle se présente sous l'air de l'intérêt et de la solidarité de famille ? Joseph comprend, garde pour une meilleure occasion ses recommandations en faveur de son autre beau-frère, et sept jours plus tard, le 29 brumaire (20 novembre), Murat est appelé à commander le corps d'armée rassemblé à Dijon.

Il reste quelque temps encore à Paris ; et, seulement dans la troisième décade de frimaire (11 au 21 décembre 1800), il donne ordre à ses colonnes de se rendre à Genève, où elles sont endivisionnées sous les généraux Tharreau et Maurice Mathieu, avec Sarrazin, Broussier et Paulet pour brigadiers. Il les laisse ensuite passer les Alpes à grands efforts et, de sa personne, il se dirige droit sur Milan pour les y attendre.

Bien qu'ayant le commandement d'un corps d'armée il n'est point indépendant. Son titre exact est lieutenant du général en chef commandant l'Armée d'Italie, et ce commandant est Brune. C'est donc avec Brune qu'il devrait correspondre, mais est-ce digne de lui ? Il ne consent même point à passer par le ministre de la Guerre, et c'est du Premier Consul même qu'il entend recevoir des ordres. Bonaparte ne peut, sans rompre toute discipline, tolérer ce renversement de la hiérarchie ; il est d'ailleurs accablé de plaintes au sujet des insolences et des abus de pouvoir de Murat à l'égard de ses subordonnés. Ne voulant point sévir, il prend le seul parti ; celui de ne point répondre. Murat en est exaspéré : J'ai dîné chez l'archevêque, écrit-il à Napoléon le 23 nivôse (13 janvier 1801)... Il compte sur une réponse de votre part, mais je ne pense pas que vos grandes opérations vous le permettent, puisque depuis mon départ, c'est-à-dire depuis deux mois, je n'ai pu obtenir aucun signe de vie de vous. Cela me confirme dans l'idée que j'ai que vous avez quelque raison de mécontentement que je ne puis deviner et me force de vous prier de me rappeler auprès de ma chère Caroline.

Cette fois, courrier par courrier, le Premier Consul répond, mais de quel ton et avec quelle étrange faiblesse Sans doute sur le point principal, il ne cède point : Correspondez, dit-il à Murat, avec le général Brune comme vous le devez avec votre général en chef, ainsi qu'avec le ministre de la Guerre ; sans doute encore il le relève à propos de ses velléités d'amour conjugal : Je n'approuve pas, lui dit-il, toutes les observations que vous me faites. Un soldat doit rester fidèle à sa femme, mais ne désirer la revoir que lorsqu'on juge qu'il n'a plus rien à faire ; mais, en male temps, il lui accorde presque tout ce qu'il souhaitait le plus ; sur l'avis que les Napolitains, à la nouvelle de la reprise des hostilités par les Autrichiens ont marché sur Ancône, il confirme à Murat l'ordre déjà expédié le 23 (13) de se porter contre eux et d'occuper la Toscane. N'est-ce point la certitude d'un commandement séparé et l'occasion de faire sa fortune ?

C'est que Caroline est près de son frère ; c'est que le 3 nivôse, Caroline enceinte et près d'accoucher, a, dans la voiture de Joséphine, essuyé le feu de la machine infernale ; c'est que Napoléon s'inquiète extrêmement de cet accouchement, il excuse les violences de Murat par l'exaltation qu'il lui prête et il lui passe d'autant plus facilement son indiscipline que si quelque danger se rencontre pour

Caroline, il croit en être responsable : au reste, tout alla le mieux du monde. Caroline accoucha le 1er pluviôse (21 janvier 1801) d'un beau garçon qui reçut de Napoléon et d'Hortense les noms d'Achille-Charles-Louis-Napoléon, et elle se trouva si facilement délivrée que, ce même jour, elle écrivit à sa belle-mère, *sa chère et bonne maman*, pour lui en faire part.

Durant ce temps, Murat, calmé par la dépêche du 23 nivôse (13 janvier) et impérieusement appelé par l'imprudente attaque des Napolitains sur Sienne, a marché de Milan à Florence où il arrive le 30 (20 janvier). Dès Bologne, il a rencontré le général Levatchef que Paul Ier envoie comme ambassadeur extraordinaire près la cour de Palerme, moins pour y porter les cordons de ses ordres que pour arrêter au passage, sur la prière de Marie-Caroline, la marche des Français ; car, le royaume de Naples n'étant pas compris dans le nouvel armistice signé entre Autrichiens et Français, il est urgent d'aviser. Sur la demande de Paul, le Premier Consul, a consenti à ne point pousser la guerre, et il a autorisé l'intervention officieuse de Levatchef : il en a donné avis à Murat ; Murat n'aurait donc qu'à exécuter les ordres reçus, mais cela est trop simple.

D'abord, il faut une parade, et c'est à Florence, au théâtre, avec fleurs, bouquets, drapeaux, romances et hymnes nationaux une embrassade avec Levatchef, l'alliance jurée des deux grandes nations ; puis, vient le sérieux et comme tout est Lien combiné ! Deux choses donc simultanées : *croyant agir d'après les intentions du Premier Consul et voulant faire quelque chose d'agréable à Paul Ier*, Murat écrit au commandant de l'armée napolitaine pour le mettre à même de lui proposer un armistice ; mais il n'arrête point ses troupes, il leur donne ordre de marcher sur Foligno, au centre des États pontificaux et de s'y réunir ; le prétexte : une vieille dépêche du Premier Consul en date du 27 nivôse (11 janvier), devenue inapplicable par suite des événements ; la cause : un traité signé le 6 pluviôse (26 janvier) entre son chef d'état-major, le général Léopold Berthier, et les Français acquéreurs des biens ecclésiastiques dans les États pontificaux : ainsi, Murat aura le choix entre la rançon que va lui offrir le Pape et les 1.500.000 francs en obligations hypothéquées sur les biens fonds que lui ont concédés, après débats, Duveyrier et ses associés.

L'armistice signé à Foligno avec les Napolitains, il fait faire ses propositions au Pape, car il préfère l'argent comptant : *Pour retirer ses troupes de l'État pontifical, excepté Ancône et sa banlieue, le général Murat, écrit Consalvi à Spina, le 21 février (2 ventôse) a demandé cent mille écus de pourboire² !* Après lui avoir vainement représenté notre misère, on a cédé... On lui a fait présent aussi d'un beau camée de deux cents sequins à mettre sur la poitrine qui a paru lui faire grand plaisir et qu'il a tout de suite envoyé à sa femme qui vient d'accoucher.

Cela réglé, Murat éprouve le besoin de voir le Pape qui, dit-il, lui en a fait de vives instances. Le 22 février (3 ventôse) il arrive à Rome avec six de ses officiers et est logé et noblement hébergé au palais Sciarra, aux dépens de la Chambre apostolique. Tout de suite, il a audience du Pape. *Ma visite*, écrit-il au Premier Consul, lui a donné de la considération et de l'aplomb : il en avait besoin. Elle a éclairé tous les partis sur l'objet de mon expédition que beaucoup regardaient comme dirigée contre tout le midi de l'Italie. Il m'a montré beaucoup d'estime pour vous ; je dirai de l'admiration et de l'attachement. Il est convenu que vous aviez besoin de lui pour consolider votre gouvernement et la paix et que, de

² L'écu romain valait 5 francs 31 centimes.

bonne foi, il ferait tout ce que vous voudriez. C'est un bon homme, et, s'il nous faut un pape, je vous assure que c'est celui qui convient aux circonstances... Il m'a accablé d'amitiés, de cadeaux. Il m'a donné son portrait que je vous envoie. Veuillez l'accepter avec une autre boîte en rouge antique qu'il m'a donnée et un carnée antique que vous pourrez mettre à une plaque de sabre.

Murat ne passa que quatre jours à Rome ; il vit toute la ville illuminée, par ordre du Saint-Père, à l'occasion de la paix de Lunéville et repartit le 26 février (7 ventôse) pour Foligno et Florence.

Florence, les cadeaux du Pape le suivirent, entre autres un tableau de Raphaël, d'un grand pris ; mais, si c'était assez pour Rome, restait Naples. Murat avait fort envie d'y aller afin que S. M. Sicilienne lui accordât — pour l'honneur et en dehors d'autres suffrages plus sensibles — l'ordre de mérite de Saint-Ferdinand ; il l'avait fait insinuer par son aide de camp, Beaumont : et c'était le bruit public en Italie ; mais le Premier Consul averti coupa court eu lui écrivant : *Vous ne devez recevoir aucune distinction ni présents quelconques du roi de Naples, ni d'Acton. C'est le seul cabinet qui, par sa conduite, a mérité l'exécration de l'Europe.*

La paix avec Naples ne pouvant plus rapporter à Alquier, chargé de la négocier, que de médiocres tabatières, Murat qui avait reçu à Rome la commission si désirée de général en chef de l'Armée d'observation du Midi (signée à Paris le 24 pluviôse, 13 février, arrivée à Home le 24 février, 5 ventôse) aspira à rentrer en France où, en dehors de l'amour conjugal et paternel, l'appelait le désir légitime de placer le produit de ses opérations. De ce dernier motif, il ne parlait point au Premier Consul. *Mon général, lui écrivait-il, vous auriez bien mauvaise opinion de moi si je ne vous parlais du désir que j'ai de me rapprocher de ma bonne Caroline et de mon petit Achille. Il faut être père pour sentir combien ce rapprochement est nécessaire à mon bonheur. Je tremble pour la mère ; elle fait des imprudences, elle sort... Et il ajoutait : Embrassez, je vous prie, votre Achille pour moi.*

Il ne pouvait être question de retour. Les négociations avec Naples traînaient. Le Premier Consul exigeait que ses troupes occupassent le golfe de Tarente d'où l'on enverrait plus aisément des secours à l'Armée d'Égypte. Si les Napolitains refusaient, c'était la guerre. De plus, l'île d'Elbe à reprendre sur les Anglais ; la Toscane à organiser et, à pressurer dans les caisses de l'armée, le gouvernement à changer à Florence, c'était assez d'affaires. Pour s'éviter les suppliques de son beau-frère, Napoléon promit un congé quand les premières opérations seraient finies ; même il désigna le général Muller pour l'intérim de général en chef, mais, après, il laissa passer du temps ; puis, sur le grand désir que témoignait Murat de voir sa femme, *il autorisa Caroline à se rendre à Florence.* (4 floréal, 24 avril.)

Caroline partit en effet presque aussitôt avec le petit Achille qui avait ses trois mois et elle arriva à Florence le 16 floréal (6 mai). *Je suis le plus heureux des hommes,* écrit Murat à sa mère ; *j'ai près de moi ma Caroline et mon petit Achille.* Si grande pourtant que fût la vie à Florence, si radieuse que fût la représentation, si productives que fussent les contributions, Caroline ne parut point s'y plaire, car, après une vingtaine de jours, elle en partit pour prendre les eaux à Pise (9 prairial, 29 mai). Elle y passa une semaine, s'en trouva mal, revint à Florence (17 prairial, 6 juin), et quinze jours plus tard, profitant du passage de Cacault, elle imagina de faire avec lui mie escapade à Venise. Cela eut des conséquences, fit beaucoup parler à Vienne, à Rome, à Naples, à Paris, mit toute la diplomatie d'Europe en mouvement, attira à Cacault une vive réprimande de

Talleyrand, et à Murat, qui n'y était pour rien, les observations du Premier Consul ; mais ce n'était point pour lui marquer des rigueurs, car, par le même courrier, il le nomma général en chef des Armées françaises en Italie (8 thermidor, 27 juillet), rangeant à la fois sous ses ordres les troupes qui occupaient le royaume de Naples, celles qui se trouvaient dans les Légations, en Toscane, à Parme et à Gênes et celles qui étaient stationnées dans la République Cisalpine. Murat allait donc transporter son quartier général à Milan pour s'y établir sur un pied digne de sa nouvelle dignité et capable peut-être de contenter Caroline, mais, d'abord, il dut installer à Florence le nouveau roi, l'Infant de Parme, qui, peu satisfait d'être roi de Toscane comme un grand-duc s'appelait roi d'Étrurie pour donner de l'antique à sa couronne. La chose ne se passa point sans incidents : aussitôt qu'il avait su l'arrivée du Roi à Parme, Murat s'y était transporté et avait réglé avec lui toutes les mesures. Revenu à Florence, il avait, le 14 thermidor (2 août), présidé, au Palais Vieux, à la prise de possession du royaume ; le 22 (10 août), à l'entrée du Roi, il lui avait fait galamment les honneurs de sa capitale, et il semblait que chacun fût fort satisfait de l'autre, lorsque, au dernier moment, une inadvertance vint tout gâter : le 27 thermidor (15 août), les Murat qui devaient partir le lendemain, avaient été invités à dîner à la nouvelle cour. Au moment où l'on se mit à table, Murat causait dans une embrasure de fenêtre. Le Roi se plaça entre la Reine et Mme Murat. Monsignor Caleppi ne voyant personne à côté de la Reine, prit de lui-même la place vacante, et Murat se trouva confondu à table au milieu de ses officiers. Ceux-ci ne se gênèrent pas pour montrer leur mécontentement de voir le prélat à la place de leur général. Celui-ci leur fit signe de se taire et ils obéirent, mais ils ne mangèrent absolument rien pendant le repas, et au sortir de table, ils allèrent commander un grand dîner à l'auberge.

La chose n'en resta pas là et si Murat avait été écouté, le royaume d'Etrurie aurait bien pu dès lors se trouver vacant. Dans ce dîner, écrit-il au Premier Consul, les égards dus à mon grade, aux liens qui m'attachent à vous et à la dignité de la République ont été méconnus. J'ai été, pour ainsi dire, obligé de m'asseoir où le hasard m'a conduit, la Reine avant appelé auprès d'elle à table Caleppi. Ce procédé a eu lieu devant tous mes officiers généraux et en présence de toute la noblesse. La surprise a paru sur toutes les figures et l'indignation dans le regard de mes généraux. J'ai eu grand besoin de rappeler toutes mes forces pour ne pas faire un coup de tête qui vous aurait déplu, mais que l'inexpérience du Roi et l'insolence de Caleppi qui oubliait que je commandais en Italie auraient rendu légitime.

Malgré les excuses que prodigua le Monsignor, Murat n'en garda pas moins rancune à la reine d'Étrurie et il fit payer fort cher à la cour de Florence le manque d'égards dont il se plaignait. Disposé comme il l'était et chargé de faire rentrer les contributions, il porta à cette mission quelque chose de plus que de l'âpreté.

A Milan où il était parti le lendemain de ce fameux dîner, il trouva les esprits dans un état de conflagration générale ; tout le monde s'attendait à une transformation, mais en quel sens ? Napoléon seul en serait l'arbitre. Compromise par les révolutions successives, ruinée par une déplorable administration financière, épuisée par les charges immenses que faisait peser sur elle l'occupation et, plus encore peut-être, par les exactions auxquelles s'étaient livrés la plupart des généraux français, la République Cisalpine était, par surcroît, livrée à un haut personnel gouvernemental de moralité douteuse, de probité suspecte, qui, comme l'ancien Directoire de Paris, n'avait pour soutien que les fournisseurs et ceux qui partageaient avec eux. Pour faire de cette république

éphémère quelque chose qui pût être une nation, il fallait non pas seulement une constitution nouvelle, mais aussi une épuration gouvernementale. Dans ce but, Napoléon avait appelé à Paris les hommes les plus considérables du Milanais et, sous sa haute direction, Talleyrand, Marescalchi, Aldini, Serbelloni et Melzi discutaient les projets d'où devait sortir l'Italie moderne. L'issue était imminente, puisque Bonaparte voulait que la Constitution fût envoyée à Milan dans la première décade de vendémiaire an X (octobre 1801) et, comme des troubles pouvaient s'ensuivre, il eût paru hors de propos à tout autre que Murat de choisir ce moment pour s'absenter : mais Paris l'attirait si puissamment qu'il n'y résista point. *Mon général, écrit-il à Napoléon, ma femme doit partir pour Paris avant le mauvais temps ; elle vient faire ses couches à Paris ; je crains de l'exposer seule en voyage avec Achille : permettez-moi de l'accompagner. Je ne reste que huit jours et je repars. Ne me refusez pas cette grâce ; j'ai besoin de vous voir. Achille est charmant : j'espère que vous l'aimerez autant que nous ; répondez-moi un oui ou un non, mais je vous déclare qu'un non me ferait de la peine.* En même temps qu'il écrit au Premier Consul, il s'adresse à Joseph, si intéressé, croit-il, dans la nouvelle combinaison : *Je t'en prie, lui dit-il, mande-moi où vous en êtes de la Constitution. Profite du premier courrier pour m'en informer. Obtiens surtout que je puisse accompagner Caroline.* Le Premier Consul le prenant au mot, lui accorde de conduire sa femme jusqu'au Mont-Cenis, mais lui refuse d'abord de pousser jusqu'à Paris. Murat fait donc le voyage et retourne tristement à Milan ; mais le Premier Consul se ravise : c'est à Lyon qu'il décide de réunir la Consulte Cisalpine ; dès lors il n'a plus de raison pour ne pas permettre à son beau-frère, à la fin de brumaire (milieu de novembre) de passer quelque temps à Paris.

Murat arrive donc : il n'a point à se plaindre de sa campagne, et en voici les fruits : le 21, frimaire (15 décembre) il achète moyennant 470.000 francs de principal outre les charges, la terre de la Motte Saint-Héraye (arrondissement de Melle), rapportant 32.000 francs de revenu net annuel. Les vicomtes de Thouars la possédaient en 1380 d'eux, elle a passé aux Melun pour qui elle fut érigée en baronnie par Louis XI, puis aux Vivonne, aux Laval, aux Saint-Gelais, aux Montmorency, aux Bandéan de Pantière pour qui elle est devenue marquisat en 1633 ; puis, de là aux Montaut, aux d'Artaquiette et aux Carvoisin. C'est d'un Carvoisin que Murat achète sur les indications de son secrétaire de confiance, l'homme qui, avec Agar, a été le plus avant dans sa confiance. Aymé (plus tard le baron de la Chevrelière) qui est de Melle et qui se connaît en placements.

Ce n'est pas tout : le 22 nivôse (12 janvier 1802), il achète à Paris, moyennant une somme qui passe 500.000 francs, le magnifique hôtel Thélusson, bâti en 1780, par l'architecte Ledoux et occupant l'espace compris entre la rue de la Victoire et la rue de Provence. L'hôtel a son entrée principale, rue de Provence, par une grande arcade d'où l'on voit la rue Cérutti (rue Laffitte) jusqu'au boulevard. Les voitures, passant sous une grande arcade qui fait une des curiosités de Paris, suivent deux chaussées établies aux deux côtés de la partie basse du jardin et, entrant sous l'hôtel même, déposent les visiteurs à couvert au pied du grand escalier ; puis, de là se rendent aux remises et aux écuries qui sortent sur la rue de la Victoire. On monte cet escalier, qui, comme il sied dans un palais, s'élance droit, uniquement coupé par deux paliers et l'on se trouve aux appartements de réception : deux vastes antichambres, deux immenses salons, une salle de concert, une bibliothèque, une galerie, une grande salle à manger, — puis des chambres, des cabinets de travail, les appartements intimes. Des salons, l'on sort sur une terrasse ornée de statues, d'orangers et de fleurs, d'où

deux rampes d'escalier en pierre descendent au jardin. Supportée par une masse de rochers, cette terrasse s'arrondit au-devant du salon principal qui dépasse en un avant-corps soutenu par huit colonnes corinthiennes. C'est l'hôtel le plus élégant et le plus recherché de Paris, digne de ce Thélusson associé de Necker, qui laissa, dit-on plus de vingt millions de fortune et dont le frère, établi à Londres et bien plus riche encore, a fait souche de barons et pairs du Royaume-Uni.

Voilà la terre et l'hôtel ; mais il faut la maison de campagne. Murat possède déjà à Villiers une partie de la propriété de Mme veuve de Bullion qu'il a achetée en l'an VIII et achevé de payer en thermidor an IX, mais le 22 ventôse an X (13 mars 1802) il la complète en y joignant moyennant 153.362 fr. 84 la portion principale.

Ainsi en trois mois de congé, Murat emploie plus de 1.200.000 francs rien qu'à ces achats : de plus, il profite du mariage de Louis pour faire bénir religieusement son propre mariage avec Caroline, et quand, de Lyon où il a accompagné le Premier Consul, il repart pour son quartier général à Milan, il fait régler que, outre son traitement de général en chef (40.000 francs), *il* recevra 30.000 francs *par mois* pour ses dépenses extraordinaires et qu'il sera logé dans un palais national.

L'on ne saurait dire qu'il ait perdu son temps.

Tous les Bonaparte, sauf Bacciochi, ont donc fait fortune ou sont en train ; un seul, qui n'a pas un sol vaillant, mangerait à belles dents blanches tout ce que les autres ont récolté : c'est Jérôme.

A son retour d'Italie où il s'est fort plu à jouer au petit général dans l'état-major de son frère, Jérôme avait été au débotté, le 27 frimaire an VI (17 décembre 1797) conduit au collège de Juilly, rouvert deux ans auparavant par le père Prioleau sous le nom d'école secondaire, et déjà remonté à sa réputation ancienne. Duphot et Muiron y ont été élevés, et, peut-être, l'amitié que Napoléon portait à Muiron l'a déterminé à confier son frère aux anciens maîtres de son aide de camp préféré. Plusieurs des Beauharnais y ont reçu leur éducation, et c'est encore un motif ; mais il en est un supérieur : la discipline fort sévère qui y est établie et où le martinet n'est pas oublié pour obtenir des élèves obéissance et application. Or, Jérôme a grand besoin de réparer le temps perdu et de marcher vite, car, en ce temps, l'on était pressé pour vivre.

Napoléon s'est inscrit comme correspondant et répondant de son frère sur le registre d'entrée : *S'adresser au général Bonaparte et à son épouse, rue Chantereine, n° 6*. Il a donc assumé sa tutelle, et avant de partir pour l'Égypte, il a voulu voir par lui-même comme l'enfant était traité. Il est venu à Juilly, a visité attentivement le réfectoire, les dortoirs, les salles d'étude, et il a emporté de belles promesses de Jérôme. Jérôme les a tenues ; car il est intelligent et aimable et veut primer. Seulement, après le départ de Napoléon, il s'est trouvé fort négligé, et, bien qu'il ait eu le prix d'honneur en floréal au VII (25 avril 1799) — ce qu'on appellerait le prix de Pâques — personne ne vient le voir, ne s'inquiète de lui, et il réclame, le pauvre petit, aussi bien des culottes que des modèles de dessin.

En vendémiaire an VIII (fin septembre 1799), il est encore en vacances lorsque Napoléon débarque à Fréjus ; et, comme enfant gâté du grand frère, il profite de

son retour pour ne pas rentrer au collège. Avec ses quinze ans, l'extrême faiblesse que lui marque Joséphine qu'il sait amuser et égayer, sa charmante figure, sa désinvolture précoce, il ne peut manquer de s'émanciper. Ses frères, Joseph et Lucien, blâment d'autant plus cette libre éducation que Joséphine y préside : *Il est essentiel*, écrit Joseph à Napoléon pendant la campagne de Marengo, *que tu donnes à Jérôme un surveillant pendant ton absence. Il faut, pour cela, que tu écrives un mot, car il s'appuie sur ta volonté pour ne pas quitter Malmaison.* Napoléon n'envoie point le mot et laisse, si l'on peut dire, Jérôme aux mains des femmes. Ce séjour, dans le salon de sa belle-sœur, a répandu sur toute sa vie un parfum d'élégance et comme une odeur de femme : non seulement il a aimé les femmes, ce qui est commun, mais il a su leur parler et leur plaire : il a eu avec tous, même les hommes, des façons de politesse qui n'étaient pas apprises, un accueil qui ne laissait personne indifférent, une séduction qui s'exerçait même sur les plus prévenus, et une prodigalité qui montrait comme il avait profité des leçons de son institutrice. Un jour, il s'échappe des Tuileries, passe rue Honoré, entre citez Bien nais, demande é voir des nécessaires, en trouve un à son goût : *Envoyez cela au Palais du Gouvernement. L'aide de camp de service paiera.* Duroc croit que le nécessaire a été acheté par le Consul, paie, et, le lendemain, à l'ordre, présente la facture : 16.000 francs. Enquête faite, c'est Jérôme l'acheteur. Au dîner, Bonaparte prend le gamin par les deux oreilles : *C'est donc vous, Monsieur, qui vous permettez d'acheter des nécessaires de 16.000 francs. — Ah ! moi,* répond Jérôme, *je n'aime que les belles choses !* Napoléon rit, et Jérôme garde le nécessaire.

Il est tant d'exemples de ces gâteries de Napoléon qu'on ne saurait les donner tous. Au retour de Marengo, Jérôme boucle : le Consul a emmené Eugène, cet insupportable Eugène qu'on présente sans cesse à Jérôme comme un modèle, et il a refusé de l'emmener, lui, son frère. A son arrivée, Bonaparte le demande, il arrive à la fin, grogne, refuse d'embrasser, finit par jaillir en plaintes : *Veux-tu faire la paix*, lui dit Napoléon, *je te donnerai quelque chose. — Quoi ! — Ce que tu voudras. — Donnez-moi le sabre que vous portiez à Marengo.* Le sabre est là ; Napoléon le tend à son frère.

Pourtant si faible qu'il soit, il ne lui passe point certains manques de tenue, et un soir que, pour dîner, Jérôme se présente d'un air cavalier, en bottes et cravache en main, Napoléon le relève devant tout le monde et, d'un mot mordant et sec, lui intime qu'une telle toilette est pour le manège, non pour sa table.

Comme il faut bien l'occuper à quelque chose, que l'uniforme des Chasseurs à cheval lui agrée et que déjà pour suivre l'essai des Hussards volontaires, Napoléon pense à éduquer dans le cadre de ses guides la jeunesse aristocratique, Jérôme est inscrit au contrôle et, sans faire aucun service, il peut croire qu'il commence son éducation militaire. Comme on n'est point soldat tant qu'on n'a point eu de duel, il se prend de querelle avec un jeune Davout, son camarade, aussi bonne tête que lui. Rendez-vous pris au bois de Vincennes, chacun avec un pistolet d'arçon et un paquet de cartouches. Là à vingt-cinq pas, ils s'assoient, le paquet de cartouches près d'eux, convenu qu'ils tireront et rechargeront jusqu'à ce qu'un soit bien blessé. Au cinquième feu, Jérôme reçoit en pleine poitrine une balle qui s'aplatit sur le sternum et s'y enchâsse. On l'y retrouva soixante ans plus tard à son autopsie.

Ce ne sont point là toutes les sottises : au contraire de ses frères qui gardent une sorte de réserve même en leurs plaisirs et qui n'aiment point à se mettre en dehors, Jérôme est volontiers bruyant et casseur. Il porte aux amusements la

même ardeur qu'il eût, sans doute, mise aux batailles, étant, seul de la famille, un expansif et avant seul du hussard dans le sang. Le Premier Consul trouve que, à Paris, ce tapage le gêne, et comme il entre d'ailleurs dans ses projets qu'un de ses frères se consacre à la marine, de façon que, dans un prochain avenir, il complète la distribution entre les siens des grands services publics, il profite de l'expédition qu'il médite en Égypte pour faire faire à Jérôme une première campagne de mer sous les ordres de Gantheaume. Depuis son retour d'Égypte, il a pris dans les talents et dans le bonheur de cet amiral une confiance extrême. Gantheaume au reste, ne manque pas de rappeler comment il a été associé à la fortune de Bonaparte, et, en tête de son papier officiel il a fait graver un navire guidé et éclairé par un B rayonnant avec cette légende : **Il navigue sous son étoile.**

Savary, préluant à ses fonctions de gendarme d'élite, est chargé, le 1^{er} frimaire an IX (22 novembre 1800) de se rendre en toute diligence à Brest pour remettre Jérôme à Gantheaume avec cette lettre d'avis du Premier Consul : **Je vous envoie, citoyen général, le citoyen Jérôme Bonaparte pour faire son apprentissage dans la marine. Vous savez qu'il a besoin d'être tenu sévèrement et de rattraper le temps perdu. Exigez qu'il remplisse avec exactitude toutes les fonctions de l'état qu'il embrasse.**

C'est la façon dont, alors, on se débarrassait dans les familles des jeunes mauvais sujets, mais le frère du Premier Consul n'est point un mousse ordinaire et, quoique Napoléon ait dit à Gantheaume qu'il lui recommande Jérôme **non pas pour qu'il lui donne ses aises, mais pour qu'il le fasse travailler**, Jérôme prend du service ce qui lui convient, mange à la table de l'amiral, se familiarise avec lui au point de puiser dans sa bourse comme il eût fait dans celle de son frère, et il est, à seize ans, assez initié dans ses secrets pour faire et écrire la critique de ses opérations.

Après une campagne de huit mois où, sans les incertitudes inexplicables de Gantheaume, l'Égypte eut pu être sauvée et où l'unique succès a été la prise d'un vaisseau anglais de 74, le *Swiftsure*, qui séparé de l'escadre de Lord Keith fut, après un léger combat, capturé le 5 messidor (24 juin 1801), la division vient, pour la troisième fois depuis son départ de Brest, mouiller en rade de Toulon. Le général n'a point manqué de faire dans ses rapports le plus brillant éloge de Jérôme, en sorte que, dès la seconde relâche, le Premier Consul a écrit à son frère cette jolie lettre d'encouragement : **J'apprends avec plaisir que vous vous faites à la nier. Ce n'est plus que là où il y a de la gloire à acquérir. Montez sur les mâts ; apprenez à étudier les différentes parties du vaisseau ; qu'à votre retour de cette sortie, on me rende compte que vous êtes aussi agile qu'un bon mousse. Ne souffrez pas que personne fasse votre métier. J'espère que vous êtes à présent dans le cas de faire votre quart et votre point.**

Comment douter qu'il ne soit un marin fini, lorsque, après le combat du 5 messidor — combat peu acharné puisque l'*Indicible* qui l'a soutenu a eu seulement deux tués et huit blessés —, Gantheaume a chargé Jérôme de se rendre à bord du *Swiftsure*, de l'amariner et de recevoir l'épée du capitaine. Nulle récompense plus flatteuse pour un jeune officier. Aussi Napoléon qui ignore que, profitant de la démonstration de l'escadre devant Vile d'Elbe, Jérôme a débarqué et a poussé jusqu'à Florence où Murat, toujours empressé, lui a fourni tous les moyens de se distraire ; qui n'a à reprocher à son frère qu'une négligence extrême dans sa correspondance, se déclare fort satisfait de l'expérience, trouve l'épreuve probante et écrit à Gantheaume qu'il appelle Jérôme à Paris et qu'il

compte l'envoyer à Brest pour entreprendre un grand voyage. Il s'est donné pour programme que, dans trois ans, il ait navigué plusieurs milliers de lieues et soit clans le cas de commander un brick.

Jérôme prend donc la poste pour Paris ; en route, il ne se gêne point pour parler et répandre des nouvelles. Il nous a raconté, dit un journal, que soldats et matelots avaient beaucoup souffert du défaut d'eau et de vivres, que le mauvais temps avait seul empêché le débarquement des troupes à bord sur les côtes d'Égypte, quantité d'indiscrétions qui de la part d'un autre eussent paru criminelles, qui, à lui, n'attirent pas même une observation. À Paris, chacun s'empresse à le fêter ; même on lui fait des vers : témoin ceux-ci que, chez Elisa, lui adresse le chevalier de Boufflers :

Sur le front couronné de ce jeune vainqueur,
J'admire ce qu'ont fait deux ou trois ans de guerre.
Je l'avais vu partir ressemblant à sa sœur.
Je le vois revenir ressemblant à son frère.

ô triomphe de l'hyperbole !

Ce qu'il est à ce moment et la façon dont il entend sa chance et comprend son métier, est tout dans quelques lettres qu'il adresse à Gantheaume. Il s'efforce de prendre le ton *matelot*, par cette mode que suivaient encore, il y a quarante ans, les jeunes gens se destinant à la marine ; et comme, de nature, il est fort tranchant et n'admet point qu'on le contredise, il se pose chez le Consul en arbitre des opérations navales et ne souffre point qu'on en glose devant lui — lui qui, en son particulier, en fait si fort la critique : *Ils m'appellent dans la maison le grossier marin, le chevalier de Gantheaume*, écrit-il le 26 fructidor (13 septembre). C'est qu'une fois ils voulurent discuter. Ils raisonnaient comme des officiers de terre et, après beaucoup de paroles, je leur dis en prenant mou chapeau : *Je m'en vais, car vous raisonnez comme un tas de sots et des gens qui êtes à votre aise sur des fauteuils.*

Ce n'est rien là : ce qui le peint au vrai, ce qui établit sur quel pied il est avec Gantheaume, de quelle façon il se tient établi dans l'État, c'est une lettre postérieure : *Les deux cent cinquante louis que vous m'aviez fait l'amitié de me prêter*, écrit-il à *son cher général*, *ont dû vous avoir été remis, quinze jours après mon arrivée, par M. Pergot (Perregaux, le banquier), envoyés par l'intendant de la maison, l'Ester, à qui j'en donnai l'ordre à mon arrivée.* Gantheaume, qui était du conseil d'État en l'an VIII et n'y a point été renommé, a chargé Jérôme de l'y faire rétablir : *Quant à Locré (c'est le secrétaire général du Conseil d'État), il a dû, continue Jérôme, vous écrire de ma part. Il m'a répondu que le Consul ne s'y refuserait pas, mais qu'il ne pouvait lui en faire la demande que le 24 vendémiaire que le Consul revenait de la Malmaison et, depuis, je ne m'en suis nullement occupé parce que j'avais cru tout cela terminé, mais, puisque cela ne l'est pas, je vais écrire dans ce moment au Consul pour lui rappeler que je lui en avais parlé. Vous ne devez pas douter, mon cher général, de tout le plaisir que j'ai à faire quelque chose qui vous soit agréable. Ce n'est pas assez qu'il protège, et de ce ton, Gantheaume, rien ne se fait dans la marine où il n'ait part : Vous partez pour l'Inde, lui dit-il, du moins à ce que m'a fait entendre le Premier Consul quand j'en causais avec lui, et, ce qui nie le ferait croire, c'est qu'il m'aurait avec plaisir envoyé encore avec vous, mais, par les raisons que je vous ai fait connaître, je ne désire pas encore de m'éloigner de si longtemps de lui...* Et il termine : *Adieu, mon cher général, peut-être que, partant en même temps, nous aurons le plaisir de nous rencontrer. Je vous assure que c'en sera un très*

grand pour moi. Vous avez eu tant de bontés et d'amitié que je ne l'oublierai jamais, et le meilleur moyen de vous prouver ma reconnaissance sera de mettre à profit les bons conseils que vous m'avez donnés. Adieu, mon cher général, je vous embrasse. Et, en post-scriptum, il ajoute : Bien des choses à nos amis (huit officiers fort obscurs qu'il énumère) et à tous ceux qui voudront bien me faire l'amitié de se rappeler de moi.

Cette fin sauve bien des choses, montre le bon garçon, aimable et désireux de plaire, ayant, comme on dit, le cœur sur la main et trouvant des façons gentilles qui font tout pardonner. Mais, dans le reste, tout l'homme n'est-il pas, et qu'attendre d'un enfant de seize ans qui écrit de ce style, est arrivé à cette présomption, sans presque s'en douter et comme du premier bond ? Un prince de sang, embarqué avec une assurance d'être tantôt grand amiral, eût-il ainsi parlé ? L'eût-il osé, s'agissant du Roi ? L'eût-il fait, s'agissant de vieux marins ayant trente années de services et de guerre ? Un Comte de Toulouse eût-il ainsi traité Pointis, Forbin, ou Duguay-Trouin ?

Ceux-ci l'eussent-ils souffert ? prétendu ? Mais Jérôme se croyait ou se sentait mieux qu'un prince du sang. Habitué à voir tous hommes et toutes choses se courber devant son frère, il s'était persuadé que, étant de même race, c'était devant lui que tout s'inclinait. Avait-il si tort quand il ne rencontrait que fronts abaissés et échine pliées ? C'est de la servilité des uns que sort, le plus souvent, l'infatuation des autres.

On eut soin qu'il restât le moins possible à Paris. Arrivé vers le 20 fructidor (7 septembre), ce fut au plus s'il y passa vendémiaire an X (fin septembre, commencement octobre), car il coupa son séjour d'un voyage à Boulogne, à Dunkerque et sur les côtes, et, avant le 15 brumaire (6 novembre), il avait rejoint Rochefort, où il reçut, le 8 frimaire (29 novembre), sa commission d'aspirant de première classe avec ordre d'embarquer à bord du *Foudroyant* sur lequel l'amiral Latouche-Tréville avait son pavillon. Le *Foudroyant* faisait partie d'une escadre composée de sept vaisseaux de haut bord, sept frégates et divers bâtiments légers qui, sous les ordres supérieurs de Villaret-Joyeuse, devait concourir à la grande expédition contre Saint-Domingue. Cette escadre de Roche fort fit voile le 23 frimaire (14 décembre) et, après avoir vainement attendu la flotte, d'abord devant Belle-Isle, puis devant Palma, elle se dirigea droit sur Saint-Domingue devant qui elle opéra sa jonction avec Villaret, le 9 pluviôse (29 janvier 1802).

Pas plus que Paulette, Jérôme n'avait donc pu assister au mariage de Louis avec lequel, d'ailleurs, il n'avait aucune intimité. De ses frères et sœurs, c'était Paulette qu'il aimait davantage, quoique Elisa eût tout fait pour l'attirer et que Murat l'eût volontiers servi en ses défauts. Mais il affectait de ne dépendre que de Napoléon, de n'avoir de comptes à rendre qu'à lui seul. Sans doute, il avait raison de compter sur la faiblesse de son frère, mais, s'il avait eu besoin d'un avocat près de lui, n'avait-il pas Joséphine, qui se plaisait à jouer à la petite maman et à la confidente, qu'amusaient ses frasques et ses folies et qui lui trouvait un de ces airs mauvais-sujet, qu'une femme telle qu'elle est préfère à tous les airs parce que, comme a dit une qui lui ressemblait : **Si l'on ne goûte pas à la cuisine, on en a du moins la fumée.**

Telle est, au commencement de 1802, la situation des membres de la famille : d'immenses fortunes territoriales et mobilières acquises par Joseph, par Lucien et Murat, promises à Leclerc ; Louis établi virtuellement dans la pensée de

Napoléon comme son héritier possible ; Jérôme destiné à commander la marine pourvu qu'il s'y prête ; et, pour eux, toutes les commissions, toutes les fonctions, toutes les dignités. On a vu cela déjà mais point à ce degré, point avec cette forme qui, à mesure que croît la fortune de Bonaparte, s'affirme, s'élargit, s'étend sur tous ceux qui sont du sang et qui, par suite, prédestinés à régir les peuples, y sont aptes dès l'enfance.

A ses frères, il accorde, sans expérience préalable, une part des qualités qu'il possède. Raisonnant d'après lui, se jugeant tel qu'il est, il les assimile en son esprit à lui-même, parce qu'ils sont de sa race. Son égoïsme transposé, d'individuel est devenu familial ; c'est de bonne foi, c'est avec une conviction entière qu'il attribue aux siens la faculté de remplir tout emploi, d'accomplir toute mission où lui-même croirait réussir. Il les tient pour les meilleurs ouvriers, les seuls même qu'il puisse rencontrer pour l'œuvre commune, œuvre qui n'est point seulement son élévation à lui-même, mais celle de la famille entière à sa suite. Il les juge à ce point sur ce thème à priori, que, dans la connaissance qu'il a de leur caractère, il semble ne point avancer d'un pas, quels que soient leurs actes et quelque ouverture qu'ils donnent. Il ne sent ni la jalousie latente, ni l'envie sourde, ni l'hostilité proche. Rien ne paraît l'instruire comme rien ne semble le décourager. Ils sont parce qu'il est, et si, devant leurs fautes, il arrive à concevoir des doutes, ce n'est, ni sur leur aptitude, ni sur leur intelligence, ni sur leur dévouement, seulement sur leur bonne volonté et sur leur activité physique.

Ses beaux frères restent relativement en dehors : jusqu'ici, il ne se croit obligé à les avancer et à les produire que dans la mesure de l'intelligence qu'il leur attribue et des services dont il les croit susceptibles. Il a d'ailleurs des préférences selon qu'ils ont épousé telle ou telle de ses sœurs et qu'elles savent ou non le prendre. Avec certaines, il est incapable de résister et de se défendre et l'importunité arrache tout de lui.

Prédominance, dans la famille, des mâles, objet unique d'ambition ; subordination des individus au clan ; obligations contractées de naissance vis-à-vis du premier né qui doit profiter de l'effort des cadets et qui, quelque gloire qu'ils prennent, quelque fortune qu'ils acquièrent, reste le chef, celui qui donne l'avis suprême au sujet des intérêts communs ; utilisation des femelles au profit de la gloire, de la considération ou de l'avantage du clan, tout cela est corse et fait le fonds du caractère. Il s'y mêle une nuance : le droit d'aînesse de Joseph, Napoléon aspire à se le faire céder, mais il voudrait que ce fût de bonne volonté, par un mutuel accord, et c'est sur ce point que va porter son travail. Il ne l'usurpe point, tout consul qu'il est ; il l'admet, le reconnaît, le tient pour réel, mais il peut le recevoir du premier investi, et cela seul le libérera envers lui.

Ce qui est corse encore, c'est cette façon qu'il prend d'envoyer les siens faire fortune hors de France — comme là-bas on les envoie faire fortune hors de l'île. La France est à présent pour lui une Corse magnifiée, étendue du Rhin à l'Océan et à la Méditerranée. Il y porte les sentiments qu'il éprouvait pour la petite patrie, et à la façon dont il a aimé cette Corse qui n'était point sa chose, qui n'était point son bien, que son imagination seule lui promettait à gouverner, de quelle passion jalouse, exclusive, unique, doit-il aimer cette France qui s'est offerte à lui, où il se sent le seul maître, cette grande France à soldats, cette France si variée, si étonnante en peuples divers et où toutes les voix, en toutes les langues, l'acclament et le proclament. Ce n'est pas un sentiment de nature qu'il a pour elle, l'amour d'instinct pour les plages, les montagnes, les bois natals

; mais le sentiment acquis de propriété, de domination, d'exclusif pouvoir est plus fort encore. La France, c'est lui.

Il n'admet donc point qu'on y pille ; mais, ailleurs, ce n'est point la même morale, et, ailleurs, il envoie les siens avec de tels emplois qu'ils n'ont pas même la peine de se baisser pour récolter des trésors ; on les leur apporte : Espagne, Italie, Saint-Domingue, peu importe le lieu : pourvu que ce ne soit pas la France, c'est bien. Il voit les millions rapportés et trouve cela convenable. Il n'a nulle révolte devant ces richesses si rapides : on dirait au contraire qu'il y applaudit, comme s'il pensait que, de France, il en aura moins à donner, que cela grandit les siens sans qu'il lui en coûte, et que c'est ainsi double profit.

IX. — LE CONSULAT À VIE.

NIVÔSE. - FLORÉAL AN X (Janvier. - Mai 1802.)

La Paix. — Sentiments de la nation. — Les soldats. — Le paysan. — Le bourgeois. — Les ouvriers. — Les mécontents. — Coups de théâtre. — Enthousiasme pour la Paix et le Premier Consul. — Préparation du Consulat à vie. — Insignes (lu Premier Consul. — Maison civile. — Présidence de la République italienne. — L'unité italienne. — Consulte de Lyon. — L'aristocratie italienne. — En France, poussée démocratique, opposition parlementaire. — Éléments constitutifs de l'opposition. — Ses actes. — La lutte ouverte. — Observations. — La session de l'an X. — L'opposition irréconciliable. — Le Corps législatif. — Le Tribunat. — Le Sénat. — Les généraux. Bernadotte. — L'Armée de l'Ouest. — Dangers pour Bonaparte. — Son impuissance dans le Parlement. — Nécessité de s'y créer un parti. — Rentrée en scène de Lucien. — Lucien et Napoléon. — Les discussions. — L'entente. — Lucien monarchiste. — Préparatifs du coup d'État. — Cinquième sortant du Tribunat et du Corps législatif. — Procédés renouvelés de la Convention. — Le Sénat grand électeur. — Retour de Lyon. — L'opposition domptée. — Rôle de Lucien. Articles du Mercure. — Lucien au Tribunat. — Les sections du Tribunat. — Vote du Concordat. — Complots contre Napoléon. — La cérémonie de Notre-Dame. — Conspiration de Rennes. — Bernadotte. — Le Consulat à vie. — Vœu du Tribunat. — Réponse du Sénat : la prorogation. — Réplique de Bonaparte : le plébiscite. — L'arrêté du Conseil d'État. L'hérédité. — Napoléon repousse l'hérédité. — Ses motifs. — Colère de Joseph. — Certitude qu'il a de réussir.

La Paix ! Était-ce vraisemblable ? Était-ce possible ? Depuis neuf ans, à travers toutes les fortunes, tantôt envahie jusqu'aux portes de Paris, tantôt envahissante jusqu'aux portes de Vienne, déchirée au dedans par les factions, menacée au dehors par les nations coalisées, subissant à la fois toutes les violences des discordes civiles et des discordes politiques : révolution agraire, confiscation et banqueroute mobilière, persécution religieuse, luttes de classes, intrusions de l'étranger, conspirations des partis, brigandages individuels ; la France — et chacun des Français — a traversé toutes les misères, subi toutes les angoisses, éprouvé toutes les terreurs : famine, maximum, réquisitions, les fusillades, la guillotine et, en ce temps où l'horreur d'être soldat était presque universelle, tout le monde soldat, sous peine de mort.

Le paysan a tout supporté, tout enduré pour garder la terre qu'il avait prise — bien de nobles et de prêtres. Pour cela, il a donné ses fils, il a même donné de son argent. Il a, sauf en des provinces, renié pour cela sa religion, son roi, sa langue, ses coutumes. Il a, pour cela, passé sur les tyrannies qui lui sont les pires, celles qui pénètrent en sa maison et sa vie, comptent ses sous, pèsent ses sacs, nombrent ses bues ; il a souffert, l'inquisition achevée, qu'on lui prît tout ce qui était de récolte pourvu que le fonds lui reste.

Ses fils, au paysan, ont plus encore souffert et trimé. En combien d'hôpitaux, combien de cimetières, combien de laudes désertes, de bois noirs, de ravins neigeux, en a-t-on couché de ces gars de France ? Pauvres petits gars aux yeux clairs, croit-on qu'ils soient allés de bon cœur aux batailles ? Les premiers volontaires peut-être, parce qu'ils ne savaient pas, qu'ils croyaient que ce serait un coup de collier, que ça durerait un mois ou deux, qu'ils voyaient depuis trois ans autour d'eux jouer à la garde nationale et qu'ils imaginaient que c'était cela, titre des soldats. Combien rares parmi eux les prédestinés, ceux qui, d'instinct, de goûts, d'aptitudes, par leurs qualités et leurs vices, par la tournure de leur esprit et la force de leur Lime, étaient de naissance des hommes de lutte, des destructeurs, avaient la vocation guerrière, le tempérament de combativité ! Cette couche, comme elle est vite épuisée et comme, en réalité, elle est peu profonde ; comme, à travers les temps, en un même pays, elle reste identique, suffisante à peine pour fournir de cadres inférieurs et d'un certain nombre de soldats de métier une armée telle que l'armée de 1789, l'armée de 1805, l'armée de 1839, l'armée de 1855 ! — Et, tout de suite après, viennent ceux qui sont soldats par soumission, puis ceux qui sont soldats avec répugnance, enfin ceux qui ne veulent point être soldats.

Des soldats par soumission, combien morts, non tant du feu de l'ennemi que de maladie et de misères ! De ceux qui servent avec répugnance, combien partis, désertés, rentrés chez eux ! Et de ceux qui ne veulent point servir, combien cachés avec la complicité de tous les leurs, errant dans les bois, perdus dans la montagne !

En ce temps où aller à l'armée, c'est aller à la guerre, où l'on est soldat pour se battre, le nombre des jeunes gens qui dans le peuple, et surtout dans la bourgeoisie, veulent sincèrement, librement être soldats, qui y vont pour leur plaisir, qui y sont pour leur compte, est infime. Par la Terreur, volontaires et réquisitionnaires sont maintenus sous le drapeau, mais avec quelle peine ! Sitôt un peu de relâche dans le gouvernement, les armées fondent. Au début du Consulat, Bonaparte est, chaque jour presque, obligé de faire des appels à l'honneur, des adresses aux réfractaires, promettant que cela ne durera pas, que c'est l'affaire d'une campagne, et, comme il compte peu sur les mots, en même temps il met en branle préfets et gendarmes. Une fois les réfractaires rentrés au régiment, on prend des mesures pour les garder, on les dépayse, on prévient par tous moyens les désertions, on applique des lois terribles ; mais, l'occasion se présentant, rien n'y fait.

Pour tous ceux-là, soldats malgré eux, la Paix, c'est la rentrée au village et, pour les parents, c'est le travailleur qui revient, l'ouvrier qu'on ne paye point et qui va mettre en valeur la bonne terre enfin acquise, enfin assurée, la terre pour qui l'on a tant souffert ! C'est là le principal, l'unique objet que voit le paysan de France et qu'il touche : la Révolution agraire consommée. Cette Paix, c'est le titre de propriété incommutable de sa terre. Et, sur ce morceau de terre qui lui tient plus au cœur que femme et enfants, il suffirait qu'on l'inquiétât pour qu'il se soulevât, risquât à nouveau quinze ans de guerre, et, lui qui eu a l'horreur, l'affrontât presque joyeusement.

Le bourgeois, non celui de Paris, mais celui des villes de province, surtout des petites, presque rurales, est, au même, degré que le paysan et pour les mêmes causes, intéressé à la Paix : c'est lui, le plus souvent, qui a acheté les grandes terres, les châteaux, les abbayes, pour les dépecer ensuite aux paysans, garder la meilleure part et l'avoir pour rien. De là, dans la France presque entière, son

attachement sincère à la Révolution, sa joie de la Paix qui lui garantit son bien. De là, un très vif enthousiasme pour Bonaparte, tant que Bonaparte ne lui demandera point ses Cils pour l'armée. Cela il ne l'admet point ; il n'a point fait des enfants pour cela ; il ne s'est point enrichi pour qu'ils prennent ce métier de meurt-de-faim. Il consent à payer, il fournit, en rechignant déjà, un remplaçant, mais la conscription, le service obligatoire, le service personnel, quelle horreur et quelle profanation ! Tout plutôt que cela !

Dans les villes, pour les ouvriers et les commerçants, l'impression sans doute est moindre, parce que, pour eux, la Révolution ne s'est point faite tangible, que la Paix leur apporte seulement la libération de l'esclavage militaire, l'espérance que les affaires vont reprendre, qu'on va commercer, gagner, s'enrichir. Bien plus éprouvés que le paysan par les banqueroutes de l'État et par les banqueroutes individuelles, bien plus touchés que lui par les désastres des assignats, ils n'ont, en fait, tiré de la Révolution que des mots, des rêves, du vent. Mais ce sont des rêves d'autre espèce que la Paix leur apporte, des rêves d'orgueil et de vanité, des rêves de grandeur acquise et de travail assuré, la certitude que leur nation est la première au monde, la seule.

La Paix donc est une joie, un enthousiasme, un enivrement pour tous, hormis pour quelques soldats de métier qui n'ont point fait une suffisante fortune ou qui ont mangé à mesure celle qu'ils avaient faite, pour quelques ambitieux insatiables ou pour quelques mécontents incorrigibles. A ceux-là, le Premier Consul, d'ailleurs, garde Saint-Domingue à conquérir, la Louisiane à occuper, des terres lointaines à saisir ; à ceux-ci, il réserve des traitements de généraux en chef, des places diplomatiques et de larges présents : ils ne sont, d'ailleurs, dans la nation et dans l'armée qu'une minorité infime ; mais, avec cette minorité, il faut compter. Car, de cette même classe d'où sont sortis les Dumouriez et les Pichegru, l'on verra sortir les chefs de cette conspiration permanente qui, prenant tous les masques, le républicain comme le royaliste, acceptant toutes les alliances, provoquant même celle de l'étranger, épiant sans cesse l'instant où faiblira la fortune de la France, suivra Napoléon au travers de ses succès et de toutes ses gloires et finira, en coalisant contre lui les bas intérêts, les viles rancunes et les haines ignobles, par le mettre à bas et l'écraser.

A ce moment, ils en sont à l'attente, aux jalousies sourdes, aux confidences à l'oreille, aux insinuations que seuls ils sont patriotes et républicains, car, de parler haut contre lui, à cette heure d'universel applaudissement, qui l'oserait ?

Si le Premier Consul a cherché la mise en scène, s'il a prétendu frapper au profond l'imagination des peuples, s'il a voulu émouvoir la nation et enter sa gloire dans la mémoire des hommes, comment mieux eût-il pu s'y prendre ? Chaque semaine, pour ainsi dire, à partir des premiers jours de l'an X, un matin, Paris s'éveille secoué par le canon ; les trompettes sonnent à travers la ville que les préfets et les maires parcourent en cortège proclamant un traité nouveau, et, de Paris, la nouvelle est rejetée en écho par les villes, les bourgs, les villages. La Paix ! la Paix ! la Paix avec l'Autriche, la Paix avec le Portugal, la Paix avec les Anglais, la Paix avec les Russes, la Paix avec la Turquie, la Paix, l'universelle Paix que Dieu bénit moins que les hommes ! Cette Paix, chacun veut la voir, la toucher, la France entière en veut des représentations ou des allégories. Ce n'est point flatterie ni besogne policière, les images où les graveurs ne suffisent point, que le public s'arrache, qui, en quelques jours, doublent, triplent de prix, les imprimeurs ne pouvant répondre aux demandes. Toute vieille planche qui prête à

l'allusion se rajeunit en quelque endroit pour dire la Paix, le triomphe du Peuple Français et la gloire de Bonaparte. Car, de la Paix à l'auteur de cette Paix, le pas est vite franchi. Il n'est si pauvre maison ou si riche, où l'on ne veuille avoir sous les yeux son buste, son médaillon, une représentation de lui. Il y en a pour toutes les bourses, pour tous les goûts : des bustes en plâtre, des bustes en bronze, des bustes en marbre, des bustes en biscuit, en porcelaine coloriée, en faïence sous couverte, en composition, en terre cuite, en ivoire ; des médaillons de toute dimension et de toute matière, depuis les grands de Boizot et de Chinard jusqu'aux minuscules de Corrigner ; les estampes en tel nombre, en telle profusion qu'il est impossible d'en dresser l'inventaire, impossible, après moins de cent ans, d'en connaître l'entière collection. Jamais, à nul moment de sa vie, il n'apparut aux yeux de la nation, de la nation tout entière, entouré d'une telle gloire : Bonaparte vainqueur et pacificateur.

A tous égards, l'instant est donc opportun pour consolider son pouvoir et l'asseoir d'une façon qui semble définitive. Il s'y prépare et, par quantités de moyens, il y prépare l'opinion. N'est-ce point un symptôme qui doit frapper l'attention, lorsqu'il prend dans son costume certains insignes qui n'ont été jusque-là réservés qu'aux seuls rois de France ? Dès le 14 vendémiaire an X (6 octobre 1801), il a écrit au ministre de l'Intérieur de lui faire préparer un sabre de dimensions médiocres, qu'il pût porter dans les grandes cérémonies, et qui fût d'accord avec les usages et les formes civiles du costume consulaire et dessiné de manière à avoir pour ornements le Régent et d'autres diamants d'un aussi grand prix. Cette commande, il juge à propos de l'annoncer dans le *Moniteur* : Le Diamant dit le Régent, qui, pendant la Révolution, avait été mis en gage, a été retiré par le gouvernement... Ce diamant, le plus beau que l'on connaisse, a été jugé digne d'être mis sur la garde de l'épée, marque distinctive des Premiers Consuls. Le luxe et la parure des diamants ne conviennent, il est vrai, qu'aux femmes, mais le Régent, par sa grandeur, sa beauté et sa rareté, fait exception. Et cette épée que Boutet, le célèbre armurier de Versailles, avait établie pour la somme de 6.689 fr. 21 c., où Nitot avait monté le Régent accompagné des plus beaux diamants du Trésor, le Premier Consul la montre volontiers aux ambassadeurs et aux généraux qu'il reçoit à sa table : Vous voyez, messieurs, l'épée du chef du Gouvernement français ; elle contient pour quatorze millions de diamants ; et l'épée passe de main en main, donnant à qui la tient le symbole de l'esprit nouveau, la glorification de la force militaire, figurée par l'inconcevable richesse d'une épée.

Certes, une telle épée suffit à la parure d'un Consul à vie et même d'un Roi : elle vaut autrement qu'une couronne ; elle n'est pas, comme le dit Bonaparte, l'insigne des Premiers Consuls, car quel, n'ayant point fait la guerre, ou l'ayant faite sans une gloire sans pareille, oserait la ceindre ? Au flanc de Bonaparte, les diamants qui l'ornent peuvent briller de mille feux : ils n'éteignent pas sa gloire, et le sabre tout uni qu'il portait à Lodi, aux Pyramides ou à Marengo, est bien plus précieux ; à lui seul convient donc un tel glaive et le présenter ainsi, n'est-ce pas affirmer du même coup que lui seul en est digne ?

Mais ce n'est point assez qu'un insigne unique en son genre et qui, soi seul, marque un pouvoir quasi royal et plus que royal ; il faut à présent au Premier Consul une maison civile et des chambellans. Jusque-là, sa maison a été exclusivement militaire, composée uniquement de ses aides de camp. Sans doute, un conseiller d'État, le ci-devant ministre de l'Intérieur Benezech, faisait, près des Consuls, office d'introducteur des ambassadeurs et de maître des cérémonies, mais rien ne le distinguait de ses collègues du Conseil, c'était une

fonction d'État qu'il remplissait près du gouvernement ; il n'y avait rien là de domestique, rien qui fût même particulier à Bonaparte. D'ailleurs ni les attributions exactes de Benezech, ni l'étiquette, n'ont été réglées ; on ignore même quelle appellation officielle il convient de donner au Premier Consul et quel rang chacun doit occuper dans les cérémonies.

La désignation d'abord timide, ensuite plus franche, de deux, puis de quatre préfets du Palais ; la nomination d'un gouverneur du Palais ayant les pouvoirs et les fonctions d'un grand maître de la cour ; la réglementation des titres et des uniformes ; l'établissement d'une étiquette sévère qui proscriit qu'on s'assoie ou qu'on se couvre dans le palais ; l'accroissement du personnel intérieur, l'organisation des réceptions, l'augmentation de la Garde, les commandants qu'elle reçoit, les uniformes dont elle est parée, tout ce qui se passe aux Tuileries, annonce la formation d'une cour, le progrès de l'idée monarchique, la transformation de la magistrature temporaire dont Bonaparte est revêtu en une sorte de dictature viagère.

S'il est besoin qu'il fournisse de ses intentions une indication plus précise encore, ne la donne-t-il point lorsque, tout de suite après le mariage de Louis, il vient à Lyon se faire conférer par la Consulte cisalpine le titre, la dignité et le pouvoir de président de la République italienne ?

Mais il n'en va pas en France comme en Italie : en Italie, la Constitution qu'ont souhaitée les patriotes les plus instruits et les plus intègres, a pour objet principal, unique peut-on dire, qu'il y ait une Italie. Lorsque, à la Consulte de Lyon, on lit l'intitulé de la Constitution *cisalpine* : **Italienne ! Italienne !** jette une voix inconnue et, de banc en banc, le cri court dans une acclamation. Pour la première fois, la nation s'affirme ; mais encore faut-il que, dans un moule unique que chauffera l'unique fondeur, soient jetés les royaumes, les principautés, les duchés, les fiefs, les républiques à forme oligarchique ou démocratique, tous ces débris d'États dont il faut faire une patrie. Cette division à l'infini qui crée l'impuissance ; cette rivalité continuelle qui cause la ruine ; cette diversité de lois, de monnaies, de mesures, de patois qui empêche qu'on s'approche, qu'on s'unisse, qu'on commerce, qu'on s'entende, c'est cela d'abord, avant tout, qu'il faut abolir. C'est pourquoi, rejetant hautement la forme fédérative que les Français croient toujours, à priori, la mieux adaptée au tempérament italien parce qu'ils voient le passé et ne veulent pas regarder l'avenir, les hommes d'État, les patriotes cisalpins, voulant d'abord faire une nation, veulent d'abord un État centralisé — république ou monarchie, peu leur importe — mais où, sous une main ferme, s'éteignent les hostilités, se brisent les angles, se fondent les patriotismes locaux, par qui l'esprit de clocher se sublime en un esprit national.

Cette union faite, périsse, après douze années, Napoléon qui en aura été l'auteur ; périsse la forme gouvernementale qu'il aura donnée à l'Italie, forme la plus parfaite sans doute qu'ait reçue un État moderne ; périsse l'armée qu'il aura créée et instruite ; périsse le drapeau où, pour symbole de l'alliance nouée à jamais entre les deux nations, il a imposé sa couleur entre les couleurs françaises : il n'importe : l'Italie renaîtra. Elle renaîtra par les lois, par les institutions, par l'esprit d'unité que Napoléon lui a soufflé au visage ; et ce jour-là, c'est du drapeau napoléonien qu'elle s'enveloppera, affirmant ainsi — consciente ou non — que seule l'Idée napoléonienne a inspiré, éclairé, guidé son relèvement et procuré sa résurrection.

Mais, en Italie, cette minorité infinie qui a charge et qui s'est donné mission pour le peuple entier, est consciente de ses devoirs envers la nation. Elle est avant tout patriote ; elle est composée de grands seigneurs instruits et réfléchis, qui mettent de côté leur vanité particulière et leurs intérêts personnels ; leur but est trop élevé pour qu'ils s'arrêtent à des considérations individuelles ou même à ces prétendus principes de politique qui ne servent d'ordinaire qu'à dissimuler, sous la pompe des mots, les ambitions et les rancunes.

C'est une aristocratie dans le sens le plus exact et le plus formel, qui, prenant sur soi de délibérer et de résoudre comment la nation italienne peut et doit être, a compris que, d'abord, il fallait un homme, a trouvé cet homme et se fie en lui.

Elle agit pour le peuple à venir, non, peut-on dire, pour le peuple présent, qui s'ignore, qui est un incapable, qui est peut-être hostile, qui est certainement indifférent. Elle crée le mouvement, elle ne le reçoit pas. Elle n'a point de mandat du peuple ; elle n'en demande pas ; elle va, et, en même temps qu'elle détruit les servitudes qui lui sont personnellement utiles, elle range à la loi commune qui lui semble la meilleure elle-même et le peuple.

En France, c'est exactement la situation inverse ; le peuple acclame Bonaparte, pourvu qu'il soit et sous quelque titre qu'il lui plaise d'être ; la poussée est démocratique, elle est nationale ; elle ne dépend point de quelques hommes ; elle est la résultante à la fois des sentiments, presque des sensations, et des idées. Elle ne raisonne pas, ne se propose pas des buts : elle est. Elle tient à tant d'éléments disparates et divers, elle est produite par des causes si profondes et si médiocres qu'on chercherait vainement à en rendre compte. Il est ainsi de ces instants où la nation unanime veut ; où elle n'a qu'une âme, qu'un cœur, qu'un cri : instants rares et délicieux où, jusqu'en ses profondeurs, tressaillit la conscience humaine pour un enfantement surhumain ! Mais, en face de la nation qui veut, se dresse une faction qui ne veut point : contre Bonaparte et le peuple, se sont coalisés les parlementaires qui se croient et sont peut-être une aristocratie, en ce sens qu'ils raisonnent et discourent, qu'ils possèdent un certain nombre de notions que le Peuple n'a pas et qu'ils nourrissent la ferme croyance de leur supériorité sur les autres êtres.

Cette opposition a cinq foyers : le Sénat d'abord, bien que le Sénat soit timoré, accessible et muet ; puis, le Tribunat, émané du Sénat, dont il se fait l'organe imprudent puis, le Corps législatif, émané aussi du Sénat, muet comme lui, mais en correspondance intime avec le Tribunat et recevant son impulsion ; l'Institut, qui, d'après la Constitution, n'a point d'attributions politiques, mais où les hommes politiques, ayant joué ou jouant encore un rôle, se trouvent en trop grand nombre pour que leur réunion en corps constitué ne les amène point à des manifestations politiques ; enfin, l'Armée, ou plutôt, dans l'armée, certains chefs politiques qui rêvent de remplacer Bonaparte et qui, pour y parvenir, ne reculent devant rien.

L'Institut est le cerveau. C'est le seul corps constitué non épuré ou transformé en Brumaire ; le seul qui ayant conservé son organisation de l'an IV, ait encore son personnel du Directoire ; il ne se met point en avant, mais il imagine l'opposition, l'élabore, finit au Sénat qui cherche l'opportunité et choisit le terrain. La plupart des sénateurs disposés à l'opposition sont de l'Institut. Rien de plus naturel donc que l'action d'une des assemblées sur l'autre, mais l'Institut dirige.

Le Tribunat est la voix ; le Corps législatif agit, de la façon au moins qu'il peut agir, par un vote muet ; les militaires sont en réserve, mais on compte qu'ils donneront la force.

Il est d'autres oppositions, dans le Conseil d'État, dans le ministère même ; mais, au Conseil d'État, le Premier Consul souffre, accepte, provoque même la discussion ; avec les ministres, plus encore. Cela se passe à huis clos, hors de la vue et des oreilles du public ; cela est pour le bien de la chose et on n'y conteste point les grandes lignes. Tant qu'elle demeure en quelque sorte privée et qu'elle est loyale, l'opposition ne l'inquiète ni ne l'irrite. Ce qui l'inquiète, c'est l'opposition sénatoriale qui si facilement peut se tourner en conspiration qu'on ne sait trop, à dire vrai, ce qui l'en sépare ; ce qui l'irrite, ce sont les discours au Tribunat et les votes au Corps législatif, mais les discours plus encore : **Je suis soldat, dit-il, enfant de la Révolution ; je ne souffrirai pas qu'on m'insulte comme un roi !**

Certes, Napoléon est trop soldat pour accepter, pour tolérer la contradiction publique ; par tempérament, par éducation et par métier, il doit recevoir comme une insulte toute critique de ses actes de gouvernement ; mais a-t-il si grand tort de penser que, contre lui, la partie est liée entre le Sénat, le Tribunat et le Corps législatif, et que, dirigés par le troisième, les deux autres se sont mis d'accord pour rejeter les lois qu'il juge les plus nécessaires et, comme il dit, **empêcher le gouvernement ?**

La marche a été graduelle ; dans la session de l'an VIII, le Tribunat n'a rejeté qu'un projet de loi de médiocre importance — sur l'établissement des péages au passage des ponts construits par des particuliers — et encore sous le prétexte, peut être justifié, que la question était administrative, non législative. Le Corps législatif a rejeté seulement le projet de loi sur le Tribunal de cassation, et il l'a adopté ensuite avec quelques modifications dans l'ensemble de l'Organisation judiciaire. Néanmoins, l'opposition s'est comptée : sur des projets aussi importants que celui des contributions, elle est parvenue, au Tribunat, à réunir 40 voix sur 83 volants.

En l'an IX, l'opposition qui, au Tribunat, à chaque scrutin, ne groupe jamais moins de 20 voix contre tout projet du gouvernement, quel qu'il soit, rejette, sur la proposition de Benjamin Constant, par 36 voix contre 30, l'indispensable projet sur la dette publique et les domaines nationaux, et, sans parler du projet de loi sur les archives nationales, de celui sur la réduction du nombre des moyens de cassation en matière criminelle, elle engage directement la lutte avec le Premier Consul sur le projet créant des tribunaux spéciaux. Ici, c'est l'affaire personnelle de Napoléon ; c'est sa vie qui est en cause, c'est la sécurité publique qu'il s'agit d'assurer c'est la partie saine de la nation qu'il faut défendre contre les brigands. Cette loi, c'est la conséquence fatale de l'attentat de Nivôse. En contester l'opportunité sous prétexte qu'elle contient des mesures d'exception, c'est laisser le champ libre aux assassins, c'est se ranger de leur parti. Au Tribunat, Daunou, Ginguéné et Benjamin Constant s'acharnent contre le projet : mais c'est le discours de Daunou avec les insinuations qu'il contient qui irrite le plus le Consul. Il perd patience, il se jette de sa personne dans la mêlée. Dans une audience qu'il donne au Sénat, il dit : **Ils sont douze ou quinze métaphysiciens bons à jeter à l'eau. C'est une vermine que j'ai sur mes habits... Il ne faut pas croire que je me laisserai attaquer comme Louis XVI.** Mais, c'est encore presque à huis clos, ces paroles, il les veut publiques et entendues de tous : dans tous les journaux officiels, il fait encarter une feuille d'*Observations*,

sans lieu d'impression ni nom d'imprimeur, qui répandue à un nombre infini d'exemplaires doit porter le débat devant le pays : il flétrit ces hommes dont la fatale influence a présidé à toutes les scènes funestes de la Révolution, et qui sont parvenus jusqu'aux derniers jours couverts de l'égide de leur divinité tutélaire : la Peur.

Ils devaient reparaître quand les gouvernements oppresseurs avaient disparu ; ils reparaissent en effet, enhardis par les illusions les plus grossières et armés de cette métaphysique ténébreuse qui, jadis, fit tour à tour leur succès et leurs infortunes.

Ils sont douze ou quinze et se croient un parti.

Déraisonneurs intarissables, ils se disent orateurs.

Ils débitent depuis cinq à six jours de grands discours qu'ils croient perfides et qui ne sont, que ridicules.

Enfin, au sein d'une société où les idées et les choses sont remises à leur place, ils se proclament sages et ne s'aperçoivent pas qu'ils sont les seuls insensés.....

.....

A qui en veulent-ils ?

Au Premier Consul.

On a, il est vrai, lancé contre lui des machines infernales, aiguisé des poignards, suscité des trames impuissantes ; ajoutez-y, si vous voulez, les sarcasmes et les suppositions insensées de douze ou quinze nébuleux métaphysiciens. Il opposera à tous ces ennemis LE PEUPLE FRANÇAIS.

Le projet de loi passe au Tribunat avec une majorité de 8 voix (49 contre 41) ; au Corps législatif avec une majorité de 104 voix (192 contre 88) ; mais l'abîme est ouvert ; dans les Observations, il est impossible, même à défaut d'autres indications, de méconnaître la pensée, le style, la griffe du Consul. A sa suite, les orateurs du gouvernement se sont montrés hautains, agressifs et violents ; le conflit est désormais inévitable entre les deux pouvoirs et il ne peut se terminer que par la soumission ou la démission.

A l'ouverture de la troisième session du Corps législatif (an X), la période du Consulat qu'on peut appeler préparatoire est terminée ; la paix générale est conclue ou va l'être ; il s'agit, pour Bonaparte, d'asseoir des institutions politiques dont certaines ne semblent encore qu'en projet, n'ont jamais fonctionné et ne sont inscrites que pour ordre dans la Constitution. Les délibérations du Conseil d'État au sujet des lois qui doivent servir de bases au nouveau droit civil des Français sont achevées. La liste des émigrés est close et, si les radiations individuelles ont été nombreuses jusqu'ici, c'est par une amnistie générale accompagnée de lois réparatrices que le Consul entend procéder désormais, afin de rendre à la patrie des citoyens qu'il juge nécessaires à sa grandeur et à son prestige. Enfin, le Concordat est signé : on en connaît les dispositions principales ; la paix va être rétablie dans les consciences, tout prétexte va être enlevé aux fauteurs d'insurrection, et, en même temps que cesseront la guerre continentale et la guerre maritime, s'abolira la guerre civile.

Ce programme rempli, quelle récompense décerner à Bonaparte autre que le pouvoir suprême durant sa vie ?

Mais, traités de paix, Concordat, lois politiques, lois civiles, tout doit être soumis au Corps législatif, et, dès le premier jour, c'est sur le Concordat que la bataille s'engage. Le Corps législatif, dont la grande majorité est composée de philosophes et de ci-devant prêtres constitutionnels, élit pour son président Dupuis, l'ami de Lalande, le plus connu des athées, le plus célèbre des écrivains qui ont attaqué la religion chrétienne, l'auteur de *l'Origine de tous les cultes*. C'est là une première affirmation. Voici la seconde : le Premier Consul a présenté la première loi du Code civil, le titre préliminaire. Cette loi est rejetée au Tribunal par 65 voix contre 13 ; au Corps législatif, par 142 voix contre 139. Le Tribunal accepte à la vérité, avec une majorité de 38 voix (64 contre 26), la troisième loi du Code présentée en second lieu, le titre relatif à la tenue des actes de l'état civil, parce qu'il y voit une mesure de guerre contre le clergé ; mais il repousse ensuite par 30 voix de majorité (61 contre 31) la deuxième loi, le titre relatif à la jouissance et à la privation des droits civils.

Les traités de paix — sauf le Concordat réservé après l'élection de Dupuis — ont été déposés : ils sont attendus par le Peuple avec une telle impatience que le Tribunal n'ose point en retarder la promulgation ; mais, à propos d'un terme de style qui se rencontre dans le traité avec la Russie, du mot sujets appliqué aux nationaux des deux États, c'est une sorte d'insurrection et, malgré l'urgence, malgré les avantages d'un traité nécessaire et glorieux, il se trouve quatorze tribuns pour le rejeter.

Jusqu'ici le Tribunal et le Corps législatif ont seuls paru : c'est au tour du Sénat de marquer son opposition et d'affirmer sa bonne entente avec les corps qu'il a élus : trois places sont à remplir au Sénat ; le Premier Consul présente trois généraux : Jourdan, La Martillière, Berruyer ; c'est, à l'occasion de la paix, un hommage qu'il convient, dit-il, de rendre à l'armée ; les trois officiers qu'il présente sont des vétérans illustres, de bons serviteurs du pays qui, depuis 1792, ont pris leur glorieuse part de toutes les guerres. Les nommer, c'est affirmer la reconnaissance que leur doit la Patrie. En réponse, le Tribunal présente Daunou, l'ennemi personnel du Consul ; le Corps législatif présente Grégoire, l'évêque de Blois, le chef reconnu des Constitutionnels, l'adversaire résolu du Concordat : le Sénat élit Grégoire et il ne paraît douteux à personne qu'il ne réserve la deuxième place à Daunou.

Et en même temps, à l'Institut, il s'élève presque une émeute contre Bernardin de Saint-Pierre qui a prononcé le mot *Dieu* ; Cabanis y répète comme en 1798 : *Je jure qu'il n'y a point de Dieu et je demande que son nom ne soit jamais prononcé dans cette enceinte* ; l'esprit de faction gagne l'armée ; Lannes, Augereau se font insolents, si bien que Lannes, disgracié, est privé de son commandement et envoyé ambassadeur au Portugal ; Masséna, en lutte perpétuelle avec Joséphine à propos de sa maison de Rueil, irrité depuis sa destitution de commandant en chef de l'Armée d'Italie, s'affiche en ennemi, glose sur les janissaires de Bonaparte ; Gouvion Saint-Cyr et Macdonald, éloignés par des missions d'apparat, souhaitent vivement de revenir et ne cachent point leur hostilité ; Moreau s'établit en adversaire déclaré, poussé qu'il est par la femme qu'il vient d'épouser, dont la mère, Mme Bulot, créole comme Joséphine, est, de longue date, en rivalité avec elle. Plus le Consul a donné de retentissement à la victoire d'Hohenlinden, plus il a rendu Moreau dangereux. On a fait de lui son égal, son rival ; on lui a prêté, avec des vertus républicaines un désintéressement que démentent Grosbois, les chasses, les meutes de cent chiens, l'hôtel de la rue d'Anjou, mais qui fait légende : Moreau, aux yeux des opposants, est le successeur désigné de Bonaparte. si un hasard — et il en est de

préparés — met Bonaparte à bas. Mais Moreau, pas plus que Masséna, Macdonald ou Augereau, n'a de commandement ; Bernadotte en avait un hier, il l'a encore nominalement et, par suite, c'est lui le plus à craindre.

Toutefois, Bonaparte, par un coup d'adresse, vient de briser ses armes : Bernadotte, nommé conseiller d'État, le 4 pluviôse an VIII (24 janvier 1800), par l'unique influence de Joseph et alors que sa conduite en Brumaire l'avait montré ennemi irréconciliable, avait, quatre mois plus tard, le 20 floréal (10 mai), été pourvu, sur les mêmes instances, du commandement en chef de l'Armée de l'Ouest. De là, il a fait répandre sa gloire par tous les journaux, annonçant qu'en un mois il avait repoussé quatre débarquements des Anglais, quoique, à aucun, il ne se fût trouvé avec les troupes. Son armée était si peu disciplinée que la désertion y vidait les cadres, faisant, en dix jours, perdre ainsi cent cinquante hommes à la 82^e demi-brigade ; la 31^e s'était mise en pleine révolte ; dans la 52^e, le chef de brigade Féry avait été assassiné par ses soldats révoltés, mais Bernadotte n'en affectait pas moins de se déclarer hautement satisfait. Tout son but semblait être de se créer des partisans, de faire que son armée fût à lui, devint entre ses mains un moyen assuré d'arriver au gouvernement si Bonaparte périssait. Il en arrivait à décerner, de son chef, à ses officiers, des armes d'honneur portant cette inscription : *Le Conseiller d'État, général en chef, Bernadotte au... en récompense de ses services rendus à l'armée de l'Ouest.*

Le Consulat paraissant consolidé, la guerre de l'Ouest, réduite à des assassinats individuels et à des vols de diligence, étant plus affaire de gendarmes que de soldats, l'armée par suite devant bientôt se dissoudre, Bernadotte avait pensé s'assurer un commandement plus important et plus profitable. Venu à Paris en brumaire an IX (octobre 1800), il avait, on l'a vu, été sur le point, grâce à Joseph, d'enlever à Murat le commandement de l'Armée d'Italie ; ayant échoué de ce côté, il n'espérait pas moins un grand commandement où il pût faire la guerre sur une plus large échelle et, par Joseph, il comptait obtenir l'Armée de Batavie.

Elle lui échappa encore et il dut retourner en Bretagne où sa conduite commença à attirer d'une façon particulière l'attention du Consul : au commencement de l'an X, Leclerc se rendant à Brest pour prendre le commandement de l'Armée expéditionnaire s'arrêta quelques heures à Rennes où était le quartier général de Bernadotte. Il y eut entre eux, malgré la présence de Paulette, une scène des plus vives où Bernadotte reprocha à Leclerc de lui avoir pris l'année précédente l'Armée de Portugal, de lui prendre à présent l'Armée de Saint-Dominique, n'épargna pas plus Napoléon que Leclerc lui-même. Leclerc se contenta : *La conduite de Bernadotte, dit-il à ses aides de camp, regarde exclusivement le Premier Consul, il s'en est réservé l'examen.*

Malgré l'intervention de Joseph, cet examen parut décisif ; à la fin de frimaire (décembre 1801), Bernadotte fut rappelé à Paris ; il en fit part à ses soldats dans une proclamation où, leur annonçant en même temps la paix générale, il leur disait : *Que ceux d'entre vous qui vont joindre leurs familles portent au milieu de leurs concitoyens l'exemple des vertus civiles ; ce sont elles qui ont enfanté les prodiges militaires... La paix vous rend à une vie plus douce ; jouissez, dans le repos, du souvenir de vos triomphes et ne perdez jamais de vue que l'élan de la liberté vous a conduits. Vous pouvez conserver votre gloire, il est difficile que vous puissiez l'augmenter...*

Cela avait l'apparence d'une déclaration de guerre ; mais, avec la duplicité qui lui est coutumière, Bernadotte, après avoir lancé cette proclamation, courut à Amiens trouver Joseph, protesta de son innocence, et grâce à son beau-frère — peut-être convaincu — obtint de conserver, durant l'année commencée, le commandement en chef nominal et les appointements. Renseignements reçus, le Premier Consul comprit la faute commise ; il chercha à éloigner Bernadotte, même en lui faisant un pont d'or. Il lui fit offrir le commandement en chef à la Guadeloupe avec le titre de capitaine général : *C'est une mission importante et agréable sous tous les points de vue*, écrit-il à Joseph le 17 nivôse (7 janvier 1802), *puisqu'il y a aujourd'hui quelque gloire à acquérir et un grand service à rendre à la République en faisant rentrer pour toujours cette colonie dans l'ordre. Si ceci tente l'ambition de Bernadotte comme il paraît que cela est, il faut que tu me le fasses promptement connaître, car l'expédition partira dans pluviôse et ces missions aux colonies sont demandées par les généraux qui ont le plus de réputation.* La Guadeloupe ne plaît pas à Bernadotte : le Premier Consul offre la Louisiane ; mais, avant d'accepter, Bernadotte fait ses conditions : il emmènera, outre trois mille soldats, un pareil nombre de cultivateurs et il sera d'ailleurs pourvu de tout ce qui est nécessaire dans un éloignement qui peut l'empêcher pendant un temps plus ou moins long, de communiquer avec la métropole. *Je n'en ferais pas autant pour un de mes frères*, répond Bonaparte, et il nomme à la Louisiane le général Victor.

Au fait, Bernadotte ne veut pas s'éloigner ; il ne veut pas perdre le commandement nominal qui lui donne la supériorité sur tous les généraux non employés. Il a beau écrire à Joseph : *Paris est une caverne où ont abouti tous les égouts du crime, mettez-moi, je vous en conjure, à même d'en sortir d'une manière honorable* ; il s'entend à miracle à décliner les propositions, à longer la courroie, à se faire marchander, cherchant comme en Brumaire qui le paiera davantage, en relations avec les sénateurs, en confiance par Mme de Staël avec les tribuns, en coquetterie par Mme Récamier avec les banquiers, en fraternité avec Joseph. Il connaît son Armée de l'Ouest, elle n'est point à dix marches de Paris : peu s'en faut que les officiers subalternes ne soient dans l'état d'esprit qui permet le *pronunciamento* du chef. Tant qu'ils se tiendront assurés de leur grade et de leur solde, rien à craindre d'eux ; mais que leur état se trouve coin-promis, que la non-activité les menace, ce sont des recrues toutes préparées à celui qui, étant le chef, exerçant sur eux ce prestige, leur promettra la conservation de leurs emplois. Et si, à ces soldats de l'Armée du Rhin qui se disent sacrifiés, à qui la solde n'a pas été alignée depuis trois ans, on fait espérer les avantages qu'ont obtenus, dit-on, les soldats de l'Armée d'Italie ; si surtout à tous ces corps destinés aux expéditions lointaines, on garantit qu'ils ne quitteront pas la France, qui peut affirmer qu'ils ne se laisseront pas séduire ? Bonaparte vivant, ils hésiteront peut-être ; mais, Bonaparte disparu d'une façon quelconque, ils n'hésiteront pas. Bien fou serait Bernadotte s'il rompait volontairement le lien qui l'attache encore à cette armée, lui permet encore, sans être factieux, de correspondre avec ses chefs et de se tenir en contact avec eux !

Donc, pour Bonaparte, jamais apparence plus brillante ; jamais au fond situation plus menacée. Opposition déclarée dans les centres parlementaires, conspiration latente dans la seule armée qui soit approchée de Paris ; le gouvernement en échec devant le Sénat, devant le Tribunal, devant le Corps législatif et, dans les villes, par suite de la mauvaise récolte de l'an IX, le pain renchéri, au point qu'on

ait des inquiétudes, que fon ne fabrique plus qu'une sorte de pain et que, ce pain bis, aux repas des ambassadeurs, le Premier Consul le fasse servir à sa table.

Il n'est que temps de parer — mais comment et avec quoi ?

Bonaparte a écrémé les corps parlementaires pour former son Conseil d'État ; il y a placé les hommes de la Révolution ayant le plus de sens et d'instruction, dont quelques-uns, comme Thibaudeau, Berlier, Boulay, Regnauld, ont une longue pratique des assemblées et auraient rendu de signalés services en s'y faisant chefs de groupes. Tout ce qui, au Tribunat, lui est dévoué est terriblement médiocre ou singulièrement maladroit. Au Corps législatif c'est pis encore ; on est sans prise sur ces muets dont ou ne tonnait la pensée collective qu'à la couleur de leurs boules anonymes. Au Sénat, ceux qui sont fidèles se laissent tourner et conduire par les habiles ; c'est là, néanmoins, qu'on peut le mieux agir : la majorité y est intimidable, accessible et vénale. Mais, personne pour remettre les choses en place et donner la direction. Bonaparte, étant l'homme de la nation, n'a point de parti ; c'est sa force et ici sa faiblesse.

Il doit naturellement, et d'obligation, se tourner vers les seuls qui puissent être de son parti : ses frères. Mais Joseph n'est point orateur, n'a point marqué dans les assemblées, n'a rien de ce qu'il faut pour les conduire. D'ailleurs, en ce qui touche les sentiments et les opinions de Joseph. Napoléon ne peut-il concevoir quelque inquiétude ? N'est-ce pas Joseph qui s'est porté garant du dévouement de Benjamin Constant et qui l'a fait nommer au Tribunat ? Ne reste-t-il pas en relations avec lui, en intimité avec Mme de Staël qui groupe autour d'elle tous les mécontents ? N'est-il pas l'ami des métaphysiciens du Sénat ? N'a-t-il pas pour Daunou des grâces particulières ? Surtout, n'est-il pas le beau-frère de Bernadotte ? A tous égards donc, à cause de son caractère, de ses liaisons, de son incapacité parlementaire, Joseph ne doit pas être employé ; mais il y a Lucien.

Depuis son retour de Madrid, Lucien s'est établi en grand seigneur ami des arts, menant large vie, ayant en ville le superbe hôtel Brienne, et aux champs le Plessis, transforme en un chemin d'enchantements. Il a tout du grand seigneur, même la maîtresse titrée, une marquise de Santa-Cruz, qui, paraît-il, est née Wallenstein et qu'il a amenée d'Espagne. Il reçoit du monde, fait galamment les honneurs du Plessis où l'on mène cette vie de château qui, en ce temps, semblait amusante : grosses farces, jeux d'eau, revenants, lits en portefeuille, poil à gratter, divertissements exquis. Il raconte volontiers ses tableaux, fait l'historique de ses objets d'art, explique son ambassade, — discourt. Sa cour, car il en a une, comme il a une maison, écoute et profite.

Avec le Consul, il est assez mal : il a eu avec lui, à son arrivée, une explication de trois heures, à la suite de laquelle il s'est fait une sorte de réconciliation. Ils ont, dit Lucien, fait leurs conventions sur leur manière d'être ensemble, car il ne veut pas être goguenardé, avili par son frère ; que Bonaparte prenne avec lui un ton qui ne lui convient pas ; qu'il lui tienne des propos devant ses aides de camp, les officiers de sa garde. — Plus de mauvaises plaisanteries ! plus de citoyen Lucien ! de grand Lucien ! de grave Lucien ! Je ne veux pas servir de risées à vos aides de camp. Cela a été très bien entendu ; Lucien lui a dit aussi : Je ne veux plus ni fonctions, ni missions ; je veux vivre à Paris, en citoyen de Paris, à moins que vous ne me fassiez concourir à quelque chose d'utile pour consolider votre pouvoir.

Le lendemain, Lucien vient dans le salon ; Napoléon qui ne peut se défendre d'être taquin, qui surtout l'est en famille et plus encore avec son cadet, recommence ses attaques : [Eh bien ! citoyen Lucien, que faites-vous ?](#) Puis, à la réplique, de mauvaises plaisanteries : [Qu'est-ce que fait cette femme ? Madame... madame qui ?... madame Santa-Cruz, qui court après vous ?](#) Là-dessus, échange de propos très vifs, et Lucien sortant sur un : [Je vous salue.](#)

Il est revenu plusieurs fois chez Joséphine ; Napoléon ne l'a pas fait demander. Alors il est parti au Plessis, fort mécontent et s'exprimant en termes amers sur les désagréments qu'on lui a donnés à Madrid. Il paraît bien qu'il eût souhaité alors que le Premier Consul lui proposât la Cisalpine ; mais la tentative près de Joseph avait été trop mal accueillie, à la fois par Joseph et par Melzi, pour qu'on la renouvelât. Lucien donc a beau énumérer les conditions qu'il eût posées à son acceptation, le Premier Consul n'a eu que faire de les entendre, puisqu'il n'a rien offert.

Ce n'est pas pourtant qu'il ne tienne à Lucien et qu'il ne tienne à lui surtout en ce moment, par le besoin qu'il a de lui ou croit avoir. Au fond, ils sont pins près de s'entendre qu'il ne semblerait à qui ne connaîtrait point leurs caractères et qui ne serait point averti de leurs idées. Napoléon ne peut se défaire de cette habitude de jeunesse de [goguenarder](#) Lucien ; Lucien ne peut prendre assez sur lui pour ne pas monter sur ses ergots, répondre au raide, chercher le mot piquant. Napoléon, peu accoutumé aux résistances, s'en excite davantage et, du mauvais goût, passe aux brutalités ; mais, après ces escarmouches où il s'amuse et qu'il juge à tort sans conséquence, Napoléon est ramené à penser que seul Lucien a des idées semblables aux siennes, que seul il est capable de les soutenir dans une assemblée et que, seul, il a assez de tactique parlementaire pour triompher des résistances. Lucien, de son côté, s'il se grimpe et s'il boude, est trop ambitieux de parole et de pouvoir — de parole surtout, — pour ne pas être prêt à revenir si Napoléon, qui tient les clefs pour le pouvoir et la parole, lui fait signe. Peut-être poursuit-il en même temps d'autres visées, a-t-il des entretiens avec quelques-uns des conjurés ? Cette affirmation, trois fois reproduite dans ses mémoires, que [le choix éventuel d'un successeur à Napoléon a, pour son malheur, attiré sur lui l'attention de certains cercles politiques ; que c'est ce qui lui aliéna le cœur de son frère, que du reste il n'a été désigné que concurremment avec Joseph et le général Moreau ;](#) cette affirmation si nette peut-elle être entièrement gratuite, ne reposer pas même sur une apparence ? C'est peu vraisemblable : pour susciter au Consul des ennemis dans sa propre famille, pour obtenir des renseignements, pour nouer des complicités, on a dû parler à l'ambition des frères et leur promettre la succession, à l'un comme à l'autre, sachant qu'on ne la donnerait ni à l'un ni à l'autre.

Lucien, s'il a de tels entretiens, ne regarde point qu'ils le compromettent ; il agite des hypothèses et n'est point étonné qu'on pense à lui mais, d'ailleurs, pas plus pour Napoléon que pour lui-même après Napoléon, il ne veut d'un pouvoir médiocre, d'un pouvoir dépourvu des bases essentielles : hérédité, religion, monarchie, d'un pouvoir qui ne soit pas en fait un pouvoir d'ancien régime.

Le premier, par le *Parallèle*, il a proposé l'hérédité du pouvoir exécutif dans la famille Bonaparte. Dès son ministère, il a été l'ami, le protecteur, le collaborateur de Fontanes ; il a même été dans une mesure l'inspirateur de Chateaubriand. Il a été et il reste l'ennemi des idéologues et il juge, avec Fontanes, que [cette dernière espèce est la pire de toutes ; que ce sont là ses véritables ennemis, ceux de la France et du Premier Consul qu'ils environnent.](#) Ses amis et lui-même

n'ont jamais perdu de vue, durant son ambassade d'Espagne, le projet du rétablissement, en fait et en droit, de la monarchie : J'ai lu l'histoire, lui écrit Fontanes le 28 germinal an IX (18 avril 1801), et je n'ai jamais vu qu'un grand homme s'élevât si haut pour manquer ensuite à sa destinée. Il faut que le dénouement soit digne du ce grand drame que j'ai vu commencer et que j'espère voir finir. Je suis convaincu que tout ce que nous avons pensé se réalisera ; de jour en jour, le grand événement se prépare et il est impossible de le retarder longtemps. Il s'est, à la suite de Fontanes, rangé parmi les partisans d'un accord avec le Pape parce que, si le culte se rétablit, c'est un grand pas vers le but désiré ; il est d'avis comme Fontanes, qu'on peut rire des augures, mais qu'il est bon de manger avec eux les poulets sacrés. — C'est, lui écrit Fontanes, ce que pensaient Cicéron, Pompée et César qui se fit nommer pontife suprême. Tous ces hommes-là sont de votre famille qui hérita de leurs grandes qualités et doit les imiter en tout. Il veut, pour lui-même, une place à part dans les réceptions et dans les cérémonies, et, à son retour d'Espagne, un de ses griefs contre Napoléon est que, à table, on le met ou on le laisse pêle-mêle avec les aides de camp et que, à l'exemple du Consul, les ambassadeurs prennent la même liberté. C'est déjà le mot qu'il dira à Mme Bonaparte lui demandant pourquoi il n'est pas venu dîner le lundi précédent : Parce qu'il n'y a point de place marquée pour moi : les frères du Consul doivent avoir les premières places après lui.

Idées générales, menus faits, liaisons, amitiés, la fréquentation assidue de Fontanes, de Rœderer et de Regnaud, le passé, le présent et un certain avenir — assez bref à la vérité, et l'on verra pour quelle cause — tout dément la posture républicaine que Lucien a prétendu se donner devant l'histoire. Il est le plus ardent à désirer le Consulat à vie parce qu'il compte en tirer l'hérédité ; il sera le plus ingénieux à entourer la République d'institutions monarchiques de telle façon que fatalement la République tombe en monarchie.

Napoléon n'a donc qu'à l'appeler : il viendra. A quel moment exactement l'entente se fait-elle ? Très certainement avant le 14 nivôse (4 janvier 1802), avant le mariage de Louis où Lucien assiste. Pour supprimer l'opposition dans le Tribunat et dans le Corps législatif, le moyen employé va être sensiblement analogue au procédé suggéré par Lucien, le 19 brumaire, pour éliminer les opposants des Cinq-Cents et des Anciens. Sans doute, l'on a affirmé que cette marche avait été indiquée par Cambacérès, qu'elle avait été combinée avant le départ de Napoléon pour la Consulte de Lyon ; mais ce départ n'a eu lieu que le 18 nivôse (8 janvier) à minuit, et Lucien était certainement rentré en intimité avec son frère avant le 14 ; il était destiné à jouer le premier rôle dans le Tribunat reconstitué, il eût même un des pivots de la combinaison ; il est donc impossible qu'il n'ait pas été consulté et, dès lors, en retrouvant sa manière dans les procédés employés, comment ne pas penser que c'est lui qui les a fournis ?

D'abord, le 12 nivôse (2 janvier), le Premier Consul, par un message hautain et sévère, retire des délibérations du Corps législatif le 2e et le 3e titre du Code civil, l'un adopté, l'autre rejeté par le Tribunat : C'est avec peine, écrit-il, que le gouvernement se trouve obligé de remettre à une autre époque les lois attendues avec tant d'intérêt par la nation, mais il s'est convaincu que le temps n'est pas venu où l'on portera dans ces grandes discussions le calme et l'unité d'intention qu'elles demandent.

Le Sénat, intimidé par une scène des plus vives que Bonaparte lui a faite, renonce à Daunou, élit le candidat du gouvernement, le général La Martillière,

(14 nivôse, 4 janvier). Ce n'est point à coup sûr une raison positive pour qu'on soit assuré des sénateurs, mais n'est-il pas des moyens pour obtenir leur bonne volonté ? Le Premier Consul croit en être certain, lorsque, quatre jours plus tard, il leur adresse ce message : [L'article 38 de la Constitution veut que le renouvellement du premier cinquième du Corps législatif et du Tribunat ait lieu dans l'an X et nous touchons au quatrième mois de cette année. Les Consuls ont cru devoir appeler votre attention sur cette circonstance. Votre sagesse y trouvera la nécessité de vous occuper sans délai des opérations qui doivent précéder ce renouvellement.](#)

Les législateurs pourront s'étonner qu'on choisisse le milieu de la session pour renouveler le premier cinquième dont le mandat a encore huit mois à courir, mais si ce n'est point l'esprit, c'est la lettre de la Constitution qu'invoque Bonaparte : il n'y a rien à répondre.

Reste à fixer le mode de renouvellement : le procédé le plus simple, c'est sans doute l'élimination du cinquième par le tirage au sort ; mais le sort peut frapper aussi bien les amis que les ennemis. Il est un autre procédé qui consiste à désigner individuellement les membres sortants ; c'est celui qui a été employé au 19 brumaire, c'est celui qu'on adopte ; mais on le modifie suivant la procédure décrétée par la Convention le 5 fructidor an III pour la réélection des deux tiers de ses membres. Tous les membres du Corps législatif et du Tribunat sont soumis à la réélection ; les quatre cinquièmes des nouvelles Assemblées seront pris dans les anciennes ; les législateurs qui ne seront pas réélus seront naturellement exclus. C'est moins net, moins hardi, tout aussi illégal, peut-être moins justifiable que l'acte de Brumaire ; mais le coup d'État est rendu nécessaire par ce fait que nul des pouvoirs constitués n'est revêtu du droit de dissolution et, en réalité, c'est la dissolution qu'on prononce avec réserve des quatre cinquièmes. De ce coup d'État on donne la responsabilité au Sénat, investi par la Constitution des fonctions du grand électeur, et, en même temps qu'on élimine les plus compromis, on se réserve de marchander les autres, qu'on ne reprendra qu'après des engagements ou tout le moins des déclarations.

Tout de suite, le Sénat se met à l'œuvre et scrutine. Il faut des ballottages à l'infini, car il s'agit de quatre cents noms ; il s'agit de se mettre d'accord sur vingt tribuns, soixante législateurs à écarter et à remplacer. Il pleut des candidatures et autour de chacune des brigues s'organisent. La place de tribun est bonne, elle rapporte 15.000 francs ; celle de législateur, 10.000 : cela est enviable. On se refuse d'autant plus à les perdre que, d'ailleurs, on a moins de ressources ; le personnel du Corps législatif et du Tribunat est étrange : beaucoup de prêtres défroqués, d'anciens conventionnels obscurs ; puis des employés des ci-devant commissions révolutionnaires, du bas inonde anonyme qui a manqué les occasions de se garnir les mains ou qui même est honnête. Tous sont habitués à la dépense, à une sorte d'existence aisée ; depuis dix ans ils vivent à sauver le peuple et c'est un métier qui ne nourrit son homme que dans l'industrie publique. La preuve ? Des éliminés du Consulat, des opposants de l'an X, qui, sous l'Empire n'a point sollicité un emploi ou mendié un secours ? L'intrigue autour du Sénat est d'autant plus vive que le corps électoral est plus restreint et, lorsque le 11 pluviôse (31 janvier), le Premier Consul revient de Lyon où, pour la première fois, sa femme a, dans des fêtes officielles et publiques, reçu des honneurs particuliers, pris un rang spécial, vu son nom imprimé dans le *Moniteur*, il trouve l'usine en plein travail, les sénateurs absorbés par les sollicitations et convaincus de l'importance de leur tâche, les membres du Corps législatif et du Tribunat d'autant plus inquiets de leur réélection qu'ils n'ont que

cela à penser, tous les projets de loi ayant été retirés et leur oisiveté leur faisant mieux sentir le néant où ils vont retomber. Aussi, tous ces corps, un mois auparavant si pleins d'arrogance et si gonflés de l'esprit de faction, s'empressent à lui porter l'hommage de leur respect et de leur dévouement, à le féliciter d'une nomination qui ne peut être qu'un acheminement vers le Consulat à vie : l'orateur du Corps législatif s'emporte en lyrisme : Gloire à celui qui doit autant de conquêtes à l'amour de ses vertus qu'à la terreur de ses armes, qui sait gouverner comme il a su vaincre et dont chaque pensée prépare et chaque action réalise un bienfait pour l'humanité ! Heureuse aussi la France sur qui rejailit la gloire du magistrat qui préside à ses brillantes destinées !

Lucien, dont l'élection au Tribunat semble à Napoléon indispensable aux combinaisons ultérieures, mais dont la nomination par le Sénat ne doit être officiellement connue que le 18 ventôse (9 mars), ne perd point son temps, et depuis qu'il s'est associé aux projets de son frère, s'est donné pour mission d'éclairer et de diriger l'esprit public. Sans doute il a d'autres journaux que le *Mercur de France* qu'il inspire et où il collabore, mais tout est anonyme et par suite incertain, et, pour juger de la façon dont il se conduit ailleurs, cet exemple suffit.

Un drame d'Alexandre Duval, *Édouard en Écosse*, protégé par Maret, autorisé par Chaptal, a été joué aux Français et, à la première représentation, a fait émeute par l'enthousiasme des émigrés rentrés. A la seconde, où le Consul a voulu assister, les applaudissements ont été plus grands encore, et, parmi les claqueurs, Napoléon a remarqué ce duc de Choiseul auquel il a fait grâce de la vie en l'an VIII et dont, il y a deux mois, il a autorisé le séjour en France. Nul doute ; c'est une manifestation royaliste qu'on tire de ces aventures de Charles Edouard. Le Consul coupe court, interdit la pièce et cela fait un gros événement.

Or, dans le *Mercur* du 5 germinal (26 mars), paraît un article écrit par Ambroise Rendu, corrigé par Fontanes, refait presque en entier de la main de Lucien, où non seulement l'interdiction est approuvée, mais où Lucien dit : Peut-être les Stuarts seraient remontés sur le trône de Charles II s'ils n'eussent marché à la tête des troupes françaises, et c'est par la suite du même crime que les princes français de la Maison de Bourbon sont à jamais expulsés du territoire français. En fomentant la Vendée, en excitant cette révolte de Toulon qui livra aux Anglais une partie de la marine française, en attisant cette affreuse guerre qui nous a coûté le sang de deux millions d'hommes, ils se sont rendus les plus grands ennemis de la Patrie. *Le mépris égale l'indignation quand on songe que ceux qui ont constamment payé les crimes de la guerre civile n'en ont jamais partagé les périls.* Si quelques-uns de leurs adhérents sont rentrés en France, ils n'y sont que par forme d'armistice et par l'indulgence de la nation qui, parvenue au point d'influer sur le sort des rois étrangers, n'a pas voulu être inflexible pour ses enfants égarés. Mais la tranquillité publique est la borne de l'indulgence, et si les partisans d'une cause déshonorée par tant de crimes oublièrent la reconnaissance qu'ils doivent à la patrie réconciliée, le devoir du gouvernement serait alors d'être inflexible : on pourrait les plaindre de leur nouveau délire, mais il faudrait les frapper et rejeter loin de nous des ingrats couverts aux yeux de toutes les nations d'un second opprobre et devenus parjures une seconde

fois³. Est-ce là le ton d'un simple journaliste ? N'est-ce pas plutôt celui d'un ministre qui donne de haut des avertissements et des injonctions ? Si, dans un recueil purement littéraire comme est le *Mercure*, Lucien donne de tels articles, est-ce qu'ailleurs il ne doit pas mieux encore s'ériger en arbitre de la politique, en directeur de l'opinion ?

Et il n'est rien encore officiellement. Que sera-ce tout à l'heure ? Voici enfin que, le 6 germinal (27 mars), le sénatus-consulte élisant les vingt membres nouveaux du Tribunal est officiellement publié ; sur ces vingt noms, il en est de célèbres, d'autres qui mériteraient d'être mieux connus, mais le niveau n'est point ordinaire, à en juger seulement par Lucien, Carnot, Daru, Daugier, Rock et Pictet.

Tout de suite, le 8 germinal (29 mars), Lucien se rendant l'organe du Consul, soumet au Tribunal une proposition que Napoléon a développée au Conseil d'État la veille de son départ pour Lyon et qui a pour objet d'établir dans le Tribunal des sections correspondant à celles du Conseil d'État. A ces sections seront communiqués secrètement les projets de loi leur ressortissant. Elles nommeront trois orateurs, chargés (le les discuter devant la section du Conseil d'État, de les amender au besoin, et de les soutenir devant le Corps législatif de concert avec les conseillers d'État désignés. Ainsi, le Tribunal qui, dans l'esprit de Sieyès, était un organe de critique et de résistance, devient, selon Lucien, une force supplémentaire de gouvernement. Il cesse d'avoir une originalité, une personnalité, pour confondre sa voix avec celle du Conseil d'État. Il devient le défenseur obligé des projets du gouvernement dont il se trouve accepter la paternité secrète. La délibération publique n'y est plus qu'une comédie, et c'est dans la coulisse que, désormais, devront, à huis clos, se traiter toutes les questions. Il y aura peut-être encore des discours contraires ; mais, avec ce système, on est ou l'on se croit assuré du vote définitif.

La proposition est acceptée : le Tribunal se partage en trois sections, et Lucien lui-même est nommé président de la section de l'Intérieur avec Carnot et Girardin pour secrétaires.

Aussitôt, une session extraordinaire du Corps Législatif est indiquée : il faut profiter du moment pour faire passer le Concordat signé depuis sept mois, et qu'on n'a pas encore osé présenter. Le Tribunal, suivant les formes qu'il a adoptées, vote le projet par 78 voix contre 7 et nomme, pour le soutenir, Lucien, Siméon et le protestant Jaucourt. Devant le Corps législatif, Lucien prononce un discours très étudié, divisé en trois parties comme un sermon, où, sauf dans l'exorde et la péroraison, on ne retrouve rien de sa manière, et qu'on dit avoir été très retouché par Fontanes.

Ce n'est ni ce discours ni aucun autre qui enlève le vote : c'est sans doute la paix avec l'Angleterre signée le 5 germinal (26 mars) ; c'est aussi la précision, la netteté, la roideur des *Articles organiques* qui accompagnent le Concordat, qui en sont indivisibles et qui, du moins, donnent quelque satisfaction aux adversaires des théories ultramontaines. Il ne se trouve que 21 opposants ayant le courage d'exprimer un vote négatif : 51 se sont réfugiés dans l'abstention ; 228 suffrages ont été affirmatifs. Ce scrutin suffit à indiquer ce qui se serait produit sans le renouvellement du cinquième et à quel point Cambacérés était dans le vrai

³ D'après l'original autographe. La phrase en italique est en surcharge et de la main de Fontanes.

lorsqu'il écrivait au Consul que, si le Sénat parvenait à éliminer les chefs de cabale, il ne pourrait pourtant avoir raison de l'opposition entière. Néanmoins, tel quel, le résultat est acquis. C'est une sorte de victoire.

Reste à savoir si, battus devant le Parlement, les opposants ne vont point tenter leur revanche par un mode extra-légal et, au coup d'État qui les a frappés, répondre par un coup de violence.

Le Premier Consul bien qu'il n'ait point l'air de s'en préoccuper, prend néanmoins ses précautions ; il augmente la Garde consulaire ; il la complète par l'institution de la Gendarmerie d'élite, corps d'extrême confiance, composé des plus beaux hommes et des meilleurs sujets de la Gendarmerie, placé sous les ordres directs d'un de ses aides de camp et destiné à un service permanent de police et de surveillance autour de sa personne. A la fête du rétablissement du culte, le jour de Pâques (28 germinal, 18 avril), le public ne voit que les pompes d'étiquette : d'abord l'audience solennelle au Cardinal légat, qui, après avoir été reçu par le Consul, l'est par Mme Bonaparte, laquelle ne bouge de son fauteuil ni pour le recevoir ni pour le reconduire, se lève seulement à son arrivée et à son départ ; puis, l'aller à Notre-Dame, l'étonnant cortège, le premier cortège royal qui traverse Paris depuis la Révolution : voitures à quatre chevaux des conseillers d'État, des ambassadeurs et ministres étrangers, des ministres français ; voitures à six chevaux du troisième et du deuxième Consul ; enfin, saluée à sa sortie des Tuileries par soixante coups de canon, précédée de six chevaux de main que mènent des mameluks, entourée par les généraux commandant la Garde et la division et par le premier inspecteur de la Gendarmerie, la voiture à huit chevaux où le Premier Consul est seul, en habit de velours écarlate brodé de palmes en or sur toutes les coutures, un sabre d'Égypte pendu à son côté par un baudrier étroit et du plus beau travail de broderies ; colleté de noir, culotté de noir, chaussé de bas de soie blancs et de souliers à boucles, coiffé d'un chapeau français à grand panache tricolore. Et bien plus encore que la messe célébrée pontificalement, que le *Te Deum* de Paisiello pour qui le Conservatoire est réquisitionné et où Sarrette, Méhul et Cherubini se démènent et s'agitent, ce qui étonne le peuple et ravit quelques-uns, ce sont, sur toutes les voitures, les domestiques en livrée ; ce sont les tenues de gala des laquais aux voitures des ambassadeurs ; ce sont les livrées jaunes galonnées d'or aux voitures des ministres, bleues et rouges aux voitures de Lebrun et de Cambacérès, vertes à la voiture de Bonaparte. Des livrées ! Où est le décret du 19 juin 1790, où la motion tant applaudie de M. de Noailles et de M. de Montmorency, où l'égalité rendue à [la classe sacrifiée des officieux](#) ?

On voit cela, les livrées — fait plus significatif que les proclamations et les lois, — on en cause, on admire ; on ne voit point combien il a défilé de soldats : hussards, chasseurs à cheval, dragons, les grenadiers, l'infanterie légère, la légion d'élite, les grenadiers à cheval, les Chasseurs à cheval de la Garde ; près des voitures, piquets renforcés d'infanterie de ligne et d'infanterie de la Garde, et, dans Notre-Dame, quatre bataillons au grand complet, baïonnette au canon. Pourquoi ? Sans doute pour que, à l'Élévation, les tambours battent aux champs et que les soldats présentent les armes. Mais faut-il quatre bataillons pour ce service ? — C'est que l'on a lieu de tout craindre. Depuis l'épuration du Tribunat, [il s'est formé autour du général Bernadotte un parti composé de sénateurs et de généraux qui veulent savoir de lui s'il n'y a pas quelques résolutions à prendre contre l'usurpation qui s'avance à grands pas. Il a proposé divers plans qui se](#)

fondaient tous sur une mesure législative quelconque... Mais, pour cette mesure, il fallait une délibération au moins de quelques membres du Sénat, et pas un d'eux n'a osé souscrire un tel acte. A défaut, l'on s'est arrêté l'avis de préparer au Premier Consul l'apothéose de Romulus ; plus simplement de l'assassiner à Notre-Dame. Bernadotte est certainement dans l'affaire et Joseph, à qui son frère a proposé de prendre place à ses côtés durant la cérémonie, comme négociateur des traités avec l'Autriche, l'Angleterre et Rome, décline ce suprême honneur et préfère se confondre au milieu de ses collègues du Conseil d'État, n'est-ce pas qu'il est averti ? Plus tard, il a cherché à expliquer sa conduite à ses intimes en leur disant que ces distinctions, ces honneurs n'avaient été qu'un piège tendu par le Consul ; ce que voulait Napoléon, c'était l'offrir, lui, Joseph, à l'envie et à la jalousie des autres Consuls, des ministres et des conseillers d'État, sans lui donner aucun moyen de braver ces sentiments, et, en même temps, s'acquitter avec lui. Si Joseph a imaginé de tels sentiments à son frère, Napoléon ne les a point éprouvés. Il était sincère, lorsqu'il offrait à Joseph la première place après la sienne, et Joseph, beau-frère de Bernadotte et son ami, était bien instruit lorsqu'il la refusait.

Le coup manqua : dans l'armée, on pouvait recruter des mécontents, des révoltés, point encore des assassins, et si Bernadotte avait l'esprit assez large pour envisager sans timidité tous les moyens de parvenir, il était trop prudent pour agir lui-même. Il lui eût fallu des complices : ils ne se trouvèrent point, ou ils se déroberent. Les quatre bataillons firent leur effet. Ce qu'il y eut de plus fort, ce furent des propos, imprudents peut-être, mais braves, naïfs et sincères de quelques généraux qui n'avaient pas de goût pour les capucinades et à qui il déplaisait d'être commandés de messe.

Le Premier Consul disparu, l'Armée de l'Ouest entra en scène. Le chef d'état-major de Bernadotte, le général Simon, la menait sur Paris. Mais le Consul vivant, rien à faire. Simon, soit qu'il eût reçu des ordres de Bernadotte, soit qu'il agît de lui-même, ne comprit pas que l'occasion était passée. Des propos avaient été échangés entre les officiers supérieurs ; Simon crut qu'ils trouveraient facilement de l'écho parmi les subalternes ; il rédigea et fit imprimer clandestinement, à Rennes, deux placards excitant à la sédition qu'il expédia simplement par la poste L'expédition fut faite le 6 prairial (26 mai) ; le lendemain, la police était informée. On remonta facilement à l'imprimeur, à l'expéditeur, vaguemestre en chef de l'Armée. Le général Simon, mandé par le préfet d'Ille-et-Vilaine, avoua tout et partit pour Paris avec sa femme, sous l'escorte ou plutôt sous la conduite d'un officier de gendarmerie en bourgeois. On destitua un chef de brigade, un capitaine et un lieutenant. On pressa le départ aux colonies, par détachements, des demi-brigades désignées, dont le mécontentement n'avait vraisemblablement pas d'autre cause, et là s'arrêtèrent les vengeances. Sans doute, en cherchant, eût-on trouvé d'autres ramifications ; on ne voulut point chercher.

Sur la nouvelle, Bernadotte, toujours couvert par Joseph, partit avec sa femme pour Plombières afin de se ménager une sorte d'alibi, une disparition convenable et, au retour, le moyen de faire l'étonné et, par ses procédés ordinaires — l'influence de son beau-frère et de sa femme — de recouvrer, sinon la bienveillance, au moins les faveurs du Consul. Bien instruit et fidèle, sachant peut-être que son sort dépendait de son silence, peut-être n'ayant pas en mains de preuves contre son chef, Simon ne parla pas, et, à son retour, Bernadotte put, comme il l'avait pensé, prendre les airs de l'innocence persécutée. Cela ne

réussit pas tout de suite près de Napoléon qui, à Rapp, chargé par Bernadotte de parler de lui, répond : **Ne me parle pas de ce bougre-là. Il a mérité d'être fusillé.**

L'opposition du Tribunat et du Corps législatif a donc été domptée par le renouvellement du cinquième ; l'opposition militaire, si l'on peut ainsi l'appeler, a perdu sa partie sans même avoir osé la jouer ; — mais, pour arriver au but auquel il aspire, il faut au Premier Consul le Sénat et l'occasion. Certes, il a tout d'un chef définitif de la nation, comme représentation et comme train : chaque mois, grand dîner officiel ; les princes étrangers, reçus en cérémonie, comblés de présents et traités un peu en vassaux ; une audience, chaque quintidi plus nombreuse et dont les préfets du Palais, en bel habit rouge brodé d'argent, font savamment les honneurs ; les présentations à Mme Bonaparte instituées dès le 18 ventôse (9 mars), **la cérémonie calquée sur celle qui était autrefois en usage chez la reine** ; les femmes d'ambassadeurs et de ministres tenues d'y figurer et un cercle établi où les gracieuses façons de Joséphine font seules passer sur les rigueurs de l'étiquette ; la maison toute foisonnante de valets à livrée verte galonnée d'or, des écuries où deux cent quatre-vingts chevaux martèlent le pavé, un train de voitures, de chiens, d'équipages, qui, sinon parfait de correction, rappelle les bons modèles et prouve l'intention ; mais tout cela ne fait pas encore le dernier pas franchi.

Le 6 floréal (26 avril), Napoléon tâte le Sénat ; passant par-dessus le Tribunat et le Corps législatif dont il redoute l'opposition, car il en a essuyé une vive au Conseil d'État, il fait régler par un sénatus-consulte l'amnistie des émigrés, nouveauté grave par ses conséquences, mais qui ouvre la voie à d'autres modifications constitutionnelles.

Dix jours après, le 16 floréal (6 mai), sans prévenir Lucien et agissant en dehors de lui, certain de la majorité au Tribunat où les opposants n'ont jamais pu réunir plus de onze voix, il fait, par Cambacérès prévenir le président, Chabot (de l'Allier), qu'on va déposer sur le bureau le traité avec l'Angleterre afin qu'il soit converti en loi et que le moment serait favorable **pour émettre un vœu agréable au Premier Consul**. Chabot se concerta avec Siméon, et la proposition qu'ils font d'inviter le Sénat à donner à Bonaparte un témoignage éclatant de la satisfaction nationale est votée à l'unanimité. Une députation de quatorze membres est chargée de présenter ce vœu au Consul. Dans l'esprit de Bonaparte, c'est du Consulat à vie qu'il s'agit ; mais, soit qu'il prétende qu'on lui force la main, soit qu'il hésite lui-même à formuler son désir, tant, de près, il lui paraît ambitieux, il paraît ne vouloir, ni ne pouvoir prononcer le mot ; il laisse volontairement une sorte d'incertitude et ne dévoile pas sa pensée. Même, le 17 floréal (7 mai), quand la députation du Tribunat se présente, il s'enveloppe encore d'équivoque et lui, si net, si clair, si précis, lorsqu'il exprime des idées acquises, il ne trouve pour répondre que des phrases obscures et bredouillantes. **Il ne désire pas d'autre gloire que d'avoir rempli toute entière la tâche qui lui était imposée ; il n'ambitionne d'autre récompense que l'affection de ses concitoyens ; heureux s'ils sont bien convaincus que les maux qu'ils pourraient éprouver seront toujours pour lui les maux les plus sensibles, que la vie ne lui est précieuse que par les services qu'il peut rendre à la patrie, que la mort même n'aura point d'amertume pour lui si ses derniers regards peuvent voir le bonheur de la République aussi assuré que sa gloire.**

Il veut qu'on le devine et fait le Sphinx, jeu dangereux, car un homme est là qui dira à sa façon le mot de l'énigme. C'est un homme bien autrement fort que Bernadotte, bien autrement rusé, qui a le double avantage d'être, par fonctions,

au courant des projets du Consul et d'avoir près de lui une alliée disposée à lui prêter constamment l'appui de son influence et le concours de ses renseignements. Fouché ne s'est point converti depuis la disgrâce de Lucien. Adversaire décidé du Consulat à vie en l'an IX, il est encore tel en l'an X. Pourquoi ? Il est difficile de croire aux convictions de Fouché, mais Fouché peut avoir des opinions, il a surtout des intérêts. Compromis avec les jacobins de telle manière qu'il semble pour jamais lié à leur fortune, il leur doit de lutter pour les idées qu'ils ont fait triompher ensemble. Mais ce qui le frappe davantage, c'est que ceux qui poussent le plus au Consulat à vie, Lucien, Rœderer, Talleyrand, sont ses ennemis déterminés. C'est assez pour qu'il le combatte. De plus, le Consulat à vie implique, avec le retour des émigrés, la formation d'une sorte de cour, la prédominance autour de Napoléon des éléments d'aristocratie et d'ancien régime. Or, quelque effort qu'ait fait Fouché pour s'acquérir quelques sympathies dans ce milieu, son travail n'est point si avancé qu'il s' imagine avoir vaincu les répugnances et désarmé les hostilités. De vrais nobles, il ne voit encore que ceux qui passent à sa caisse et le servent argent comptant.

Par le génie qu'il porte aux choses policières, par l'art qu'il a d'intimider, de séduire et de corrompre, il a su jusqu'ici maintenir son pouvoir et la crise qu'il a traversée après l'attentat de Nivôse, l'a affermi durant une année ; mais, dans le jeu de bascule qui, pour les conspirations, semble s'être établi entre royalistes et jacobins, ce sont ceux-ci plus que ceux-là qui paraissent devoir marcher à présent et, en effet, après toutes les avances qui ont été faites aux royalistes, les brigands ou les illuminés seuls doivent refuser de désarmer, tandis que, après les dégoûts de tous genres qu'ils ont essuyés, les partisans de la Dévolution sont en droit de chercher une revanche. Or, excellent jusqu'ici contre les royalistes, Fouché est sans doute bien moins habile, moins zélé, moins perspicace lorsqu'il s'agit des jacobins. Il a contracté, envers plusieurs, de ces obligations que créent les complicités anciennes ; il est obligé de ménager de vieux camarades, les couvre à l'occasion, partage certains de leurs griefs, et, au fond de lui, conserve quelques-unes de leurs idées. Dans les dernières affaires, conspiration de Bretagne et complot de Notre-Dame, il a eu soin de ne point pousser, de ne mettre la main que sur les subalternes, sur les autres d'épaissir l'obscurité. Mais, si le Premier Consul n'a point vu ou s'il n'a point voulu voir, ce n'est point parce que Fouché a prétendu le lui cacher ; c'est qu'il a jugé inutile de montrer à la France et à l'Europe que l'année n'est pas unanime et que des généraux même ont espéré et préparé sa chute. Cela ne lui rend pas Fouché moins suspect et, tôt ou tard, avec le Consulat à vie, il sera amené à remplacer un ministre inutile et dangereux.

Pied à pied, donc, Fouché a lutté : en d'autre temps, il eût pu le faire avec quelque avantage, car il n'a point eu de peine à faire partager ses inquiétudes aux anciens conventionnels du Conseil d'État et il a Joséphine entièrement à lui. Mais les hommes de la Révolution siégeant au Conseil, quoique les plus intègres, les plus intelligents et les plus travailleurs de cette assemblée, ont été tenus à l'écart de toute l'intrigue et, quant à Joséphine, tout ce qu'elle a pu faire, ç'a été fournir des renseignements sur ce qui se tramait à Malmaison. Elle a bien essayé, dans les moments d'intimité, de suggérer des craintes à Bonaparte, de le mettre en éveil contre Lucien, mais ces moments s'éloignent de plus en plus ; les habitudes bourgeoises disparaissent ; les tentations se multiplient autour de Napoléon, et, en le détachant d'elle, en rompant l'habitude de ses sens, l'on sait bien ce que l'on fait. Si, d'Espagne, Lucien a tenté son frère au divorce en lui proposant une infante ; à présent, Talleyrand profite du séjour du prince de Bade

pour faire des insinuations au sujet d'un mariage possible avec la princesse dernière fille du margrave.

Joséphine, certes, voit l'abîme : le Consulat à vie *gros* de l'hérédité, l'hérédité *grosse* du divorce. Par le mariage d'Hortense, elle a cru s'établir en une forteresse, mais il lui fallait Louis pour allié et Louis s'est d'autant plus retiré que sa belle-mère lui a fait plus d'avances ; son état physique, comme son état mental, écarte à présent la possibilité que le Premier Consul le désigne immédiatement comme héritier par-dessus Joseph, qui maintient obstinément ce qu'il appelle ses droits, par-dessus Lucien, rentré en faveur, devenu l'auxiliaire presque indispensable des projets de Napoléon.

Elle se désespère donc, se donne grand mal pour recueillir des informations, en faire part à Fouché, à Thibaudeau, à Berlier, mais cela ne sert de rien. Napoléon se méfie d'elle, l'égare sur de fausses pistes et, peut-être même, se sert d'elle pour tromper Fouché et ses amis sur le moment précis qu'il a choisi.

La bombe ayant éclaté au Tribunat, Fouché n'a plus à douter. Il n'a plus qu'une carte à jouer, et c'est le Consul qui la lui a fournie : c'est cette incertitude qui plane sur la récompense attendue du Sénat. Fouché court, et fait courir ses amis près des sénateurs de l'ancien parti Sieyès et il leur fournit le mot d'ordre ; il s'emploie près de ceux que leur intelligence médiocre et leur caractère timoré portent à suivre les partis déjà formés ; il se donne près des gouvernementaux comme le confident du Consul, affirme que Bonaparte ne pousse point ses ambitions au delà d'une prolongation de sa magistrature, que ce serait excéder non seulement ses désirs, mais contrarier son plan que lui déférer une dictature perpétuelle dont il n'a que faire et que d'ailleurs il n'a jamais demandée. Aux autres, il démontre qu'il faut bien sacrifier quelque chose ; qu'une prorogation des pouvoirs engage peu, en un temps comme celui où l'on vit, lorsque ces pouvoirs ont encore huit années à courir — car dans huit ans où sera-t-on, les uns et les autres ? — Par là, l'on évite le Consulat à vie, l'on arrête la modification profonde des institutions, l'on se met à l'abri de cette royauté rétablie sous un nom républicain. Il persuade, il endoctrine, il séduit et, comme tout cela est très hâté, que c'est à quelques heures près, que c'est le 16 floréal le vœu de Siméon, le 17 l'audience du Consul au Tribunat, qu'il faut pour le 18 un acte du Sénat, les hésitants n'ont point le temps de se renseigner, ne reçoivent pas à temps les indications. Cambacérès, il est vrai, est là pour les avertir et ne s'y ménage point, mais sans oser affirmer ; il est intéressé d'ailleurs, puis, pourquoi le croire plutôt que Fouché ? Rœderer rédige bien cette *Lettre d'un citoyen à un sénateur* si éloquente, si inspirée qu'elle passe tout ce qu'il écrit d'ordinaire et écrase tout ce qu'il a laissé d'ailleurs, mais lorsque, tout humide, on l'apporte de l'imprimerie au Sénat, la porte est close, le vote est commencé.

Et c'est ainsi que, le 18, le Sénat vote que les pouvoirs du Premier Consul sont prorogés pour dix années.

On vient annoncer cette nouvelle à Napoléon. Quelques sénateurs — des naïfs — s'empressent pour le féliciter. Il les reçoit mal, et, enfermé avec Joseph, Lucien et Cambacérès, il délibère. Cette délibération est courte : tout de suite, il a trouvé la parade celle qu'il annonçait déjà dans les *Observations*. Ce n'est point du Sénat qu'il tient ses pouvoirs, c'est du Peuple ; c'est au Peuple qu'il appellera du Sénat. Ce qu'une assemblée parlementaire lui marchandait, la reconnaissance de la nation le lui donnera. Et aussitôt, il dicte à Bourrienne un projet de message : *Le suffrage du Peuple m'a investi de la suprême magistrature. Je ne*

me croirais pas assuré de sa confiance si l'acte qui m'y retiendrait, n'était pas encore sanctionné par son suffrage.

Ce message dont, le lendemain, avec les Consuls et quelques conseillers d'État d'intime confiance, il discute l'opportunité, est assez vague pour ouvrir toute liberté de vote, non sur la prorogation de dix années, mais sur la prorogation à vie. Il s'agit seulement de régler la procédure, de trouver la formule de la question, de savoir qui la posera, car il semble impossible que ce soit Napoléon lui-même. C'est affaire aux juristes, à Portalis, Regnier, Bigot-Préameneu et Rœderer. De ces hommes, un est l'intime ami de Joseph, son confident intime. Il a toujours prêché pour l'hérédité, la monarchie rétablie. Il profite de l'occasion, propose que, à la question sur le Consulat à vie, on joigne pour Bonaparte *la faculté de désigner son successeur*. Les autres se rallient, avec enthousiasme. Ils se croient si assurés que c'est là le désir du Consul qu'ils ne l'avertissent point de ce surcroît d'honneurs : d'ailleurs, peut-être n'ont-ils point le temps. Cela est très improvisé. La conférence a lieu tout juste avant la séance du Conseil d'État, car c'est au Conseil d'État que l'on veut demander d'appuyer d'une délibération le plébiscite proposé : c'est sans cloute peu constitutionnel, mais on n'a pas le choix.

On entre en séance. Cambacérès préside. Bigot, Rœderer parlent, comme il est convenu. Une commission est nommée, composée de ceux qui sont clans le secret. Rœderer fait semblant d'écrire l'arrêté qu'il a en poche tout rédigé, revient, le lit ; personne ne fait d'observation. Le premier paragraphe *Napoléon Bonaparte sera-t-il consul à vie ?* est adopté à l'unanimité. Sur le second : *Pourra-t-il nommer son successeur ?* cinq conseillers s'abstiennent, deux, à la contre-épreuve, votent contre.

Le 21 (11), l'arrêté paraît dans le *Moniteur* : les considérants en sont en entier changés ; il n'est plus question de l'hérédité ; il y est dit seulement : *Le Peuple français sera consulté sur cette question : Napoléon Bonaparte sera-t-il Consul à vie ?*

Lorsque, en effet, la veille, le Consul a reçu l'arrêté du Conseil d'État tel que Rœderer rédigé ; lorsqu'il a lu ce considérant : *Que la nation ne peut espérer la stabilité que du dévouement du Premier Consul dans l'exercice de sa suprême magistrature durant sa vie entière et du dévouement d'un successeur animé du même esprit que lui et pénétré des mêmes motifs*, il est entré dans une colère très vive et très légitime ; il a pu, il a dû croire, il a cru, que ses frères — surtout Joseph — s'étaient entendus avec Rœderer pour lui forcer la main. Il avait pu causer de l'hérédité avec quelques sénateurs, avec les Consuls, avec Talleyrand ; mais de quoi se mêlait Rœderer ? Pourquoi ce zèle ? Pourquoi l'ignorance où ou l'avait tenu de ce qui l'intéressait davantage ? Conçue en ces termes, présentée de cette façon comme une garantie nécessaire de la stabilité, la faculté de désignation impliquait à bref délai la désignation même, et cette désignation qui, étant données les circonstances et les préventions, ne pouvait tomber que sur un Bonaparte, équivalait à un établissement de dynastie. Or, comme le lui avait dit Joséphine, *les généraux criaient déjà qu'ils ne s'étaient pas battus contre les Bourbons pour leurs substituer la famille Bonaparte*. Si, pour le Concordat, on avait eu à redouter dans l'armée des conjurations sanglantes, que dirait l'armée d'une telle usurpation ? Sur le Consulat à vie, le Sénat avait nettement marqué son opposition, et, tout de suite, sans tenir aucun compte de ces indications, on

ajouterait comme par bravade la demande de l'hérédité à celle du Consulat à vie ?

D'ailleurs, au profit de qui cette hérédité ? Napoléon lui-même n'était nullement fixé : il craignait les rivalités, il redoutait les compétitions ; il n'eût jamais consenti à partager son pouvoir, et n'était-ce point le diminuer, le partager même, que se retirer à soi-même l'avenir, se dépouiller du grand mystère du toujours ? De loin, à distance, il pouvait prendre des illusions sur la valeur de ses frères ; mais, de tout près, au pied du mur, pouvait-il en garder sur leur prestige, leur notoriété, leur popularité, sur la connaissance qu'ils avaient des besoins, des intérêts, des aspirations de la France : *Il ne suffit pas d'avoir le droit de désigner son successeur, disait-il ; le plus difficile est de le désigner, et je ne sais personne qui eût les qualités nécessaires et dont la nation voulût.* Lorsque, avec les deux Consuls et Talleyrand, il avait examiné des noms, il n'avait pas même parlé de Joseph et, s'il avait parlé de Lucien, ç'avait été pour l'écarter tout de suite, disant qu'il ne voulait pas plus de lui que de Moreau. D'ailleurs, d'où venait cet empressement qu'il ne demandait point, cette hâte dont il n'avait que faire ? Il voulait attendre ; il avait ses raisons et n'éprouvait nul besoin de les donner.

Il sabra donc l'arrêté, puis, le *Moniteur* paru, envoya Cambacérès expliquer au Conseil d'État qu'il avait eu des scrupules : *Le droit de nommer son successeur appartenait au Peuple, lequel ne pouvait l'aliéner ; il y aurait-une disparité trop frappante entre son refus d'accepter la prorogation pour dix ans et la demande du droit de désigner son successeur ; si la tranquillité se maintenait, on serait toujours à même de pourvoir à cette désignation ; si elle ne se maintenait pas, toutes les précautions prises à l'avance seraient illusives.*

Le Conseil d'État se contenta de ces raisons ; mais Joseph sentit vivement l'échec, et la blessure qu'il en reçut fut profonde. En public, il fut assez fort pour garder une parfaite sérénité ; s'il regrettait que le Premier Consul eût renoncé au droit de nommer son successeur, ce n'était point pour lui, Joseph : *Je ne veux point être son successeur, disait-il, je veux être indépendant ; je ne serais pas assez fort pour soutenir la comparaison avec lui et résister aux difficultés... Je ne veux pas être nommé ? Peut-être ne voudrait-il pas me nommer. Mais pourquoi ne nommerait-il pas Cambacérès ?*

Mais, aux intimes, aux affidés, aux gens d'extrême confiance qui avaient lié leur fortune à la sienne, il disait : *Vous connaissez mal mon frère ; l'idée de partager son pouvoir l'effarouche tellement que mon ambition lui est aussi suspecte que celle de tout autre, peut-être même davantage, parce qu'elle est la plus plausible de toutes celles qui peuvent se manifester et parce qu'elle serait plus aisément justifiée dans l'opinion générale. Il veut surtout que le besoin de son existence soit vivement senti et que cette existence soit un si grand bienfait qu'on ne puisse rien voir au delà sans frémir. Il sait et il sent qu'il règne par cette idée plus que par la force ou la reconnaissance. Si demain, si un jour, on pouvait se dire : *Voilà un ordre de choses stable et tranquille, voilà un successeur désigné qui le maintiendra, il n'y a ni trouble ni novation à craindre, mon frère ne se croirait plus en sûreté. Tel est, le sentiment que j'ai démêlé en lui ; telle est la règle immuable de sa conduite.**

Si, en public, Joseph ne se colérait pas davantage, c'est qu'il sentait que l'hérédité n'était que retardée ; que, tôt ou tard, Napoléon serait obligé de la réclamer comme un complément nécessaire de son autorité. Même s'il n'en avait ni un besoin, ni un désir immédiats, le Consulat à vie, les circonstances dans

lesquelles le pouvoir viager était réclamé par Napoléon, l'amnistie des émigrés, le rétablissement du culte catholique, les institutions nouvelles en préparation et dont Joseph avait le secret, tout allait déterminer promptement une poussée dans le sens monarchique, et cette poussée aurait pour premier effet, pour effet nécessaire ; d'abord l'attribution du droit de désignation, ensuite l'hérédité. Cette poussée, il est vrai, ne serait pas identique, en ses causes et en ses éléments, aux divers mouvements d'opinion qui, au 18 brumaire, au lendemain de Marengo et, en ce moment même de l'an X, avaient porté Bonaparte jusqu'au sommet. Au lieu d'être une poussée nationale et démocratique, il s'y mêlerait un courant aristocratique et un courant clérical : les deux Ordres d'ancien régime, rentrés à petit bruit et par la basse porte, ne seraient satisfaits que lorsqu'ils auraient rétabli dans le gouvernement quelque chose qui ressemblât an régime de leur prédilection. Ils ne pouvaient songer encore à abattre Bonaparte ; mais ils pouvaient penser à faire préparer par Bonaparte le lit des Bourbons ou, si leur imagination ne les portait pas jusque-là, du moins devaient-ils rêver un état social tel qu'ils y retrouvassent leurs places, leurs charges et quelque chose de leurs privilèges : il leur fallait une monarchie pour qu'il y eût une cour, et une monarchie ne peut exister sans une série de successeurs désignés, sans une famille appelée à la succession. Certes, leur pouvoir sur l'opinion paraissait singulièrement médiocre ; mais lorsqu'ils seraient rentrés dans leurs biens, lorsqu'ils se seraient glissés dans les emplois, lorsqu'ils tiendraient la chaire et y parleraient au nom de la divinité même, n'était-ce rien pour agir sur l'esprit des peuples que la richesse, l'autorité et la religion ?

Joseph n'avait donc qu'à attendre : l'hérédité serait. Il est vrai qu'alors, pour l'écarter lui-même, deux hypothèses pouvaient se présenter : l'une, que Joséphine eût des enfants — on ne la discutait même pas ; l'autre, que Napoléon divorçât, prit une jeune femme, en eût des enfants — les Bonaparte semblaient avoir de bonnes raisons pour ne la point redouter. Donc, point de doute : la maison leur appartiendrait, quoi que fit ou que tentât celui qui l'occupait.

X. — LE DROIT DE DÉSIGNATION.

MESSIDOR AN X—VENDÉMAIRE AN XI (Juin-Octobre 1802.)

Institutions complémentaires du Consulat à vie. — La Légion d'honneur. — Opposition qu'elle rencontre. — Violences de Lucien. — Clôture de la session. — La Constitution nouvelle. — Le droit de désignation. — Lutte des deux partis. — Les frères au Grand conseil de la Légion. — Napoléon en défiance contre Lucien, en confiance avec Joseph. — La Constitution de l'an X. — Le Sénat. — Satisfaction des frères. — Les frères sénateurs. — Pourquoi Napoléon a accepté le principe d'hérédité. — Louis et Hortense. — Première rupture. — Départ de Louis. — Son caractère. Sa correspondance. Hortense recueillie par sa mère et son beau-père. — Grossesse d'Hortense. — L'héritier attendu. — Calomnies contre Hortense. — Réponses de Napoléon. — Achat de la maison Dervieux. — Le bal de Malmaison. — Retour de Louis. — Naissance de Napoléon-Charles.

Pour compléter le système dont le Consulat à vie est à la fois la base et le couronnement, Napoléon n'attend pas que le peuple ait émis son vote. Dans la seconde décade de floréal (premiers jours de mai), il fait remettre à Rœderer un projet sur la fondation d'une Légion d'honneur et, dès le 14 (4 mai), il le présente au Conseil d'État. Le but qu'il poursuit ici est triple : d'abord établir, conformément à l'article 87 de la Constitution, **une récompense nationale à décerner aux guerriers qui auront rendu des services éclatants en combattant pour la République** : c'est là le prétexte et l'occasion ; en second lieu, constituer une hiérarchie, à la fois militaire et civile ayant le Premier Consul pour chef et dont tous les membres soient rattachés à lui par un serment solennel, par un traitement annuel, par une série d'obligations spéciales ; enfin, substituer, au moins en partie, cette hiérarchie à celle qu'a créée la Constitution de l'an VIII, et, dans la plus large mesure possible, remplacer par la Légion d'honneur le système des listes étagées, communales, départementales, nationale, qui, dans le gouvernement, laisserait encore à la désignation électorale une part considérable, s'il n'était point présenté d'une façon trop métaphysique pour rester incompris par la masse des citoyens.

Ces listes le gênent ; soit qu'il y voie une machine de guerre dirigée contre lui-même, soit qu'il y trouve une borne imposée à son pouvoir et qu'il ne puisse souffrir cette restriction au droit qu'il a reçu de nommer les fonctionnaires ; soit qu'il prétende faire dériver la notabilité de lui seul ; que, dans son système, **ce soit à lui à indiquer les notables à la nation et à les marquer du sceau du chef de l'État, non à la nation à les présenter au chef de l'État en les marquant du sceau national.**

Cette condamnation des listes, il l'a portée dès pluviôse (février) et il l'a marquée en les laissant bafouer par Picard dans les *Provinciaux à Paris*. Encore sur ce point, il a été d'accord avec Lucien, qui écrivait dans le *Mercur* : **Nous observons** — à cette forme *nous observons*, on le reconnaît mieux qu'à une signature — qu'il est permis de se moquer de ces listes composées telles qu'elles le sont

aujourd'hui pour la plupart, mais elles ne devront plus être exposées aux traits de la malignité lorsqu'elles offriront les noms d'anciens propriétaires ou d'hommes dont les talents et la moralité donneront une autre espèce de garantie à la nation qu'ils représentent ; mais il a fallu trois mois pour faire mûrir le projet de la Légion, en sortir les conséquences, en trouver la forme, en préparer la présentation.

Tel qu'est ce projet à ce moment, il semble entouré, au point de vue démocratique et national, de quantité de garanties : c'est, de fait, la création d'une noblesse exclusivement personnelle, qui ne doit être décernée qu'au seul mérite et qui ne peut être attribuée qu'à des patriotes, puisque, pour y être admis, un civil, même s'il a rendu de grands services à l'État dans les fonctions législatives, la diplomatie, l'administration, la justice ou les sciences, doit justifier d'avoir fait partie de la garde nationale du lieu de son domicile. La faveur ne peut que difficilement s'y introduire, car ce n'est point le Premier Consul qui nomme, c'est le Grand conseil, et ce Grand conseil est composé de sept membres : les trois Consuls et les délégués du Sénat, du Corps législatif, du Tribunal et du Conseil d'État. Enfin, les membres ne peuvent se dégrader ni tomber dans l'abjection ; ils sont solidaires, ils se surveillent mutuellement ; ils sont constamment soumis à l'autorité de leurs chefs, car la Légion comprend 13 cohortes, chacune composée de 7 grands-officiers, 20 commandants, 30 officiers et 350 légionnaires. Tels sont les cadres proposés à la France nouvelle et c'est là que la société réformée doit trouver ses conducteurs.

On a tout détruit, dit Napoléon, il s'agit de recréer. Il y a un gouvernement, des pouvoirs, mais tout le reste de la nation, qu'est-ce ? Des grains de sable. Nous avons au milieu de nous les anciens privilégiés organisés de principes et d'intérêts et qui savent bien ce qu'ils veulent. Je peux compter nies ennemis. Mais nous, nous sommes épars, sans système, sans réunion, sans contact. Tant que j'y serai, je répons bien de la République ; mais il faut prévoir l'avenir. Croyez-vous que la République soit définitivement acquise ? Vous vous tromperiez fort. Nous sommes maîtres de la faire, mais nous ne l'avons pas, et nous ne l'aurons pas, si nous ne jetons pas sur le sol de France quelques masses de granit.

Malgré ces déclarations, malgré les garanties apparentes fournies aux hommes de la Révolution, la discussion fut vive — si vive que, au Conseil d'État, la proposition d'ajournement présentée par Thibaudeau, ne céda qu'à 4 voix de majorité (14 contre 10) ; que, au Tribunat, il se trouva 38 opposants contre 56 favorables ; que, au Corps législatif, on compta 110 boules noires contre 166 blanches (30 floréal, 20 mai).

C'était la dernière grande bataille que les républicains dussent livrer : les républicains de gouvernement, ceux qui avaient été le plus ardemment dévoués au Consul de l'an VIII, mais qui estimaient encore que l'homme, si grand fût-il, était inférieur aux principes.

Or, en cette bataille, le plus ardent, le plus acharné, le plus despotique, ç'avait été, non Napoléon, mais Lucien. Dès son entrée au Tribunat, ses collègues les mieux disposés n'avaient pu s'empêcher de remarquer **que sa tête était encore jeune et qu'il tenait beaucoup à faire triompher la moindre opinion**, mais, clans la discussion sur la Légion d'honneur, il perdit toute mesure et laissa voir clairement sa nature. Après avoir impérativement présenté le projet de loi, il n'obtient point immédiatement le vote qu'il demande, il rencontre des contradicteurs et voici comme il leur réplique : **Dans une discussion publique**, dit-

il, présenter un projet de loi sous un point de vue différent de celui sous lequel on l'a offert, y trouver un sens tout à fait opposé à sa lettre et à son esprit, c'est, après s'être égaré soi-même, chercher à égarer les autres. Attaquer les intentions d'une loi en la travestissant d'une manière peu convenable, c'est attaquer les intentions de ceux qui la proposent, c'est attaquer le gouvernement. Si l'excès d'indignation que fait naître une pareille adresse (s'il y a de l'adresse à ne rien ménager) ; si l'excès d'indignation ne rendait ce sujet trop grave pour défendre toute plaisanterie, je comparerais les efforts d'un des préopinants à ceux de ce champion de la chevalerie qui voyant une armée dans des ailes de moulin déployait contre elles toute la vigueur de son bras. Tel est l'exorde : Dans le reste, sans fournir aucune bonne raison, il a des mots pires : ainsi dit-il des armées qu'elles ont relevé la grandeur d'une nation qui se montrait si pitoyable chez elle. En terminant ce discours prononcé au nom de la section dont il est l'organe, il requiert qu'on ferme la discussion. On comprend mieux encore le vote qui suit. Toute revanche serait légitime de la part des tribuns à qui un collègue conteste ainsi, non seulement la liberté de parler, mais la liberté même de penser autrement que le gouvernement le commande et que Lucien le permet. Aussi, au Corps législatif où il soutient le projet concurremment avec Fréville et Girardin, Lucien a beau se montrer plus calme, s'abstenir d'improviser, donner lecture d'une dissertation monotone et sans rouleur, on écoute encore son discours du Tribunat, on se rappelle d'autres paroles dites du même ton, sous lesquelles, jadis, aux Tuileries, la Convention courbait la tête, on retrouve le jacobin et l'on découvre le tyran.

Le vote acquis, on pressa le reste des projets déposés : les lois de finances furent acceptées à la presque unanimité ; la loi sur le régime des colonies, loi qui rétablissait l'esclavage et qui eut une si fatale répercussion à Saint-Domingue, fut un peu plus ballottée, mais elle passa malgré 21 voix d'opposition au Tribunat et 63 au Corps législatif. Désormais, on put clore la session, et préparer les esprits à cette Constitution nouvelle qui, fatalement, à la proclamation du Consulat à vie, devrait être substituée à la Constitution de l'an VIII. On sentait bien en effet que tout ce travail n'avait point eu pour but de déléguer au Premier Consul un pouvoir viager, mais d'accroître ce pouvoir, d'en reculer les bornes, de supprimer les restrictions que Bonaparte avait acceptées au lendemain de Brumaire et qu'à présent il ne tolérerait plus. A mesure que le temps passait, il semblait que, plus conscient chaque jour de sa force à lui et de la lâcheté ou de la faiblesse de ses adversaires, il aspirât plus haut, étendit encore ses ambitions, méprisât une puissance qui ne fût point autocratique, et que, s'attaquant chaque jour à une branche nouvelle, il ne voulût de tout l'arbre constitutionnel laisser subsister que le tronc — lui seul. Comment penser dès lors qu'il ne prétendit point, à toutes les attributions qu'il convoitait, ajouter le droit de désigner son successeur ? Pourtant, les républicains du Conseil d'État ne désespéraient pas se garantir de l'hérédité. Avec plusieurs d'entre eux, Bonaparte s'était si vivement prononcé contre elle qu'il ne voudrait point se déjuger ; puis, ne l'avait-il point rayée de sa main de l'arrêté du Conseil d'État ? Voudrait-il réclamer du peuple une nouvelle consultation, ou, après ce qu'il avait affirmé lui-même, recevrait-il d'une assemblée non souveraine un complément d'autorité tel qu'il emportait presque le principal ? Voudrait-il ouvrir un si beau champ à ses frères, et sur ce qu'avait dit Lucien au Tribunat, ne voyait-il point dans quels dangers ils le jetteraient constamment, s'il partageait avec eux le pouvoir ou seulement l'avenir éventuel du pouvoir ?

Ceux qu'on peut dès lors appeler les monarchistes tentaient au contraire par toutes les voies l'ambition de Bonaparte : envisageant l'hérédité comme un accessoire indispensable, ils ne prenaient même point la peine d'en discuter la nécessité et réservaient leur effort pour des problèmes plus complexes qui, selon la solution que les uns leur donnaient, aboutissaient à établir une sorte de monarchie constitutionnelle et tempérée, ou selon la tournure d'esprit des autres, menaient à une forme de stathoudérat. Sur ces points, Napoléon les laissait dire, bien décidé qu'il était, lorsque le gouvernement serait *stabilisé*, à ne rien abandonner de l'effectif du pouvoir.

Retiré à Malmaison, ne venant à Paris que pour l'audience diplomatique, ne se distrayant que par quelques manœuvres à Courbevoie, le Premier Consul méditait et, alternativement, de même qu'en son esprit, les deux influences contraires essayaient sur lui leur action : Lucien représentait l'une, Joséphine l'autre, mais comme celle-ci était plus faible ! Réduite à écouter aux portes pour fournir quelques renseignements à ses amis, Joséphine ne pouvait leur dire que les fréquentes visites de Lucien, les longues conférences que son mari avait avec lui, avec Rœderer, Talleyrand, Regnauld, Fontanes, Regnier, Lebrun, Portalis, Murair. Lorsque, par grand hasard, Bonaparte ne lui échappait pas, qu'elle s'efforçait de réveiller en son esprit les soupçons que lui avait inspirés son frère, qu'elle lui disait : *Comment peux-tu avoir confiance en Lucien ? Ne m'as-tu pas dit toi-même que tu avais vu une lettre qu'il écrivait à son oncle (Fesch) dans laquelle il menaçait ta vie ? Ne m'as-tu pas dit qu'il ne serait rien tant que tu serais Premier Consul ? — Mêlé-toi de filer*, répondait Bonaparte. Pour faire contrepoids, il eût fallu Fouché ou Chaptal — les deux adversaires décidés de Lucien. Mais Fouché s'était perdu par son intrigue au Sénat, et Chaptal, en lutte ouverte avec Rœderer, avait été si bien attaqué par lui sur un terrain intime, qu'il était presque écarté. Réduite à ses seules forces Joséphine ne conservait guère d'illusion : *Bonaparte, disait-elle, ne paraît pas donner dans ces idées, mais il les écoute et, comme presque personne ne les combat autour de lui, il peut finir par être entraîné.*

Elle sentait si bien qu'elle ne pouvait rien de plus qu'à la fin de prairial (15 juin), elle quitta la partie, se décida à aller -aux eaux. Lucien en triompha et, comme il avait le triomphe insolent, il goguenarda sa belle-sœur : *Vous allez aux eaux, lui dit-il, il faut y faire un enfant ? — Comment pouvez-vous donner un semblable conseil à la femme de votre frère ? — Oui, il le faut, puisqu'il ne peut pas vous en faire. Si vous ne le pouvez pas ou si vous ne le voulez pas, il faut que Bonaparte en fasse un à une autre femme et que vous l'adoptiez. C'est dans son intérêt, dans le vôtre et dans le nôtre. Il faut assurer l'hérédité. C'est la version de Joséphine, mais Lucien avoue le propos en lui prêtant cette tournure : Allons ! ma sœur, faites-nous un petit Césarion !*

Certes, Napoléon n'avait nul besoin qu'on le tentât par des paroles ambitieuses pour qu'il élevât ses rêves au-dessus de toutes les insinuations. Néanmoins le fait qu'on lui en parlait, prouvait à soi seul qu'ils étaient réalisables ; par suite il s'y abandonnait davantage et était plus disposé à en presser l'accomplissement : mais c'était pour lui-même qu'il entendait travailler ; c'était son pouvoir à lui qu'il voulait accroître, et il entendait autant garder entière son autorité que conserver entière son influence. Il n'admettait point que ses frères prissent une action personnelle, tinssent des honneurs d'autres que de lui, cessassent d'être uniquement ses obligés, s'émancipassent au point d'avoir des opinions et un parti hors de lui-même. Ce n'était point qu'il ne fût disposé à les élever en dignités, mais à condition que ce fût lui seul qui le fit et qu'ils lui en eussent

toute l'obligation. Aussi lorsqu'il s'agit de l'élection des membres du Grand conseil de la Légion d'honneur, loin de désirer que le Tribunat y portât Lucien et le Conseil d'État Joseph, il fit effort pour les écarter, car il lui déplaisait qu'ils reçussent une telle place hors de lui, et qu'ils la dussent ou crussent la devoir à leur mérite. *Si tu es élu, il faudra que tu refuses*, dit-il à Lucien. — *Faites votre possible pour que je ne sois pas élu*, répondit Lucien ; *si je suis élu, j'accepte*. Pour Joseph, il fit par Cambacérès proposer l'ajournement, mais l'élection de Lucien au Tribunat ayant eu lieu le 18 messidor (7 juillet), il fallut bien laisser aller le Conseil d'État qui, le 24 (13), nomma Joseph par 28 voix sur 32 votants. Lucien, lui, n'avait obtenu que 53 suffrages sur 100 inscrits et 69 votants, mais, si les abstentions et les votes négatifs prouvaient la répugnance du Tribunat et peut-être la pression du Consul, la majorité si petite qu'elle fût, montrait autant et plus même que la grosse majorité obtenue par Joseph, que certains hommes dans les corps constitués s'attachaient déjà de préférence à ménager les Princes du sang et à leur constituer un parti. C'était là la première leçon à en tirer ; mais il en était une autre : le Tribunat, n'avait-il pas pensé à donner au Consul une marque d'opposition qui, présentée de cette façon, ne pouvait être ostensiblement réprimée par lui, ni même regardée, par d'autres que les gens dans le secret, comme un échec ? Puis, au Tribunat, ne manquait-il point d'hommes assez avisés pour calculer que, par la nomination de Lucien, ils se débarrassaient d'un maître impérieux et incommode, et que, en même temps, ils mettaient en contact permanent, sur des questions de politique et sur des questions de personnel, deux caractères trop absolus pour se faire aucune concession, trop hautains pour supporter une subordination ou même une direction, et dont le choc inévitable amènerait peut-être des événements majeurs, en tout cas une diminution de forces pour les Bonaparte.

Nul doute que ce fût Lucien seul que le Premier Consul prétendit alors écarter. Quoiqu'il l'employât et qu'il crût même se servir de lui, quoique, sur des points, il eût semblé prendre en lui une sorte de confiance, qu'il écoutât ses avis et qu'il gardât, de son éloquence et de ses talents, une opinion que la dernière expérience n'avait certes pas justifiée, il le sentait dangereux, impatient, hors de la main, trop riche pour qu'il le retînt par l'argent, trop ambitieux pour qu'il l'attachât par de médiocres honneurs. Lucien ne gardait en rien la mesure, ne prenait de direction que de lui-même, donnait des conseils, mais n'en suivait point. Il eût été singulièrement redoutable si à ses qualités et à ses défauts, il avait joint l'esprit de suite et surtout l'art de s'attacher les nommés, de former et de nourrir un parti. Il était trop *individualiste* pour cela ; triais les circonstances pouvaient grouper autour de lui, pour un temps, les mécontents et les ambitieux, surtout à présent, que, malgré Bonaparte, il tenait, des suffrages d'un corps élu, une des plus hautes dignités de l'État. Napoléon se mit donc en défiance et, par cette nomination, Lucien perdit la plus grande partie du terrain qu'il avait gagné.

Joseph avait adopté une conduite toute différente : s'il lançait en avant ses amis, s'il lançait peut-être Lucien même que, seul, il pouvait avoir la prétention de modérer, de sa personne, il restait dans l'ombre, se tenait dans la coulisse et écartait soigneusement tout ce qui eût pu le compromettre. Ainsi avait-il réussi de nouveau à jeter sur son caractère une incertitude dont le Premier Consul était la dupe. *Ma politique*, disait-il à l'un de ses confidents, *est de faire vanter la modération de mes désirs, mon amour du repos et des jouissances tranquilles ; enfin de faire dire à tout le monde ce dont vous étiez persuadé vous-même il n'y a qu'un instant : que je ne veux pas, et non que je ne peux pas, être plus que je suis*. Napoléon semblait en être convaincu, et comme il désirait des avis

désintéressés qui fussent inspirés seulement par le bien de la chose, il ne croyait pouvoir les prendre que de Joseph. Celui-ci ne venant point à Malmaison, ce fut Napoléon qui, vers ce moment même, alla le trouver à Mortefontaine, autant pour le féliciter de sa nomination au Grand conseil, que pour le consulter sur la Constitution.

Pourtant, son secret entier, il ne paraissait le confier à aucun de ses frères, et à sa femme il le cachait entièrement. Au 10 thermidor (29 juillet), au moment où les registres des votes sur le Consulat à vie venaient d'être envoyés au Sénat pour qu'il en fit le dépouillement et où la manifestation plébiscitaire s'affirmait par 3.568.185 suffrages sur 3.577.259 votes exprimés, Joséphine revenue de Plombières, croyait fermement que l'on allait simplement faire quelques changements insignifiants à la Constitution, sans toucher aux questions graves et litigieuses qu'on aurait soin de réserver : le second et le troisième Consuls seraient nommés à vie, mais il n'y aurait ni hérédité, ni désignation de successeur. Napoléon l'avait toute rassurée en riant avec elle, en se moquant lorsqu'elle lui demandait quand il la ferait Impératrice des Gaules, et pourtant, depuis le 3 (21), il avait arrêté son plan, il avait discuté presque chaque jour avec les deux Consuls, Rœderer, Portalis, Murair et Régnier : il avait formulé Fun après l'autre chacun des articles de cette Constitution, qui devenue légale, sous forme de sénatus-consulte organique, allait être substituée à la Constitution de l'an VIII.

De celle-ci, rien ne subsiste pour ainsi dire que quelques noms et des mots : les listes de notabilité, sont remplacées par des assemblées de canton, des collèges d'arrondissement et de département, dont 1 organisation est censitaire au point que l'élément démocratique y paraisse introduit par les légionnaires, et où un droit de suffrage illusoire, exercé sous le contrôle d'un président nommé par le Premier Consul, a pour unique effet la présentation de vagues candidatures ; le Tribunat est réduit à 10 membres, et divisé en sections ; le Corps législatif n'a plus de session obligatoire même pour la loi des finances ; le Conseil d'État perd ses attributions politiques les plus importantes dévolues à un Conseil privé, sans indépendance, sans doctrine, sans autorité et dont la composition pourra varier chaque fois qu'il sera convoqué ; mais le Sénat, par contre, est grandi à un degré qu'on ne peut croire puisqu'il est investi du droit de compléter et d'expliquer la Constitution, du droit d'annuler les jugements des tribunaux, du droit de dissoudre le Corps législatif et le Tribunat. Il est vrai qu'il sera désormais présidé par les Consuls et qu'au Premier Consul appartient de le compléter à 120 membres, c'est-à-dire de nommer 54 sénateurs nouveaux, par suite, de modifier à son gré la majorité. De plus le Premier Consul reçoit le droit de faire grâce, le droit de ratifier les traités de paix et d'alliance, le droit de désigner son successeur, soit de son vivant, soit par acte testamentaire, le droit enfin, au cas de mort de ses deux collègues, nommés comme lui à vie, de présenter leurs remplaçants au Sénat chargé de les nommer.

Certes, les prérogatives accordées au Premier Consul sont immenses ; toutes les institutions de surveillance et de contrôle qui pouvaient lui faire une opposition de détail se trouvent supprimées : il n'y a plus, en fait, qu'une apparence menteuse de représentation nationale, et même le Conseil d'État, l'auxiliaire jusque-là le plus précieux de Bonaparte, se trouve, par suite de son opposition à la Légion d'honneur, exclus de la délibération des lois. Il n'y a plus en face l'un de l'autre que Bonaparte et le Sénat : celui-ci, grandi jusqu'à être le seul corps délibérant, maître, au cas que le Premier Consul disparaisse, des destinées de la nation, subordonné à la vérité et retenu par des liens multipliés, recruté, présidé,

dirigé par le Consul, — incapable d'une résistance si sa fortune persiste, ouvert à toutes les défections si la fortune l'abandonne. Et quel rôle alors pourra y jouer pour entraîner les indécis, pour gagner et séduire les médiocres que la faveur de Bonaparte y aura placés, cette minorité qui se réserve, qui s'abstient en ce moment, qui se fait silencieuse et muette, mais qui ne désarmera jamais, qui attend son heure et, au lendemain de toute défaite, se trouvera telle qu'au soir de Marengo ?

Ces dangers, il semble que personne ne les voie. Joseph et Lucien, dans le sénatus-consulte où ils ont collaboré, envisagent seulement la solution de la question de succession, et croient pouvoir en triompher. Sans doute, leur désignation n'est pas obligatoire, mais nul ne doute que Bonaparte ne présente un membre de sa famille. L'unique objection qui a été faite à l'article XLII, c'a été qu'il a l'inconvénient de ne pas laisser au Premier Consul la faculté de varier, car il peut arriver dans sa famille des changements qui puissent changer l'ordre de ses préférences et qui seraient de nature à l'exiger.

Napoléon n'en paraît point, il est vrai, aussi convaincu. S'il a accepté que la désignation figurât dans le sénatus-consulte, il y a, de lui-même, introduit un article où Joseph et Lucien, sans être nommés, sont directement visés : cet article (l'article LXII) porte : **Les membres du Grand conseil de la Légion d'honneur sont sénateurs de droit quel que soit leur âge.** Or, des membres du Grand conseil, Kellermann élu par le Sénat est sénateur ; les Consuls sont sénateurs de droit ; seuls, Joseph et Lucien ne le sont pas et n'ont pas l'âge constitutionnel. N'est-ce pas une façon de les constituer en dignité, de leur donner une place à part et en même temps de les réduire à l'impuissance en les noyant dans une Assemblée dont il se croit le maître et où les quelques hommes qu'il pourrait avoir à redouter, étant ennemis de tout ce qui est Bonaparte, seront moins que tous autres disposés à subir l'ascendant de ses frères, à accepter leurs prétentions, à servir leur ambition ?

Là, plus de discussion publique, plus de tribune, plus d'occasion de discours pour Lucien réduit à une nullité dorée ; autour de Joseph peut-être, il est vrai, un semblant de parti, mais Napoléon ne craint pas Joseph ; il tient que, s'il forme un parti, ce sera le sien, qu'il y trouvera un appui loin d'y rencontrer une résistance. D'ailleurs, il compte peu avec le Sénat, quelque puissant qu'il le fasse en apparence.

Ainsi, d'une part, comme il le doit, comme l'idée de famille le lui impose, il aura établi ses frères dans une fortune et une position dignes de la sienne ; mais, en même temps, il ne partagera avec eux rien du pouvoir dont il est si jaloux ; il se sera acquitté à leur égard, il leur aura offert des sinécures bien ventées ; mais, quant à la succession, il est bien décidé à ne l'attribuer à aucun d'eux. S'il a accepté et peut-être désiré ce droit de désignation, c'est en se plaçant à son propre point de vue et non à celui de ses successeurs, quels qu'ils puissent être ; ç'a été pour augmenter son autorité, non pour en concéder une parcelle à qui que ce fût. S'il y avait nécessité qu'il se constituât un héritier, il ne se dépouillerait qu'en faveur d'un être qui ne pourrait lui inspirer aucun soupçon, en qui il se croirait assuré de ne rencontrer jamais aucune résistance, qui ne pourrait avoir aucune influence, aucune velléité politique, qui serait entièrement étranger à tout ce qui l'attache et le préoccupe, qui serait hors des choses si l'on peut dire, et en quelque sorte hors des temps.

Si, après avoir refusé l'hérédité en floréal, il l'accepte ou la réclame en thermidor, c'est qu'il s'est produit un fait qui a déterminé cette évolution de son

esprit et, sans doute, qu'il s'imagine avoir le moyen d'opérer cette désignation sans qu'il en résulte un inconvénient pour lui-même, sans que ses frères, désormais Lien placés, puissent s'en révolter.

Louis était à peine marié depuis quelques jours et installé dans le petit hôtel de la rue de la Victoire prêté par Napoléon, que sa nature inquiète et soupçonneuse reprenait le dessus sur cette sorte d'amour qu'il avait cru éprouver pour Hortense. Qui sait ? Peut-être son amour ne pouvait-il prendre d'autre forme ; peut-être croyait-il en donner une preuve certaine ; peut-être était-il convaincu qu'agir comme il faisait, était le seul moyen d'assurer leur bonheur commun ? Partageant toutes les haines que les siens éprouvaient contre Joséphine, certain de sa rouerie, témoin de ses aventures à Milan et à Paris, il la détestait et la méprisait d'autant plus que son caractère à lui était plus droit, son honnêteté plus entière, son idéal de moralité plus élevé ; que, d'autre part, il était moins accessible aux qualités de grâce, de charme, d'enveloppement, de *féminité*, qui, si elles ne paraient point Joséphine de vertus, la rendaient désirable à beaucoup d'hommes et plaisante à la plupart. Il est vrai que ce n'étaient point des gendres et que, sur un fonds corse badigeonné de philosophie sentimentale et vertueuse, de telles sensations n'avaient point de prise. Louis n'admettait point les compromis, et déjà inquiet à la pensée que sa femme, étant la fille d'une telle mère, devait avoir hérité de ses instincts et de ses goûts, il se proposa — cherchant peut-être son bien à elle — de la détacher de Joséphine pour l'attacher plus intimement à lui. Jusque-là rien que d'explicable, d'habituel, de conforme à la nature masculine. Ce désir, nul homme, s'il est de bonne foi, qui n'avouera l'avoir éprouvé, et combien plus Louis en devait-il être obsédé, étant donné son caractère et les inquiétudes légitimes qu'il ressentait ? Peut-être avec de la douceur, de l'habileté et du temps, fût-il parvenu à son but ; mais il fut d'autant plus maladroit qu'il était plus convaincu, d'autant plus brutal qu'il était moins expert, et que, ayant vécu bien moins avec des êtres qu'avec des livres, il prenait les réalités pour des romans et les romans pour les réalités. Il se crut en droit et s'imagina peut-être en devoir d'éclairer Hortense sur la conduite de sa mère et, comme il se heurtait là à ce qui était la grande tendresse, la véritable passion de sa femme, à ce qui avait été l'adoration, la joie, la lumière de son enfance et de sa jeunesse, il rencontra non seulement une résistance invincible, mais une indignation qui ne pouvait manquer de se changer en haine. Il ne comprit pas, insista, se butta, laissa échapper de ces mots inoubliables d'autant plus injurieux qu'ils sont plus vrais, d'autant plus cruels que leur portée est, en réalité, tout autre pour l'homme qui les prononce et pour la jeune femme — presque la jeune fille — qui les entend. Qu'une femme de quarante ans qui a vécu et qui a vu le monde, apprenne brusquement que sa mère, l'objet de son entier respect, a eu des amants, ce lui sera sans doute une douleur, une désillusion, ce lui paraîtra même une sorte de sacrilège, si elle-même n'en a point eus ; mais, en tout cas, l'expérience lui aura appris que ces choses arrivent et qu'elles sont ordinaires. Pour une jeune fille, et pour une fille telle qu'est Hortense, c'est l'effondrement si elle croit ce qu'on lui dit, c'est la banqueroute de son passé, c'est l'anéantissement de tous ses rêves ; si elle ne le croit pas, c'est la haine à jamais contre le calomniateur, et, qu'elle croie ou non, comment pardonner à son auteur une telle blessure ?

Et à qui se plaindre ? A qui se confier ? Près de qui pleurer ? Qui prendre pour arbitre ? — Sa mère ? Comment y penser ? — Son beau-père ? Comment l'oser ? — Son frère ? Comment le vouloir ? Il est des paroles qu'une fille ne peut

prononcer, qui saliraient sa bouche, y seraient odieuses et maudites. Il faut les garder, les rentrer en soi, les cacher sous sa robe et s'en laisser dévorer le cœur.

Donc Hortense, sans un cri, sans une faiblesse, renforce tout en elle, elle se fait une contenance vis-à-vis du monde ; elle va au bal, elle va aux spectacles ; elle laisse admirer son joli petit ménage ; elle donne si bien le change sur ses sentiments quo son institutrice, Mme Campan, déclare trouver la preuve que deux êtres vertueux, amis de l'occupation des talents et des mœurs sont heureux l'un par l'autre et ne peuvent manquer de l'être. Joséphine ignore tout et est pleine de confiance : Embrasse pour moi ton mari, écrit-elle de Lyon à sa fille. Dis-lui que je l'aime à la folie.

Louis, cependant, s'est réfugié à Baillon. Il est tout aux travaux à faire, perce des allées, construit des ponts et des chemins, rêve des achats de terres ou des échanges, arrange les appartements en donnant à chaque chambre une destination. Puis, tout à coup, il se dégotte, ordonne que l'on emporte tous les objets qui lui sont personnels, le linge, l'argenterie, les armes, et par les gens d'affaires fait chercher un acquéreur. Il est vrai que, quelques jours après, il achète encore diverses pièces de terre et en marchande d'autres, mais ce n'est point pour conserver sa propriété, c'est pour en tirer un meilleur prix.

Il est revenu à Paris, mais le 10 ventôse (1er mars) il prétexte l'arrivée de son régiment à Joigny et y va. Sauf une très courte apparition en germinal (avril) il ne repasse point à Paris. C'est de Joigny qu'il part directement le 18 floréal (8 mai) pour Bagnères-de-Bigorre où, par Lyon et Nîmes, il arrive au commencement de prairial (24 mai).

Quoiqu'il soit l'homme le plus caché et le plus méfiant et que, mémo à ses amis intimes il ne s'ouvre point en confidences, il lui échappe pourtant, dans les lettres qu'il écrit chaque jour à Mésangère, des traits qui ne peuvent laisser aucun doute sur l'état de son esprit. En réponse à une étrange lettre de reproches que lui a adressée ce Mésangère, il écrit : Mon caractère, l'humeur où quelquefois les chagrins qu'on éprouve vous jettent, la situation où l'on est, m'ont peut-être donné quelquefois un air qui a surpris, mais il a dû ne pas durer longtemps. Tu me connais dès longtemps, tu dois m'excuser. Dix jours après, toujours pour la même querelle : Observe que ma conduite vient bien moins de mon caractère que de la position où je me trouve, position qui, ne me permettant pas de réfléchir à autre chose sérieusement qu'à ce qui me touche de si près, nie ramène à cela, si tôt que je suis à mes affaires, même en les faisant, en parlant, j'étais souvent loin de ceux avec qui j'étais. Et enfin le 13 thermidor (1er août) cette explication : Tu as deviné ma position, mon ami, et cela n'était pas difficile pour toi. Je m'aperçois qu'elle me donne quelquefois de l'humeur et que, lorsque mon cœur est content et se plaît à écrire à un ami, ma pensée morose me fait écrire sur un ton triste, mais encore une fois il n'y a que ma mère, Fleury et toi qui puissiez vous en plaindre. Je m'observe avec tous les autres. Avec vous, dussiez-vous vous ficher à devenir bourrus, je ne le ferai jamais.

Nulle allusion plus précise à sa femme dont il ne prononce pas le nom, sauf pour affirmer qu'elle aussi désire la vente de Baillon ; sauf pour charger Mésangère de lui demander l'argent nécessaire pour solder les dépenses, plus une somme de 15.000 francs à mettre en réserve.

Ce ne sont pourtant pas les écritures qui manquent : chaque jour presque, Louis envoie à Mésangère (et il a une correspondance semblable avec Fleury) quatre grandes pages d'écritures ; mais, de ces quatre pages, deux ou trois sont

consacrées à des dissertations philosophiques sur l'amitié ou à l'éclaircissement de querelles nées d'une phrase ou d'un mot d'une lettre précédente ; puis des conseils, des avis sur la carrière de ses amis, des axiomes : *Je ne doute pas que, malgré tes craintes, tu ne satisfasses ceux dont tu dépenses ; d'ailleurs, tant pis pour eux, si, en faisant son devoir, on ne peut leur plaire. Si cela était, il faudrait se féliciter de ne pas rester à un poste où il faut agir contre sa façon de penser ou son devoir.* Ensuite, ce sont des commissions mystérieuses, des lettres à remettre en secret à sa mère, des ordres contradictoires au sujet de Paillon pour qui un acquéreur — et c'est Mme Bacciochi — semble trouvé à la fin de prairial (juin), puis, que Louis ne veut plus vendre, puis, qu'il veut vendre de nouveau. Cette mobilité dans la minutie, il la pousse à tout : ainsi, il donne à Mésangère ordre de lui envoyer de l'argent. Mésangère envoie cet argent en traites sur le receveur général du département : *Je suis très fâché de cela, écrit Louis. Quelle idée ! Pourquoi chercher ce que je n'aime point ? Rien ne nie pèse comme d'avoir affaire aux agents publics. D'ailleurs je ne suis pas fort aise que tout le monde sache mes affaires. Rien n'était plus simple que de te faire donner des traites moitié sur Pau, moitié sur Auch.* Il renvoie donc à Paris les traites sur le receveur général : mais, comme il quitte Bagnères dont les eaux ne lui conviennent pas pour aller à Barèges, les indications qu'il a données pour lui retourner des traites sous un nom supposé se trouvent erronées. L'argent, selon nouveaux ordres, arrive à Toulouse ; mais on ne veut point le donner sans justification. Il faudrait que Louis déclinât son nom et il s'y refuse : dix lettres sont pleines de cette affaire qui, grossie par lui à l'énorme, lui apparaît comme une machination singulière où peu s'en faut qu'il n'accuse le Premier Consul d'être mêlé. Et de même en est-il pour un certain portefeuille à écrire, pour des habits, pour les moindres détails de sa vie : de continuelles suspicions, de perpétuels mystères, des recommandations constantes de secret, le besoin de cacher ses livres, ses papiers, ses actions même les plus insignifiantes et les plus ordinaires.

Sa santé, en même temps, l'occupe à un point que l'on ne saurait croire : il essaye d'abord à Bagnères, puis à Barèges toutes les façons usitées de prendre les eaux ; enfin, on lui en indique une nouvelle qu'il croit lui être favorable : dès lors, il se tient à Barèges, il s'y établit, il y restera jusqu'à la fin de la saison. Consulat décennal, consulat à vie, plébiscite, hérédité, il semble ne s'inquiéter de rien : si Mésangère lui écrit qu'il est question de lui pour quelque grande fonction : *Je suis bien loin, répond-il, d'avoir le goût et les connaissances nécessaires à l'emploi que tu crois que l'on va me donner. Je n'accepterais certainement pas une mission qui m'éloignerait des pays chauds, de celui qui seul me convient.*

Et c'est ainsi qu'il passe sa vie, du mois de mai au mois d'octobre, du 18 floréal an X aux premiers jours de vendémiaire an XI.

Abandonnée par son mari dès le second mois de son mariage (ventôse X, mars 1802), Hortense a été amenée forcément à se rapprocher de sa mère et de son beau-père au point de confondre presque son existence avec la leur. Lorsque le Premier Consul et sa femme sortent ensemble, visitent quelque monument, assistent à quelque fête, vont à quelque spectacle, Hortense est en tiers avec eux ; son existence s'écoule bien plutôt aux Tuileries et à Malmaison qu'à l'hôtel de la rue de la Victoire où elle ne rencontre à présent que des souvenirs pénibles. Au petit couvert, elle s'assied seule entre sa mère et le Consul ; aux grands repas priés, il n'y a d'abord en femmes que sa mère et elle ; puis, quand peu à peu s'introduisent quelques femmes de conseillers d'État et de préfets du

Palais, quand à partir du 1er ventôse (20 février) arrivent les ministresses, quinze jours plus tard, les femmes des généraux de la Garde et des aides de camp du Consul et, depuis le 15 germinal (25 avril), les femmes des ministres étrangers et les dames présentées, tout naturellement, elle est nommée la première après sa mère, car, malgré tout, elle est restée de la maison, si bien qu'au lieu de la nommer *Mme Louis*, les domestiques se prennent encore à l'appeler *Mlle Hortense*. De la maison, elle fait les honneurs, si l'on peut dire, tant que Mme Bonaparte est une simple particulière ; elle reçoit les honneurs, à partir du moment où est formée une sorte de cour : ainsi, au grand cercle diplomatique du 28 germinal (18 avril), le soir de la fête du rétablissement du culte, Hortense a son jeu, en face de sa mère, comme sa mère et seule avec elle.

Outre le sentiment d'affection tendre qu'il a voué à cette enfant, d'abord pour Joséphine, ensuite pour elle-même, pour sa grâce, sa jeunesse, sa fraîcheur, le bon sens de son esprit et la droiture de son caractère, Napoléon éprouve vis-à-vis d'elle un double sentiment, fait d'une grande pitié et peut-être d'un peu de remords : pitié, car, quelle position, celle d'une jeune femme abandonnée ainsi, au lendemain du mariage, sans qu'elle ait commis une faute ou en quoi que ce soit donné prise sur elle ! — remords ; car Napoléon devait savoir comme était son frère, quelle tête et quel caractère il avait, et pourtant, non seulement il avait consenti à ce mariage, mais il y avait donné les mains. Il se sent donc responsable vis-à-vis de sa belle-fille et il l'a accueillie et recueillie avec d'autant plus d'empressement.

Mais ce n'était point assez encore qu'elle fût, entre Joséphine et lui, un tiers agréable, utile même et presque nécessaire ; que, par sa jeunesse, qui malgré toutes les douleurs avait, à des moments, ses saillies et gardait son agrément, elle égayât la monotonie des soirs, qu'elle apportât un entrain dans les parties de Malmaison, qu'elle mît dans les salons et dans le parc la séduction de sa démarche, la légèreté de son pas, l'envolement de sa robe blanche, il y avait bien mieux et bien plus : Hortense était enceinte, et cet enfant qu'elle portait, cet enfant sans père, n'était-ce pas pour Napoléon l'héritier attendu ?

Un orphelin, ce petit être ! La grossesse était déclarée quand Louis a quitté Paris en ventôse ; car, à ce moment juste, Mme Campan écrit à Hortense : **Prenez bien garde aux imprudences : le premier enfant bien venu, vous pourrez en faire une douzaine si cela vous convient, sans avoir les mêmes craintes ; mais prenez bien garde au premier.** Cela n'a point arrêté cet étrange mari, ne lui a point donné une inquiétude, ne lui a pas causé une préoccupation. Pas une fois, dans ses lettres quotidiennes à ses amis, il n'a parlé de sa paternité future. Pas une fois, il n'a exprimé le regret que sa santé l'empêchât de revenir. Il semble entièrement désintéressé et paraît absolument insensible.

Napoléon est donc fondé à penser que, ce petit être, — si c'est un garçon, — on le laissera le former, l'élever à sa mode et que, n'ayant point d'enfant à lui, il aura au moins l'illusion qu'il est père. Tout l'été, tout l'automne, Hortense le passe à Malmaison avec son beau-père. C'est elle seule qui, durant que Joséphine prend les eaux à Plombières, du 26 prairial (15 juin) au 20 messidor (9 juillet), est chargée de faire les honneurs et de recevoir les gens. C'est elle qui préside aux jolis concerts où chantent Lazzerini, Martinelli, Palamagni, Mmes Bolla et Strinasaechi ; elle qui arrête la grande représentation où les Bouffons italiens inaugurent la nouvelle salle de Malmaison ; elle qui met en mouvement la troupe de comédie, la recrute et la style ; elle qui, pour les débuts, choisit le *Barbier de Séville*, qui paraît en Rosine, une Rosine que ne gâtent point ses cinq

mois de grossesse et qui, sous cet agréable costume, retrouve la sveltesse de sa taille comme elle a gardé l'ingénuité maligne de son sourire.

Et dans les lettres que Napoléon écrit à Joséphine absente, comme on voit la place que [l'aimable fille](#) prend dans sa vie, comme la société qu'elle lui tient lui est agréable et douce. Ce qu'elle imagine pour le distraire, ce qu'elle fait, ce qu'elle dit, tout lui plaît d'elle. Hortense, d'ailleurs, sait au mieux ce qui convient et, par le tact, les façons, la politesse, il n'est personne qu'elle ne satisfasse.

Et pourtant, cette absence prolongée de l'époux, après un si court temps de mariage, cette habitation sous le même toit, dans une intimité de toute heure, d'un beau-père de trente ans et d'une belle-fille de dix-neuf, n'est-ce point pour fournir beau thème à la calomnie ? D'où part le premier trait ? N'est-ce point de la famille même du Consul ? La baille d'Elisa et de Lucien contre Joséphine, la rivalité de pension entre Caroline et Hortense, la prise en gré des Beauharnais par le Consul, dont enragent les Bonaparte, n'est-ce point assez ?

Aussi bien, pour la médisance, les émigrés rentrés à qui Napoléon vient de rendre leur patrie et leurs biens, n'ont pas besoin de professeurs et bientôt, dans les salons nouvellement rouverts du faubourg Saint-Germain, c'est un article de foi que le Premier Consul est l'amant de sa belle-fille, l'a rendue enceinte, l'a fait épouser à son frère et continue à vivre avec elle. Nul ne s'avise de calculer l'époque des noces et le temps de la grossesse. Qu'importe ! Ce qu'il faut, ce n'est pas que la chose soit vraie, c'est qu'elle soit crue déshonorer une jeune femme, atteindre en quelque chose de son prestige un bienfaiteur gênant, se libérer en quelque sorte vis-à-vis de lui en le déclarant indigne de reconnaissance et en le montrant comme un criminel, n'est-ce pas un noble but ?

De ce faubourg Saint-Germain, dont les fenêtres sont ouvertes sur la Tamise, la nouvelle tombe à Londres. Ce que chuchotaient les beaux messieurs et les belles darnes, les gazetiers l'impriment et cela fait le tour de l'Europe. Les caquets des salons avaient laissé Bonaparte assez calme. Peut-être même ne lui déplaisaient-ils pas absolument. A sept mois, Hortense avait craint une fausse couche, Joséphine s'en lamentait à cause de ces bruits qu'on faisait courir : [Ces bruits](#), dit Napoléon, [n'ont été accueillis dans le public que parce que la nation voudrait que j'eusse un enfant](#) ; mais l'imprimé a cet effet sur lui de lui montrer la calomnie réalisée, définitive, presque historique, ou, du moins, de nature à s'imposer à l'histoire ; ainsi, elle ne lui devient pas seulement odieuse, mais insoutenable. Dans cette guerre d'injures que mènent contre lui les journalistes d'outre-Manche, — Anglais et Français, Français surtout, — cette attaque le surprend, si blasé qu'il puisse être et le touche au vif. Il s'agit ici d'une jeune femme, d'une femme qui lui tient de près, qui est presque sa fille, qui porte son nom, dont il est l'unique protecteur, qu'il affectionne et qu'il respecte. Le sentiment qu'il éprouve n'est point celui du chef d'État insulté par un pamphlétaire, c'est celui de l'homme d'honneur, du gentilhomme, du soldat qui voit couvrir d'ordures la femme à laquelle il donne le bras, et qui ne peut la défendre ni la venger. C'est, chez lui, un enragement, l'occasion d'une colère sourde et persistante, d'autant plus cruelle que, sans répandre encore et accréditer la calomnie, il ne peut en avouer le motif et qu'il ne peut la soulager, ni en dictant des phrases de combat, ni en mobilisant des armées.

Il veut à la fois qu'Hortense ignore ces calomnies — et, en effet, elle les ignorera jusqu'en 1809, et ce sera lui -qui les lui révélera — et que l'innocence entière de sa belle-fille apparaisse et soit démontrée. Pour cela, avec quelle suite, avec

quelle persistance et quelle rouerie, peut-on dire, il s'ingénie à trouver de petits moyens !

D'abord, il ne juge point convenable que Hortense, au cas même où Louis ne reviendrait, point vivre avec elle, habite les Tuileries ; d'autre part, elle ne peut continuer à occuper le petit hôtel qu'il lui a prêté, trop médiocre pour le train qu'il lui faut, incommode en ses distributions et plein de souvenirs pénibles ; mais, tout près, dans la même rue, une maison est enviable, — maison d'impure, il est vrai, comme était la maison de Julie Carraud, mais autrement somptueuse et logeable. C'est, au numéro 16, le petit palais que fit construire à la gloire de ses charmes, par une société de ses adorateurs, Anne-Victoire Dervieux, la Dervieux de l'Opéra ; une maison entre cour et jardin avec un jardin de plus d'un arpent (55 ares), qui va jusqu'à la rue Saint-Lazare, et qui, décoré de treilles, de statues, de temples, d'un petit étang, d'un pont chinois surmonté de rochers, d'un kiosque, d'une grotte et d'une serre chaude, a des aspects ombreux de parc lointain. Et c'est la merveille, le pavillon élevé d'un étage sur rez-de-chaussée, qui, sur la cour, montre en façade ses quatre colonnes engagées, qui, sur le jardin, s'arrondit pour un de ces précieux salons en rotonde qui restent la trouvaille suprême des architectes du dernier siècle. Trois pièces, pour la réception, sur la grande façade, puis, le jardin s'étendant encore à droite derrière les écuries, une salle à manger ajoutée, ouvrant sur un parterre qui semble en continuer la perspective.

Rien à reprendre aux petits bâtiments en ailes sur la cour, venant rejoindre la porte d'entrée ; aux écuries rejetées dans une seconde cour encochant largement la propriété voisine, mais c'est la décoration de l'hôtel même qu'il faut voir Bellanger, l'architecte, l'ancien amant de Sophie Arnould, l'a exécutée en ce joli style antique qui est vraiment, qui est seul le style Louis XVI, et qui, sauf une touche plus spirituelle et plus moderne aux figures semblerait un décor de la Renaissance, car il s'inspire des mêmes modèles et procède des mêmes études. Sur les murs nus, de stuc d'un seul ton, s'engagent des colonnes minces, chargées de blanches arabesques, interrompues à places réglées par des médaillons de couleur ; au-dessus des portes, bas-reliefs blancs sur fonds soutenus ; aux plafonds, plus chargés, compartiments à décors de stuc encadrant des tableaux. Très peu de meubles, presque pas : plus un décor est important et rare, moins on doit en cacher. C'est ici le chef-d'œuvre de Bellanger, qui s'employa si bien à décorer la maison qu'il devint parfaitement amoureux de celle qui en était la maîtresse, et, la Révolution survenant, comme il n'avait point de préjugés, il l'épousa. Avant cette fin, le 21 mai 1793, la Dervieux avait vendu sa maison à M. Vilain XIII, lequel la garda tout le temps des troubles et la revendit seulement le 14 fructidor an VIII (1er septembre 1800) au citoyen Jean Simons, le carrossier de Bruxelles, et à sa femme, Anne-Françoise-Élisabeth Lange, la Lange qui fut moins célèbre encore comme sociétaire des Français que comme grande impure. Ceux-ci augmentèrent considérablement le jardin et, un peu contraints, dit-on, cédèrent l'ensemble, moyennant 184.000 francs, le 8 thermidor an X (27 juillet 1802). L'acte fut passé au nom de Louis et d'Hortense ; les fonds furent faits par Napoléon. Louis, toujours à Barèges, ne s'en émut point, sauf pour recommander une fois de plus à Mésangère de ramasser chez lui tous ses papiers déjà déménagés trois fois en six mois — et, sur la vie, de ne les remettre à personne.

Cela était fort bien pour les convenances à venir, mais, dans le présent, chacun restait convaincu que Mme Louis était accouchée et que l'on tenait la chose secrète pour laisser accomplir le temps légal de la grossesse. Napoléon, assez

peu friand de divertissements à l'ordinaire, encourage vivement que, à l'occasion de sa fête, l'on donne la comédie à Malmaison. Hortense avec sa troupe, y représentera une petite pièce d'Alexandre Duval. Par hasard, le nombre des invitations se trouve doublé ; il y a presque foule. Et, après le spectacle, on danse. Hortense sait que son beau-père n'aime point voir danser les femmes enceintes ; elle reste donc à sa place, refuse les invitations ; mais le Consul vient à elle, insiste, ne se tient point pour battu, revient, prie, ordonne presque : elle danse enfin... Et le lendemain, cette note au *Journal des Débats* : [Il a été représenté à la Malmaison pour la fête du Premier Consul une petite pièce du citoyen Duval. Mme Louis Bonaparte y a joué, quoique grosse de sept mois, et a dansé plusieurs contredanses après la pièce ; et au Journal de Paris des vers gentiment tournés, et vers et note reproduits par toutes les gazettes de la République.](#)

Mais le mari ! Que dira-t-on s'il n'assiste pas à l'accouchement ? Or, Louis n'a guère envie d'avancer son retour. D'après ses lettres, il compte rester à Barèges jusqu'au 1er vendémiaire an XI (23 septembre) et revenir ensuite à toutes petites journées. N'a-t-il point à ménager sa précieuse santé et veut-on qu'il perde le bénéfice de sa cure ? Courrier sur courrier, un ordre enfin ; Louis se décide. Au début de vendémiaire, il est à Paris et le 18 (10), à 9 heures du soir, dans la maison Dervieux où elle est installée, Hortense accouche d'un garçon. C'est Louis qui, le 23 (15 octobre), fait sur sa réquisition, dresser l'acte de naissance de Napoléon-Charles auquel signent comme témoins le Premier Consul et Joséphine, et, en tête de la rubrique *Paris*, à la date du 21 vendémiaire (13 octobre) le *Moniteur* publie cette note : [MADAME LOUIS BONAPARTE est accouchée d'un garçon le 18 vendémiaire, à 9 heures du soir.](#) C'est la première fois que le *Moniteur* fait les honneurs des petites capitales à quelqu'un de la famille.

La venue de cet enfant parut détendre un peu pour le moment les rapports entre Hortense et son mari. Louis aima son fils de la façon dont il était capable d'aimer, mais autant qu'il pouvait le faire. Il l'a dit, écrit, déclaré, prouvé. Or, s'il avait eu le plus léger doute sur sa paternité, croit-on, étant donné son caractère, qu'il n'eût point fait un éclat ? Avec quelle minutie il a dû rapprocher les dates, calculer les époques, rechercher les indices, remémorer ses sensations ! Il était si bien convaincu que, à la fête de sa femme, la Sainte-Eugénie, le 15 novembre (24 brumaire), il voulut se signaler. [On m'a dit, écrit Mme Campan à Hortense, que M. Louis avait Pété avec vélnite et sensibilité la mère de son cher petit. J'en ni été ravie ; elle l'aura été aussi sûrement ; sou cœur est sensible, il aura été très ému : mais je la connais bien celte maman du cher Napoléon au berceau, l'aura-t-elle témoigné ? Voilà une question qui sent l'institutrice, j'oserais ajouter la mère bien tendre. Je sais que les âmes simples, tendres et élevées sentent beaucoup et dédaignent la démonstration ; mais ce qui part de qualités estimables devient quelquefois un défaut dans la vie habituelle. Pardon, ma chère Hortense ; ces réflexions partent du fond de mon cœur seulement, car on m'a dit que les larmes perlaient dans vos yeux au moment de la surprise, et j'ai été charmée qu'elles soient venues trahir votre habituelle retenue.](#)

Ainsi, c'est à Hortense outragée au fond de son cœur dès le premier jour, abandonnée depuis huit mois par son mari, que Mme Campan reproche de se montrer insensible aux revenez-y d'un tel époux ! En vérité, si son institutrice, [sa mère bien tendre](#), la juge ainsi et avec cette clairvoyance, que doit-elle attendre des autres ? Napoléon est plus juste : lorsqu'il règle en l'an XI le traitement de la famille, au lieu d'inscrire Louis pour la somme totale qu'il alloue au ménage, il

porte M. Louis Bonaparte pour 60.000 francs et Mme Louis pour une somme égale ; cela prouve au moins qu'il n'est pas dupe.

Et désormais, n'est-on pas en droit de penser que si, en thermidor, Napoléon a fait ce premier pas légal vers le règlement de la succession, c'est que, dès ce moment, il a formellement arrêté sa pensée sur cet enfant à naître qui, il n'en doute point, sera un garçon. L'état de santé physique et mentale de Louis l'a conduit à écarter l'hypothèse, presque admise par lui l'année précédente, de le choisir pour son successeur, et, au lieu de puiser dans sa propre génération, — ce qui évoque une idée de mort prématurée, — il ira chercher un héritier dans la génération qui le suit, qui est déjà la postérité et qui, devant lui, recule, presque à l'infini, le terme fatal de ses destinées.

XI. — LA FAMILLE CONSULAIRE.

THERMIDOR AN X-THERMIDOR AN XI (Juillet 1802-Juillet 1803.)

La disgrâce de Fouché. — Ses conséquences, apparentes, réelles. — Règlement des pensions de la famille. — Finances du Premier Consul, en l'an X et l'an XI. — Lucien, seul sans traitement. — Son hôtel. — Sa galerie. — Son château du Plessis. — Lucien-Mécène. — Chateaubriand. — L'Académie française. — Béranger. — Elisa. — Sa vie chez Lucien. — Les tragédies. — Refroidissement en l'an XI. — Elisa à Neuilly. L'hôtel Maurepas. — Fontanes et Chateaubriand. — Bacciocchi marguillier. — Joseph. — Son attitude réservée. — Grossesse de Julie. — Naissance de Charlotte. — Joseph élu à l'Institut. — La société. — Madame de Staël. — Bernadotte. — Joseph employé aux négociations. — Scènes violentes avec Napoléon. — Colères de Joseph. — La scène de Mortefontaine. — Caroline. — Murat. — Ses voyages à Paris, à Rouie, à Naples — Présents. — Retour à Paris. — Murat à Milan. — Lutte avec Melzi. — Melzi offre sa démission. — Avertissements sévères de Napoléon. — Rôle conciliateur de Caroline. Nouveaux essais de Murat. — Leur insuccès. — Il cherche à rentrer en France. — Voyage à Cahors. — Murat gouverneur de Paris. — Intérieur de l'hôtel Thélusson. — Les réceptions. — L'ambition du ménage. — Fesch. — Sa rentrée dans l'Église. — Archevêque de Lyon. — Cardinal. — Demandes d'argent. — Ambassadeur à Rome. — Caractère et moral de Fesch. — Chateaubriand secrétaire d'ambassade. — Pensions à des Beauharnais. — Mme Renaudin-Beauharnais-Danès. — Eugène. — Sa carrière militaire. — Colonel des Chasseurs de la Garde. — Son caractère. — Il ne demande rien. — La Jonchère. — L'hôtel Villeroy. — Jalousie des Bonaparte.

La fin de l'an X a été marquée par un événement qui, après l'hérédité établie, a paru aux inattentifs une preuve de l'influence désormais décisive qu'allaient exercer les frères du Consul et qui, étant données les circonstances où il a semblé se produire, était en effet de nature à frapper les esprits.

Joseph et Lucien ont pris séance au Sénat ; ils y ont prêté le bizarre serment que la nouvelle Constitution impose⁴, ils y ont même affecté tout de suite une attitude d'opposition, ont fait rejeter un des sénatus-consultes présentés par le gouvernement : celui relatif au cérémonial et aux honneurs dus par le Sénat aux Consuls lorsqu'ils viendront en présider les séances : députation de deux membres précédée de deux huissiers et de deux messagers d'État les recevant et les reconduisant en bas de l'escalier. Ils ont combattu cette disposition connue avilissante puisque les Consuls sont membres du Sénat et elle a été repoussée.

⁴ Je jure d'être fidèle à la Constitution, d'en suivre constamment l'esprit et les principes quand je serai appelé dans le Sénat à en développer et à en expliquer les dispositions, de défendre toujours les droits du peuple et la stabilité du gouvernement.

Napoléon non seulement n'a pas eu l'air de s'en émouvoir, mais, le 1er fructidor (19 août), il a fait à Joseph un présent de 60.000 francs, et, dans ce mois, il a multiplié ses voyages à Mortefontaine au point que c'est après les conversations qu'il y a engagées et après les conseils qu'il y a tenus, qu'il a paru se laisser arracher le renvoi de Fouché. En réalité, ce dessein est arrêté chez lui depuis que Fouché a prononcé son opposition contre le consulat à vie ; mais il lui plaît peut-être de faire croire à ses frères qu'ils ont pris sur lui assez d'influence pour le décider, et cela parce que leurs haines se trouvent en ce moment d'accord avec ce qu'il juge ses intérêts ; peut-être encore veut-il leur donner une satisfaction apparente pour les mieux jouer ensuite, ou prétend-il rejeter sur eux la responsabilité d'une disgrâce qui ne peut être bien accueillie ni par Joséphine, ni par une partie, et non la moins importante, du personnel gouvernemental ?

Si l'apaisement de la guerre civile dans l'ouest, le Concordat, la rentrée des émigrés, la compression de l'opposition au Tribunat et au Corps législatif, rendent, en apparence, moins nécessaire le rôle du ministre de la Police, beaucoup de bons esprits, sans s'arrêter à la surface, estiment qu'une surveillance exacte est d'autant plus utile et que cette surveillance doit être remise à un ennemi né de ceux qu'on favorise davantage ; mais, en Fouché, Napoléon voit uniquement le faiseur de l'intrigue sénatoriale ; il veut l'avertir par une punition ; et comme, en même temps, il entend ne se point brouiller avec lui, n'est-il pas tout simple qu'il feigne l'avoir sacrifié aux Bonaparte, lesquels voient en lui l'ennemi de Lucien, le protecteur, l'allié, le conseiller de Joséphine ?

Sur le coup, celle-ci se croit perdue : Les frères décidément l'emportent sur elle ; dans le public, on annonce que le Premier Consul va partager le gouvernement entre trois ministres : Talleyrand, Joseph et Lucien, appeler Louis au gouvernement du palais à la place de Duroc, s'en remettre de tout à ses frères. Ceux-ci triomphent et Joséphine est affolée ; mais au premier mot qu'elle en touche à Bonaparte : *C'est une absurdité*, lui dit-il. *Je ne peux pas empêcher de tels propos, mais je ne suis pas assez fou pour me mettre dans la dépendance de mes ennemis. Je reçois tous les jours des plaintes contre Lucien ; j'en ai encore reçu dernièrement de Madrid.* Rien de plus, et, en allant aux faits, Joséphine peut voir qui a été joué et faire le compte de ce qu'elle gagne ou perd.

Régnier qui est de ses amis, pas au premier degré sans doute, mais trop souple pour lui rien refuser de ce qu'elle désire, paraît sous le titre de grand juge, réunir aux fonctions de ministre de la Justice celles de ministre de la Police, mais de fait, celles-ci vont être confiées à Réal, ami de vieille date de Joséphine, en liaison intime avec elle depuis le lointain séjour qu'elle a fait à Croissy ; et, si aux Domaines nationaux où elle a tant d'affaires pour ses émigrés, Joséphine perd à échanger Régnier toujours prêt à ses ordres, contre un homme tel que Boulay, probe, convaincu, inaccessible aux sollicitations, elle gagne tout, et, par contre, les frères, sans s'en rendre compte, perdent tout par l'éloignement de Rœderer. Au Conseil d'État, Rœderer a mené avec une activité et une habileté extrêmes la campagne en faveur de l'hérédité. Agent de Joseph et de Lucien, il a prétendu forcer la main au Consul !, s'est donné comme son confident, a introduit le principe de la succession dans la première délibération. Directeur général de l'Instruction publique, il a, déclarant la guerre à son ministre, Chaptal, adressé aux préfets, lors du vote sur le Consulat à vie, des circulaires où il les engageait à provoquer des vœux pour l'hérédité. Or, Chaptal, tout à fait lié avec Joséphine, *cette céleste créature*, comme il dit, garde son portefeuille et Rœderer, qui est en lutte ouverte avec Joséphine depuis nivôse an IX, perd sa direction générale où il est remplacé par Fourcroy, encore un ami d'ancienne date de Joséphine.

Sans doute, Fouché tombe, mais Fouché est trop habile, trop instruit des hommes et des choses, pour que, à la première crise, Napoléon qui sait ce qu'il vaut, ne le sorte point du Sénat, tandis que Rœderer, [un idéologue, un économiste, un faiseur de constitutions](#), y restera et ne recevra plus que des missions médiocres. De fait, Napoléon s'est ici servi de ses frères pour se couvrir, et, en leur donnant, par le renvoi de Fouché, une satisfaction platonique, en prenant ainsi devant l'opinion l'apparence d'incliner à droite, il a accentué sa politique de bascule ; il a mis aux emplois d'autant plus d'hommes de gauche que ses mesures générales portent plus à droite ; mais il les a pris moins compromis, moins connus surtout que Fouché, bien plus nets en leurs principes et bien moins suspects en leurs alliances.

Or, et c'est ici une remarque nécessaire, Joséphine qui protège les personnalités d'ancien régime, qui se rattache même à l'ancien régime par ses parentés et par ses relations, est, dans le nouveau, liée d'intérêts et d'amitié avec les hommes de gauche, tandis que Joseph et Lucien, ignorés de la société ancienne qui les tient pour ennemis, sont liés d'intérêts et d'amitié avec les hommes de droite. Au changement de personnel, Joséphine trouve donc en réalité plus d'appui, et ses frères perdent toute action.

Le Premier Consul a certainement envisagé toutes ces conséquences, mais en se plaçant au point de vue de ses intérêts à lui-même, non certes en s'attachant en rien aux désirs de sa femme. Il a dû trouver que, durant ces quatre derniers mois, l'ambition de ses frères est devenue singulièrement gênante, que la collaboration de Lucien a eu d'étranges inconvénients, qu'il est nécessaire pour sa propre sécurité de ne point laisser se former des partis contre lui-même, et, au moment où il va recevoir non seulement l'exercice, mais les attributs du suprême pouvoir, de creuser davantage le fossé, de disjoindre en quelque sorte sa fortune de celle de ses frères et de réduire ceux-ci à une nullité opulente, mais entière.

Cette opulence, Napoléon a maintenant le droit de l'assurer ostensiblement, non seulement à Joseph, mais à sa mère et à tous les siens. Sans doute avant que le Sénatus-consulte du 16 thermidor eût, par l'article LIII, stipulé que [la loi fixait pour la vie de chaque Premier Consul l'état des finances du gouvernement](#) ; avant que la loi des finances eût accordé au premier consul Bonaparte un traitement de six millions [pour sa représentation, les frais et entretiens du Palais des Tuileries et de Saint-Cloud et les dépenses des voyages](#), Napoléon avait trouvé d'autres ressources, mais il eût été difficile de les avouer.

Son traitement légal s'élevait seulement à 1300.000 fr. par année, à quoi il faut joindre un crédit pour la dépense des maisons des trois Consuls, fixé à 600.000 francs en l'an VIII et porté à un million en l'an IX ; or, si, faute des comptes de Ulster, on ne peut évaluer les recettes accessoires des exercices an VIII et an IX, les recettes, en l'an X, s'étaient élevées à 17.547.067 fr. 68, y compris le traitement de 500.000 francs et le crédit pour dépenses de maisons porté cette année à 2.028.000 francs : ç'avait été quinze millions de surplus⁵ ; et Bonaparte avait pu ainsi élever en l'an X sa dépense personnelle à 12.827.578 fr. 03⁶.

⁵ Il doit y avoir de plus un compte à titre de président de la république italienne, comprenant, outre le traitement de 500.000 livres de Milan, les ressources accessoires, mais je ne l'ai pas retrouvé jusqu'ici.

⁶ Ces recettes sont fournies par des crédits supplémentaires pour dépenses secrètes en l'an IX (2.345.000 francs) ; par un crédit pour dépenses secrètes en l'an X (1.500.000

En l'an XI, compris les six millions fixés par la loi de finance, la recette s'élève à 18.728.002 fr. 55⁷ ; et c'est ainsi que la dépense peut atteindre 16.546.139 fr. 56, mais, lorsqu'on arrive à de tels chiffres, les seize millions dépensés peuvent, aux yeux du public, se justifier par les six millions reçus, tandis que les douze millions de l'an X n'auraient pu même aux yeux les moins prévenus, paraître la somme de dépenses produite par une recette légale de 500.000 francs.

Seul des frères, Lucien ne reçoit point de traitement sur ce qu'on appelle dès lors la *Grande Casette*, Napoléon estime sans doute que la fortune qu'il lui a fait faire en Espagne doit lui suffire : peut-être a-t-il été blessé que Lucien à son retour d'Espagne ait jugé à propos de constituer à Mme Bonaparte une rente de 24.000 francs, comme si, lui, le Premier Consul la laissait dans le besoin, même avant qu'il lui eût constitué le traitement annuel de 120.000 francs qu'il lui fit en l'an XI. En tout cas, pour Lucien, ni traitement, ni présents. Son nom ne paraît pas une seule fois dans les comptes.

Aussi bien, Lucien n'en a que faire et il se monte une maison de prince. Le 16 messidor an X (5 juillet 1802), il a acheté, moyennant 300.000 francs, l'hôtel qu'il occupait comme locataire depuis le mois de frimaire (décembre 1801) : cet hôtel qui, du prince de Conti, est venu à M. de Brienne et qui, vendu 150.000 francs par Mme de Brienne en l'an VI (1797) a, durant le Consulat, passé par trois propriétaires, montant à chaque vente selon la progression qui, eu trois années, double la valeur des immeubles. Cet hôtel est d'une décoration à ce point somptueuse et rare que, à la regarder seulement dans le glacial d'un *état de lieux*, elle donne l'idée du suprême bon ton à la fin du dernier siècle : c'est, passé l'antichambre, la série des petites pièces et des boudoirs lambrissés, à dessus de portes peints par des maîtres ; le billard décoré dans les boiseries de grandes toiles d'Oudry ; la salle à manger, avec les *Quatre parties du monde* du même Oudry dans les panneaux ; une seconde antichambre, puis un selon lambrissé à dessus de portes de Coypel ; le salon doré, aux lambris ornés de pilastres peints en or, brunis en arabesques, à la corniche rompue de médaillons qu'encadrent d'ors légers des feuilles d'eau et des rosaces ; des bas-reliefs en dessus de porte, et quatre grandes *ruines* d'Hubert Robert encastrées dans la boiserie. Puis, toujours au rez-de-chaussée, chambre à coucher à lambris sculptés et dorés, cabinet tout boisé d'acajou, boudoir à boiserie sculptée et dorée où sont figurés en demi-relief des instruments de musique, et encore des antichambres, des cabinets, des salles de bains, des bureaux, des chambres à

francs), par deux versements de 300.000 francs chacun, faits par les ministères des Relations extérieures et de la Police, par un premier versement de 1.322.661 francs de la ville de Hambourg, à cause de l'affaire de Napper-Tandy ; par un premier versement de 2.962.962 francs de gouvernement portugais ; par des versements montant à 8.355.820 fr. il faits par le Trésor public (dont 2.028.000 francs pour les dépenses du gouvernement et 6.692.441 fr. 66 pour les dépenses des bâtiments du gouvernement) ; enfin par divers remboursements pour ordre.

7 Sur ce total, 26.250 francs proviennent de la fortune personnelle du Consul (rente sur le Grand livre et actions de la Banque de France) ; 6.000.000 de son traitement ; 1.200.000 francs des versements mensuels des Relations extérieures et de la Police ; 3.067.519 fr. 63 d'un second versement de la république de Hambourg ; 4.938.271 fr. 61 d'un second versement de Portugal ; 1.108.095 fr. 28 de versements laits par divers ministères pour dépenses d'ordre ; 2.240.585 fr. 93 sont reportés des excédents de l'an X ; 4.719.489 fr. 65 ont été versés au Trésor de réserve.

coucher, une chapelle où sur l'autel il y a une *Sainte Famille* qu'on dit de Raphaël. Et, au premier étage, des bibliothèques, trois salons, sept chambres à coucher, une salle à manger ; et puis un autre pavillon, un autre encore, tout un monde. Le mobilier à *demeure*, glaces, cheminées et tableaux, est, en dehors du prix principal, évalué et payé 129.637 francs — Et c'est du démodé, du rococo, de la ferraille !

C'était assez bien pour le comte de Brienne et pour le cardinal, ces Brienne réputés pour les plus grands seigneurs et pour les plus fins connaisseurs de leur temps, mais *ce n'était point du dernier style et la décoration manquait de grandiose*. Aussitôt qu'il est en possession, Lucien abat les cloisons que jusque-lit il s'était contenté de tendre ; il remanie les appartements en entier ; parquets, boiseries, tapisseries, tout est renouvelé. Après plusieurs mois les travaux sont achevés ; Lucien vient inspecter l'ensemble ; tout lui délitait et on démolit tout pour reconstruire sur de nouveaux plans : *La dépense passe un million*.

Qu'est ce décor près des trésors qu'il y entasse. Sa galerie, la galerie du citoyen Lucien, c'est une des curiosités de Paris ; grande salle pour l'École italienne, salons pour les peintres modernes, aile spéciale pour les Hollandais. Il a des experts — et l'un est le peintre Guillon-Lethière ; un autre, le restaurateur Roser — qui courent l'Europe pour son compte et qui, se sachant accrédités par lui. tirent sans même les prévenir, sur les ministres de France à l'étranger, des lettres de change de 600, de 750 sequins. La caisse des agents des Relations extérieures semble la caisse du citoyen Lucien, ses peintres y puisent à leur fantaisie ; 12.000 fr. ne l'effrayent point lui-même pour un tableau et, dès le temps qu'il était ambassadeur à Madrid, tous les commissaires des Relations commerciales en Espagne étaient employés à guetter les objets d'art qui se rencontraient dans leurs résidences, à les marchander et à les expédier. Et comme l'argent lui coûte peu ! Pour une statue antique, dans une même lettre, son enchère fixée à 6.000 fr., il l'élève d'abord à 10.000, puis à 20.000 francs.

Qu'achète-t-il ? Ce qui est le meilleur, le plus laid et le plus rare : sur cent trente-sept tableaux de sa galerie dont on a les gravures, pas un qui ne soit d'un maître : tous les grands noms : Van Eyck, Albert Durer, Holbein, Rubens, Jordaens, Van Dyck, Rembrandt, Gérard Dow, Teniers, Van Ostade, Ruysdaël, Paul Poiler, Ribera, Velasquez, Murillo, Le Titien, Paul Véronèse, Canaletti, les Carrache, le Dominiquin, le Guide, le Corrège, le Guerchin, Ghirlandajo, Masaccio, Léonard de Vinci, Michel-Ange, André del Sarte, Le Primatice, Le Perugin, Raphaël ; — trois ou quatre morceaux de sculpture, mais c'est un trépied antique, un vase de Donatello, un groupe de Michel-Ange. Et, dans tout cela, point d'attributions fantaisistes : les vingt tableaux de la galerie du Retiro sont hors de suspicion ; pour les Italiens, c'est Fabre, le peintre, l'ami de la comtesse d'Albany, bien plus célèbre en son temps comme collectionneur et revendeur, qui a donné les authentiques. Or, par les mains de Fabre, ont passé en ce temps la plupart des grandes trouvailles de tableaux, ce que les guerres, la révolution, la misère et la ruine ont fait sortir de plus beau des palais, des couvents et des églises. Et, en ce temps, c'était bénédiction d'acheter des tableaux : ainsi, pour quelques centaines de sequins, Lucien eut la *Madone aux Candélabres* de Raphaël, le *Christ expirant* de Michel-Ange et la *Sainte Cécile* du Guide. Il est vrai que, trente ans encore, les prix restèrent médiocres, car, en 1821, de ces trois tableaux, Lucien demandait seulement 69.000 fr.

Bien plus chèrement — comme il arrive à toute époque — ont été payés les tableaux modernes, médiocres pour la plupart, de Guérin, de Bonne-maison, de

Dunois, et il a bien fallu en prendre aussi des peintres de la maison, Lethière et Sallé. Un moment il a été question que Lucien achetât l'*Atala* de Girodet, mais l'affaire ne s'est point faite. C'est à la façon dont il apprécie ses contemporains qu'on juge le goût d'un amateur : Lucien n'était point connaisseur et les tableaux qu'il achète lui-même, le prouvent.

De tous côtés, on courait à lui pour lui proposer des marchés et, à Paris, par Chatillon, le conservateur de sa galerie, il refusait la plupart. Craignait-il de renouveler l'aventure qui lui était arrivée avec M. de Luynes ? Celui-ci dîne chez Lucien pour une assemblée électorale, et, après dîner, regardant les tableaux, en reconnaît deux qui lui ont appartenu **et qu'il a été obligé de vendre à des brocanteurs dans le temps des séquestres, des emprisonnements et des assignats**. En rentrant, il les trouve dans son cabinet où Lucien les a fait porter.

Cela est grand seigneur, mais tout est grand seigneur chez Lucien. La vie telle qu'il la mène au Plessis exige un personnel immense et entraîne une dépense dont on donnerait difficilement l'idée : trente ou quarante hôtes à demeure, chasses, voitures, clic-vaux, feux d'artifice, orchestre, comédie, tragédie même, et, dans le parc transformé, décuplé en étendue, semé de fabriques, de kiosques, de grottes, de temples, des mouvements de terrain, des plantations, des creusements de lacs, tout ce qu'il faut, pour réjouir Morel, le patriarche, et La Borde, l'apôtre du jardin anglais !

Lucien est établi en protecteur des lettres et des sciences : voici la Société galvanique qui l'élit pour un de ses membres honoraires et dont une députation vient lui exprimer le vœu de la réunion. Une société se fonde en faveur des savants et des artistes ; Lucien en est un des premiers souscripteurs, **trop heureux s'il peut contribuer à secourir le sort, trop souvent malheureux de cette classe intéressante**. Chateaubriand a des projets sur lui qu'il raconte à Fontanes : **J'ai vu Lyon, écrit-il d'Avignon le 15 brumaire an XI (6 novembre 1802) ; quel beau et bon pays ! J'ai vu tout le cours du Rhône, Vienne, Tain, Valence, Avignon, où je suis, et je pars demain pour Marseille. Je reviens par Nîmes, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Nantes et Tours. J'aurai vu toute la France ! Mais ce n'est pas aussi rapidement que je voudrais la voir ; j'ai un dernier projet : si on ne fait rien de moi, ce qui est probable, je proposerai à votre grand ami de me faire faire le tour de la France en détail ; il me donnera un peintre et nous aurons un ouvrage complet sur le vaste empire dont il n'existe pas une description passable. Cet ouvrage a manqué au siècle de Louis XIV ; j'en ai tous les plans et toutes les parties dans la tête : s'il réussissait, comme il y a quelques raisons de le croire, il rembourserait Lucien de ses frais, en cas qu'il ne voulût pas me les abandonner, et lui ferait honneur même dans l'avenir, si l'ouvrage était de nature à me survivre... Le voyage pourrait durer trois ans et ne coûterait pas 60.000 fr.** Telle est la confiance qu'il inspire aux gens de lettres et non certes aux premiers venus, et telle est la place de Mécène où ils le mettent.

Il y manque une consécration : durant son ministère, Lucien avait fort agité l'idée de rétablir l'Académie française, et quoique la mesure parût alors fort réactionnaire, elle avait été sur le point d'être adoptée, tant Lucien était convaincu que, dans l'Académie rétablie, on ne pourrait faire moins que lui offrir un fauteuil. A présent, l'Institut, signalé par son opposition au Consulat à vie et au Concordat, désigné comme un des centres de la résistance aux idées nouvelles, va disparaître, tel au moins que l'avait créé la Constitution de l'an III, pour recevoir une organisation se rapprochant davantage de celles des anciennes académies. Par arrêté des Consuls du 8 pluviôse an XI (26 janvier 1803), Lucien

est nommé membre de la deuxième classe, celle qui, par ses attributions, le nombre et le choix de ses membres, est appelée à faire revivre l'Académie française. On sait l'usage qu'il fit de son traitement et comment Béranger, débutant, inconnu, très pauvre, lui ayant écrit pour lui demander un secours, reçut de lui une procuration pour en toucher l'intégralité. Protéger à la fois Chateaubriand et Béranger, inspirer assez de confiance à l'un et à l'autre pour que l'un et l'autre sollicitent un appui qui, en certains cas, aida singulièrement Chateaubriand et qui tira Béranger de l'obscurité et de la misère, cela ne marque ni une âme commune, ni une réputation ordinaire, ni des moyens et une générosité médiocres. Sans doute ces deux-là ne furent point les seuls, et les gens de lettres durent abuser, mais cet exemple suffit. Il est d'autres pages plus brillantes dans la vie de Lucien, peu qui lui fassent autant d'honneur.

Lorsque Lucien était revenu d'Espagne, bien que la marquise de Santa-Cruz lui tint fort au cœur, et qu'elle eût chez lui les honneurs, c'était Elisa qu'il avait installée en maîtresse dans l'hôtel et le château. Elle prenait grand soin de Lili et de Lolotte, et bien qu'elle eût encore maigri, ce qui semblait impossible, sa santé lui permettait de prendre part aux divertissements et même de les diriger. On en prenait un au Plessis, qui n'était point ordinaire : c'était de jouer la tragédie : Lucien s'y croyait excellent, Elisa parfaite ; l'auditoire était complaisant ; aussi la troupe, recrutée exclusivement dans les familiers de la maison, ne reculait devant aucune audace, ni pour le choix des pièces, ni pour celui des costumes : ceux-ci, on les voulait au dernier goût antique et on y exagérait plutôt la réforme ; celles-là c'étaient le *Cid*, *Philoctète*, *Mithridate*, *Alzire*, *Zaïre*, *Bajazet*. Pour finir la soirée, on s'abaissait à Molière. Dugazon, qui était un comique, donnait des leçons et observait. Lucien, pour le voir jouer, conviait Talma, Lafond et Larive. Il paraît que Talma sourit.

Cela va à peu près bien au début de l'an X ; mais, à l'automne, voici que peu à peu Elisa s'écarte du Plessis ; la voici qui songe à acheter Baillon de son frère Louis ; la voici qui s'installe pour l'été, à Neuilly, dans la propriété de sa sœur Murat. Elle a maintenant son indépendance, car, sur la grande cassette du Premier Consul, elle reçoit un traitement annuel de 60.000 francs ; mais ce n'est point cet argent dont elle dispose qui l'éloigne de Lucien. A Paris, elle habite encore l'hôtel de la rue Saint-Dominique, mais point pour longtemps, car, le 10 germinal an XI (31 mars 1803), elle achète des Moreton-Chabrilan qui en sont devenus propriétaires par leur mère, une du Plessis-Richelieu, le bel hôtel Maurepas, rue de la Chaise, n° 7 presque en face de l'entrée de la rue de la Planche : grande cour, grand jardin, portail distingué, tout d'un palais. Napoléon lui donne 100.000 francs pour le premier paiement.

A Neuilly comme à Paris, la même existence où Fontanes joue le premier cèle, et Fontanes, comme de juste, amène Chateaubriand, et, en ce temps, Elisa est, [l'admirable protectrice, la meilleure des femmes, la plus noble des protectrices](#). En une fête qu'elle a donnée à Neuilly au Premier Consul, elle lui a présenté M. de Chateaubriand et elle vient de le faire nommer secrétaire à Rome.

Pour Bacciochi, Napoléon ne fait rien encore. Il a quelque peine à s'habituer à l'idée qu'il doive à ses beaux-frères, quelle que soit leur nullité, une part des splendeurs officielles. De fonctions, depuis son retour d'Espagne, Bacciochi n'en a point, bien qu'il continue à compter nominalement, comme adjudant commandant à l'état-major de la place : des gloires pourtant l'attendent : celles

de marguillier de l'église de l'Abbaye aux foies, seul emploi que, peut-être, il eût été capable de remplir sans y paraître grotesque.

L'attitude que Lucien avait adoptée depuis son entrée au Sénat était depuis longtemps familière à Joseph ; mais Joseph y portait plus de naturel et il en avait mieux l'usage. Il excellait à jouer l'indifférence, à dissimuler ses ambitions ; il ne s'agitait point, n'avait point la fièvre d'écrire et de parler. Ses façons antérieures inspiraient moins de soupçons au Consul [vis-à-vis duquel il gardait l'assurance que l'esprit de famille donne à l'aîné dans les familles corses](#). Il semblait que, par grâce, il eût consenti à prêter à son cadet le concours de ses lumières, qu'il eût fait effort pour sortir de sa retraite et n'aspirât qu'à y rentrer. Napoléon devait venir l'y chercher et si Joseph consentait à donner un avis, ce n'était certes pas dans son propre intérêt, mais pour le bien de la chose.

Napoléon s'y était-il laissé prendre ? C'est probable : les voyages renouvelés à Mortefontaine, à la fin de l'an X, ne s'expliqueraient pas autrement. Pour le moment, il pensait avoir contenté Joseph avec l'entrée au Grand conseil de la Légion, le siège de sénateur, un traitement annuel de 420.000 francs sur la Grande cassette, et divers avantages d'argent dont on a beaucoup parlé et qui, sans doute, ne laissaient point Joseph indifférent.

Pour l'hérédité, il n'en était point question : Joseph avait eu soin de ne se compromettre en rien, et si Rœderer, son confident, y avait insisté, c'était excès de zèle et cela ne le regardait point. Napoléon, de son côté se gardait d'en parler, soit qu'il attendit quelque occasion de se débarrasser des prétentions de Joseph en lui offrant quelque sinécure si brillante que son frère ne pût la refuser, soit qu'avant tout il voulût voir l'issue d'un événement très proche et qui pouvait changer tous ses projets. Quoiqu'il eût sans nul doute attaché sa pensée sur Napoléon-Charles, et qu'en son esprit, il l'eût dès lors désigné, comme [il était avant tout un homme juste](#), il reconnaissait qu'un fils de Joseph eût primé le fils qu'avait eu Louis. Or, Mme Joseph était de nouveau enceinte et, suivant le sexe de l'enfant dont elle accoucherait, tout était en suspens. Ce fut une fille qui naquit à Mortefontaine le 9 brumaire an XI (31 octobre 1802), à onze heures du soir, qui reçut l'unique prénom de Charlotte, et dont l'état civil fût dressé sans nulle cérémonie sur la déclaration de deux petits amis de Joseph : Houchard et Deslandes. Cela supprimait les difficultés, et n'est-ce pas qu'on le sent dans ce billet écrit le surlendemain par le Premier Consul à son frère : [Faites tous mes compliments à Mme Joseph. Elle fait de si belles filles que l'on peut se consoler de ce qu'elle ne vous a pas donné un garçon... Je vous prie de croire que rien ne peut altérer mon attachement et mon amitié pour vous, pour votre épouse et pour tout ce qui vous touche.](#)

Cette naissance, si grave en conséquences, qui apportait à Joseph et à ses amis une telle déception, on la prit à la Corse, dans la famille ; tout passa inaperçu du public ; le Moniteur n'en parla point et, dans les autres journaux, vers le milieu de la semaine, passa cette note : [Mme Joseph Bonaparte est accouchée d'une fille il y a quelques jours.](#)

Bien ne fut changé à l'attitude réservée de Joseph, à l'altitude expectante de Napoléon : celui-ci bien déterminé à ne point désigner Joseph, mais à lui assigner une compensation fructueuse et telle qu'il la pût désirer ; celui-là convaincu de ses droits, décidé à les faire valoir, certain de les faire triompher, d'ailleurs nullement pressé d'engager la bataille et résigné à cette oisiveté qu'il

prétendait aimer. Durant les premiers mois de l'an XI (vendémiaire-germinal, septembre 1802-avril 1803), Napoléon l'y laisse entièrement, mais il lui abandonne et les affaires de la famille, dont Joseph reste pour tous le chef, et les affaires de la Corse qui lui en semblent comme l'accessoire et le prolongement. Joseph, donc, avec moins d'éclat et de splendeur, avec des amitiés différentes et dans un autre milieu, mène une vie sensiblement analogue à celle de Lucien, mais plus correcte, plus familiale, plus hautaine. Il lui plaît de se tenir hors des affaires, à la campagne, mais si la famille s'y réunit, c'est lui seul qui la préside.

Comme Lucien, Joseph est un des membres honoraires de la Société galvanique ; comme lui, un des souscripteurs à la Société en faveur des gens de lettres et des artistes ; comme lui, il est de l'institut, mais il n'a point, comme Lucien, porté ses vues sur l'Académie française, et, au contraire de Lucien, il n'a point voulu être nommé par arrêté du gouvernement : à la première vacance qui s'est produite dans la classe d'histoire et de littérature ancienne (Académie des Inscriptions), par suite de la mort de Dom Poirier, il a posé sa candidature, préparée par le Troisième consul, et il a fait ses visites. Le 25 germinal an XI (15 avril 1803), il a été élu à l'unanimité. N'est-ce point ainsi une leçon qu'il a prétendu donner, l'affirmation de son libéralisme, la critique de la réorganisation de l'Institut ?

Comme Lucien, enfin, Joseph a ses gens de lettres pensionnés et complaisants, mais cela est moins vif et fait moins de bruit. Les liaisons qu'a Mme de Staël sont exclusives ; elle ne tolère près d'elle que sa société et elle vient en habituée à Mortefontaine où, malgré son exclusion du Tribunat, Benjamin Constant est toujours accueilli. Bernadotte y est des intimes et sa femme n'en sort pas. Au commencement de 1803 (pluviôse an XI), le Premier Consul a prétendu éloigner Bernadotte en le nommant ministre plénipotentiaire aux États-Unis ; mais, malgré les sommations de Talleyrand, Bernadotte n'a point encore, le 11 germinal (1er avril), gagné le port d'embarquement. Contraint, il part pour La Rochelle, mais manœuvre si bien que deux frégates mettent à la voile sans qu'il y prenne passage : une sera prête le 20 prairial (9 juin) ; mais voici la rupture du traité d'Amiens et, sans autorisation ni congé, Bernadotte revient à Paris d'où le 24 prairial (13 juin) il renvoie à Talleyrand ses lettres de créance et ses instructions.

Le milieu donc est peu sympathique à Napoléon, mais il n'a point l'air de s'en soucier et à partir du moment où les rapports se tendent avec l'Angleterre, il a plusieurs fois recours à son frère et l'emploie dans les plus importantes négociations.

Seulement, à en croire Lucien, les conférences entre les deux frères sont parfois singulièrement mouvementées : ainsi, consulté au sujet du projet de cession de la Louisiane aux États-Unis, Joseph aurait opposé à son frère une résistance invincible ; une querelle se serait élevée entre eux ; Joseph, maltraité de paroles par Napoléon, aurait commencé par lui répondre des injures et fini en lui lançant un encrier à la tête ; Napoléon, effrayé, se serait enfui chez Joséphine, et Joseph, laissé seul dans le cabinet du Consul, y aurait renversé et brisé les tables, les chaises et tous les objets qui s'y trouvaient.

Peut-on admettre ce récit de Lucien ?

Est-il vraisemblable que Joseph, partisan décidé de la paix entre la France et l'Angleterre, mais instruit des ressources de la France et des menaces de l'Angleterre, se soit refusé à reconnaître la nécessité où l'on se trouvait

d'abandonner ou de céder une colonie dont la France n'avait pu encore prendre officiellement possession, où elle n'avait pas un soldat, pas même un milicien, et qui, menacée par l'Angleterre, l'était bien plus encore par une expédition imminente de flibustiers américains ?

D'autre part, c'est le 20 germinal (10 avril) que le Premier Consul fait à deux conseillers d'intime confiance la première ouverture au sujet de la cession de la Louisiane, et le 28 (18 avril) on retrouve Joseph dans le cabinet du Consul, admis aux conseils les plus secrets et désigné pour une mission d'une gravité extrême..En si peu de temps, Napoléon a-t-il pu perdre le souvenir d'outrages et de voies de fait qui lui ont été infligées — à huis clos, il est vrai — par son frère, — sans doute, — mais qui, avec le caractère qu'on lui prête, sembleraient ne devoir jamais être pardonnées ?

Cela paraît solide : mais voici des témoins désintéressés qui racontent qu'au commencement d'avril, Joseph est allé boudier à la campagne, *qu'il était brouillé avec le Consul* ; que d'ailleurs il n'en avait point d'inquiétude, car il disait à son interlocuteur : *Le Premier Consul et moi nous ne pouvons à jamais être séparés et ce sera moi qui vous remettrai dans ses bonnes grâces.* Voici Lucien qui confesse : *que la rancune de Napoléon contre Joseph ne dura guère. A quelques jours de là ils se raccommodèrent et cette indulgence, sans même que Joseph songeât à lui présenter les excuses qu'il lui devait d'une voie de fait très grave, si on considère la dignité suprême du Consul, fut, sans contredit, de la magnanimité.*

Le fait peut donc passer pour acquis, et l'on a des raisons de penser qu'il n'est point unique. Joseph se montre à des moments d'autant plus violent et passionné qu'il est d'ordinaire plus renfermé. Sa colère alors ne connaît point de frein ; elle passe des paroles aux actes avec la même intempérance. Or, non seulement Napoléon pardonne alors les unes et les autres, mais il semble qu'il n'en garde même point souvenir — comme si des temps de sa prime jeunesse, il en avait conservé l'habitude, et si ces fureurs de Joseph lui paraissaient quelque chose d'enfantin, à quoi il ne fallait attacher nulle importance, comme font entre eux deux camarades qui se battent, s'embrassent ensuite — ou même n'y pensent plus.

Quoi qu'il en soit, le 28 germinal (18 avril) Joseph reçoit des instructions pour régler les questions en litige avec l'ambassadeur d'Angleterre Lord Whitworth, qui ne veut plus traiter avec Talleyrand *avec lequel, il faut toujours avoir l'argent à la main.* Il reporte les propositions à Saint-Cloud et suit la négociation jusqu'au 21 floréal (11 mai) où avec les Consuls, les ministres de la Guerre, de la Marine et des Relations extérieures, il assiste au conseil privé où est débattue la reprise des hostilités. Le lendemain, il tente encore diverses démarches pour conjurer la guerre, et, le 24 (14 mai), il est l'un des sénateurs députés par le Sénat pour remercier le Premier Consul de sa communication au sujet de la rupture de la paix avec l'Angleterre.

Un mois plus tard (4 messidor, 22 juin) l'harmonie est si bien établie entre les deux frères que Napoléon, partant pour visiter les départements du Nord, décide de s'arrêter un jour à Mortefontaine où la famille entière se trouve réunie : mais là se produit une nouvelle scène qui paraît choquer le Premier Consul plus que les injures et les violences qui lui ont été adressées à huis clos, et qui marque encore une étape dans la lutte engagée entre Joséphine et ses beaux-frères.

D'abord, au dîner, il y a deux tables, et Napoléon refuse d'admettre à la sienne les dames qui ont accompagné à Mortefontaine sa mère et sa sœur, Aline Bacciochi ; il ne veut y recevoir que les dames nommées en titre d'office près de l'épouse du Premier Consul. Cela déjà met un froid entre les assistants, mais ce n'est rien, et voici le grave : A l'heure du dîner, Joseph prévient son frère que, pour passer dans la salle à manger, il va donner la main à sa mère, qu'il la mettra à sa droite et que Mme Bonaparte n'aura que la gauche. Le Consul se blesse de ce cérémonial qui met sa femme à la seconde place et croit devoir ordonner à son frère de mettre leur mère en seconde ligne. Joseph résiste et rien ne peut le faire consentir à céder. Lorsqu'on vient annoncer qu'on a servi, Joseph prend la main de sa mère et Lucien conduit Mme Bonaparte. Le Consul, irrité de la résistance, prend le bras de sa femme, passe devant tout le monde, et se retournant vers une des dames de Mme Bonaparte, il l'appelle hautement et lui ordonne de s'asseoir près de lui. L'assemblée demeure interdite ; Mme Joseph, à qui l'on devait naturellement une politesse, se trouve au bout de la table. Irritation des frères, embarras de Joséphine ; mécontentement du Consul, qui, pendant le repas, ne parle à personne des siens, froideur durant la journée qui suit, c'est le résultat de l'équipée de Joseph, s'affirmant, devant tous, en maître de maison et en chef de famille. Pour lui-même, Napoléon aurait sans doute cédé à son frère et, comme dans ses précédents voyages, il aurait peut-être accepté, bien qu'il eût droit partout à la première place, d'occuper celle qui lui aurait été désignée près de sa belle-sœur ; mais, pour celle qui, officiellement, est à présent associée à ses honneurs et qui, par le fait, se trouve la première en France après lui, peut-il admettre un rang inférieur ? Il ressent plus l'offense que si elle lui était personnelle, car elle s'adresse ensemble à la femme de son choix et à l'épouse du Premier Consul, et elle a été consciemment et délibérément commise par Joseph dans une fête presque officielle à laquelle la présence de la famille entière et de la cour consulaire donne une sorte de solennité. Il rétablit donc par un coup de force l'état des choses tel qu'il entend qu'il soit — et il passe. Mais à la fin, tous ces petits faits s'accumulent ; toutes ces minuties portent leur enseignement. Si renfermé que soit Joseph, il se laisse deviner par ces échappées qu'il donne sur son caractère et, si Napoléon n'a pas compris encore, c'est qu'il ne lui a pas plu de comprendre.

En face de Joseph et de Lucien qui, pour le moment, semblent marcher d'accord et qui rattachent encore Elisa à leur fortune, un autre membre de la famille chemine et prépare ses moyens d'action par un travail entièrement isolé. Ce travail, on ne peut le suivre si l'on ne groupe point des faits qui, séparés, sembleraient sans valeur, mais dont l'ensemble paraîtra significatif.

Après la Consulte de Lyon, Napoléon a renvoyé Murat en Italie, en qualité de commandant en chef des troupes françaises stationnées dans la République italienne. Il a pensé sans doute que, avec l'énorme traitement de 380.000 francs qu'il lui attribuait et après la fortune qu'il lui avait laissé faire, son beau-frère ne lui créerait pas les mêmes embarras que par le passé.

Mural arrive à Milan pour installer les nouvelles autorités de la république et c'est alors un échange de compliments, de discours et d'acclamations (25 pluviôse an X, 9 février 1802). Il reste à Milan un mois à peine ; on l'attend à Rome d'où il doit passer à Naples pour préparer, conformément aux stipulations du Traité d'Amiens, l'évacuation du royaume par les troupes françaises : courriers sur courriers arrivent, commandant des vingt chevaux à chaque relai, annonçant la

venue imminente du général : pour le recevoir magnifiquement tout est préparé par ordre du Pape au Palais Scarra — et, pendant qu'on l'attend aussi, il est sur la route de Paris qu'il franchit en cinq jours (18-23 mars, 27 ventôse-2 germinal). C'est dit-on, pour faire visite à sa femme, très proche de ses couches. Ce n'est point cela, dit Consalvi : [On a fait des rapports au Premier Consul sur diverses largesses \(*largizioni*\) qui ont été faites à Milan pour la nomination aux charges de la nouvelle constitution. Le général Murat n'a pas été épargné par ses ennemis. Il est accusé de n'avoir voulu faire le voyage de Rome et de Naples que pour faire une récolte de présents. Le Premier Consul est entré dans une grande colère et le général a envoyé à Rome et à Naples le général Reille et son secrétaire Aimé. Ceux-ci profitent dans la mesure convenable des préparatifs faits pour leur chef et, durant ce temps, Murat arrange si bien ses affaires avec le Premier Consul, auquel Caroline, malgré sa grossesse offre une fête superbe pour inaugurer Neuilly, qu'il reçoit, avec une amnistie pour le passé, la permission d'aller à Naples. La place est décidément bonne, car le roi d'Etrurie vient de lui envoyer son portrait enrichi d'un entourage et d'un nœud de diamants du plus grand prix, et il ne peut manquer d'être bien *régalé* par le Pape et par les Siciliens. Reparti de Paris le 46 germinal \(6 avril\), il arrive inopinément à Rome le 28 \(18\), et il y est reçu avec tous les honneurs imaginables : garde de cinquante hommes à sa porte, grand dîner chez Consalvi, longue conférence avec le Pape, dîner à la villa Borghèse avec les plus grands de Rome, concert chez Cacault et, pour le moment, un beau camée, entouré, de la valeur de trois mille piastres. Il y aura d'autres et de plus riches présents préparés pour son retour, mais il est pressé. Le 30 germinal \(20 avril\) il part pour Naples où il doit traiter avec le régent le rappel des troupes françaises. A Naples \[de grands présents, mais aucune cordialité, ni visite ni attentions, tous craignant le gouvernement\]\(#\). Emportant ses cadeaux entre autres, un sabre à la poignée enrichie de diamants — il repasse par Rome sans presque s'y arrêter et le 5 prairial \(25 mai\), il est de retour à Paris où il trouve Caroline accouchée depuis juste un mois \(5 floréal, 25 avril\) d'une fille à laquelle ont été donnés les prénoms de Marie-Letizia-Joséphine-Annunziade et dont Joséphine doit être la marraine avec Napoléon ; — mais on oublia de célébrer le baptême.](#)

Murat passe cinq mois à Paris, organisant les splendeurs de l'hôtel Thélusson et achevant de les meubler avec un luxe inusité même dans la famille consulaire. Il ne paraît nullement pressé de repartir. Au commencement de messidor (fin juin), il a, il est vrai, annoncé sa prochaine arrivée à Melzi qui, en réponse, s'est excusé de ne pouvoir lui offrir à Milan les [agrément multipliés qui embellissent son séjour à Paris](#). Mais, en thermidor (21 juillet), il y est encore, bien que, dans les journaux, par ordre sans doute, on passe une nouvelle de son départ. C'est tout juste si, au commencement de vendémiaire an XI (octobre), il s'y dispose sérieusement.

Melzi sait à quoi s'en tenir : il faudra *qualche regalo* de temps en temps, il faudra beaucoup d'attentions, surtout pour Mme Murat qui accompagne son mari : Melzi y est tout disposé et, d'abord, grâce aux inspections que le Premier Consul a commandées, les choses ont l'air d'aller à peu près entre le commandant en chef des troupes françaises et les autorités de la République italienne. C'est avec le directeur français de l'Administration de la guerre que Murat est entré en lutte. Il n'admet point les reproches qu'on lui a adressés en l'invitant à montrer plus d'ordre et d'économie, à ne point s'intéresser trop ouvertement à une compagnie de fournisseurs : et voici comme il termine sa lettre : [Ne me dites donc pas que j'improove des mesures d'économie, d'ordre, ma conduite a détruit d'avance tout](#)

ce que vous vous efforcez d'insinuer à cet égard... J'aurais peine à croire que l'avant dernier paragraphe de votre lettre fût l'ouvrage d'un général si je ne le voyais écrit de votre main. (3 frimaire, 24 novembre). On voit comme un ministre est bien venu à donner des avis. Qu'est-ce alors en pays conquis ?

Murat, d'ailleurs, a son siège fait : le commandement des troupes, même avec les agréments qu'il comporte, n'est point assez pour lui : ce qu'il lui faut c'est une vice-royauté en Italie, mieux peut-être : Vous ne parviendrez à faire quelque chose de ce pays qu'en le réunissant à la France, écrit-il au Premier Consul le 22 frimaire (13 décembre) ; vous ne trouveriez aucun obstacle. Ceux qui veulent l'indépendance ne la veulent que par amour-propre... Les hommes, en Italie plus qu'ailleurs peut-être, sont conduits par l'intérêt parce qu'ils sont tous égoïstes et voilà pourquoi déjà les militaires en général nous sont dévoués ; voilà pourquoi tous les généraux et conseillers d'État et consultants veulent être et généraux français et conseillers d'État et sénateurs français.

Le Premier Consul fait la sourde oreille, mais, obstinément, Murat revient à la charge, et, à Milan, il prononce sa conduite de façon à ne laisser aucun doute sur le mépris que lui inspirent l'administration italienne et ceux qui la composent. Il entre en lutte directe avec Melzi, soulève des incidents, prend sous sa protection les officiers français qui se mêlent de contrebande, prétend contraindre Melzi à tolérer l'ouverture d'une maison de jeu dont certains officiers de son état-major ont fourni les fonds et, sachant combien les pamphlets et les pamphlétaires sont odieux au Consul, il imagine de grossir à l'absurde une histoire de vers satiriques qu'a faits un officier italien ; de lui-même, il fait arrêter cet officier pour outrage à l'armée française.

Napoléon, pris pour juge par Melzi, est obligé d'intervenir : Je désire, écrit-il à Murat le 20 ventôse (11 mars 1803), que, quelque chose qui arrive, vous restiez uni avec le gouvernement et ne prêtiez pas l'oreille aux insinuations des ennemis de la France qui excitent par toute espèce de moyens les esprits contre l'administration ; sur tous les points, il lui donne tort et donne raison à Melzi. Mais pendant l'allée et le retour du courrier, Murat a si bien manœuvré que la situation est devenue critique et qu'on ne peut en sortir que par un éclat.

Il a, avec ses entours, imaginé que ces vers ne sont qu'un symptôme d'une grande conspiration tramée à Milan contre lui-même et contre la France, et, là-dessus, perquisitions, arrestations, emprisonnements ; il ne ménage personne, et les autorités, les ministres, le Vice-président même sont menacés. Cette fois, c'en est trop, et c'est un acte d'accusation contre Murat que Melzi adresse au Consul. Du jour, lui dit-il, que j'ai refusé mon consentement à la forme générale des finances qui avait de grands protecteurs, je me suis fait de grands ennemis qui, plus ou moins ouvertement, n'ont cessé de chercher tous les moyens pour culbuter le système actuel. Melzi expose ensuite comment le parti d'opposition protégé par le général Murat a accrédité cette fausse conspiration et il ajoute : Le général Murat a couvert de son nom cette trame odieuse et, quel que soit son Lut, il s'est mis en hostilité ouverte contre moi, puisque, sans faire cas de tout le reste, il est clair qu'il a soigneusement cherché dans cette occasion à me placer dans l'alternative d'être jugé incapable de nies devoirs ou complice de l'attentat que l'on impute d'une manière aussi légère que solennelle à toute la nation. Il n'en faut pas davantage pour me convaincre que je ne puis rester à ma place. J'avais pu sacrifier mon existence et mon repos au bonheur de la Patrie, mais je n'ai ni le courage ni l'envie de sacrifier mon honneur à de viles intrigues : cette lutte est trop inégale et je ne dois pas absolument m'y engager.

Napoléon reçoit cette lettre au moment de la crise avec l'Angleterre : il écrit seulement à Melzi : Les nombreuses occupations que j'ai ici ne me permettent pas de répondre en détail à vos différentes lettres. Je m'en réfère à ce que vous écrira Marescalchi. Il vous dira que vous avez tort de penser que j'aie jamais varié d'opinion sur vous ; que j'espère, *si vous avez un peu d'amitié pour moi*, que toutes ces tracasseries finiront, que vous tirerez un peu les rênes et que vous vivrez en bonne intelligence avec les agents français et spécialement le général en chef. (12 germinal, 2 avril.)

A Murat le même jour, il écrit : J'exige que vous fassiez tout ce qui est convenable pour bien vivre avec Melzi et la Consulte... Je vous écris ce peu de mots par un courrier que vous garderez et par lequel vous me répondrez que vous êtes bien avec Melzi, que toutes les querelles sont finies et que tout va bien dans la République italienne. Cette fois, l'avertissement est assez sévère pour qu'il porte fruit. Par le courrier suivant, le Premier Consul peut écrire à Murat : Je vois avec plaisir la lionne intelligence rétablie entre vous et le Vice-président ; mais, en même temps, il lui réitère l'ordre le plus formel d'investir de considération les principaux fonctionnaires de la République, et à Melzi pour le rassurer définitivement, il écrit : Tant que j'existerai, la République ne peut essuyer aucun tort ; tout ce qui a été fait à Lyon sera maintenu et des craintes chimériques et des bruits insensés, enfants de la malveillance, ne doivent trouver aucune espèce de croyance.

En toute cette campagne que mène Murat et sur laquelle ont tant glosé les diplomates en résidence à Paris, Caroline, toute jeune qu'elle est, a montré bien autrement de réserve et d'à-propos que son mari. Je ne puis m'empêcher, écrit Melzi en particulier à Marescalchi, de rendre cette justice à Mme Murat que, dans cette occasion comme en toutes les autres, elle s'est conduite toujours avec le plus de jugement, de prudence et de sagesse. Comme elle a tout fait pour prévenir la lutte entre Melzi et Murat, elle trouve, sans doute d'elle-même, le moyen d'affirmer la réconciliation et d'établir publiquement la bonne harmonie. Etant de nouveau enceinte et devant prochainement accoucher à Milan, elle fait insinuer à Melzi qui est déjà sur un pied de confidente avec elle, qu'elle l'acceptera volontiers comme parrain. Dès ma première sortie, écrit Melzi au Premier Consul, je me suis rendu chez le Général en chef et j'ai demandé à Mme Murat de vouloir bien m'accorder de tenir son enfant sur les fonts baptismaux. J'ai voulu me replacer par là dans la juste mesure de concorde et d'intimité qu'il importe de nourrir et que je me ferai le plus grand plaisir de cultiver. Le 26 floréal (16 mai), Mme Murat accouche d'un fils dont Napoléon salue la naissance en écrivant à son beau-frère : J'ai appris avec plaisir les couches de Mme Murat, elle a bien fait de faire un beau garçon. J'espère que vous m'apprendrez qu'elle est bientôt rétablie. Le baptême a lieu au commencement de messidor (fin juin), et l'enfant qui reçoit les prénoms de Lucien-Napoléon-Charles-François a ce dernier en l'honneur de Melzi.

Ce ne fut point cette fois seulement que Caroline eut cette bonne influence. Si justement fière qu'elle fût du rang où son frère l'avait placée, elle était trop fine pour chercher des querelles inutiles et, après les avertissements sévères que Napoléon avait donnés à Murat, pour l'engager dans des luttes où il n'aurait point eu l'avantage. Si, dans une fête, il arriva qu'elle fut un peu délaissée par les dames italiennes, elle se contenta fort bien des excuses de Melzi et ne fut point assez sotte pour s'en plaindre. Murat n'y manqua point, et il s'attira cette verte réponse du Consul : Il est tout simple qu'on témoigne de l'attachement à Melzi qui administre bien et qui d'ailleurs représente aux Italiens un gouvernement

national. Vivez bien avec lui. Bon gré, mal gré, Murat dut comprendre qu'il ne serait point le plus fort, que ses projets sur l'Italie n'avaient aucune chance de rencontrer l'aveu du Consul, et il ne se croyait point encore assez armé pour marcher directement contre ses volontés. Toutefois, dès ce moment, il forma à tout risque, avec certains généraux de l'armée italienne, avec certains hommes qui, après avoir joué un rôle dans la Cisalpine, avaient été mis à l'écart par le nouveau gouvernement, des liaisons, dont sans doute il s'exagéra l'importance, mais qui ne furent point d'une médiocre influence sur ses destinées.

Ce travail ne pouvait plus avoir de résultat immédiat, et l'Italie n'était plus pour Murat qu'un champ où il y avait tout juste à glaner ; aussi pensa-t-il à changer de théâtre et à revenir en France. Tandis qu'il faisait ses tournées d'inspection, prisant fort encore les *regali* qu'on s'empressait de lui offrir dans toute ville civilisée, sa femme, aussitôt après les fêtes du baptême, avait pris la route de Paris (milieu de thermidor, commencement d'août). Elle avait charge d'y moyennier le rappel de son mari et son élévation à un grand poste sur lequel il avait jeté son dévolu. Le terrain préparé, après des réceptions royales à Gênes et surtout à Livourne— voiture à six chevaux suivie de deux voitures à quatre, escorte de sa garde et d'un régiment de hussards, feu d'artifice avec Victoire gravant en traits de feu sur son bouclier le nom de Murat — lui-même la rejoignit. Il arriva le 9 fructidor (27 août) et, nommé un mois après président du Collège électoral de Lot, il fit en triomphateur sa rentrée dans son pays natal. Il y retrouva avec joie sa vieille mère, pour laquelle il s'était toujours montré plein d'attentions et de tendresse, et l'accueil qu'il reçut de ses concitoyens fut tel, par sa cordialité et son enthousiasme, que l'exagération des louanges disparaît presque devant leur bonhomie. Il y eut arcs de triomphe, garde d'honneur, banquets, bals et couplets :

Ô toi que la reconnaissance
A fait le dieu de ce séjour.
Vois tous les cœurs d'intelligence,
T'adresser un hymne d'amour...

Murat prononça là son premier discours du trône, et, sans concurrent possible, se fit élire député au Corps législatif en même temps qu'il faisait présenter comme candidat au Sénat, son oncle, le cardinal Fesch (18-20 brumaire an XII, 10-12 novembre 1803).

Il revint à Paris le 23 (15 novembre), mais, malgré tous les titres qu'il réunissait sans doute, il dut attendre près de deux mois encore pour que le Premier Consul créât en sa faveur la place qu'il enviait. Enfin, les folies de Junot, les scandales qu'il ne cessait de donner depuis qu'il avait joint le commandement de la Ire division militaire à l'emploi de commandant d'armes de la place, déterminèrent sa disgrâce et son renvoi dans une division active ; et, le 21 nivôse (15 janvier 1801), Murat fut nommé gouverneur de Paris, commandant les troupes de la 1re division militaire ainsi que la garde nationale de Paris. Il conservait le titre et les appointements de général en chef, avec une allocation supplémentaire de 60.000 francs, sans compter les divers et nombreux avantages que lui donnait sa place ; Caroline de son côté recevait sur la Grande cassette un traitement annuel de 60.000 francs et, avec ce que le ménage avait rapporté d'Italie, cela permettait de vivre.

Aussi rien de comparable comme luxe à Thélusson devenu l'hôtel du Gouverneur. Passé la grande antichambre aux chaises de hêtre garnies de moquette verte à clous dorés, c'est la rotonde, avec ses portes en glaces, son tapis d'Aubusson de

haute laine, ses banquettes couvertes de soie noisette et, dans les niches drapées de taffetas noisette qui coupent la décoration peinte, de hautes lampes à quatre bougies dont l'éclat est doublé par un lustre à huit branches ; puis, c'est le grand salon à six croisées, meublé en velours bleu, à franges et galons d'or — des consoles dorées, un lustre à trente-six branches, huit statues à candélabres dans les angles, — et, sur la cheminée, au-dessus d'un feu à balustres représentant deux momies, entre deux candélabres égyptiens, une pendule en bronze doré dans sa cage de verre ; un char traîné par deux lions que mènent les quatre Saisons ; partout des glaces aux portes, partout des tapis d'Aubusson : par une suprême coquetterie, le jour, la glace de la cheminée est sans tain et laisse voir la perspective du jardin, le soir on pousse un ressort et une glace étamée vient se substituer à l'autre. Et à droite du grand salon, c'est le salon vert, aux rideaux alternés de soie verte et blanche, aux tentures et aux meubles de soie puce ; puis, le salon de stuc aux fenêtres drapées de rideaux verts et de rideaux blancs à franges de soie rose, aux meubles de soie chinée galonnés d'or, avec, partout, des statuets, des lampes et des colonnes d'albâtre ; à gauche du grand salon, c'est le salon amarante où l'amarante alterne avec le jaune serin ; puis c'est la chambre de Caroline : ici, la tenture est de velours vert arrêté d'une baguette dorée ; au-dessus de l'alcôve garnie de velours vert et éclairée d'une glace en deux morceaux, est jetée en bandeau une draperie de velours vert brodée en or, et, dans cette alcôve, sur une estrade à deux marches couverte de drap gris à galons de soie verte, se dresse une couchette en bois doré dont les dossiers à revers sont garnis de velours vert avec des agréments en or ; la courtepointe, de velours vert brodé à palmes, avec un semis d'étoiles autour d'un grand chiffre d'or, est jetée entre les deux traversins de velours à étoiles d'or. Aux fenêtres, petits rideaux de mousseline brodée, grands rideaux de taffetas blanc sous draperie de velours vert brodé d'or. Le meuble entier — quatre grands canapés, quatre fauteuils, quatre chaises, un écran, tout de velours vert à étoiles d'or. Des candélabres partout deux très hauts près de l'alcôve, d'autres à socles de marbre sur la commode d'acajou à bronzes dorés, d'autres sur la cheminée aux deux côtés d'une haute pendule dorée, et des glaces sur la cheminée, au-dessus de la commode, à toutes les portes.

Et ce sont les dépendances de cette chambre ! les deux couloirs contre l'alcôve tendus de soie noisette, la salle de bain en bassin en forme de tente, la garde-robe à l'anglaise, le boudoir tendu de taffetas violet drapé de jonquille, avec les rideaux des fenêtres alternés de mousseline brochée et de mousseline unie, le meuble de satin jaune et deux merveilleux secrétaires de racine des Indes à dessus de marbre veiné ; c'est le cabinet de toilette tendu en taffetas bleu, la bibliothèque personnelle de Mme Murat en soie vert pomme, puis encore une chambre à coucher de soie jaune, une garde-robe, une petite antichambre.

Et c'est pareil luxe dans l'appartement de Murat, avec moins de clinquant pourtant et moins de dorure : de la soie grise drapée avec des franges rouge et noir ou orange et noir, de belles consoles d'acajou, une bibliothèque toute d'acajou faisant le tour d'une pièce avec vingt-six portes à glaces sans tain, de beaux bureaux d'acajou, un ensemble respectable et solide. Et après, des chambres, des chambres, seize chambres au premier étage, vingt-deux au second. Comme toujours en ce temps, la salle à manger ne sert qu'aux banquets, aussi n'y a-t-il que le strict nécessaire : trente chaises d'acajou en crin rayé et un lustre à huit branches ; la table est de sapin et, si elle ne suffit point, on met des planches sur des tréteaux.

Et pourtant que de beaux divers en cette salle sans glaces ni tentures que de bals, que de fêtes de tout genre, l'hiver en cet hôtel Thélusson, l'été dans cet adorable Neuilly ! Mural s'est établi gourmet et a le meilleur cuisinier de Paris ; Caroline s'entend à merveille à recevoir, accueille tout le monde à miracle, se fait d'une politesse, d'une grâce, d'une générosité sans pareille. Ce n'est point pour thésauriser que le ménage a rapporté tout cet argent d'Italie ; nul comme Murat — si ce n'est Caroline — n'a la main large, et l'or coule entre ses doigts ; mais il sait fort bien où il tombe, et, doublé de sa femme, dissimulant sous cette fausse exubérance gasconne qui sait faire l'effet de la sincérité, des calculs d'ambition dont Caroline a la plupart des secrets, il ne recule devant aucune hypothèse et ne tonnait plus de degré où sa fortune doive s'arrêter.

A la suite du Concordat, un personnage nouveau a surgi dans la famille Bonaparte pour occuper les grands emplois et, en l'an XI, sa place a été reconnue dans la famille consulaire puisque, à ce moment, Napoléon lui a accordé sur sa cassette un traitement annuel de 30.000 francs. François Fesch, qui a trente-neuf ans en 1802, étant né à Ajaccio le 3 janvier 1763, s'est soudain souvenu, le Concordat signé, qu'il a été séminariste, prêtre et archidiacre, ou plutôt, Napoléon s'en est souvenu pour lui. Ils ont omis et le serment que Fesch a prêté à la Constitution civile du clergé, et le grand vicariat constitutionnel qu'il a exercé à Ajaccio, et la vie purement laïque qu'il a menée durant dix années, depuis le moment où, mêlé plus que qui que ce fût à la politique corse, plus violent et plus compromis que ses neveux même, il a dû fuir avec eux et gagner la France. Tout ce qu'il a fait dès lors, ses passages dans les administrations, son emploi d'inspecteur des charrois, ses séjours à Paris quand Bonaparte était général en chef de l'Armée de l'Intérieur, ses spéculations de genres divers en Italie, ses acquisitions de biens d'Église, ses brocantages de tableaux sacrés, cette fortune si rapidement gagnée que, en moins de trois années, il s'est trouvé le plus riche propriétaire terrien possesseur d'Ajaccio, d'un hôtel de fermiers généraux et d'une galerie réputée par toute l'Europe, oublié tout cela ! il ne peut convenir à Napoléon qu'un défroqué figure parmi les siens : il faut que Fesch s'aille vivre en Corse ou qu'il rentre dans les ordres ; mais, par quelle porte magique il y va rentrer ! Le voici, par arrêté du 10 thermidor au X (29 juillet 1802), nommé archevêque de Lyon, primat des Gaules ; quinze jours après, le jour de l'Assomption, le jour presque aussi solennel de la fête du Premier Consul, le voici sacré à Notre-Daine par le cardinal légat en personne, assisté des évêques d'Orléans et d'Ajaccio et entouré d'évêques sans nombre en habits pontificaux ; et treize jours plus tard, le 10 fructidor (28 août), voici pour lui la demande du chapeau de cardinal en même temps que pour de Belloy, La Tour du Pin et Fontanges : [L'archevêque de Lyon, jeune et moins méritant, écrit Bonaparte au Pape, est un ecclésiastique distingué par la sévérité de sa morale et l'attachement particulier que je lui porte, étant mon proche parent.](#)

Grâce à l'ignorance où l'on est resté à Paris et où l'on semble être à Rome des affaires de Corse, grâce à l'espèce d'obscurité où Fesch a vécu, nul n'a songé à lui demander la rétractation publique exigée de tous les prêtres constitutionnels, à contester sa nomination au siège de Lyon, ni sa présentation au chapeau. Si, par suite de son aveu, la réconciliation eut lieu, elle fut et resta absolument secrète. Au reste, Fesch parut avoir pris son parti avec franchise et bonne foi, et il sembla disposé à s'instruire des dogmes qu'il avait oubliés et de la discipline qu'il n'avait jamais connue. A cet effet, il prit volontiers les avis de l'abbé Emery et de son ancien condisciple d'Aix, l'abbé Jauffret. D'ailleurs, nullement étonné de

ces honneurs qui fondent sur lui et auxquels il est appelé, non par le Premier Consul, mais par Dieu lui-même : *Mon élévation au siège de Lyon, écrit-il au Pape, est à mes yeux le renouvellement des voies de Dieu, de ce grand Dieu qui se sert très souvent des instruments les plus faibles et les moins convenables pour porter sa foi, l'enseignement de sa doctrine, et pour démontrer sa perpétuelle existence ainsi que la véracité de ses promesses.*

Soit qu'il prolonge sa retraite afin de s'y mieux préparer, soit qu'il soit retenu à Paris par des intérêts plus terrestres, — car jamais il n'abandonna les affaires de Corse qui passaient toutes par ses mains et il portait une attention singulière à la gestion très compliquée de sa fortune, — il se pressa si peu de prendre possession de son siège que, trois mois après sa nomination, il n'avait point paru à Lyon. *Il est temps que vous parliez sans tarder davantage pour votre diocèse,* lui écrivait le Premier Consul le 11 brumaire an XI (2 novembre 1802) ; il insistait encore dix jours après (20 brumaire, 11 novembre) et croyant que son oncle ne retardait que par crainte de mal faire à Lyon, il lui envoyait sa règle de conduite : un train de maison décent et sans luxe, une grande impartialité, les places données de préférence aux constitutionnels, une grande sévérité de mœurs, une tenue irréprochable, une assiduité entière aux devoirs de sa place. Mais ce n'étaient point des conseils que désirait Fesch. Quoiqu'il touchât par an 15.000 francs comme archevêque, 30.000 comme membre de la famille consulaire, 30.000 comme cardinal, qu'il eut reçu 15.000 francs de frais d'installation à titre d'archevêque et 15.000 à titre de cardinal, il se trouvait dénué, n'entendait point y mettre du sien et, pour partir, voulait que le Premier Consul lui fournît une bonne somme : 50.000 francs donnés une première fois ne suffirent point : il fallut qu'on doublât la gratification. Alors seulement, le 12 nivôse an XI (3 janvier 1803), il se décida à venir à Lyon. Le mandement qu'il publia à cette occasion fut d'une entière correction : Napoléon en avait fixé les principes lorsqu'il lui écrivait : *Le Concordat n'est le triomphe d'aucun parti, mais la conciliation de tout ;* d'ailleurs, pour plus de sûreté, il l'avait revu et corrigé lui-même.

Convaincu que son oncle marcherait dans ses voies et qu'il avait compris sa politique, le Premier Consul ne tarda pas à lui donner une preuve de sa confiance à ce point étonnante qu'elle en paraît incroyable. Fesch qui avait été manifesté cardinal par le Pape le 7 nivôse (17 janvier), qui, des mains du Premier Consul, avait reçu la barrette le 6 germinal (27 mars), fut, le 19 (9 avril), nommé *Ambassadeur* à Rome. *En faisant part de cette nomination à la cour de Rome,* écrivait Talleyrand à Cacault, *vous lui ferez observer qu'un tel choix, par les rapports qui unissent M. l'archevêque de Lyon au chef du gouvernement français et par son mérite personnel, est un témoignage particulier de la considération que le Premier Consul a pour Sa Sainteté et qu'il est charmé, par cette espèce de profession publique de ses égards pour le Saint-Siège, d'accomplir le grand et mémorable ouvrage de la réunion de la France à la métropole de la catholicité.*

Napoléon pensait avoir ainsi près du Pape, en la personne du *cardinal de Lyon*, d'abord un représentant personnel, puis un porte-parole obéissant, attentif et zélé. Tant qu'il avait eu Fesch sous la main, il était, en effet, parvenu à lui faire entendre la conduite nécessaire à l'égard des constitutionnels et des non-jureurs, à lui faire observer les règles fondamentales de l'Église gallicane, à lui infuser quelque esprit de gouvernement vis-à-vis des prêtres. Cela avait été si bien que Fesch, par moments, paraissait passer la mesure. Mais, que ferait à Rome, livré à lui-même, cet homme d'une intelligence bornée, d'une vanité sans limite, d'une jalousie pleine d'inquiétudes, d'une crédulité désespérante, d'une ignorance entière en tout ce qui pouvait être diplomatie, traditions romaines, doctrine

gallicane, et d'une nouveauté ridicule en tout ce qui touchait le monde, les rangs, les usages et les mœurs ? Il était une proie assurée pour les maîtres en intrigue contre lesquels on allait le faire jôûter ; il compromettrait sans remède la politique religieuse de la France ; il préparerait, pour un avenir prochain, des difficultés sans nombre dont les conséquences seraient incalculables.

Nommé, Fesch avait voulu, aux Relations extérieures, lire les cartons de Rome : **Ne lisez rien**, lui avait dit le Premier Consul, **partez et ayez du tact**. C'était ce dont il avait le moins, et où en eût-il pris ? Unissant en lui les défauts extrêmes des deux races dont il procédait, doublant de l'entêtement et de la lourdeur bâloises l'esprit vaniteux et vindicatif d'un Corse, avide comme un banquier suisse, parcimonieux comme un pâtre de Bocognano, aussi plein de confiance en son génie que de suspicion contre quiconque n'était point de son état et de sa robe, il avait en outre le malheur de ne s'être frotté qu'à très peu d'hommes et de ne vouloir choisir ses auxiliaires que dans le milieu singulièrement restreint où il avait fréquenté : c'était au séminaire d'Aix qu'il avait vu le plus de gens qui ne fussent ni fournisseurs d'armées, ni brocanteurs de tableaux : ce fut donc d'anciens séminaristes d'Aix qu'il composa son personnel.

Enfin, et pour achever ses disgrâces, le Premier Consul, sur les instances d'Elisa, porte-parole de Fontanes, lui donna, lui imposa pour secrétaire de son ambassade M. de Chateaubriand. Et celui-ci, tout, naturellement fier de son nom, de ses succès littéraires, de l'auréole de gloire qui le paraît déjà vaniteux à la façon des gens de lettres, orgueilleux comme peut l'être un gentilhomme breton de la plus illustre liguée, dédaigneux doublement à l'égard de Fesch et à cause de sa naissance et à cause de son esprit, aussi peu instruit que lui des usages et de la discipline diplomatiques, incapable d'ailleurs de se subordonner en rien et de reconnaître une supériorité quelle qu'elle fût, était bien l'homme le mieux fait pour se mettre en querelles dès le début avec le cardinal, le bafouer devant l'Europe et le rendre la risée des Romains.

L'on s'explique pourtant que Napoléon eût voulu parer de l'auteur du *Génie du Christianisme* la première ambassade qu'il envoyait près du Pape ; l'on s'expliquerait moins qu'il eût nommé ambassadeur le cardinal de Lyon, dont jadis il appréciait si exactement les mérites et l'intelligence, si l'on ne devait penser que, d'abord, il avait prétendu suivre ce qu'il croyait une tradition française, entretenir à Home un cardinal ministre, comme avaient fait Louis XV et Louis XVI : or, de cardinal pouvant supporter le voyage de Home, il n'avait que Fesch, puisqu'il n'avait pas osé présenter Bernier ; la mission de Home lui paraissait surtout de représentation ; il entendait garder les fils de toutes les négociations qui y seraient engagées et n'avoir près du Saint-Siège qu'un agent de transmission. Enfin et surtout, il se faisait à présent sur son oncle les mêmes illusions que sur ses frères. Il suffisait que Fesch eût de son sang pour qu'il fût propre à tout : archevêque, cardinal, ambassadeur, et qu'il réussit partout, à Lyon comme à Rome.

Fesch, après avoir fait régler son traitement à 150.000 francs par année, obtenu des frais de voyage et d'établissement doubles de ceux qu'on payait d'ordinaire, se mit donc en route sans autres instructions. Il s'arrêta quinze jours à Lyon, où il fit l'archevêque, il s'arrêta plusieurs jours à Milan où il baptisa le jeune Murat et il arriva enfin à Rome le 13 messidor (2 juillet). Lorsqu'on lui apprit, des Relations extérieures, que le traitement des agents ne courait que de la date de la prise de possession de leur poste, ce furent de tels cris, de telles réclamations, de si

grandes doléances que le Premier Consul lui fit donner les 18.750 francs de différence...

En même temps que Fesch, quelques Beauharnais et Tascher apparaissent officiellement dans la famille du Consul, assimilés aux Bonaparte par le traitement et compris, dans les comptes, sous la même rubrique. Pour certains, ce ne sont que des pensions alimentaires et, certes, bien ducs : ainsi, une pension de 18.000 francs est attribuée à Mme Renaudin, née Tascher, cette tante de Joséphine, qui l'a fait venir à Paris, qui l'a mariée à Alexandre de Beauharnais, qui l'a, à ce moment, déclarée pour son héritière. Mme Renaudin, depuis un temps infini, maîtresse du vieux Beauharnais, a fini par l'épouser à Fontainebleau, le 30 prairial an IV, juste au moment où sa nièce sortait de misère par son mariage avec Napoléon ; mais il s'en est fallu que Mme Bonaparte rendît à sa tante les soins qu'elle avait reçus d'elle et, dès floréal an VII, les rapports étaient si tendus que, à propos d'engagements pris par Joséphine et non tenus par elle, Mme de Beauharnais avait recours aux gens de loi et écrivait : **Ma foi ! rougira qui voudra, mais ce ne sera ni son beau-père ni moi.** Obligée de vendre, le 16 fructidor an VII, sa maison de la rue de France, à Fontainebleau, elle s'était transportée à Saint-Germain où, quelques mois, elle put s'intéresser à Hortense, mais où, l'année suivante, le vieux Beauharnais mourut subitement (29 prairial an VIII-18 juin 1800). Moins d'un an après, sa veuve inconsolable épousa à Paris où elle habitait à présent rue Dominique, n° 1517, un homme beaucoup plus jeune qu'elle, bien qu'ayant passé la cinquantaine, et qui semble lui être apparenté : un sieur Pierre Danès de Montardat se disant officier de cavalerie. Le contrat de mariage fut passé dès le 3 pluviôse an IX (23 janvier 1801), en présence de Joséphine et d'Hortense, mais il ne semble pas que les relations en aient été rendues plus cordiales, car l'année suivante, pour obtenir un secours, ce fut non à Joséphine, mais directement au Premier Consul que Mme Danès jugea à propos d'écrire. **Je vous remercie de vous être adressée à moi,** lui répondit-il et il lui envoya 10.000 francs. En l'an XI, il l'inscrivit directement pour un traitement annuel de 18.000 francs et lui envoya même son portrait en miniature par Isabey, mais Mme Danès ne jouit pas longtemps de ces bienfaits : elle mourut à Saint-Germain le 23 ventôse an XI (14 mars 1803), et c'est pitié de voir le pauvre mobilier dont Joséphine se bêla de s'emparer. Cette Mme Danès avait d'étranges combinaisons : par son testament, en même temps qu'elle léguait à son troisième mari l'usufruit de biens qu'elle tenait du premier, elle demandait à être inhumée près du second, François de Beauharnais, dans la fosse commune où Joséphine l'avait laissé jeter.

Bien autrement important et digne de la jalousie des Bonaparte, cet Eugène Beauharnais, traité, argent parlant, comme Jérôme et Fesch et doté par le Premier Consul de 30.000 francs de pension. Depuis le temps où il avait reçu, à la fois, son brevet (le sous-lieutenant au ter Hussards et sa commission d'aide de camp du général en chef de l'Armée d'Italie (10-12 messidor an V), depuis le temps où, mignon officier de quinze ans, au brassard blanc et rouge, à la jolie figure de petite fille volontaire, il courait avec les demoiselles Bonaparte sous les grands arbres de Mombello, Eugène avait vu du pays et gagné des grades. D'abord, ç'avait été la république des Sept-Iles, puis Home insurgée, Malte où, dans une sortie des miliciens, il avait pris un drapeau, l'Égypte, d'Alexandrie à Suez, la Syrie, d'El-Arish à Saint-Jean-d'Acre : les plus rudes missions, les

courses les plus aventureuses, une jolie blessure reçue galamment lui avaient valu son second grade. Au retour, il fut capitaine aux Chasseurs de la Garde des Consuls (1er nivôse an VIII, 22 décembre 1799) ; chef d'escadrons tout de suite après Marengo (29 messidor an VIII, 18 juillet 1800) et il venait le 21 vendémiaire an XI (13 octobre 1802) d'en être promu colonel — le plus beau commandement de toute l'armée. — C'était le cadeau fait à ses vingt et un ans ; mais Eugène était si bon camarade et si aimable garçon, on l'avait vu si souvent au feu et il y avait prouvé tant d'intrépidité et de sang-froid que, dans l'armée, nul ne le jalousait et que les vieux braves qu'il avait sous ses ordres, loin de le regarder comme un intrus, reportaient sur lui quelque chose de l'adoration à la fois tendre et bourrue qu'ils témoignaient au Consul.

Il était de toutes les courses, des voyages, des revues de Napoléon, chargé de le garder, de l'escorter, de le défendre, mangeant souvent à sa table, le reste du temps faisant bande avec Bessières et Duroc ; d'ailleurs, point du tout grandisson comme on l'a fait, fort ami du plaisir, de la grande chère et des demoiselles de médiocre vertu, mais n'en faisant point inutile tapage et subordonnant toujours ses divertissements au service : il y avait été dressé par ses deux amis, les deux hommes qui, en ce temps, ont le mieux exprimé et incarné le devoir.

De nature aimable et gaie, ravi à ces farces un peu grosses qui font alors la joie des châteaux, tout éclaté en rires bruyants aux mystifications des professionnels à la mode, aux plaisanteries en action qui sentent encore le collègue et la garnison et où sa sœur d'abord entrait volontiers, se plaisant à ces beaux jeux de force et d'adresse, aussi vieux que la race, où, depuis des siècles, elle exerçait sa vigueur, et déployait sa grâce, il était vraiment alors un Français de France ; et qui eût pu se plaindre si, à ce garçon de vingt ans, *la jeunesse parfois eût fait du bruit* ? Mais ce n'était là qu'une poussée du sang frais et vif ; car, avec son exubérance au plaisir, il restait, dans le monde, l'homme le plus réservé et le plus poli. D'une éducation qui semblait native, — car, en vérité, qui s'était occupé de l'élever ? — il portait dans la société les manières et le ton d'un gentilhomme de la vieille cour, mises au point et comme à la mode du jour, par quatre campagnes de guerre. Il gardait avec les femmes un air de respect familial qui ne s'enseigne point et, quoiqu'il se fût particulièrement occupé de plusieurs, il n'en avait compromis aucune. A l'égard du Premier Consul, il eût pu facilement glisser dans la familiarité et rien n'était plus difficile pour lui que de prendre une attitude et de la tenir. Il y avait réussi pourtant et, tout en se montrant parfaitement dévoué, il avait su rester parfaitement discret. Il ne demandait rien, ne réclamait rien, ne se croyait de droits à rien et se trouvait, sans nulle platitude, comblé de ce qu'il recevait. La grande raison de son succès, c'était encore cette sorte de simplicité *comme il faut* qui était chez lui un don de nature et qui le préservait à la fois de la bassesse et de la vanité. Certes, c'était inespéré pour quiconque de se trouver, à vingt et un ans, colonel du plus beau et du plus glorieux régiment qui fût au monde — colonel des Guides d'Italie et d'Égypte ! — mais, après tout, sous l'ancien régime, dans sa famille, il y avait eu des colonels de son fige et ce ne lui était point une nouveauté dont il dût s'étonner à l'égal des gens de roture. A trente ans, son père présidait la Constituante et, à trente-trois, commandait en chef une armée. Beau-fils du Premier Consul, placé si avant dans sa confiance, n'eût-il pu nourrir d'autres ambitions, former d'autres rêves, éprouver d'autres besoins ? N'eût-il pu se montrer prodigue comme certains lui en donnaient l'exemple et avide comme d'autres ? Cela n'était pas dans son sang et les paroles lui eussent manqué pour

réclamer du surplus. Certes, il se laissait faire et, de grand cœur, il acceptait les libéralités de son beau-père : ç'avait été une joie pour lui de s'installer au Pavillon de la Jonchère à Bougival que Napoléon avait acheté à son intention d'une dame Raynal, née Marie Baute, le 14 germinal an IX (4 avril 1801). Mais, avec ses quatre hectares à peine de jardin anglais, la Jonchère avait coûté tout juste 40.000 francs et, en y plaçant Eugène, le Premier Consul le gardait à portée de Malmaison, en lui allégeant seulement, par un semblant d'indépendance, la continuelle servitude où il le tenait. D'ailleurs, ce fut Eugène qui paya de sa bourse les réparations dont le pavillon avait grand besoin. Plus tard, sans doute, le Premier Consul l'aida, soit pour racheter des parties aliénées de la Ferté Beauharnais, soit pour reprendre à ses oncles certaines propriétés à Saint-Domingue ; plus tard encore, le 30 floréal an XI (20 mai 1803), il paya partie au moins du prix de ce bel hôtel — Boffrand en 1713, Torcy en 1715, Villeroy de 1740 à 1800 —, l'hôtel, rue de Lille, 552, qu'Eugène racheta 194.975 francs du citoyen Baudelier-Befort et du citoyen Garnier ; mais cet hôtel, avec sa cour d'honneur plantée de peupliers sur la rue de Lille, les écuries et les communs à droite et à gauche, au fond le principal corps de logis élevé d'un étage avec mansardes, puis le jardin planté à l'anglaise en arbres indigènes et exotiques, cet hôtel qu'Eugène allait transformer en un des logis les plus somptueux et les plus agréables qui fussent au monde, tombait pour lors en délabre, était transformé en une maison bourgeoise, à petits locataires et n'avait presque d'avantages que son incomparable situation : la Seine au bas, les grands arbres des Tuileries tout en face, le Pavillon de Flore et, les premières travées de la Grande Galerie bornant à droite l'horizon et, à gauche, la montagne au-dessus de Passy, vers le Point-du-Jour, toute fleurie au printemps d'arbres fruitiers. Certes Eugène avait cela ; il recevait de plus en gratifications, en l'an XI seulement, 150.000 francs (50.000 le 1er frimaire-22 novembre 1802 ; 100.000 le 30 germinal-20 avril 1803) ; on pensait pour lui à un grand mariage et Talleyrand voulait lui faire épouser sa nièce Mlle de Périgord, mais tout cela lui venait sans qu'il sollicitât rien ou même sans qu'il témoignât qu'il eût envie de quelque chose.

Et c'était justement ce qui offusquait les Bonaparte. Eugène ne demandant rien de médiocre, n'était-ce pas qu'il visait au grand et aspirait, sans en rien témoigner, à une éclatante fortune ? Il était soldat, ce que n'était aucun d'eux ; il avait partout combattu près du Consul et, à l'armée comme ailleurs, sa réputation était intacte ; ils avaient trop bonne opinion d'eux-mêmes et portaient trop loin l'assurance de leur mérite pour le redouter comme un rival, mais n'était-ce pas trop déjà que Napoléon le mil, sur le même pied que les moins favorisés d'entre eux ? Il y avait là de quoi réfléchir, et certains y pensaient.

XII. — MARIAGES.

FRIMAIRE AN XI. — PLUVIÔSE AN XII

I. - LES SECONDES NOCES DE PAULETTE. — II. - LUCIEN ET MME JOUBERTHOU. — III. - JÉRÔME ET MME PATTERSON.

I

Le 11 nivôse an XI (1er janvier 1803) à la première heure, les vigies du cap Brun signalent un grand navire de guerre, portant le pavillon de poupe en berne. A mesure qu'il approche et fait ses signaux, on reconnaît le *Swiftsure*, ce vaisseau de 71 auquel le Premier Consul s'était plu à conserver sous les couleurs tricolores le nom dont l'avaient baptisé les lords de l'Amirauté, afin, semble-t-il, de rendre plus présent et plus sensible le souvenir de la victoire à qui on le devait, le premier fait d'armes auquel Jérôme eût pris part. A présent, après un an de navigation sous toutes les latitudes, le *Swiftsure* rentre à Toulon, son port d'attache, ramenant avec Paulette les restes de Leclerc, mort à Saint-Domingue.

Un an juste s'est écoulé depuis le jour (23 frimaire an X, 14 décembre 1801), où pleine d'enthousiasme et de confiance, l'armée expéditionnaire a fait voile de Brest et, durant cette année, que d'événements ! D'abord, ç'a été les retards apportés au départ de la flotte, la lutte engagée dès le début de la traversée entre l'amiral et le général en chef, les résistances de Villaret aux objurgations de Leclerc pressant le voyage et le débarquement, tous les effets d'une rivalité qui, par malheur, s'est trouvée pareille dans la plupart des grandes expéditions maritimes que la France a entreprises : d'immenses malheurs en sont résultés, massacre des blancs, incendie du Cap, destruction des plantations ; mais, si tût Leclerc mis à terre, des succès décisifs ont plus que compensé ces désastres : en quarante jours, avec quinze mille hommes employés à la guerre active, Leclerc a conquis et pacifié la colonie entière ; Toussaint lui-même a, en apparence au moins, fait sa soumission, puis, sur la preuve qu'il conspire, a été arrêté et envoyé en France. L'administration s'organise ; les principaux généraux noirs ont, selon les ordres du Premier Consul, été embarqués pour le continent ; la culture se l'établit, les ateliers se reforment, le commerce a repris au point qu'il y a dans les ports pléthore de marchandises françaises. Bonaparte, satisfait du zèle et de l'activité de son beau-frère, lui écrit : *De grandes récompenses nationales vont vous être décernées ainsi qu'à vos principaux généraux et aux officiers et soldats qui se sont distingués... Vous êtes en train d'acquérir une grande gloire ; la République vous mettra à même de jouir d'une fortune convenable et l'amitié que j'ai pour vous est inaltérable.*

Certes, toutes les difficultés n'étaient pas résolues ; la question principale de l'esclavage restait en suspens, mais la solution n'en était pas impossible, à condition que l'on eût pour soi la force et le temps, que l'on ne jetât point d'inquiétudes parmi les noirs, et que, avant de prendre aucune mesure. on eût embarqué, après les généraux noirs et mulâtres, les demi-brigades nègres que

Toussaint avait organisées et que Leclerc avait dû mettre à la solde de la République.

Mais le Premier Consul était pressé : il prétendait avoir rétabli les choses dans la colonie avant que la guerre, qu'il sentait inévitable, ne fût de nouveau déclarée par l'Angleterre, et, s'attendant à des hostilités prochaines, il ne voulait point, d'autre part, démunir, pour une expédition qui commençait à devenir impopulaire, l'armée continentale, singulièrement restreinte après la paix d'Amiens. Leclerc ne reçut donc point les renforts qu'on lui avait promis : sa base de ravitaillement, la Louisiane, lui manqua ; il se trouva sans argent, sans vivres, sans soldats ; par contre, les mesures prises par la métropole — d'abord le rétablissement intégral de l'esclavage aux petites Antilles, puis la discussion au Tribunat sur le régime des colonies (floréal an X, mai 1802) — ne laissèrent aux nègres aucun doute sur le sort qui les attendait. On discourait en France comme si nul écho ne dût porter, par delà l'Océan, les paroles qu'on y prononçait, comme si Saint-Domingue eût été isolé du monde entier. Or, si les nègres avaient une armée et des trésors, ils ne manquaient pas, en France et ailleurs, de correspondants bénévoles ou salariés qui les tenaient au courant de tout ce qui les intéressait. D'ailleurs, leurs fidèles alliés, les Anglais, pour qui c'était double profit de détruire une colonie française et d'abolir la richesse de Saint Domingue, étaient trop intéressés à les renseigner pour qu'ils s'en abstinsent.

La fièvre jaune éclata. Jamais telle épidémie, si imprévue, si brutale, si dévorante : tout meurt, généraux, administrateurs, officiers et soldats ; quinze cents officiers, sept cent cinquante officiers de santé, vingt-cinq mille soldats, huit mille marins militaires, trois mille marins du commerce, deux mille employés civils : Leclerc qui, avec sa femme et son enfant, est venu, à l'île de la Tortue, prendre des forces et réparer sa santé déjà ébranlée, accourt, avec les siens, dès la première nouvelle et se place au foyer même de la contagion. Il lutte contre la maladie, mais les médicaments, ceux qu'on a envoyés de France, sont avariés et on a dit les jeter à la mer ; ceux qu'on demande des colonies espagnoles arrivent tardivement et l'on n'a point d'argent pour les payer. Plus de médecins et ceux qui survivent, ignorant tout de la maladie qu'ils ont à traiter, s'en font comme les auxiliaires. Et le 26 fructidor (13 septembre), les demi-brigades noires, seules restées indemnes sous le fléau, désertent toutes sur un mot d'ordre de leurs anciens chefs, et, trois jours après, elles se ruent sur le Cap.

Devant la fièvre jaune, Paulette a refusé de fuir. Elle se souvient des paroles dont son grand frère l'a saluée au départ, elle veut aussi un peu de gloire. Devant la mort qui frappe tout autour d'elle, elle a gardé son joli sourire, cette sorte de moue coquette dont elle s'embellit et ces façons par qui elle prend et rend fous d'elle les hommes de toute couleur. Elle n'a rien changé de l'existence qu'elle comptait mener et elle donne ainsi — sans peut-être avoir pleine conscience qu'elle ne soit pas intangible — le seul exemple qui puisse autour d'elle reconforter les cœurs et diminuer les inquiétudes. Chaque soir, ses salons sont ouverts ; on y danse ; on y fait de la musique ; il y a des concerts où jouent les quelques instrumentistes survivant de la musique du capitaine général, en cet étrange uniforme que Paulette elle-même leur a composé : habit de dragon, galonné largement sur toutes les coutures, pantalon de drap cramoisi retroussé du bas comme celui des mamelouks et casque à crinière blanche.

Ce sont les rendez-vous du cercueil, a dit un malavisé, mais pour en donner de tels, il faut ou une étrange folie ou une âme peu commune. Ce n'est point folie chez Paulette, car, dans ses courses et ses promenades, bien souvent, elle a

rencontré de simples soldats gisant sur une terre brûlante et près de succomber à la soif ou d'être frappés d'aliénation par suite d'un coup de soleil, et elle les a recueillis dans sa voilure. C'est un de ceux qu'elle a sauvés qui le raconte. Devant la maladie, elle donne ce qu'elle peut : sa présence et son sourire ; devant la mort, elle offre ce qu'elle a : sa vie.

Toute distraction lui est bonne ; elle s'amuse à une collection de plantes et surtout à une petite ménagerie. Elle expédie à tous ses parents de France des barils de confitures et des caisses de ces liqueurs des Iles dont alors on est si friand : baume humain, mirobolanty, créole, anis, absinthe et fine orange. On les emballe en sa présence, elle en dresse les listes et elle paraît aussi inquiète de leur transport que du voyage des animaux étranges qu'elle envoie à Malmaison et au Jardin des Plantes. Si son mari la presse de partir, elle lui répond qu'elle doit suivre ses chances mauvaises après les bonnes et comme, avec elle, l'enfantillage ne perd jamais ses droits, elle ajoute : **Ici, je règne comme Joséphine ; je suis la première.**

Pour résister aux 10.000 soldats des demi-brigades nègres qui attaquent le Cap, Leclerc a réuni à peine 2.000 hommes, dont 500 soldats français ; il marche à leur tête et Paulette lui fait ses adieux sans montrer nulle faiblesse : **Son visage si charmant s'embellit au contraire tout à coup d'une beauté surnaturelle où la dignité et le courage se peignaient à la fois.** Aux dames de la colonie et de l'armée qui, réfugiées au palais du gouvernement, la supplient de s'embarquer et de les emmener, elle répond avec une énergie dans le geste et dans la voix que rend plus frappante encore la douceur de ses traits : **Vous avez peur, vous autres ! Mais moi, je suis la sœur de Bonaparte, je n'ai peur de rien !**

L'ennemi se rapproche ; il semble qu'il ait forcé la ville ; on se fusille tout près ; arrive un aide de camp de Leclerc ordonnant d'embarquer même par force Paulette et son fils. Paulette refuse de quitter son fauteuil. Quatre grenadiers la prennent, l'enlèvent, l'emportent : **C'est égal, dit-elle en faisant la moue, je ne m'embarquerai pas.** On marche : des femmes en toilette, des employés, une épée sous le bras, un parasol en main ; Dermide, porté par un grenadier et jouant avec le plumet du bonnet à poil ; des costumes bizarres, des têtes étranges que la peur convulse. Paulette regarde et éclate d'un fou rire : **Voyez donc, dit-elle au secrétaire de son mari, nous ressemblons à une mascarade du bal de l'Opéra.** Et elle rit à belles dents blanches, égrenant les notes claires de son rire sur la basse formidable des coups de canon, sur le pétilllement continu de la fusillade, sur le chœur ininterrompu des lamentations féminines. On est au port ; on va placer le fauteuil d'où elle n'a point bougé dans l'embarcation, quand un nouvel aide de camp accourt, annonce la victoire, l'ordre de Leclerc de rentrer au palais. Paulette alors, tranquillement : **Je savais bien que je ne m'embarquerais pas.**

Quand Bonaparte reçut le rapport de celle affaire, il écrivit à Leclerc : **Je suis très content de la conduite qu'a tenue Paulette ; elle ne doit pas craindre la mort puisqu'elle mourrait avec gloire en mourant dans une armée et en étant utile à son mari : tout passe promptement sur la terre hormis l'opinion que nous laissons empreinte dans l'histoire.**

Avec 3.000 hommes restant des 34.000 débarqués, Leclerc ne pouvait plus tenir que quelques villes du littoral où débarquassent les renforts épuisé d'inquiétude, de fatigue et de travail, las surtout de cette lutte continuelle **contre les noirs, contre les blancs, contre la misère et la pénurie d'argent, contre son armée découragée,** même contre certains de ses généraux, qui non contents de voler

leurs soldats allaient jusqu'à pactiser avec l'ennemi, il avait, comme il dit, l'âme flétrie, et la mort le guettait. Il sentait que, loin de lui être reconnaissante de ses efforts, la France qui ne sait ni comprendre, ni pardonner l'insuccès, le tiendrait convaincu d'incapacité, d'ineptie et peut-être de trahison, et que ce serait sur de tels renseignements que l'histoire le jugerait. L'œuvre à laquelle il s'était consacré allait périr ; cet échec, occasionné par des causes accidentelles et non par une infériorité militaire, qui dit déterminé toute autre nation à poursuivre plus vigoureusement sa revanche, à affirmer plus hautement ses droits, aurait pour conséquence que la France abandonnerait, presque sans regrets, la colonie la plus intéressante qu'elle eût jamais possédée ; et cette colonie, la France ne la remettrait point même, comme elle avait jadis fait d'autres — monnaie d'appoint pour les paix continentales — à des adversaires civilisés ; elle la livrerait à des tribus hideuses de nègres fétichistes et anthropophages ! Au lieu de suivre, avec une passion généreuse, ou du moins avec une patriotique sympathie, ses succès et ses désastres, les Français semblaient considérer cette guerre coloniale comme une entreprise particulière sans intérêt pour la nation, à moins encore qu'ils n'accusassent le Premier Consul de l'avoir imaginée pour détruire les soldats de l'Armée du Rhin et les généraux à opinions républicaines ; qu'ils ne l'accusassent, lui, Leclerc, d'avoir sciemment et volontairement mené à une mort inévitable et inglorieuse ses compagnons d'armes et ses amis ! Tout se réunissait pour l'accabler, comme SI sa fortune eût fait envie au destin.

Le 30 vendémiaire an XI (22 octobre 1802), il fut pris par la fièvre ; dix jours, il se débattit, gardant son intelligence intacte, la forçant au travail et expédiant les affaires. Le 9 brumaire (31 octobre), comprenant que la fin approchait, il appela son chef d'état-major, lui donna ses instructions, ordonna que Paulette fût, avec Dermide, conduite à l'île de la Tortue et, avant qu'elle partît, il lui adressa ses recommandations et ses adieux. Le même jour, comme il arrive aux mourants, il voulut qu'on préparât son propre départ et parla de longs avenir. Dans la nuit du 10 au 11 (1er au 2 novembre) il expira.

On plaça dans un cercueil de plomb son corps embaumé à la façon égyptienne, serré de bandelettes jusqu'au sommet de la tête où le bandage était terminé par une capeline recouvrant les cheveux de Mme Leclerc qu'elle avait désiré qu'on lui mît sur la figure comme un gage de l'amour conjugal, en échange de ceux de son mari qu'elle avait demandés. On enferma son cœur dans un vase de plomb et celui-ci dans une urne d'or qui reçut cette inscription : PAULETTE BONAPARTE, mariée au général Leclerc le 20 prairial an V, a enfermé dans cette urne son amour auprès du cœur de son époux dont elle avait partagé les dangers et la gloire. Son fils ne recueillera pas ce triste et cher héritage de son père sans recueillir celui de ses vertus.

Paulette, en effet, avait résolu de ramener en France les restes de Leclerc et tandis que l'amiral La Touche-Tréville pressait les travaux d'installation à bord du *Swiftsure*, elle-même, malgré son extrême douleur, s'occupait des moindres préparatifs du funèbre voyage : sept jours après la mort du capitaine général, le *Swiftsure* quitta la rade du Cap.

On a raconté beaucoup d'histoires sur cette traversée : on a dit que, au Cap, du vivant de Leclerc, Paulette avait écouté sans ennui les galanteries du général Humbert, qu'elle l'avait retrouvé sur le vaisseau et qu'alors la cour qu'il lui avait faite s'était tournée en intimité il est inutile d'examiner si cet Humbert, dont on a fait un *Lion amoureux*, avait, comme ancien domestique, ouvrier en chapeaux et marchand de peaux de lapin, les qualités de l'emploi qu'on lui prête ; ceci suffit :

Humbert, suspect d'intelligence avec les noirs, convaincu de dilapidations, accusé de lâcheté par Leclerc lui-même, avait été renvoyé de la colonie et était rentré en France le 8 brumaire (17 octobre) trois jours avant que Leclerc ne mourût au Cap. Après une enquête approfondie, il fut destitué de son grade et rayé des cadres de l'armée le 22 nivôse an XI (13 janvier 1803) [pour avoir détourné des magasins de l'armée des rations en les vendant à son profit et pour avoir eu des relations coupables avec les chefs de brigands](#). A cette date, les passagers du *Swiftsure* étaient encore en quarantaine aux Nozarettes de Toulon.

A ce moment — peut-être le seul dans sa vie Paulette, la pauvre Paulette à la tête rase, veuve à vingt-deux ans d'un homme qu'elle aimait, le seul qui soit parvenu à se faire un peu craindre d'elle, ne pensait point à se faire adorer. Elle avait été, elle aussi, très éprouvée par le climat : depuis le mois de juillet (thermidor an X), elle était malade et, bien qu'il n'y eût point danger de mort, Leclerc en avait informé le Consul. Elle portait à la main une plaie profonde et de mauvais caractère qu'on ne fit disparaître à Paris qu'après un traitement énergique et très suivi et qui reparut à diverses reprises. Ne s'étant jamais bien remise de ses premières couches, elle était atteinte d'un mal, en ce temps incurable, qui l'obligea, par la suite, à vivre presque toujours étendue, qui lui rendit la marche et les voyages en voiture extrêmement pénibles et qui, à ce moment, était plus aigu qu'il ne fut jamais. Enfin, elle souffrait du mal de mer au point que, par la suite, pour éviter un embarquement de quelques heures, elle faisait d'étranges tours. Voilà de belles conditions pour une amoureuse !

Durant la traversée, elle sortit si peu de ses cabines pour se mêler au monde étrange qui encombra le vaisseau — officiers mulâtres et nègres, veuves d'officiers blancs, créoles, prisonniers, soldats rapatriés, employés démissionnaires — qu'une des passagères, sollicitant, un an plus tard, sa protection, disait ne l'avoir aperçue qu'au Cap et à Toulon. La seule personne que par obligation elle dut fréquenter était le commandant du *Swiftsure* : le capitaine de vaisseau *Huber*. N'est-ce pas de cette quasi-homonymie que les pamphlétaires ont tiré leur anecdote sur *Humbert* ?

Dès que Paulette eut débarqué, elle écrivit à son frère : [J'arrive à Toulon après une traversée affreuse et une santé abîmée, et c'est encore le moindre de mes chagrins. J'ai ramené avec moi les restes de mon pauvre Leclerc ; plaignez la pauvre Paulette qui est bien malheureuse.](#)

Le Premier Consul savait déjà la mort de Leclerc, qu'il avait apprise par un brick entré à Brest avec des dépêches : [J'ai perdu mon bras droit](#), s'était-il écrié. Dès que le *Swiftsure* fut signalé, il expédia son aide de camp Lauriston à Toulon pour y chercher Paulette, et, après qu'elle aurait purgé sa quarantaine, la ramener à Paris. Un même temps, il donna des ordres précis pour que des honneurs inusités fussent rendus au général en chef mort à son poste. Le 19 nivôse (9 janvier), le *Moniteur* annonça que [le Premier Consul prendrait le deuil le lendemain et le porterait pendant dix jours](#), et, le jour suivant, en effet, les grands corps de l'État et le corps diplomatique furent admis à lui présenter leurs condoléances, tandis que les femmes des principaux fonctionnaires venaient, en deuil, faire leurs compliments à Mme Bonaparte.

Si c'était de son beau-frère ou du capitaine général qu'on portait ainsi le deuil, Napoléon le laissa dans le doute ; peut-être pensait-il que l'espèce de deuil de cour qu'il avait commandé, allait, par une impulsion soudaine du cœur du peuple,

se transformer en un deuil national, qu'il provoquerait un courant d'opinion, qu'il éveillerait dans la nation et l'armée une indignation contre ces misérables nègres...

N'est-ce pas pour cela qu'il ordonne la pompe la plus imposante lorsque, le 7 pluviôse (27 janvier), le cercueil de Leclerc est, en rade de Toulon, transporté du *Swiftsure* sur la *Cornélie*, qui doit le conduire à Marseille ; que, à Marseille, où Leclerc a commandé jadis, les funérailles sont telles qu'on les croirait décernées à un souverain ; que, par toute la France, les évêques sont invités à célébrer dans leurs cathédrales des services solennels et à prononcer des oraisons funèbres ?... Par ordre, le convoi, escorté par la gendarmerie et par la garde du capitaine général, dirigé par le chef de brigade Bruyère, accueilli à l'entrée de chaque ville par les autorités en grand costume, reçu par les garnisons sous les armes, salué de coups de canon et de feux de salve, traverse, à petites journées, la France entière, de Marseille à Montgobert où Leclerc a voulu être enterré ; mais, nulle part, les peuples ne s'émeuvent ; nulle part, le passage de ce cercueil, la pensée de [cette autre Agrippine ramenant les cendres d'un autre Germanicus](#) ne provoque un mouvement de colère, ni même de pitié. Nulle part l'on ne comprend que cet homme est mort pour reconquérir à la France sa colonie la plus précieuse et que ces funérailles qu'on mène au milieu de l'indifférence générale, uniquement dans le glacial de l'officiel, sont bien moins celles d'un capitaine général que de la domination française à Saint-Domingue.

Tout ce qu'on dit, c'est que le cercueil qui pèse neuf cents livres est bien lourd pour ne contenir qu'un cadavre et que Paulette y a caché sans doute les trésors qu'elle rapporte d'outre-mer. Le Premier Consul comprend que l'effet est manqué ; lorsqu'il règle les derniers détails, lui-même prescrit que le convoi contourne Paris, où d'abord l'on a pensé à déposer quelques jours le cercueil à l'église des Invalides ; le cortège gagnera Villers-Cotterêts, où l'on célébrera seulement un dernier service : des draperies assez humbles dont la location coûte 2.587 francs 60 centimes, sont apportées de Soissons ; on ne réunit, en fait de troupes, que quelques détachements du 16e Dragons et de l'artillerie de la Garde des Consuls, dont la garnison est La gère ; on ne convoque que les autorités du second ordre, et, après ce service, le cercueil est déposé dans l'église de Villers-Cotterêts d'où, douze jours plus tard, il est, sans autre cérémonie, transporté à Montgobert, dans le tombeau provisoire préparé par Fontaine.

Si, devant cette apathie qu'il avait constatée dans la nation, devant le renouvellement probable de la guerre avec l'Angleterre qui rendait impossible toute expédition coloniale, le Premier Consul avait dû renoncer, en même temps qu'à poursuivre une revendication nécessaire, à rendre à ce brave homme, à ce bon soldat, son beau-frère et son ami, des honneurs égaux à ses regrets, son cœur n'était point oublieux et, par la suite, en toute occasion, il se plut à le montrer. Il ne lui suffit point qu'à Fontainebleau, dans la galerie des Grands dignitaires, Leclerc eût son portrait en pied peint par Kinson ; il voulut son buste par Chinard, dans la salle des Maréchaux aux Tuileries ; il voulut, à l'église Sainte-Geneviève, un monument avec sa statue en pied, [un monument qui fût très beau et fit pendant à celui de Voltaire](#). Si la statue que Dupaty fit nue pour la rendre héroïque ne fut point meilleure que celle que Lemot fit habillée pour la rendre officielle, ce ne fut point sa faute ; mieux que par l'airain ou le marbre, il a assuré à Leclerc l'immortalité lorsqu'il a écrit : [Le capitaine général Leclerc était un officier du premier mérite, propre à la fois au travail du cabinet et aux manœuvres du champ de bataille](#). Le jour de la justice, ce sera là le jugement de l'histoire.

Après avoir subi aux Nozarettes quinze jours de quarantaine, Paulette qui avait reçu par Lauriston les instructions de son frère, avait encore été, près d'une semaine retenue à Toulon par sa santé. Ce n'avait été qu'au commencement de pluviôse (fin janvier) qu'elle avait pu se mettre en route, et, le 12 (1er février), elle était arrivée à Lyon où elle s'était arrêtée trois jours chez l'oncle Fesch, installé depuis un mois dans son archevêché. Le palais dont il habitait une partie était encore si pauvrement meublé qu'il dut céder son propre appartement à Paulette qui, épuisée par le voyage, consentit à grand'peine à recevoir le préfet et quelques hauts fonctionnaires. Elle employa sept jours encore pour venir de Lyon à Paris où elle descendit chez Joseph le 22 pluviôse (11 février).

Bien que le bruit fût partout accrédité qu'elle rapportait des trésors et [qu'elle se trouvait à présent la plus riche de la famille](#), en réalité, par rapport à ses frères et sœurs, elle était dans une position de fortune médiocre. La succession de Leclerc, à partager entre sa femme et son fils, s'élevait à 571.979 francs dont, en mobilier et argent comptant, 246.000 et, en immeubles, 325.000 : à cela, il fallait ajouter 494.000 francs de créances dont beaucoup étaient irrécouvrables et les biens de la Novellara sur lesquels on manquait de données. Au mieux, c'est-à-dire l'actif entièrement réalisé, Paulette pouvait prétendre à 700.000 francs, Leclerc lui ayant assuré la moitié de sa fortune en toute propriété et le quart en usufruit⁸ ; — une somme à coup sûr, si l'on se souvient du contrat de mariage passé à Milan, mais telle, sinon un peu inférieure à ce que Leclerc possédait en l'an IX ; car, avant de partir à Saint-Domingue, il avait fait à sa famille de grandes libéralités et, en particulier, il avait doté de 160.000 francs sa sœur cadette en la mariant au général Davout. A Saint-Domingue, il eût fait sans doute une immense fortune, rien que s'il avait pu mettre en valeur l'île de Gonave dont la propriété lui avait été attribuée par le Consul comme récompense nationale ; mais la Gonave était restée inhabitée et sans eau potable, et, de ce chef, rien à tirer. Avec des débiteurs récalcitrants, des créanciers singulièrement pressés, Montgobert à achever de payer et à entretenir, Paulette eût été fort embarrassée si son frère ne lui avait alloué sur sa Grande cassette un traitement annuel de 60.000 francs.

Il lui fallut quelque temps pour se reconnaître : sa santé était précaire et cette plaie à la main exigeait des soins continuels. Bien qu'elle trouvât tous les appuis désirables et qu'on s'ingénîât à lui aplanir les difficultés, il n'en fallut pas moins qu'elle parût devant les gens de loi pour régler la tutelle de Dermide, arrêter des comptes avec ses beaux-frères et sa belle-mère et prendre connaissance du passif et de l'actif. En pluviôse et ventôse (février et mars) elle ne bouge donc de l'hôtel Marbeuf que pour passer quelques jours à Mortefontaine où elle s'imagine que l'air lui fera du bien. Elle n'assiste à aucun des grands dîners que le Premier Consul donne, chaque décadi, jusqu'à son départ pour la Belgique.

En germinal (avril) elle se lasse d'habiter l'hôtel Marbeuf, où, si légère qu'elle soit, la tutelle de Joseph lui paraît encore trop pesante, où surtout l'on ne prend point pour lois tous ses caprices, et elle songe à s'installer chez elle. Elle jette son dévolu sur un hôtel tout voisin, séparé seulement par le double hôtel Montchenu (hôtels de Guébriant et d'Egmont), ouvrant aussi son portail sur la

⁸ La liquidation finale n'eut lieu qu'au 1er novembre 1814. Elle donna sur les évaluations de 1803, un déficit d'environ 40.000 francs et les dettes payées et les frais de succession liquidés la part de Paulette s'éleva à 530.000 francs.

rue du Faubourg Saint-Honoré et poussant aussi les grands arbres de son jardin jusqu'aux Champs-Élysées : c'est l'hôtel que Bazin a construit en 1720 pour le duc de Charost, gouverneur de Louis XV, et qui, depuis, n'est point sorti de la famille, le dernier duc, celui qu'on a appelé *le père de l'humanité souffrante*, n'ayant point émigré et ayant conservé tous ses biens ; mais il a préféré à cet hôtel l'hôtel de Béthune, rue de Lille, et c'est là qu'il est mort le 5 brumaire an IX (27 octobre 1800), rallié du premier jour au Consulat et devenu, comme citoyen Béthune-Charost, maire du Xe arrondissement.

Sa veuve, née de Martel de Fontaine-Bolbec, qui a hérité une partie de son immense fortune, n'a point davantage voulu traverser l'eau et s'est installée avec la parenté de son mari dans le second hôtel de Béthune, rue Saint-Guillaume.

Épargné aussi bien par la Révolution que par ses propriétaires, l'hôtel Charost, depuis les remaniements de Patte, n'a pour ainsi dire pas été touché. Il a conservé intacte cette disposition singulièrement noble, commode et simple où se sont plu les architectes du siècle passé : les services des besoins rejetés sur la cour et, pour la vie mondaine, trois grands salons taillés dans la façade sur le jardin ; nulle afféterie dans la décoration, point d'autre recherche dans les distributions que l'abondance de la lumière et la richesse de l'espace. Dans cette suite de palais qui, du Garde-meuble et de la rue des Champs-Élysées, viennent jusqu'à l'hôtel d'Evreux, point de discordance alors dans les architectures, point d'entassement grotesque de pierres, point de profusion de banquier, rien que la noblesse d'un style qui, inspiré des purs modèles antiques, sans glisser jamais dans l'abjection de la mode, s'est peu à peu adapté au ciel de France, aux usages de Paris et ne s'est rendu moderne que par les ornements délicats et les sobres sculptures.

Bien que ne résidant point en son hôtel, Mme de Charost n'a point envie de le vendre ; mais comment tenir contre le siège que Paulette établit autour d'elle ? À la fin, elle se rend, et pour 400.000 francs ; il est passé acte sous seing privé ; tout de suite les ouvriers, et, si tôt un appartement prêt ; Paulette s'y transporte laissant trente louis de gratification aux domestiques de M. Joseph.

22.000 francs qu'elle aura à payer pour le contrat, 400.000 francs de principal ; ce n'est rien, elle y pensera lorsqu'elle aura le temps, mais il faut tout de suite 12.000 francs pour les grosses réparations et il faut le meubler à la moderne, cet hôtel où Mme de Charost a laissé ses vieilleries. Cela emploie 33.586 francs 42, mais l'argent de la succession est sous la main et fait un tas qui semble inépuisable, et qu'est-ce d'en distraire 50.000 francs ? Pour Paulette, tenue d'assez court par son mari, n'est-ce pas un vrai bonheur de courir les marchands dans sa voiture, la première qu'elle ait à Paris, la voiture si désirée pour laquelle elle a tout de suite d'ailleurs querelle avec Bonnet son sellier, la voiture qu'elle attelle de petits chevaux vifs et mignons, en dépit de l'étiquette qui déjà pour une dame, commande les lourds carrossiers. Et quel bonheur d'ordonner à son goût les meubles chez Jacob ; de choisir les lustres, les pendules, les galeries, d'imaginer des dessins pour les étoffes de tentures, surtout d'être sa maîtresse, de jouir de sa liberté, de marcher à sa fantaisie et, si amoureux que soit le mari, de n'avoir point de compte à lui rendre, point de reproches à subir de sa part, comme il fut jadis avec Leclerc pour un certain boudoir.

Pourtant, à la longue, ce jeu de l'installation si amusant au début, finit par paraître fastidieux. C'est agréable de posséder des salons, mais non pour y promener indéfiniment, dans la solitude, une douleur déjà singulièrement

amortie, ou pour n'y voir que des visages déjà connus et, par suite, décrétés ennuyeux !

Paulette s'ennuie, et non pas comme font discrètement les femmes endeuillées privées pour un temps de leurs divertissements ordinaires, mais à grands cris, à haute plainte, disant qu'elle en va mourir. Une seule chose l'a un temps adoucie : c'est que, quoique brune, le noir lui sied à miracle. S'il ne la fait pas plus jolie, c'est qu'il est un degré de perfection où la femme, tout en continuant à chercher dans les parures un moyen de se renouveler, ne saurait y trouver un moyen de s'embellir. Ainsi peut-on prêter diverses montures au même diamant. Malheureusement, comme tous les siens, presque autant que son grand frère le Consul, Paulette déteste le noir. — Puis, à quoi bon se rendre si plaisante pour ne plaire à personne, pour n'être vue de personne et ne recevoir de personne un compliment ? — Mieux vaut être morte !

Il faut donc bien que la porte s'entrebâille pour des admirateurs autres que le petit chien dont Paulette a eu la fantaisie et qu'elle vient de payer trois louis. D'ailleurs il lui suffit, pour lors, de tourner des têtes et des meilleures qui soient **avec deux ou trois mots**. Ce sera toujours presque indifférent pour elle qu'elle prenne goût au jeu ou que seulement elle s'y laisse aller pour la plus grande gloire de sa beauté — tout dépend de l'importance qu'on met aux choses et, à celles-ci, elle n'en met aucune — ; mais, à ce moment, c'est encore tout de philosophie et rien de pratique. A défaut d'autres, de plus jolie espèce, elle a affolé le gros Decrès, au point qu'il faillit en maigrir : mais comme avec ses brutalités affectées, son langage médiocrement châtié et ses déclarations à l'abordage, ce marin est en même temps plein d'esprit, de combinaisons et de calculs, Paulette peut se demander si c'est à la sœur du Premier Consul ou réellement à la jeune femme qu'elle est que s'adressent ces hommages. D'ailleurs, que ferait-elle de Decrès, surtout pour le bon motif ? Veuve d'un général en chef, presque reine à Saint-Domingue, ayant Napoléon pour frère, que lui servirait d'épouser un contre-amiral, ministre de la Marine il est vrai, mais par ses goûts, ses habitudes et sa portée d'esprit, destiné à rester toujours subalterne ?

Le Premier Consul suit pourtant avec quelque inquiétude cette sorte d'intrigue, et, persuadé que, à force de s'ennuyer, Paulette finira par des sottises, il songe dès lors à lui trouver un grand parti hors de France et il imagine son mariage avec Melzi d'Eril, Melzi, du droit de sa naissance, est comte à Milan, marquis à Turin, prince à Naples, grand de première classe à Madrid ; du fait de Napoléon, il est vice-président de la République italienne, et de son chef, l'homme le plus éminent et le plus considéré de la Péninsule. Napoléon lui l'ait écrire par son aide de camp italien, Fontanelle : mais Melzi, célibataire avec délices, a passé la cinquantaine, il a pris des habitudes, souffre de rhumatisme et se soucie peu d'une femme, surtout aussi jeune et aussi jolie ; il décline donc formellement l'invitation.

Tout cela a été fort pressé et l'on est encore en ce même mois de germinal (avril 1803) lorsque arrive à Paris un voyageur de marque : il signor principe don Carrillo Borghèse.

C'est l'héritier et, à présent, le chef de cette maison Borghèse qui sans être une des plus nobles, ni une des plus anciennes de Rome — car son entrée dans l'aristocratie ne date que du XVII^e siècle — passe pour une des plus illustres et est à coup sûr entre les plus riches. Le pape Paul V, le fils de l'avocat consistorial de Sienne, en appelant près de lui ses frères et ses neveux, les a comblés de

palais, (le villas, d'objets d'art, de terres et de possessions : la principauté de Sulmona dans le royaume de Naples, trois terres et neuf châteaux en Sabine, trente et un dans les autres diocèses suburbicaires, onze maisons à Rome, le palais qui est grand comme une ville, la villa hors Porta Pinciana qui a 6 kilomètres de tour, dix domaines encore dans la banlieue... et cette fortune, accrue à chaque génération : par la dot de 150.000 écus de Camilla Orsini qui épousa Marc-Antoine ; par l'hérédité entière des Aldobrandini-Rossano échue à Olympe Aldobrandini, femme de Paul ; par les alliances de Jean-Baptiste avec une Boncompagni, de Marc-Antoine III avec une Spinola, de Camille avec une Colonna, surtout de Marc-Antoine IV avec une Salviati, seule héritière (le sa maison, la plus illustre de Toscane...

Sans doute, depuis cinq ans, les guerres et les révolutions ont coûté cher aux Borghèse. Pour les armements, en une fois, Pie VI leur a demandé 60.000 écus, et les Français en ont exigé 36.000 pour emprunt forcé : ils ont, sous la République, été taxés à des contributions dont une seule a été de 100.000 sequins, si bien que, par besoin réel, ou pour donner le change, le prince Marc-Antoine a mis publiquement en vente son magnifique service de vermeil et a fait courir que, de la main à la main, il a dû se défaire de son immense et célèbre argenterie.

A sa mort pourtant, Camille, l'aîné de ses fils a encore trouvé la plus grande fortune de Rome et vraisemblablement d'Italie. C'est, lui, un fort joli garçon de vingt-huit ans, de taille un peu courte, mais pour le moment fort élégante et bien prise, avec des traits d'une régularité parfaite, de grands yeux charbonnés, très vifs, très brillants, des cheveux noirs comme du jais, l'air et l'apparence d'un homme à tempérament. D'instruction, aucune. Il est incapable d'écrire correctement sa propre langue et, quant au français, il en sait à peine quelques mots. Il a pourtant [les idées françaises](#), et à la Révolution, il s'est signalé. A la fête nationale du 17 juillet 1798, on l'a vu jeter son propre écusson au bûcher, où, sur la place d'Espagne, on brûlait le Livre d'or, les chapeaux cardinalices et les procédures du Saint-Office, puis, avec le jeune prince Santa Croce, mener autour du bûcher une farandole joyeuse. Il s'est mieux distingué dans la garde nationale où il est entré des premiers avec son frère et, lorsque Championnet a été momentanément obligé d'évacuer Rome devant les troupes napolitaines ; Camille qui l'a suivi, s'est battu bravement : le *Moniteur* a même annoncé qu'il avait été blessé. Après le départ des Français et la chute de la République, il est rentré en grâce d'autant plus facilement que son oncle, Jean-Baptiste Borghèse-Aldobrandini, chargé d'une partie du gouvernement durant l'occupation napolitaine, était plus signalé par ses opinions réactionnaires : d'ailleurs, à ce moment son père, le prince Marc-Antoine, est venu à mourir, Camille s'est trouvé le chef de sa maison et elle est trop puissante et trop bien alliée pour qu'on lui tienne rigueur.

Toutefois, malgré l'officielle réconciliation qui lui a fait restituer ses biens napolitains confisqués, peut-être se sent-il médiocrement apprécié à Rome ; peut-être a-t-il eu des difficultés avec la princesse douairière ; aussi réside-t-il de préférence en Toscane où, des Salviati, il possède un beau palais, d'incomparables villas et des biens immenses. C'est de Florence qu'il est parti le 20 vendémiaire an XI (12 octobre 1802) avec un passeport du nonce, monsignor Morosini, pour faire son tour d'Italie. Escorté de son secrétaire, il signer Posi, d'un courrier et de deux domestiques, il est venu d'abord à Bologne, puis à Venise où il s'est arrêté tout un mois. De Venise, il est allé à Milan où il a séjourné deux mois et demi. Puis, pour compléter son voyage, peut-être pour

saluer le Président de la République italienne, surtout sans doute en vue de se divertir, il a pris par Turin et Lyon sa route sur Paris. Parti de Lyon le 2 germinal (23 mars 1803), il ne fut point à Paris avant le 7 (27). Il ne perdit point un instant pour faire ses visites au Cardinal légat, remettre les lettres de Cacault dont il était porteur, se faire introduire chez le ministre des Relations extérieures, se faire inscrire par le préfet du palais sur la liste des présentations : il fut en effet présenté au Premier Consul par le cardinal Caprara, à l'audience diplomatique du 13 germinal (3 avril), la première qui suivit son arrivée.

Plus tard, on s'amusa à raconter que, lors de ce premier séjour à Paris, Camille n'avait trouvé à fréquenter que le concierge de l'hôtel meublé où il était descendu rue de la Grange-Batelière. On prétendit que lui-même se plaisait à dire que ce qui l'avait le plus surpris à Paris, ç'avait été l'éducation et l'amabilité de cette famille. Qui sait quel était, en l'an XI, le concierge, de la maison garnie tenue par le citoyen Billon dans l'ancien et magnifique hôtel Pinon, quel état et quelle fortune il avait douze ans auparavant ? Sans doute il parlait italien et était capable d'instruire Borghèse de toutes choses. Peut-être, comme tant d'autres, avait-il pris ce métier après la Révolution pour gagner son pain. Aussi bien, à quoi bon des romans ? N'est-ce pas avec un pareil étonnement que tout voyageur note cette politesse et ces façons gracieuses des petites gens de Paris ? Ceux-ci trouvent sans peine les mots qui conviennent, savent les attentions qui plaisent, s'arrêtent dans la familiarité juste au point qu'il faut et fournissent à chaque instant des preuves de tact, d'intelligence et de naturelle éducation qui surprennent les étrangers et dont seuls les Parisiens ne s'aperçoivent qu'aux jours où un péril commun, un désastre public ou une fête nationale les met en contact.

S'il fréquenta le concierge de son hôtel, Borghèse eut pourtant, dès son arrivée, des liaisons plus illustres. Il était familier à l'hôtel Montmorin qu'habitait le Cardinal légat et les monsignors de la mission lui faisaient leur cour. Il avait retrouvé ses amis Santa Croce établis depuis longtemps à Paris, où même ton venait de voler les diamants de la princesse. Il avait à ses ordres tous les Italiens diplomates et ils étaient en nombre — qui se seraient fait scrupule de le négliger : Marescalchi, de la République Italienne ; Serra, de la Ligurienne ; Serristori, d'Etrurie ; Azara, ambassadeur d'Espagne, qui si longtemps avait résidé à Rome, et surtout Angiolini di Serravera, celui-ci plus intime que tous autres, à ce moment représentant officieux du ci-devant grand-duc de Toscane que le traité de Lunéville avait transféré à Saltzbourg en attendant qu'un autre traité le transportât à Wurtzbourg. Angiolini avait été de longues années dans l'intimité subalterne du palais Borghèse et il se retrouvait à Paris juste à propos pour piloter le plus renommé des princes romains.

D'ailleurs, peu de gens : la société des hommes de sport et des hommes de plaisir : le prince de Fuentés Pignatelli, M. Demidoff, M. de l'Aigle et avec eux des parties, mais obscures ; surtout le monde diplomatique et le monde officiel où sa présentation au Premier Consul lui a ouvert toutes les portes. Angiolini, en liaison intime avec tous les Bonaparte et surtout avec Joseph chez qui il passe sa vie, lui est partout un guide précieux et sûr.

C'est Angiolini qui, le premier, a l'idée qu'un tel parti pourrait convenir à Paulette⁹ et qu'il serait intéressant à divers égards que Borghèse épousât la

⁹ On a affirmé que Murat avait, lui aussi, pensé à ce mariage et si l'on s'est trompé en disant que ce fut à Rome, en 1801, logé au palais Borghèse et ébloui par les splendeurs

sœur du Premier Consul. Il fait à Mme Bonaparte la mère et à Joseph des insinuations qui sont si bien accueillies que, le 17 prairial (6 juin), Borghèse est invité à venir passer une journée à Mortefontaine. Il s'y trouve avec une partie des Bonaparte, le marquis et la marquise de Gallo et quelques-uns des habitués. Caprara qui est dans la confidence et qui, probablement même, a mis en mouvement. Angiolini, est venu la veille.

Camille ne déplut point à Paulette : depuis cinq mois qu'elle était en France, elle était blasée sur les agréments que le noir prêtait à sa beauté ; sa douleur, très sincère au premier moment, s'était d'autant plus rapidement atténuée qu'elle s'était produite sous d'autres cieux, dans un monde différent et que la distance éloigne les impressions comme le temps. Hormis ce cercueil, maintenant déposé à Montgobert, aucun des êtres et rien des objets qui l'entouraient n'était pour la lui rappeler. Tout cela, les incendies, les massacres, les batailles, la fièvre jaune, lui étaient comme un mauvais rêve, et la réalité de ce passage à travers l'enfer — cet enfer dont seule, pour ainsi dire, elle était sortie saine et sauve, — s'était estompée d'autant plus vite en sa mémoire que les angoisses avaient été plus accumulées, plus violentes et plus brèves. Elle n'était point femme d'ailleurs à se plaire longtemps dans la même idée, surtout si l'idée était triste. Le propre de son esprit, hormis en ce qui touchait le sentiment de famille et l'admiration d'elle-même, était la mobilité et, plus elle était vive en ses désirs, ses tendresses, ses passions, moins elle y portait de constance. Susceptible, en face d'événements majeurs, des plus beaux et des plus généreux mouvements, trouvant alors dans son âme frivole une énergie qui galvanisait son corps débile et montrait qu'elle avait eu sa part d'un sang de héros, dans le cours ordinaire de la vie, elle retombait à un enfantillage qui bondissait constamment d'un caprice à l'autre. Elle s'éprenait d'amitié, comme d'amour ou d'estime, à l'improviste et par éclair, et se déprenait de même : aussi mobile et fugitive pour les choses que pour les êtres, s'engouant et se dégoûtant tour à tour avec une sincérité pareille, aussi instable en ses demeures qu'en ses pensées, elle était d'autant plus *la femme* que chez elle les défauts communs aux femmes touchaient au superlatif, de même que sa baoulé atteignait une perfection qu'on peut bien dire sans exemple.

Le souvenir de Leclerc était loin de son esprit et de son cœur — aussi loin que Saint-Domingue — et, à présent, n'était-il pas joli d'être princesse, une vraie princesse, une princesse par la grâce du Pape, sinon par la grâce de Dieu ; de faire enrager d'une principauté les bonnes sœurs, Mme Bacciochi et Mme Murat, et les excellentes belles-sœurs, Joséphine et Hortense ; de promener, seule de son espèce, de vraies armoiries sur ses voitures et de sommer d'une couronne fermée le dragon ailé et l'aigle Borghèse ? L'inconnu de Rome, la grande vie à mener là-bas dans un palais royal, dans des villas enchantées ; une société nouvelle à étonner de sa beauté et de ses toilettes ; un changement total d'horizon ; la joie de voir, de sentir, d'éprouver une existence nouvelle, n'était-ce pas de quoi la tenter ? — et, par surcroît, l'homme était tout à son goût et

qu'il avait été admis à y contempler — puisque ce fut non au palais Borghèse, mais au palais Sciarra qu'il fut, à ses deux voyages, logé aux dépens de la Chambre apostolique — il ne serait pas impossible que l'idée lui en fût venue au grand diner qui lui fut offert par Borghèse à la Villa et que, à Milan, il en eût mûri le projet. Pourtant il n'est pas vraisemblable que Caroline eût désiré pour sa sœur aînée une telle alliance, et en tout cas, il semble bien que Borghèse n'en sut rien et qu'il arriva à Paris n'ayant jamais supposé que ce fût pour s'y marier.

semblait fait exprès pour lui plaire : guère plus grand qu'elle-même, joli à peindre et tout vif de ce feu du midi qui brille parfois d'autant plus qu'il est moins ardent et moins durable.

Tout était donc au gré de Paulette et quelques jours après l'entrevue de Mortefontaine, Angiolini reçut de Joseph mission de voir le prince et de lui faire une ouverture en règle. Caprara avait préalablement dit un mot au Premier Consul, mais sans désigner expressément son candidat. Napoléon avait répondu qu'il préférerait voir sa sœur remariée à Rome plutôt qu'ailleurs pourvu que son époux eût une position sociale tant soit peu digne de lui. L'autorisation était donc implicite : mais d'ailleurs Napoléon ne paraissait point ; quoiqu'il fût au courant de tout et qu'il eût tout approuvé, il laissait Joseph agir en sa qualité de chef de famille.

Le 30 prairial (19 juin), Angiolini, après avoir vainement cherché Borghèse tout le jour, le rencontre enfin le soir fort tard, et, dès le lendemain matin, il écrit à Joseph : Borghèse a été plus effrayé qu'étonné du projet, tant il lui a paru grand. Il ne lui paraît pas possible qu'on puisse l'exécuter. J'ai voulu qu'il le croie de ma tête, mais appuyé de circonstances qui m'autorisent à espérer une issue favorable. Notre conférence a été longue, mais elle n'a pas suffi à le déterminer. Je ne quitte pas prise pour cela, car j'ai découvert qu'il y a l'objet essentiel : la personne plaît.

L'hésitation, en effet, fut courte, car, dès le surlendemain (2 messidor, 21 juin), nouveau billet d'Angiolini : L'affaire est faite. Le prince Borghèse se croira trop heureux si le Premier Consul veut bien lui accorder l'honneur d'avoir en épouse votre très aimable sœur, Mme Paulette. Borghèse demande seulement qu'on garde le secret jusqu'au moment où il aura reçu le consentement de sa mère, déférence d'autant plus nécessaire qu'il est en ce moment moins bien vu par elle, qu'il redoute qu'elle accueille mal la nouvelle et que, pour se rassurer sur ses intentions, il a besoin des encouragements d'Angiolini et de ceux de Caprara.

La lettre d'Angiolini, visée et approuvée par le Cardinal légat qui déclare se faire une véritable obligation d'assister le prince dans toutes les occasions, est reçue avec satisfaction par Joseph qui acquiesce naturellement à la communication préalable à la princesse douairière. Cette réponse est, le 3 messidor (22 juin), communiquée par Angiolini à Borghèse et à l'excellent cardinal. Tous trois, aussitôt, ouvrent une conférence pour discuter les termes de la lettre à la princesse, la façon de l'expédier et de la soustraire aux indiscretions de la poste. On y met du temps, car c'est seulement le 9 (28 juin) que Posi, secrétaire de Borghèse, part à franc étrier pour Rome, porteur des lettres que Camille adresse aux siens et de la dépêche par laquelle Caprara annonce le mariage au secrétaire d'État et sollicite l'agrément du Saint-Père.

Presque en même temps, Paulette écrit à son frère pour lui demander son consentement. Le Premier Consul est à Lille au moment où il reçoit cette lettre qui ne lui apprend rien qu'il ne sache, mais qui apporte une nouvelle à Mme Bonaparte : Tu sais sans doute, écrit-elle à sa fille le 20 messidor (9 juillet), que Mme Leclerc se marie. Elle épouse le prince Borghèse. Elle a écrit il y a deux jours à Bonaparte pour lui dire qu'elle le désirait pour son mari et qu'elle sentait qu'elle serait très heureuse avec lui. Elle demande à Bonaparte la permission pour le prince Borghèse de lui écrire pour lui faire la demande de sa main. Il paraît que c'est Joseph et M. Angelini (sic) qui ont fait le mariage. Dans le cas où la famille ne t'en aurait pas parlé, n'en dis rien. Avec toute la réserve commandée par les circonstances, cette lettre ne montre-t-elle pas l'hostilité de

Joséphine, assurée de trouver une alliée chez Hortense et disposée, comme on le sait d'ailleurs, à embrasser la querelle des Davout et des Leclerc ? Par le secret commandé, il semble qu'elle veuille tenter encore une contre-mine, mais la nouvelle ne va pas tarder à être ébruitée

Angiolini n'a pas su se tenir de la garder ; mais, d'abord, c'est hors de Paris qu'il l'a répandue : Dans peu, écrit-il, dès le 6 messidor (25 juin), au prince Rospigliosi à Vienne, je pourrai vous informer d'une chose que je ne veux pas appeler grande, mais qui pourtant n'est pas petite et que, *par volonté supérieure*, je suis chargé de traiter... Quand elle sera connue, elle sera blâmée par certains, louée par d'autres... Mais, quant à moi, je suis persuadé que le Lien qui peut en sortir est grand et le mal petit ou nul. Le 11 (30 juin), dans une lettre à Giustiniani, bien plus intime : Voici un secret, dit-il, vous êtes le premier à qui je le confie : Borghèse épouse la Paulette, veuve de Leclerc, selon moi la plus belle et l'une des plus aimables dames de Paris. C'est moi qui, d'accord avec Joseph, ai fait l'affaire, je crois à la pleine satisfaction de tous. Déjà les fiancés sont amoureux l'un de l'autre et, par Dieu ! ils ont raison de l'être et je suis persuadé qu'ils seront heureux.

Quel était le *grand bien* que Angiolini attendait de ce mariage ? Quelle *volonté supérieure* l'en avait chargé ? Pourquoi Caprara s'y mêlait-il avec tant de zèle ? Était-ce de Borghèse seulement qu'il s'agissait, de sa réconciliation avec sa famille, de son rétablissement à Rome ? sujet bien mince en vérité pour de tels efforts ! Passant par-dessus Borghèse, le cardinal ne pouvait-il considérer l'alliance d'un prince romain avec la sœur préférée du Premier Consul comme devant former une sorte de garantie pour le Saint-Père, faciliter une correspondance intime, ménager une action, créer une *combinaison* ? Et pourtant, Caprara se découvrait le moins possible ; il agissait par Angiolini qu'il poussait en avant : Pourquoi ? Je vous dirai quand je vous reverrai, écrit Angiolini au prince Rospigliosi, les raisons pour lesquelles j'ai dû faire moi-même tout ce que j'ai fait et vous verrez que, à aucun titre, je ne pouvais ni ne devais m'en dispenser. Il y avait donc là de la politique ; mais, de cette politique, le secret jusqu'ici a été bien gardé.

A Rome, l'annonce du mariage avait été accueillie avec enthousiasme. Le cardinal Fesch écrit au Premier Consul le 24 messidor (13 juillet) : Sa Sainteté a été enchantée ; la noblesse romaine a marqué de la satisfaction et la princesse Borghèse est extrêmement contente et elle ne soupire qu'après le moment d'embrasser votre sœur. Elle a envoyé à Paris le prince Aldobrandini, son second fils, en signe d'approbation. C'est une bonne femme qui rendra la vie heureuse à Paulette. C'est une maison qui a un revenu de cent mille piastres. Me voilà parent de la première famille de Rome, ajoute Fesch et, vu les frais où cette parenté ne peut manquer de l'entraîner, il demande qu'on augmente son traitement.

Lorsque Posi qu'accompagne le prince Aldobrandini arrive de Rome le 28 messidor (17 juillet), Caprara est à Bruxelles à la suite du Premier Consul. Angiolini s'empresse de lui écrire qu'il ne peut donner une idée de la consolation, du contentement et de la joie qu'expriment les réponses reçues aussi bien de la princesse Borghèse que du cardinal secrétaire d'État... Aldobrandini et le secrétaire disent que, sur la nouvelle, ils étaient tous fous de joie. Était-ce vraiment, comme l'a dit Napoléon, qu'ils considérassent la famille Bonaparte comme une famille italienne qui, quoique tombée depuis longtemps dans l'obscurité, avait, au su de tous les Italiens, joué longtemps un grand rôle au

milieu d'eux ? Faut-il croire, sur son dire, qu'il n'y eut alors qu'une voix, à Rome et en Toscane, dans cette famille et tous ses alliés : C'est bien ! C'est entre nous, c'est une de nos familles ! En vérité, si Paulette n'avait pas été la sœur du Premier Consul, qu'auraient pesé les Bonaparte pour les Borghèse ! Mais cette façon d'envisager les choses flattait en Napoléon la vanité familiale. On lui avait dit et il paraissait croire que la mère du pape Paul V était une Bonaparte, et, un instant, il trouvait comme un plaisir d'un genre particulier et délicat à se rabaisser lui-même pour exalter la race d'où il sortait.

A présent que le mariage était public, car, sur la foi de leurs correspondants de Rome, les journaux de Paris venaient de l'annoncer (13 thermidor, 1er août), il convenait de parler affaires. Dès le commencement d'août, Angiolini stipulant pour Borghèse et Joseph pour Paulette arrêtaient les termes du contrat : le Premier Consul fournissait une dot de 500.000 francs ; la future y ajoutait une somme de 300.000 francs provenant d'un don manuel que Napoléon lui avait fait en l'an XI, mais énoncée comme apport en diamants pour qu'on pût en taire l'origine et sauver les droits de donation. Ces 800.000 francs liquides devaient seuls être remis à Borghèse, tous autres biens, présents et à venir de la future, notamment ses reprises sur la succession Leclerc, devant être paraphernaux. Donc point de communauté entre les époux, mais Borghèse, touchant les revenus de la dot, devait fournir annuellement à sa femme 20.000 francs pour sa toilette. S'il prémourait, Paulette reprendrait ses biens dotaux, recevrait en douaire une rente annuelle de 50.000 francs et jouirait, sa vie durant, de son appartement au palais Borghèse et de deux voitures entretenues.

Ces articles, passés en contrat par les notaires et légèrement aggravés encore, au profit de la future épouse, sur l'intervention de Lucien, furent signés, uniquement par Paulette et Borghèse, à l'hôtel Charost, le 5 fructidor (23 août).

Restait à fixer la date du mariage que les journaux les mieux informés, les *Débats* entre autres, annonçaient comme très prochain. Déjà les publications légales avaient été faites les 26 thermidor (14 août) et 3 fructidor (21 août) à Mortefontaine où Paulette, pour éviter la publicité de Paris, avait déclaré être domiciliée depuis son retour de Saint-Domingue. Tout le monde était d'accord et il semblait qu'on n'eût plus qu'à passer à la mairie et à l'église lorsqu'une difficulté se présenta : on avait oublié Leclerc. Il n'était mort que le 11 brumaire de cette même année (2 novembre 1802) et, si l'article 228 du Code civil qui venait d'être promulgué permettait à la veuve de [contracter un nouveau mariage après dix mois révolus depuis la dissolution du mariage précédent](#) ; si, par suite, légalement, Paulette pouvait se remarier le 12 ou le 15 fructidor (30 août ou 22 septembre), le Premier Consul n'admettait point que sa sœur fût la première à violer les règles sociales que lui-même venait de rétablir : Dans l'*Almanach national* de l'an XI, il avait officiellement rappelé, pour la première fois depuis la Révolution, les *Usages suivis à Paris pour les deuils*, usages naturellement désertés chaque fois que, du gouvernement, l'anarchie gagne la société et que l'infamie des mœurs publiques provoque et entraîne l'abaissement des mœurs privées — usages aussi que Napoléon tenait d'autant plus à restaurer qu'ils lui semblaient indivisibles de l'idée de famille, inséparables de la forme de gouvernement qu'il s'efforçait de constituer. Or, selon ces *Usages*, le deuil d'un mari dure un an et six semaines et, à chaque période, l'étiquette change : les trois premiers mois, vêtement de laine noire avec coiffure et fichu de crêpe noir les six premières semaines, de crêpe blanc les six autres ; les six mois qui suivent, vêtement de soie noire avec coiffure en crêpe blanc garnie d'effilé ; puis, pendant trois mois, vêtement noir et blanc ; enfin, pour les six dernières

semilles, vêtement blanc uni. Paulette en était à l'étape du noir et blanc, et il ne convenait pas qu'elle marchât plus vite que l'almanach : tout au plus pouvait-on tricher des six dernières semaines, en lui comptant le temps de campagne ; mais tolérer son mariage après dix mois de viduité, t'eût été la vouer à cette sorte d'infamie dont les Romains flétrissaient la veuve remariée avant le temps, et qui, de leurs lois, malgré l'Église et le Code, s'est plus fortement établie dans les mœurs des Latins que s'ils y avaient attaché une sanction pénale.

Devant la volonté nettement exprimée du Consul, il fallut donc surseoir publiquement au mariage ; mais, dans le particulier, les choses prirent un autre tour. Presque aussitôt après le contrat, Mme Bonaparte la mère permit que **le mariage eût ses effets**. Dans les derniers jours d'août, vraisemblablement le 13 fructidor, Borghèse et Paulette reçurent à Mortefontaine, d'un prêtre italien, peut-être de Caprara lui-même, la bénédiction nuptiale, en présence de Lucien, de Joseph et d'Angiolini. On ne saurait rapporter la date précise, les registres paroissiaux de Mortefontaine, un, d'ailleurs, ce mariage illégal au regard des lois civiles n'eût vraisemblablement pas été inscrit, ne se retrouvant pas avant 4801 ; mais le fait est certain : il est attesté par un billet de Borghèse, malheureusement non daté, invitant Angiolini à l'accompagner *avec Lucien* à la campagne de Joseph **où le même jour aura lieu le mariage** ; par une suite de lettres authentiques où Angiolini parle du bonheur des deux époux, **qui s'aiment autant qu'homme et femme peuvent s'aimer, et qui passeront deux mois à la campagne jusqu'à la fin de leur deuil**.

Il y eut donc, de l'aveu de M Bonaparte mère, des deux frères de Paulette, Joseph et Lucien, de Caprara et d'Angiolini, un mariage de conscience ; mais, comme il fut tenu rigoureusement secret, il résulta, de l'intimité où Paulette vécut dès lors avec Borghèse, le bruit qu'il était son amant ; l'on cria au scandale ; l'on s'indigna que Napoléon tolérât de telles mœurs, et, lorsque le mariage fut publié, l'on affirma que c'était lui qui avait exigé cette réparation.

Napoléon ignorait si complètement ce qui s'était passé et ce qui se passait encore à Mortefontaine que, considérant que le deuil de Paulette touchait à sa fin, il la fit inviter au diner de deux cent cinq couverts qu'il donna aux Tuileries le 2 vendémiaire an XII (25 septembre) et qu'il emmena ensuite Paulette passer quelques jours à Saint-Cloud, peut-être pour lui faire prendre patience, peut-être pour la surveiller de plus près.

A la fin de vendémiaire, le 23 octobre, il donne un nouveau diner de cent quatre-vingt-treize couverts où assista encore Mme Leclerc et où, cette fois, Borghèse fut invité en même temps que le prince électoral de Wurtemberg, le prince Tufiakiu, Azara et Albert Litta : c'est ici, au compte de Napoléon, comme un diner de fiançailles ; car, dans quinze jours, le mariage doit être officiellement célébré, le Premier Consul en est averti et il y a donné son plein assentiment. Il ignore encore que, au mépris de ses lois, on a passé par l'église sans entrer à la mairie et tout concourt pour lui donner le change. C'est tout récemment, en effet, que Paulette a commencé à s'occuper des toilettes dont elle compte éblouir la ville de Rome.

Borghèse, fort neuf en telle matière et très embarrassé pour le choix de la corbeille qu'il veut offrir, s'en est naturellement rapporté au goût de sa femme et lui a remis en argent 45.000 francs pour acheter ce qui lui plairait. Paulette n'a pris chez Leroy qu'un cachemire de 100 louis et s'est, de préférence, attachée aux dentelles : elle a eu, chez Lesueur, une robe d'Angleterre de 12.000 francs, avec une tunique de 50 louis, une camisole de 60 et un bonnet, à rubans lilas —

demi-deuil — de 20. Elle a eu une robe en dentelle noire de 1.152 francs, un fichu et des manches point rézeau de 1.200 et des aunages de point rézeau, de malines et d'Angleterre à 340 francs, 18 louis et demi et 10 louis l'aune. Le mémoire de Lesueur monte à 24.610 fr. 80. Chez Mlle Despaux, en schahs, en chapeaux et en robes 16.584 francs, rabais faits, car Paillette compte avec les fournisseurs et ne veut pas qu'on la vole. Elle a donc sabré la facture, bien que Mlle Despaux assurée [que les prix qu'elle lui a dits sont les plus justes](#).

A côté des 45.000 francs, le prince a mis dans la corbeille les diamants Borghèse dont la réputation est européenne, et, pour compléter les parures, il a acheté pour 18.000 francs à Foncier et pour 40.000 à Margueritte. Mais quelle splendeur à présent cet écrin de Paulette ! La parure de diamants avec le peigne, le collier en chatons, les bracelets, un médaillon de cornaline entourée de brillants, les accrochoirs pour robe ronde et robe carrée, deux rangs de chatons encore, un papillon, un bandeau, une ceinture et un bouquet ; puis, une parure presque égale de saphirs, une d'émeraudes, une de rubis, c'est 4.425 carats de diamants, plus de 1.200.000 francs, 80 luirais de rubis d'Orient, 300 de saphirs. Et il y a les perles : six rangs de grosses perles, un autre rang de trois cent soixante-neuf perles, des boutons, des masses, des poires, sans parler des perles de collections ! Et il y a les pierres chatoyantes, les algues marines, les pierres antiques gravées ; c'est le trésor d'une couronne. Paulette s'est chargée des conférences avec les bijoutiers et la monture au goût nouveau lui a donné bien du mal. Elle ne se décide point au premier coup : il lui faut dessin sur dessin, avis sur avis ; les bijoutiers font des comptes à l'infini où ils se perdent ; les femmes de chambre interviennent ; on consulte des artistes qui ne savent que répondre ; un vent de folie passe sur la maison.

Et, voici Mme Germont avec ses robes : question plus compliquée que le mariage même. Les étoffes, sitôt levées, cessent de plaire ; les formes, sitôt les robes bâties, semblent démodées ; l'on change et l'on rechange les garnitures en dentelles et en broderies ; la couturière s'empresse, s'agite, se démène ; elle ne parvient pas à satisfaire : et pas plus heureuse la lingère, Mlle Lolive, si habituée qu'elle soit aux fantaisies de Paulette, qui lui redevait 100 louis à son départ pour Saint-Domingue et, qui, tout de suite à son retour, lui commandait pour 4.000 francs de joli linge.

Ce n'est pas assez que la toilette : pour paraître à Rome à son avantage, la [princesse](#) doit connaître les façons qui sont de rite en ce monde où elle va paraître, ce inonde dont la formule n'a point varié et qui attend la petite Française à son arrivée pour la passer au crible : marcher, saluer, danser, faire ces belles longues révérences où le corps se fond en une harmonieuse et délicate souplesse, c'est ce qu'il faut savoir d'abord ; et voici Paulette qui prend pour 300 fr. de leçons de danse au-devant d'un joueur de pochette qui reçoit tout juste 40 fr. pour sa peine.

On dansera donc à Rome ; mais y aura-t-on un coiffeur ? Cela se rencontre-t-il ailleurs qu'à Paris ? N'est-ce pas là seulement qu'on en trouve qui puissent mettre en sa valeur cette tête où les cheveux sacrifiés au mari défunt repoussent à peine, boucler à la fantaisie requise les cheveux courts, ou mieux, inventer cette coiffure à la juive qui, cachant la chevelure entière sous une sorte de serre-tête, semble une coquetterie inédite ? Débaucher un de ces artistes, il n'y faut pas songer ; mais ils peuvent dresser une fille intelligente, et, sur sa propre tête, Paulette fait donner pour 800 fr. de leçons à sa femme de chambre Adélaïde.

Tout se presse, s'embrouille, se complique ; car ce n'est pas assez des toilettes. il y a les affaires : dans son contrat de mariage, Paulette, en personne avisée, a, de son chef, introduit cette clause qui n'a point été débattue par Joseph et Angiolini : Dans le cas où la future épouse se trouvera avoir, par acquisition ou autrement, un hôtel à Paris, de quelque valeur qu'il fût, elle pourra vendre ou aliéner cet hôtel ou bien paraphernal... en vertu du présent contrat et sans avoir besoin d'autre consentement ou autorisation du prince, son époux. Or, elle a l'hôtel, et si, jusqu'ici, elle n'a rien payé du fonds, elle y a dépensé 45.000 fr. ; mais elle ne possède encore qu'en vertu d'un sous-seing privé et elle veut à présent procéder légalement et passer contrat ; ce sera ainsi chose incommutable ; il n'est point dit qu'elle se plaise à Rome et l'hôtel sera là pour la rappeler à Paris. Elle achète donc par-devant notaire le 11 brumaire (3 novembre), le jour anniversaire de la mort de Leclerc ; elle emprunte 100.000 fr. à Joseph pour payer les frais et donner un acompte et, de cette dette, comme des 350.000 francs qu'elle redoit à Mme de Charost, elle ne s'inquiète, comptant bien que, après avoir un peu crié, le grand frère Consul ouvrira sa bourse.

Reste à régler la tutelle de Dermide. Paulette remariée sera-t-elle maintenue comme tutrice, avec Borghèse pour cotuteur ? Suivant désormais la nationalité de son mari, elle va devenir étrangère et, outre les craintes qu'inspire légitimement le climat de Rome pour un si jeune enfant, les Leclerc ne doivent-ils pas désirer que l'unique représentant d'un général en chef français reste en France et reçoive une éducation française ? Certes, tel est l'avis raisonné et formel de Mme Davout, de Davout, de Mme Musquinet-Leclerc, de tous les frères et parents du général ; mais le conseil de famille, où les Bonaparte se trouvent, par hasard sans doute, convoqués et représentés en majorité — quatre contre deux — n'a point ces scrupules et décide affirmativement. Cela est fait le 13 brumaire (5 novembre) et, le lendemain, l'on doit se rendre pour le mariage à Mortefontaine où l'on est assuré de trouver des officiers municipaux complaisants.

Le Premier Consul n'y viendra pas : il est parti trois jours auparavant (le 11 brumaire, 3 novembre) pour Boulogne — voyage subit, dont rien, à trois jours près, ne motive l'urgence, hormis la volonté qu'il a de ne point consacrer par sa présence cette violation des lois ; hormis la colère qu'il éprouve d'avoir été trompé, trompé par cette sœur qu'il préfère, trompé par sa mère, par ses frères, par Caprara, par tout le monde ; d'avoir été joué, lui, et de ne pouvoir à présent défaire ce mariage qu'il a approuvé, qu'il a autorisé, dont il a payé la dot et qui, depuis deux mois, est consommé sans qu'il s'en doute. Il ne peut punir Paulette que par son absence ; il la lui inflige, mais, s'il s'abstient — et les affaires lui servent d'excuse — il ne veut point de scandale inutile ; il n'entend point que la famille paraisse désapprouver ni même connaître une situation qui l'offense seul et que seul il doit juger. A défaut de lui, il y aura donc à Mortefontaine : Mme Bonaparte la consulesse, Mme Bonaparte la mère, Mme Joseph, Mme Louis, Mme Murat, et, eu hommes, Joseph, Louis, Bacciochi et Ornano — pas Lucien, qui a assisté et présidé, peut-on croire, au mariage de conscience et qui lui-même, depuis onze jours, s'est mis par l'union qu'il vient de contracter, dans la pleine disgrâce de son frère. Les témoins sont, pour Borghèse, le tribun Stanislas Girardin, le voisin d'Ermenonville et M. Gosselin de Saint-Même, commissaire général des relations commerciales de Naples à Marseille ; pour Paulette, M. Bouchard, maire de Vémars, et le conseiller d'État Miot : impossible d'en rencontrer de plus intimes, qui portent aux choses une attention plus complaisante et avec qui l'on soit plus assuré du secret. Nul autre invité de

marque, rien que des intimes : M'US Clary et Bernadotte, Mme Bouchard ; nulle pompe, nulle réjouissance. Pour se distraire, la société joue aux barres ; deux lignes dans le *Journal officiel* : Mme Leclerc s'est mariée avec le prince Borghèse ; le mariage a été célébré à Morfontaine.

Napoléon a refusé de paraître de sa personne à ce mariage qu'il tient pour une comédie, il refuse de paraître même en écriture pour accréditer Paulette à Rome. Paulette, écrit-il à Joseph, m'écrit, que son mariage a été *publié* (le mot *publié* ne dit-il pas tout ?) et qu'elle part demain pour Rome. Il paraît convenable que toi ou maman écriviez à la mère des Borghèse pour la lui recommander. Il n'oublie point que c'est sa sœur et il veut que les convenances soient observées, mais il marque son mécontentement ; il affirme aussi, semble-t-il, que c'est une Bonaparte, non la sœur du Premier Consul, qui part chez les Borghèse, et, en ce qui le concerne, il s'efface. Au commencement de l'an XII, il a porté le traitement de sa sœur Elisa de 60 à 120.000 livres par an, il laisse celui de Paulette à 60.000.

Et il presse le départ, il ne veut, point d'adieux à faire et à recevoir, point de séjour à Paris, point d'occasion où il s'attendrisse : il est blessé et veut qu'on le sache. Avant que lui-même soit de retour de Boulogne, il faut que Paulette soit en route pour Rome : à la date de Paris le 22 brumaire (14 novembre), il fait annoncer officiellement que, le prince et la princesse Borghèse sont, partis l'avant-veille ; lui-même ne quitte Boulogne que le 25 (17 novembre).

II

Tel qu'il s'accomplit, le mariage de Paulette est pour Napoléon une contrariété très vive, mais une contrariété de cœur ; deux autres unions qui se forment presque au même moment, lui apportent de bien autres soucis, soucis politiques ceux-là ; ils troublent profondément et pour jamais l'harmonie de la famille et ils exercent sur l'avenir de certains de ses membres une influence décisive.

Vers la fin du printemps de l'an X, sans doute en prairial (mai-juin 1802), Lucien, en villégiature à Méréville, chez M. de Laborde, y a rencontré une jeune femme dont il s'est subitement épris : vingt-quatre ans, des traits d'une régularité parfaite, des yeux très grands, bien fendus, à fleur de tête ; le visage, du bas, un peu court et rond, du haut, un peu large ; mais un port, une taille, un corps de déesse. Peut-être, excès de grandeur, de puissance, de beauté même ; par suite, diminution d'agrément et de charme ; plutôt un admirable modèle à peindre qu'une maîtresse désirable à aimer ; un de ces êtres d'exception qui semblent créés à dessein pour démontrer la réalité des canons esthétiques.

Elle est d'une famille bourgeoise, tenant à la finance, et en passe, avant la Révolution. d'arriver à la fortune. Son père, Charles-Jacob de Bleschamp, qui prenait alors la qualité d'avocat au Parlement de Paris, avait à Calais une place d'entreposeur des tabacs qu'il devait aux parents de sa femme. Celle-ci, née Bouvet, et de la même famille, semble-t-il, que les illustres marins de ce nom, avait pour mère une Grimod de Verneuil et, par elle, était apparentée à ce qui était le plus puissant dans la Ferme, les Grimod de la Reynière, les Grimod d'Orsay, les Dufort, etc., comme, par eux, alliée à des gens de robe tels que les Moreau et les Lamoignon, et à des gens de cour tels que les Croy et les Lévis. L'argent donne de ces surprises, fait de ces alliances, établit de ces contrastes.

Par un autre côté, elle se trouvait parente assez proche de Mme Desrois, sous-gouvernante des enfants d'Orléans, dont la fille fut mère de Lamartine.

Bleschamp, originaire, dit-on, de Saint-Malo, était venu à Calais où il avait succédé comme entreposeur à son beau-père Bouvet. A la Révolution, il retourna dans son pays natal où, vers la fin de l'an IX, il obtint un emploi dans le commissariat de la Marine.

Marie-Laurence-Charlotte-Louise-Alexandrine, sa fille, fut mariée à dix-neuf ans à un certain Jean-François-Hippolyte Joubberthou que quelques-uns appellent Joubberthou de Vauberty, certains Joubertot et d'autres Jauberthon, qui, dit-on, était originaire de Nantes, et qui, en ce temps d'agiotage à outrance, faisait l'agent de change à Paris : il y obtint une des charges créées en vertu de la loi du 28 ventôse an IX et paraissait jouir alors d'un bel état de fortune, car il habitait rue Neuve-du-Luxembourg n° 156, une fort grande maison, avait un train de financier et possédait en l'an VIII la terre de Molac, qui avait été aux Le Sénéchal de Kercado. De sa femme, il avait eu deux enfants : un fils, mort en bas âge et une fille, née le 6 brumaire an VIII (28 octobre 1799), qui avait reçu les prénoms de Anne-Hippolyte-Alexandrine¹⁰.

Ruiné à plat en l'an X, Joubberthou partit pour Saint-Domingue, soit que, Nantais ou Malouin, il eût quelques droits à y exercer, soit qu'il y portât une pacotille et voulût faire du commerce, soit enfin qu'il eût promesse d'une place. Il laissa à Paris, sans grande ressource, sa femme et sa fille ; mais Alexandrine n'eut pas l'idée de se réfugier à Saint-Malo, où son père, commissaire principal de marine, jouissait pourtant d'une certaine aisance.

Le temps qu'elle passa en épouse abandonnée, avant de rencontrer Lucien, fut assez court : sept mois dans une hypothèse, deux ou trois dans l'autre, selon que Joubberthon est parti avec l'expédition ou, plus vraisemblablement, qu'il ait attendu pour s'embarquer la nouvelle des premiers succès, nouvelle qui arriva à Paris dans la troisième décade de ventôse (11 au 20 mars).

Il convient donc de rabattre singulièrement de ce qu'on a raconté de la vie d'Alexandrine à ce moment : on a dit, entre autres choses, que Napoléon avait vivement désiré l'avoir pour maîtresse et qu'il lui en avait fait faire la proposition. Où et comment l'aurait-il vue ? Cette histoire a sans doute été inventée par la dame pour se donner du relief, et elle a été accréditée par Lucien qui, pour bien des raisons, ne pouvait manquer d'y croire.

Avec Lucien, les choses traînent peu : à l'été Mme Joubberthou est installée au Plessis. Cela explique l'espèce de solitude qui s'y est faite et pourquoi Elisa s'en est peu à peu écartée. Fontanes y vient encore, mais dans quel esprit, on va le voir par une curieuse lettre à Elisa : *Vous savez d'avance, mon aimable et excellente amie, lui écrit-il le 12 vendémiaire (4 octobre), tout ce que je peux vous dire, car un coup d'œil suffit pour juger les masques ; la dame est belle, aussi coquette que belle, aussi avide que coquette. Ce règne-là peut ôté long et cher.*

Tous les symptômes d'une passion vive se lisent dans les traits et les discours du patron. Il est discret, mystérieux ; il concentre son bonheur, mais ce n'est pas là le compte de la dame : elle veut du bruit, de l'éclat et tous les avantages

¹⁰ Mariée en 1818 au prince Alphonse Hercolani, remariée en 1833 au prince Maurice Jablonowski.

productifs de l'affiche en règle. Son regard nous a bientôt appris que c'était elle qui tenait la cour et à qui on devait la faire. Cet orgueil est tout à fait plaisant. Du reste, je n'ai pas !'op mal joué mon rôle, car je sais déjà de la dame qu'elle a été la plus infortunée des créatures ; il ne tenait qu'à moi de pleurer, mais, d'un autre côté, le patron m'a dit qu'elle était la plus vertueuse des femmes ; il ne tenait qu'à moi de rire. Je n'ai fait ni l'un ni l'autre ; mais je me moque bien des deux in petto.

On doit jouer *Alzire*. Il est difficile d'avoir moins de grâce avec plus de beauté. J'avais envie de lui crier que la grâce est plus belle encore que la beauté, mais, pendant qu'elle répétait son rôle, on a prononcé votre nom et ce nom exprimait ce que je voulais dire. Quelque envie que j'aie de vous voir, je vous félicite de votre refus. Vous ne devez point paraître approuver, en vous montrant, ce choix qui fait bien regretter celui d'Espagne (la marquise de Santa-Cruz). Il paraît qu'on va s'entourer de quelques autres dames d'honneur, amies de l'amie de la rue de Grenelle. Je vous avoue que j'ai d'abord eu grande envie d'abandonner la place à la favorite et aux favoris ; mais j'ai jugé qu'on me taxerait d'impolitesse et de mauvaise humeur. Vous savez d'ailleurs que j'aime ces lieux qui me parlent de vous ; j'y reste donc, malgré les inconvénients, pour les souvenirs qui me sont chers.

C'est donc à présent autour de Mme Joubberthou, maîtresse déclarée, une société d'où naturellement se retirent les quelques femmes qui jadis y étaient attirées par Misa. Il n'y reste que les complaisantes en titre d'office, Mme Desportes, Mme Fréville, Mme Arnauld. Lucien n'avait point comme Joseph, des amis qu'il plaçât sur un pied d'égalité et de confiance ; le seul auquel, par reflet, il eût permis ce rôle, n'était plus retenu que par une sorte de respect humain ; ses conseils eussent été importuns, ses avis inutiles : Lucien, si roide avec les hommes et affectant une volonté qui ne pliait point, était, pour toute femme qui s'en donnait la peine, une proie assurée : ici il était sous le joug, bien plus encore que ne le pouvait penser Fontanes ; car, depuis deux mois (fructidor an X, août 1802). Alexandrine était enceinte.

À l'hiver, lorsque Lucien revint à Paris, il établit Mme Joubberthou dans une maison de la place du Palais-du-Corps-Législatif (Palais Bourbon) qu'il fit communiquer par un souterrain avec son hôtel de la rue Saint-Dominique afin de pouvoir constamment continuer la vie commune. Là naquit, le 4 prairial an XI (24 mai 1803), un enfant qui, le 5, fut déclaré à la municipalité du dixième arrondissement sous les noms de Jules-Laurence-Lucien. Le même jour, Lucien fit venir un prêtre nommé Périer qui, paraît-il, lui avait été procuré par le curé du Plessis-Chamant.

Lucien lui fit baptiser l'enfant et tira de lui ce certificat :

Je soussigné, ministre du culte catholique, apostolique et romain, certifie que ce jour, à neuf heures du matin, a été baptisé par moi un enfant du sexe masculin, lequel a été nommé Jules-Laurent (sic)-Lucien, né le jour d'hier à dix heures du soir, place du Corps-Législatif, n° 67, provenant du légitime mariage béni par moi suivant les rites du culte catholique entre le sénateur Lucien Bonaparte et dame Marie-Alexandrine-Charlotte-Louise-Laurence de Bleschamp, veuve de François-Jean-Hippolyte Joubberthon de Vambertie lesquels époux m'ont fait serment de ne pouvoir déclarer de suite leur mariage devant la partie civile à cause d'une nécessité politique absolue, en promettant de le faire si tôt qu'ils le pourraient sans danger. En foi de quoi j'ai délivré sur papier mort le présent certificat.

Signé : FRANÇOIS PÉRIER.

Paris, le 5 prairial an XI de la République française. (25 mai 1803.)

Outre *la nécessité politique absolue* qu'alléguait Lucien, il avait une raison majeure pour ne pouvoir valablement contracter mariage, c'était l'absence de pièces établissant le décès de M. Joubertou. L'on se procura à la vérité, par la suite, un certificat d'après lequel il serait décédé à Port-au-Prince le 26 prairial an X (15 juin 1802), mais, à ce moment, même cette pièce manquait ; si le délai d'ailleurs était suffisant pour qu'on procédât à de secondes noces, il pouvait sembler court pour une légitimation, bien que le cas ne se trouvât point prévu par le titre V du Code civil, promulgué le 6 germinal an XI (27 mars).

Mais rien n'avertit, rien n'arrête Lucien : à la domination que la femme exerce sur ses sens, sur son cœur et sur son esprit se joint à présent l'empire absolu que prend sur un homme tel que lui l'enfant, et plus encore le premier enfant male.

A deux jours près, ce mariage clandestin coïncide avec la mort du roi d'Étrurie, décédé à Florence le 7 prairial (27 mai). Louis Pr laissait une veuve, infante d'Espagne que Lucien avait connue durant son ambassade et qui, peu intelligente, assez mal entourée, fort accessible aux intrigants, allait se trouver régente durant la longue minorité de son fils, âgé de deux ans et demi. Il importait à la politique générale du Premier Consul, surtout au moment du renouvellement de la guerre avec l'Angleterre, que la Toscane — où était Livourne — suivît exactement son système. Une annexion immédiate à la République Italienne des territoires composant le royaume d'Étrurie qu'il venait lui-même de fonder, l'eût brouillé avec l'Espagne de laquelle il avait besoin. Un ministre accrédité à Florence serait impuissant contre certaines influences de cour, la reine d'Étrurie étant trop la fille de sa mère pour se passer d'un amant ou d'un mari. Ce serait donc l'amant qui serait le maître ; Napoléon prétendit que ce fût le mari et que ce mari fût Lucien. A son compte, c'était double bénéfice : il écartait Lucien de la France et le rendait utile au dehors. Une telle union d'ailleurs n'était-elle pas pour satisfaire toutes les ambitions que Lucien pouvait former ? Le rendre l'allié des Bourbons avec qui il s'était compromis en Espagne au point qu'il avait semblé prêt à tout leur sacrifier ; l'approcher d'un trône de façon qu'il n'eût plus, pour ainsi dire, qu'à s'y asseoir ; le faire, dans la patrie des arts, le successeur des Médicis, et dans la ville d'où son dix-huitième ancêtre, Guillaume Bonaparte, avait été chassé et proscrit, renouer ainsi la chaîne interrompue de la prédominance familiale, n'était-ce pas de quoi lui plaire ? Sans doute la femme était laide, contrefaite, bossue et boiteuse, presque naine, d'une figure qui prêtait à rire et d'un corps qui eût fait pleurer ; mais n'est-ce point assez de beauté à une femme si elle apporte une couronne, et Napoléon — qui n'épousait pas — avait-il à entrer dans ce détail ? Certes, il savait que Lucien avait une liaison, mais il n'avait pas la moindre idée qu'il eût contracté un mariage de conscience, et quant à la naissance de Jules-Laurence-Lucien, elle avait passé inaperçue.

Il fit donc la proposition à son frère sans soupçonner en rien qu'il pût le blesser : une telle offre lui paraissait, au contraire, pour flatter son amour-propre et exciter son ambition. Lucien, sans rien avouer du lien qu'il avait formé, se retrancha derrière les questions de convenance personnelle et d'agrément physiques, déclinant l'invite, la prenant en plaisanterie ; goguenardant, d'ailleurs ne rompant point en visière, ne refusant point formellement, laissant penser que quelque jour il céderait.

Le Premier Consul parut s'en contenter : s'il v eut de la part de Lucien une négation plus accentuée, Napoléon ne lui en garda pas plus rancune que de son opposition réelle ou prétendue à la cession de la Louisiane : car, au mois de messidor (juillet), lorsqu'il de déterminer l'étendue et l'importance des sénatoreries créées par le sénatus-consulte du 11 nivôse (4 janvier), Lucien fut désigné pour reconnaître celles auxquelles on devait s'attacher davantage, puisqu'elles comprenaient les pays nouvellement réunis.

Il part le 21 messidor (10 juillet) pour les bords du Rhin ; il marche accompagné d'une cour où ne figure point encore Alexandrine, mais où les peintres sont en nombre, car il se propose aussi dans ce voyage de compléter sa galerie par des achats de tableaux flamands : il a donc avec lui Chatillon, Thibault et Lethière, puis l'indispensable chirurgien Paroisse et, enfin, le législateur Sapey, l'homme qui avec Campi est le plus avant dans son intimité, son associé dès l'an VII pour des armements en course, son secrétaire particulier au ministère de l'Intérieur et à l'ambassade de Madrid, personnage énigmatique, qui, dès l'an IX, était en intimité d'affaires avec Joubert et qui, en tout ceci, a eu sans doute un rôle principal.

Ce voyage donne lieu à quantité de bruits tantôt c'est Bruxelles qui va devenir le siège de la sénaterie dévolue au frère du Consul ; il aura sa résidence dans le superbe hôtel de ;a Préfecture où il remplacera les archiducs, gouverneurs des Pays-Bas ; mais Lucien ne fait que traverser la Belgique : il passe le 25 (14) à Gand, où il a une conférence avec Napoléon et poursuit presque aussitôt sa route sur Aix-la-Chapelle ; le voici visitant les chefs-lieux du Mont-Tonnerre, du Rhin-et-Moselle, de la Sarre, cherchant un palais digne de lui : il n'en manque point en ce pays de fastueux électeurs que n'arrêtait point la crainte d'endetter pour leurs successeurs leur souveraineté viagère : rien qu'autour de Cologne, les châteaux de Poppelsdorff, d'Enterfang, d'Hergogsfreude, d'Augustsburg, de Falkenlust ; autant de châteaux autour de Munster ; autant autour de Mayence, de Trêves et de Coblenz. Lucien n'a qu'à choisir : mais ce n'est pas assez qu'il parcoure les palais des princes dépossédés, il pousse ses découvertes à ceux des princes régnants, du seul prince d'église qui, en Allemagne, ait échappé à la sécularisation, qui y ait gagné, avec le titre d'archichancelier de l'Empire, un singulier accroissement de territoire : il vient, à Düsseldorf, inspecter la célèbre galerie de l'Électeur, mais incognito [pour éviter toute cérémonie](#). Enfin il s'arrête à la sénaterie de Trêves, qui, avec la bagatelle d'un revenu annuel de 25.044 francs, donne pour résidence le château de Poppelsdorff, — une des plus belles habitations d'Allemagne, avec, au-devant, des avenues d'arbres séculaires, autour, des jardins qui ne sont point encore tous mis au goût du jour et qui gardent quelque souvenir de leur créateur, ce Joseph-Clément, étrange personnage, qui, mieux encore que M. de Brunoy, jouait aux belles cérémonies ; salons d'audience et de cérémonie, bibliothèque, cabinet d'histoire naturelle, théâtre, maisons de chasse avec la suite des massacres des cerfs pris par l'Électeur, tout le luxe et l'agrément que ces sortes de princes mettaient en leurs demeures, mais point de meubles : ils ont été enlevés en 1792 à l'approche des Français, et c'est à peine si l'on en a rapporté quelques-uns lorsque l'Électeur a prêté le château à sa sœur, l'archiduchesse Marie-Christine, chassée de la résidence de Bruxelles : un plaisir de plus pour Lucien qui se plaît au mobilier et qui, non content des magnificences qu'il possède, fait constamment travailler, au dire des journaux, [les artistes les plus distingués de l'École française, la seule qui existe aujourd'hui](#).

Le don de la sénatorerie de Trêves ne peut certes passer pour une marque de défaveur, mais Napoléon fait plus : à peine son frère est-il revenu des bords du Rhin qu'il pense à lui conférer la charge de trésorier du Sénat en même temps qu'à Joseph celle de chancelier. Ce sont des plus grandes de l'État et des mieux rentées ; mais, à l'exemple de Joseph, pour les mêmes motifs, parce qu'il ne veut point compromettre en quoi que ce puisse être *ses droits* à l'hérédité, Lucien refuse. Le Premier Consul insiste ; ses frères s'obstinent et il en résulte entre lui et eux *une extrême froideur*. Joseph à son ordinaire se retire à Mortefontaine pour y boudier ; Lucien fait la navette entre le Plessis, Mortefontaine, Paris et une campagne en Normandie près de Thiberville où il paraît faire avec Alexandrine un voyage d'amoureux.

Un refroidissement s'est produit, nul doute ; mais, de là à une brouille, comme Lucien a voulu le faire croire, il y a loin ; de là à une hostilité remontant à l'époque de la rétrocession de la Louisiane et inspirée au Premier Consul par les opinions républicaines de son frère, il y a plus loin encore : Lucien a été le principal artisan du Consulat à vie et des institutions établies par le Sénatus-consulte de thermidor. Il a été récompensé de son intervention dans les discussions du Concordat et de la Légion d'honneur, par la dignité de membre du Grand conseil et par celle de sénateur. Depuis la rétrocession de la Louisiane, il a accepté la sénatorerie de Trêves, et, s'il a refusé la charge de trésorier du Sénat, c'est qu'il la trouvait médiocre et qu'il visait à mieux. Il n'est question là ni de scrupules républicains, ni de scrupules patriotiques ; et si la politique a refroidi Napoléon pour un moment, le passé démontre combien peu durent ses rancunes.

Ce qui devient sans remède, le voici : c'est en fructidor an XI (septembre 1803) que Lucien a refusé la trésorerie du Sénat ; c'est tout de suite après qu'il est intervenu avec Joseph dans le mariage clandestin de Paulette et il s'en est mêlé surtout pour affirmer son indépendance, pour susciter dans la famille une révolte de plus contre l'autorité du Consul, pour préparer les voies à la manifestation qu'il va faire. Vendémiaire (an XII) passe ainsi et, après deux publications faites à bas bruit, le 3 brumaire (26 octobre), Lucien épouse à Chaînant, par-devant l'adjoint Bloguet, Marie-Laurence-Charlotte-Louise-Alexandrine de Bleschamp, veuve Jouberton (sic). Les témoins sont Jean Noiret, sous-inspecteur des forêts nationales à Senlis ; Sambuc, agriculteur, demeurant à Chaulant ; Culonieux, se disant cultivateur, domicilié rue de l'Université, n° 299, et un médecin, le citoyen. Thibaut, habitant rue Mazarine.

Il n'est énoncé dans l'acte, ni que les publications aient été faites à Paris où, aux termes de l'article 407 du Code civil, est fixé le domicile de Lucien sénateur ; ni que les ascendants des époux majeurs aient donné leur consentement, ou qu'ils aient été consultés par acte respectueux aux termes de l'article XI, décrété le 26 ventôse an XI (17 mars 1803), promulgué le 6 germinal (27 mars).

Cet acte n'est point seulement acte de mariage, il est acte de légitimation : *Lesdits époux, y est-il dit, ont à l'instant déclaré reconnaître pour leur légitime fils Jules-Laurence-Lucien Bonaparte, né à Paris le 4 prairial an XI, inscrit sous la date du 5 du même mois dans les registres de l'état-civil du dixième arrondissement*¹¹.

¹¹ Il est à remarquer que cet enfant a été constamment désigné par la suite sous les prénoms de Charles-Lucien-Jules-Laurent.

Ce sont, là les faits, tout le reste est légende : à moins d'admettre, de la part de l'officier de l'état civil de Chamant, des faux en écriture publique qui l'eussent conduit aux galères, il est acquis, par le texte de l'acte, que les publications légales ont été faites à Chantant les 23 et 30 vendémiaire ; donc, Lucien avait bien l'attention de se marier à Chamant et non à Paris ; il n'a pu penser à [ordonner](#) au maire du dixième arrondissement de Paris de se transporter à son hôtel avec les registres de l'état civil afin de l'y marier : car ce maire, le citoyen Duquesnoy, bien qu'il eût été un des collaborateurs de Lucien au ministère de l'Intérieur, ne pouvait, si dévoué qu'il fût, célébrer un mariage, hors de la maison commune sans que les publications légales eussent été faites, sans que les parties eussent justifié du consentement des ascendants. A Chamant, Lucien put obtenir qu'un adjoint d'une commune rurale de deux cent soixante-quatre habitants passât, dans son ignorance, sur les formes prescrites : il ne l'aurait pu à Paris. Il n'est point davantage exact que Napoléon ait fait intimer au maire de ne point déplacer ses registres, de ne point recevoir un acte hors de la maison commune et sans que les formalités légales aient été remplies. L'eût-il fait, il eût simplement épargné à ce maire, par cet avertissement, les mois de prison et les grosses amendes qu'il eût encourus ; — mais il ne l'a point fait, car il a conservé ce maire en fonctions, lui a accordé des distinctions et des faveurs.

De même, l'anecdote que Lucien a rapportée et qu'il a fait répandre au sujet du maire-curé de Chamant, célébrant d'abord comme maire le mariage civil et donnant ensuite comme desservant la bénédiction nuptiale, est certainement controuvée, car ce n'est point le maire, mais l'adjoint qui a formé l'union civile — l'acte le prouve ; — et si, d'autre part, le certificat délivré le 5 prairial an XI par le prêtre Périer relate des faits véritables, Lucien et Alexandrine ont déjà reçu alors le sacrement de mariage ; ils n'ont donc pu, à peine de sacrilège, le recevoir une seconde fois le 3 brumaire an XII.

Au reste, l'inexactitude volontaire des souvenirs de Lucien se trouve démontrée par ce seul fait que, à dix reprises différentes, il affirme que son mariage religieux a précédé de plus d'une année son mariage civil, tandis que cinq mois seulement séparent l'un de l'autre. Il n'est point difficile de voir que c'est à dessein, avec un propos formel et dans un but certain, qu'il embrouille ainsi la chronologie. C'est le seul moyen de donner un semblant de base à son apologie, de passer sur ses actes un vernis républicain, d'attribuer à des dissentiments politiques une brouille qui est essentiellement d'ordre intime et familial, d'en dissimuler enfin le motif unique, mais capital et définitif et, par là c'est rejeter la responsabilité sur son frère alors qu'elle lui incombe tout entière.

Napoléon ne put manquer d'avoir presque aussitôt connaissance du fait accompli ; mais les détails que donne Lucien sur la manière dont son frère en prit la nouvelle se trouvent encore contredits par des dates formelles : ce ne peut être à Malmaison, dans un concert, où, à l'annonce du mariage, le Consul aurait fait scandale, imposé silence aux musiciens et se serait écrié à la fin : [Sachez que Lucien a épousé sa coquine](#) ; car, du 1er au 10 brumaire (24 octobre-2 novembre), Bonaparte n'était point à Malmaison, mais à Saint-Cloud.

De Malmaison, il n'a pu envoyer Murat chez Lucien pour lui proposer de rompre son mariage, d'abord parce qu'il n'était pas à Malmaison ; ensuite parce que Murat nommé le 15 vendémiaire (8 octobre) président du collège électoral du Lot, parti pour Cahors au commencement de brumaire (26 octobre), s'y trouvait encore le 18 (10 novembre) lorsque Napoléon était lui-même parti depuis sept jours pour Boulogne. Par suite, Murat n'a pu tenir à Lucien les discours que celui-

ci rapporte en notant les attitudes, les gestes, les gasconnades, les hésitations et les affirmations de son beau-frère.

En réalité, les choses ont pris une tournure tout autre que celle que Lucien leur donne Napoléon, [outré de la conduite de son frère](#), avait eu d'abord la pensée d'user de rigueur contre lui et contre la femme qu'il avait épousée ; mais il connaissait assez Lucien pour savoir qu'avec lui les moyens de contrainte ne réussiraient pas : ordonner, sur un fait privé, l'arrestation d'un sénateur, membre du Grand conseil de la Légion, eût été non seulement un acte d'arbitraire qui eût soulevé l'opinion, mais un attentat contre un des grands corps de l'État ; engager un procès en cassation de mariage eût été un scandale inutile, car Lucien se serait défendu, et, légalement, il ne pouvait être contraint qu'à réparer les omissions qui entachaient son mariage de nullité ; encore, rien ne prouvait que Mme Bonaparte la mère fût disposée à intervenir, et Napoléon était sans droit pour le faire en son propre nom. Lucien, dès ses premiers engagements avec Mlle Boyer, avait affirmé cet adage qu'il ne cessa de proclamer toute sa vie : [Que tout homme d'honneur doit être et doit toujours rester l'unique régulateur, le pontife suprême du sanctuaire de sa vie privée](#). Il avait assez aimé Mme Joubertou, surtout il avait assez aimé le fils qu'il avait eu d'elle pour vouloir un mariage qui rendit ce fils légitime : ce n'était point par des violences, qu'on le ferait revenir.

De plus, il était dans le caractère de Lucien d'aimer à étonner : il était dans sa nature d'affirmer, en toute occasion, son indépendance et, si le Consul aimait à taquiner Lucien par des paroles, Lucien se plaisait à taquiner le Consul par des actes. Plus Napoléon se montrait contrarié par ce mariage, plus Lucien était disposé à l'afficher. N'était-ce point ce qu'il faisait, lorsque, non content de montrer sa femme aux grandes représentations des théâtres, il la promenait les jours de fête dans les endroits où s'assemblait le petit peuple, et que, loin de repousser les ovations, il paraissait les provoquer ? Engager directement la lutte avec un homme qui manquait autant de mesure ; qui, lorsqu'il s'était égaré dans une fausse voie prenait comme un plaisir à s'y enfoncer davantage, s'il y trouvait une occasion de braver et un prétexte pour se mettre en avant, t'eût été non seulement dangereux, mais maladroit. Napoléon donc, après avoir, au premier coup, sous l'influence de sa colère, pensé aux violences, se modéra et adopta une tactique toute différente. Il estima que, après un temps passé où il aurait satisfait son esprit de taquinerie, Lucien mettrait en balance ce qu'il perdrait en s'obstinant et ce qu'il gagnerait en cédant, et que, ramené adroitement, il consentirait à des concessions suffisantes pour permettre un semblant d'accord.

Un seul homme pouvait — dans une mesure exercer quelque influence sur lui : c'était Joseph en sa qualité de chef de famille. A la vérité l'on peut se demander si Lucien, en se plaisant à lui reconnaître cette supériorité en quelque sorte physique, ne se donnait point un moyen de faire céder son frère à sa supériorité intellectuelle et de quel côté dès lors se tournait l'influence ; mais, puisque la mère n'avait aucune action sur lui, que, depuis les jours lointains d'Ajaccio, elle était disposée à trouver bien tout ce qu'il faisait, à le regarder en toute occasion comme le sacrifié, à prendre parti pour lui envers et contre tous ; puisque l'autorité de Napoléon était nulle et que, plus il tenterait de l'exercer, moins Lucien serait disposé à céder, il n'y avait qu'à essayer de Joseph. Joseph était convaincu de la sottise qu'avait faite Lucien et des conséquences graves qu'elle pouvait avoir pour la famille et pour lui-même. C'était tout le système d'hérédité compromis. [Car, disait-il, comment prétendre assurer des droits sur la France, présenter à ses respects, y faire régner peut-être un jour le fruit d'une union](#)

qu'un mariage tardif a seul légitimé ! — Il semble, s'écriait-il encore, que le destin nous aveugle et veuille, par nos propres fautes, rendre la France à ses anciens maîtres !

Nul intermédiaire ne pouvait clone être mieux choisi. Il reçut mandat de déterminer Lucien à écrire au Consul une lettre dans laquelle il s'engagerait à ne pas laisser porter son nom à sa femme, à ne pas la présenter dans sa famille et à attendre que le temps et les événements lui permissent, à l'égard de son mariage, une publicité légale qu'il promettrait d'ailleurs de ne jamais lui donner qu'avec l'autorisation du Premier Consul. De son côté, Napoléon consentirait à recevoir son frère Lucien comme si rien d'extraordinaire n'était arrivé, l'inviterait après cette entrevue à un spectacle à Saint-Cloud et trouverait bon que la femme de Lucien vécût chez son mari.

Les instructions ainsi données, Joseph entama la négociation et réussit à obtenir la lettre que le Premier Consul avait exigée. Mais, d'une part, cette lettre ne répondit point à ce que Napoléon en attendait ; d'autre part, dès le jour même qu'il l'avait écrite, Lucien eut une façon d'en tenir les engagements qui ne laissa au Consul aucun doute sur ses intentions. Voici d'ailleurs comment lui-même les expose dans une lettre qu'il écrit à Joseph : Je reçois votre billet d'invitation pour aller dîner chez (vous) à Paris. Je ne conçois pas que vous puissiez désirer que je m'avilisse au point de supporter une fête de famille dont ma femme et mon fils sont exclus. Le mariage de votre frère a fait un tel éclat, grâce au scandale du Consul, que j'ai cru devoir en avertir Elisa, Caroline et Louis. Voici les réponses des deux derniers. Bacciochi vient de me dire de la part de la première qu'elle attendait votre exemple... Si vous aviez été à ma place et moi à la vôtre, croyez-vous que j'aurais voulu servir de prétexte à l'humiliante indifférence de la famille envers vous ? Dans la position forcée où je suis, rejeté par une famille que j'ai servie et honorée, je n'aime point les fêtes et je vous prie de croire à mon regret de ne pouvoir répondre à votre invitation ; au reste, je ne regrette que la lâcheté que j'ai eue d'écrire au Consul que ma femme ne porterait pas son nom de famille ; tout le monde s'empresse de l'appeler de ce nom et ma promesse est illusoire ; puissent toutes les femmes qui s'appellent ainsi l'honorer autant que (Christine) et Alexandra ! Mais ma femme, mon fils, mes filles et moi, nous ne sommes qu'un et je crois que le public qui nous observe nous juge tous dans cette occasion.

L'aveu est formel : non seulement Lucien faisait porter à sa femme le nom de Bonaparte mais il réclamait pour elle, et avec quelle hauteur, sa place dans la famille. Ce n'était donc point Napoléon qui avait rompu le pacte, mais Lucien. Néanmoins, l'on peut penser qu'en agissant sur l'amour-propre et sur la faiblesse de Joseph, Lucien parvint à lui démontrer que c'était Napoléon qui avait failli aux promesses dont lui, Joseph, avait été le dépositaire ; qu'il l'amena à recevoir sa belle-sœur, à la faire recevoir par Julie, et qu'une partie de la famille suivit cet exemple. Bernadotte et sa femme s'y empressèrent. Une telle discorde dans la maison consulaire était en effet pleine de promesses pour eux.

Tel qu'était le Consul, il devait se lasser fort promptement d'une opposition directe qui, de familiale, devenait politique et, soit qu'il l'eût fait signifier à Lucien, soit que celui-ci eût compris de lui-même que les choses ne pouvaient durer sur ce pied, un mois au plus après son mariage, son départ fut décidé. Avant de s'éloigner, il fit des dispositions qu'on peut appeler matrimoniales et qui devaient suppléer au contrat de mariage : Par une donation en date du 6 frimaire (28 novembre), il assura à Alexandrine de Bleschamp, son épouse, une rente

viagère de 50.000 francs, payable du jour de son propre décès jusqu'au jour du décès de ladite dame, et par une autre donation du même jour il constitua à Anne-Hippolyte-Alexandrine Joubertou, fille de sa femme, une dot de 150.000 francs, payable à son mariage ou à sa majorité. Il partit six jours après (le 12 frimaire, 4 décembre). [Je vais à Florence, Rome et Naples](#), écrivit-il à Joseph. [J'ai écrit à Méchin](#) (alors préfet de la Roër qui était de sa sénatorerie) [de faire présenter Bernadotte comme candidat au Sénat. Ne faites rien pendant mon absence pour me rapprocher du Premier Consul. Je pars la haine dans le cœur. Je laisse à Paris un courrier à vos ordres que vous pourrez m'envoyer en cas d'événement.](#)

Ainsi se trouvait posée pour Lucien, presque telle qu'il l'avait décrite jadis, la situation dont, cinq années auparavant, il avait fait l'objet d'un roman. A lire *Id Tribu indienne*, sans en regarder la date d'impression, on serait tenté de penser que Lucien a voulu y donner, sous couleur d'histoire romanesque, des déclarations de principes et des allusions à sa propre aventure ; mais non ! Par une sorte de prescience dont il n'est guère d'exemple, c'est cinq ans avant ces événements, c'est en l'an VII de la République qu'il a écrit et qu'il a fait imprimer chez Honnet, rue du Vieux-Colombier, n° 1160, ce livre où il fournit la clef de son caractère et où il affirme les règles qu'il a imposées à sa vie. Pour se convaincre qu'il n'y a point eu supercherie, ce n'est point assez de la date de l'an VII imprimée au titre, on veut être assuré que mention en fut faite alors dans les journaux spéciaux d'ailleurs la dédicace à ÉLÉONORE B... marque d'une façon certaine l'époque où il a été composé. *Éléonore* est un des noms que Lucien se plaisait à donner à sa première femme, qu'il appelle d'ordinaire Christine et qui en réalité se nommait Catherine. B... ne peut être que BOYER. C'est donc à sa femme, morte l'année suivante, que le citoyen L. B. [a dédié son premier essai littéraire en souhaitant qu'il pût quelquefois occuper agréablement ses loisirs.](#)

Aucune incertitude sur la date de publication ; aucune sur l'époque où le livre a été écrit, et pourtant voici, telle qu'il est nécessaire de la présenter, car peu de gens ont lu la *Tribu indienne*, l'analyse de cette histoire confuse où abondent les épisodes bizarres, et où l'auteur, copiant le style et quelques-uns des effets de Bernardin de Saint-Pierre, lui emprunte un vocabulaire découpé dans cette Chaumière indienne où déjà Napoléon, au temps d'Auxonne, avait puisé tant de locutions pour son discours à l'Académie de Lyon.

Le vieux Milford, riche négociant de Plymouth, dévoré du désir d'accroître ses biens, déjà immenses, a élevé son unique dans un esprit purement mercantile. Il ne lui a fait apprendre que les quatre règles, la géographie de l'Archipel indien et la langue orientale des Malais. [Il voit avec ravissement ce fils répondre à ses espérances : il sourit à sa stupidité.](#) Edouard Milford est en même temps d'une beauté rare : [il est revêtu d'un corps de Ganymède.](#)

Son père se détermine à l'envoyer à Java sur un de ses navires qui, par un singulier hasard de plume, se nomme le *Belléophon*¹². Le *Belléophon* relâche à Ceylan. Le jeune Edouard va se promener dans une forêt où il pense trouver de la cannelle et, des pierres précieuses ; il s'y égare et, lorsqu'il revient au bord de la mer, le navire a disparu. Il sait que le point de l'île où il se trouve est habité

¹² C'est, on le sait, le nom du vaisseau anglais sur lequel seize années plus tard, Napoléon vint en souverain réclamer l'hospitalité du peuple britannique et d'où il sortit prisonnier.

par les Ténadares, peuplade extrêmement féroce, qui fait aux Portugais et à tous les *Européans* une guerre acharnée. Tout prisonnier *European*, est sacrifié aux Dieux par les Brame toujours altérés de sang. Éperdu, Edouard s'enfonce dans la forêt où soudain il se heurte à une femme endormie. Couchée sur une peau d'éléphant, sa tête repose sur un carquois ; ses cheveux aussi noirs et plus polis que l'ébène sont noués en tresses irrégulières ; un vêtement de toile des Indes, fixé sur son épaule gauche par un nœud de perles, dessine la forme d'un demi-globe, s'échappe sous la pente de l'autre qu'il n'ose pas couvrir et, se réunissant en écharpe au milieu du corps, descend jusqu'aux genoux en replis ondoyants. Edouard pousse un cri d'admiration. La belle Indienne se réveille saisit son arc, s'éloigne, ajuste la flèche et présente la mort à l'audacieux. Edouard la supplie de le sauver ; elle s'attendrit et le conduit à une grotte : *Etranger*, dit Stellina, voici la Frotte de l'hospitalité ; jamais mortel n'osa pénétrer dans ces lieux... Je te donne jusqu'à demain pour réparer tes forces. Les cocos nourrissants, les albâtres aux fruits rouges ciselés, les sagous farineux t'environnent et l'eau désaltérante est près de toi... Adieu, bon étranger, je désobéis à mes dieux pour te sauver la vie... Au delà des mers, souviens-toi quelquefois de la fille de Ceylan. Elle s'éloigne tout occupée du jeune homme blond et quand elle arrive près du palais de son père, l'Itobar, c'est-à-dire le chef des Ténadares, elle voit trois Anglais qui, comme Edouard, se sont égarés et n'ont pu rejoindre le navire. On va les sacrifier : *Amis*, s'écrie-t-elle, ce ne sont point des Portugais. Mais les prêtres ne lâchent pas leur proie. Alors, terrible comme la tempête, Rianir s'élançe au milieu de la place, suivi des cyclopes de Fétan. Il arrête les victimes soulevées, brise leurs liens, les pousse auprès de l'Itobar, et l'œil plein de rage : *Fût-ce le grand Brama*, dit-il... *ces trois hommes m'appartiennent et je les donne à Stellina*. Et il agite dans les airs sa redoutable mas-mue, et les prêtres, tremblant devant lui comme devant le génie de la mort, fuient et se précipitent dans le temple qu'ils ferment à la multitude. Rianir, comme on pense, est amoureux de Stellina, laquelle, après avoir sauvé les Anglais, retourne à la grotte pour voir le jeune Edouard et sent bientôt qu'elle l'aime furieusement. La mère de Stellina, très inquiète qu'elle soit ainsi, va trouver le Grand brame, lequel prétend marier Stellina à un sien neveu et s'empresse de profiter des confidences qu'il a reçues. Il faut, dit-il, que Stellina consulte l'oracle, le Génie du mal : seule, la nuit, elle entrera dans le temple et, prosternée, elle sollicitera l'arrêt du dieu Vedra... Le colosse est placé au milieu de l'enceinte ; sa tête se cache dans la voûte ; un roc stérile lui sert de base, habité par l'image du tigre, du serpent et de toutes les bêtes féroces et venimeuses que l'attouchement de ses pieds avec la terre semble faire éclore. Le colosse est de bois de cyprès ; un de ses bras repose sur la Discorde et l'autre lance la Tempête. La Discorde accroupie sur le roc, enorgueillie de son ministère, prépare à l'envi le feu, l'or et le fer, éléments de son empire... La fille de l'Itobar a besoin de tout son courage. Prosternée au pied du roc, tous ses efforts pour chasser le jeune homme de sa mémoire sont inutiles.

Tout à coup le colosse s'ébranle, et ces paroles retentissent : *Fuis Rianir, l'ennemi des dieux. Avant trois jours, choisis un époux et je te rends à Brama*. Stellina choisit en effet un époux, mais ce n'est pas celui que le Grand brame a cru lui désigner. Elle va promener ses inquiétudes dans la forêt, espérant trouver dans les eaux cristallines un délassement agréable ; mais c'est auprès de la grotte de l'Hospitalité ! Au moment où elle sort de l'eau, un bruit léger la surprend ; c'est Milford : Un cri lui échappe... Le jeune homme craintif recule... Elle se resserre en elle-même, reprend le lin propice et court se réfugier dans le

bain qu'elle vient de quitter. Édouard l'a reconnue. Plus prompt que le trait qui fend les airs, il se jette entre elle et la fontaine, l'arrête, embrasse trois fois ses genoux chancelants et s'écrie : — Ô Stellina, tu m'appartiens.

Il faut passer la scène qui suit. L'auteur en décrit amplement tous les incidents, et ne néglige aucun détail.

A partir de ce point, on peut marcher plus rapidement. Rianir, qui aspirait à la main de Stellina, est assassiné par les affidés du Grand brame. Les amis de Rianir accusent les Portugais de ce meurtre, leur déclarent la guerre et s'embusquent autour de Colombo. Milford, qui s'est hasardé hors de sa grotte, est blessé par une flèche qu'on croit décocher à un *Européen* : heureusement, Stellina survient ; elle panse son amant, fuit avec lui vers le Pic d'Adam, et ils finissent par se réfugier à Colombo. Là autre intrigue : Fuentes, vice-roi de Ceylan, a pour confident un certain courtisane Arpos qui l'aide à mener une vie joyeuse. Arpos s'imagine que Stellina doit goûter le goût de son maître ; il pense de plus que la fille de l'Itobar est un otage précieux. Qu'a-t-il à faire ? A se débarrasser du jeune Édouard. Il ignore que Stellina est enceinte ; mais il ignore aussi que Milford, déjà las de la jeune Julienne, n'est demeuré son amant que dans l'intention d'enlever les trésors des Ténadares. Il fait venir Milford et désignant au jeune homme une table et Stellina — *Mon ami, votre choix est libre... prononcez ?*

Le tapis était caché sous les guinées et les portugaises... l'Anglais regarde et n'hésite plus...

Seigneur, elle est à vous, s'écrie-t-il, et je m'abandonne à vos soins.

Le marché à peine conclu, arrive à Colombo un Ténadare qui vient offrir une rançon immense pour la liberté de Stellina et qui, d'un coup de poignard bien appliqué, tue Milford. Là-dessus, bataille entre les Ténadares et les Portugais et, au moment où le vice-roi vainqueur rentre dans Colombo, mort de Stellina : *L'enfant qui déchirait son sein rendit ses derniers moments affreux.* Quant au Grand brame, il vécut longtemps encore ; mais, au lieu du sceptre, il n'obtint que le mépris et l'impuissance... *Dans tous les pays de la terre, les prêtres sont des artisans du crime et de l'erreur.*

Et le livre se termine ainsi : *Voilà mon Eléonore, le récit que je t'avais promis. — L'amour, aux fruits délicieux qu'il nous donne, mêle quelquefois des fruits empoisonnés... — La soif immodérée des richesses étouffe la nature, et l'or appelle tous les maux sur la terre qui le renferme.*

Heureux les pays sauvages inconnus aux nations policées de l'Europe et qui ne possèdent rien qui puisse attirer ses avides spéculateurs !

Ainsi, tout ce roman, si l'on en supprime les efforts vers la couleur locale, les épisodes galants, les combats à la hache, des déclamations contre les prêtres, n'a que cet objet : flétrir, avec la dernière énergie, l'homme assez lâche pour abandonner une femme qu'il a rendue mère.

En l'an VII, la *Tribu indienne* a paru sans gravures, sans aucun luxe d'art ni de typographie ; mais, en l'an XI, Lucien prépare une édition nouvelle et illustrée : il commande à P.-P. Prudhon une suite de compositions, dont certaines sont entre les plus gracieuses et les plus rares du maître. De ces dessins dont cinq sur dix

paraissent avoir été exécutées entièrement¹³ ; ces dessins qu'ont gravés, avec quel art et quelle justesse, Roger et Godefroy, il en est un qui présente la synthèse du roman, qui en élève au sublime l'idée maîtresse, qui, d'une façon inoubliable et sacrée, lui prêta un jour la vie et lui assure l'immortalité : c'est celui qui, dans l'œuvre de peintre, est généralement désigné sous le titre : *la Soif de l'or*. Marchant sur les corps prostrés de sa femme et de son petit enfant, un homme à la face terrible, aux yeux hagards, aux cheveux hérissés, court à l'autel du dieu qui donne l'or et qui fait riche. Pour s'emparer de cet or, il écrase ces êtres d'amour, d'innocence et de joie ; pour s'en emplir, il les piétine ; pour remporter, il les broiera et, s'il craint que ces douces voix qui rappellent dénoncent son rapt, il les étouffera à jamais. Égal, sinon supérieur en intensité d'expression, en hardiesse et en grâce, au dessin de la *Thémis*, la *Soif de l'or* présente cette particularité que, dans l'illustration, toutes les autres compositions étant explicatives et se rapportant nettement à un texte, celle-ci est purement allégorique ne se rattache à aucun épisode, contredit même le roman : il est l'expression complète non plus même du livre publié en l'an VII, mais de la situation posée en l'an XII.

Ces dessins et ces gravures ont été exécutés : donc, Lucien a préparé une édition nouvelle de la *Tribu indienne*. L'amour-propre d'auteur ne pouvait l'aveugler au point qu'il ne vît point la naïveté de la fable et le démodé du style ; les déclamations contre les prêtres étaient de nature à le gêner, lui, l'orateur soutien du Concordat ; mais ce qui emportait tout, à ce moment, c'était l'idée d'affirmer ses sentiments intimes, de prouver sa volonté de ne point céder, même pour un trône, la femme de son choix et l'enfant qu'il tenait d'elle¹⁴.

III

L'affaire de Lucien était grave : mais pour qui a suivi les querelles engagées entre les deux frères depuis leur extrême jeunesse et surtout depuis 1792, il n'y a point à s'étonner de la rupture. Napoléon conserve quelque espoir que les choses finiront par s'arranger ; mais, de Lucien, il pourrait prendre son parti, tandis que, par la conduite du dernier de ses frères, il est profondément atteint et mortifié.

Jérôme, on l'a vu, avait été, en qualité d'aspirant, embarqué sur le *Foudroyant* de la division La Touche-Tréville et il avait ainsi le 16 pluviôse an X (5 février 1802), assisté, de la rade, à la reprise de Port-au-Prince. Dès qu'il eut rejoint, au Cap, Leclerc et Paulette, ce fait d'armes lui valut le grade d'enseigne de vaisseau conféré provisoirement par Villaret. *J'ai cru, écrit l'amiral, devoir l'élever à ce grade d'après les talents qu'il a constamment développés depuis qu'il est près de*

¹³ C'est pour les amateurs de gravures que j'ai donné ci-dessus les passages du roman qui les a inspirés : ces gravures sont : *l'Hospitalité* ou la *Chasseresse* ; le *Sacrifice*, ou Rianir délivrant les prisonniers anglais ; *l'Oracle* ou Stellina aux pieds de l'idole ; la *Grotte* ; *l'Ingratitude* ou la *Soif de l'or*.

¹⁴ L'édition resta en projet et cela sans doute parce que Lucien ayant résolu de se retirer à Rome ne pouvait y venir précédé d'un tel livre. A défaut d'indications certaines, n'a-t-on pas le droit de penser que ces illustrations ont été commandées en brumaire en XII, qu'une partie en a été exécutée pendant le premier voyage de Lucien en Italie et qu'il a suspendu l'exécution des autres gravures lorsque, comme on le verra plus loin, il s'est déterminé à se fixer à Rome ?

moi. C'était moins de huit jours et Jérôme les avait passés à terre. Mais de cette terre il se lassa vite et, le séjour du Cap lui déplaisant. il obtint le 13 ventôse (4 mars) de retourner en France pour porter au Premier Consul des dépêches de Leclerc expédiées par le Cisalpin, le meilleur voilier de l'escadre. [Le général en chef, écrit Villaret, a témoigné le désir que ses paquets fussent confiés à un officier actif, intelligent et qui pût ajouter aux nouvelles qu'il apportait les détails qui lui avaient échappé.](#)

Après une traversée de trente-sept jours seulement, Jérôme entra à Brest ; il arriva à Paris le 24 germinal (14 avril) et descendit chez sa mère, rue du Mont-Blanc. Il eut tout de suite la confirmation de sa nomination d'enseigne ; mais il fêta si bruyamment son grade que, en quelques jours, le Premier Consul en fut assourdi et qu'il invita son jeune frère à aller attendre à Nantes que la corvette l'Epervier, sur laquelle il devait embarquer, fut terminée à la Basse-Indre, lancée et gréée. A Nantes, ville de plaisir et de commerce, habituée aux frasques des marins, à la vie opulente et dépensière des armateurs et des créoles, les fredaines de Jérôme feraient moins scandale qu'à Paris. Ce fut une joie que ce séjour : bals, dîners, fêtes de tous genres, chacun et chacune s'empressant à recevoir et à bien traiter le frère du Premier Consul. Jérôme ne voulut point être en reste et, l'Epervier lancé, le départ passant pour prochain, il donna le 21 messidor (10 juillet) une fête superbe [à ceux des habitants de cette ville chez qui il avait été accueilli.](#) Près de deux mois s'écoulaient ensuite sans qu'il se décide à prendre la mer ; vainement le Premier Consul lui écrit, le 18 thermidor (6 août), cette belle lettre : [Nommé enseigne de vaisseau, il me tarde de vous savoir sur votre corvette, en pleine mer, étudiant un métier qui doit être le chemin de votre gloire. Mourez jeune, j'en serai consolé ; mais non pas si vous viviez soixante ans sans gloire, sans utilité pour la patrie, sans avoir laissé de traces de votre existence. C'est n'avoir jamais existé ; il faut encore vingt-trois jours à Jérôme,](#) et, à peine en mer, sous prétexte d'avaries, il relâche à Lorient d'où il revient encore passer quinze jours à Nantes : ce n'est que le ter complémentaire (18 septembre) qu'il se détermine enfin à faire voile.

L'Epervier, avec son état-major, tel qu'on l'avait laissé composer à Jérôme uniquement de ses amis et de ses complaisants, avait plus les allures d'un yacht de plaisance que d'un navire de guerre où l'on apprend à servir. Halgan, excellent officier ayant déjà fait brillamment ses preuves, avait le commandement nominal ; mais il était loin d'être un chef sévère, et Meyronnet, Vincent et Gay, enseignes ou aspirants, n'étaient pour le frère du Premier Consul que des courtisans et des compagnons de plaisir. Meyronnet, qu'il connaissait du *Formidable*, remplissait les fonctions de confident intime et prenait déjà des airs d'aide de camp.

Après quarante-deux jours de traversée, Jérôme qui, peu satisfait de l'uniforme sévère de la marine, naviguait, paraît-il, en costume de capitaine des Hussards de Berchiny — culotte, dolman et pelisse bleu céleste avec gilet écarlate — arriva à Saint-Pierre de la Martinique. Halgan y tomba fort opportunément malade, en sorte que le Capitaine-général qui semblait avoir des ordres à cet effet ou dont le zèle devançait les instructions du ministre, [l'autorisa à remettre son commandement au citoyen Bonaparte et comme le grade de lieutenant de vaisseau devait être conféré à Jérôme en même temps que le commandement,](#) l'amiral Villeneuve lui en donna la commission provisoire (6 frimaire an XI, 27 novembre).

Puis, selon les intentions du Premier Consul, il lui prescrivit un voyage d'agrément dans les Antilles, et d'abord une visite à Tabago et à Sainte-Lucie. Quoique l'amiral le déclarât **pénétré de la noble émulation de rendre son nom aussi célèbre dans la marine qu'il était déjà fameux dans les fastes de la guerre et de la politique**, il avait été trop étonné par sa façon de servir pour ne point lui adresser une semonce, mais avec quelles précautions ! **En lui témoignant le désir de le voir un peu plus assidu à son bord**, écrit Villeneuve à Decrès, **je lui ai demandé s'il voulait être amiral comme M. de Penthievre ou comme M. de Tourville. Son choix n'a pas été douteux.**

Le 8 frimaire (29 novembre), l'*Épervier* mit à la voile pour Sainte-Lucie ; mais, deux jours après, il rentra, ramenant Jérôme fort souffrant. En allant, dans le fort de la chaleur, visiter le cratère de la soufrière de Sainte-Lucie ; Jérôme avait pris une sorte de courbature qui avait été suivie d'un accès de fièvre. Ce ne fut point grave, car, le 12, la fièvre avait cessé. Néanmoins, l'amiral, soucieux de sa responsabilité, estima qu'il fallait rendre à Jérôme des forces avant de l'expédier de nouveau et il l'envoya respirer **l'air des habitations**. Selon les souvenirs qu'on en a gardé à la Martinique, le remède fut souverain et la convalescence se passa gaiement : ce fut à ce moment que Jérôme contracta une étroite liaison avec la famille Lecamus, et s'attacha particulièrement le jeune Auguste Lecamus qui devint, avec Meyronnet, son compagnon inséparable.

Il se trouvait si bien de **l'air des habitations** qu'il n'éprouvait nul désir de reprendre la mer ; mais les ordres du Premier Consul étaient formels : il fallait au moins une apparence de ravi ration pour l'habiliter à recevoir l'avancement qu'on lui destinait : il partit donc au milieu de nivôse (12 janvier 1803) pour la Guadeloupe, où il passa une dizaine de jours. Au retour, il jugea à propos de s'arrêter à la Dominique, colonie anglaise ; il descendit à terre et reçut **avec dignité et convenance** des honneurs presque royaux. Estimant ensuite sa campagne suffisamment remplie, il prit ses mesures pour n'être plus dérangé de quelque temps : il fit entrer l'*Épervier* dans le Cul-de-sac, où il donna l'ordre qu'on en changât l'arrimage et qu'on repeignît **à l'huile** l'intérieur et les logements : c'était le rendre inhabitable pour un mois.

La pension de 30.000 francs par an que Napoléon lui faisait, ne pouvait, même en y ajoutant les appointements de lieutenant de vaisseau, suffire à Une vie aussi dispendieuse ; aussi trouve-t-on, de ce dernier séjour à Saint-Pierre, une suite de lettres de change, de 30.000 francs **chacune**, que Jérôme tire sur l'Ester, intendant de la maison du Premier Consul, à l'ordre de M. Rancé, trésorier général de la Martinique, dans la caisse duquel il puisait largement. Cela aide à comprendre que l'amiral Villeneuve estimât que le commandant de *l'Épervier* **avait rempli l'objet de sa mission en visitant toutes et chacune de nos colonies sur la même route** et qu'il aspirât à son départ. En revenant, passerait-il à Saint-Domingue ? L'amiral l'eût désiré : **mais, dit-il, le souvenir trop récent de la perte qu'il y a faite** (Leclerc) **lui a fait montrer quelque répugnance et je n'ai pas insisté.** (14 germinal, 4 avril.) Il comptait donc le renvoyer directement en France et le pressait de s'embarquer.

Mais Jérôme avait sur son retour des idées toutes différentes, qu'il ne jugeait point à propos de communiquer à son chef. **Je vais appareiller pour Saint-Domingue sous quinze jours**, écrit-il le 25 germinal (15 avril) à son frère Joseph. **Je compte y passer trois fois vingt-quatre heures et faire route pour la Nouvelle-Angleterre. Je remonterai la Delaware et mouillera à Philadelphie ; de là je me rendrai par terre à New-York et à Boston, d'où je ferai route pour France. Ma**

campagne aura été longue, très pénible et surtout très instructive pour moi. A mon retour, je commanderai une belle frégate, et si la guerre, que je ne désire nullement, se déclare, je serai en position de pouvoir en deux ans commander une belle escadre ou me faire tuer avec honneur. Si, comme je le crois, le bonheur de la famille ne me quitte point, je réussirai et vous aurez le plaisir de voir votre plus jeune frère digne du nom qu'il porte.

Le Premier Consul n'avait nullement autorisé cette fugue aux États-Unis ; il avait, au contraire, prescrit le retour direct en France, et la reprise imminente des hostilités avec l'Angleterre pouvant rendre le voyage dangereux, le rendait urgent. Villaret-Joyeuse, qui, comme capitaine général de la Martinique, avait nominalement autorité sur Jérôme et qui, depuis le commencement de germinal (fin mars), le suppliait en vain de partir, se détermina enfin à lui en donner l'ordre formel. Jérôme fit semblant d'obéir. Le 11 prairial (31 mai), il met à la voile ; mais, le lendemain, il rentre à Saint-Pierre. Dans le canal de la Dominique, il a rencontré un gros navire. Sa position et sa route me faisant préjuger, écrit-il, que c'était un de nos bâtiments de commerce, je mis en panne en assurant mon pavillon et ma flamme. Ce vaisseau couvert de voiles me passant en poupe sans en diminuer, je lui ordonnai de mettre en travers et de m'envoyer son canot ; mais, continuant sa route sans avoir égard à ma manœuvre et à mon invitation, je pris ses eaux en lui faisant tirer un coup de fusil dans ses voiles pour lui annoncer le désir que j'avais de lui parler. Il se mit dès lors en panne et, dès que je fus à portée de la voix, il m'annonça qu'il était anglais et bâtiment du Roi. Il m'a assuré que les affaires allaient au mieux et que tout était à la paix. Je me suis décidé, citoyen général, à rentrer à la Martinique pour vous annoncer cette bonne nouvelle.

C'était un cas de guerre ; le bâtiment anglais portait flamme ; Jérôme l'avait vu, comme tout l'équipage, et il ne pouvait ignorer que faire mettre en panne un navire de guerre est l'insulte la plus grave qu'on puisse faire à un pavillon. Villaret, affolé, lui écrit pour le *supplier* de partir : *Vous avez fait un coup de tête*, lui dit-il... *il faut que vous ne soyez plus à la Martinique lorsque les réclamations me parviendront. Ainsi, appareillez aussitôt ma lettre reçue, pour vous rendre auprès du Premier Consul, à qui il est indispensable que vous rendiez compte de cette affaire. Mettez à la voile, je vous en supplie, aussitôt ma lettre reçue, et si l'invitation ne suffisait pas, je vous enverrai demain l'ordre formel. Et le malheureux amiral, s'efforçant de justifier devant son subordonné cet ordre qu'il a l'audace de lui adresser, énumère tous les motifs qui rendent son départ nécessaire, toutes les conséquences qu'aurait un retard si la guerre venait à éclater et que le passage se trouvât, sinon impossible, au moins assez difficile pour qu'on n'y risquât point sans crainte une personne aussi précieuse. Votre séjour aux Antilles, sans gloire et sans utilité quelconques aurait, lui dit-il, le très grand inconvénient de tromper les vues du Premier Consul à votre égard, de vous arrêter dans votre carrière et d'étouffer les espérances que vous avez déjà données.*

Jérôme ne résiste plus : il part, mais c'est pour la Guadeloupe, où il s'arrête quinze jours. L'amiral lui écrit lettre sur lettre pour que, sans perdre une minute, il fasse voile pour France ; Jérôme ne s'y refuse point absolument, mais voici de quel ton : *Je reçois votre lettre, mon cher amiral ; nos avis diffèrent, mais je soumets volontiers ma manière de voir à la vôtre. Néanmoins, il se doit d'exposer ses raisons : la guerre va être déclarée d'un jour à l'autre ; les Anglais voudront s'emparer de lui comme d'un otage. Il ne voit qu'un moyen d'opérer son retour sans danger, c'est de faire naturaliser danois un bâtiment de*

commerce français et de s'y embarquer comme passager. Il ne refuse point de partir sur l'Épervier, mais s'il est pris, l'amiral en supportera la responsabilité entière. [Cette lettre prouvera que je l'avais prévu.](#)

De fait, la détermination de Jérôme n'a point varié et malgré l'amiral, malgré le Premier Consul, malgré la guerre déclarée, il n'a point perdu de vue le projet qu'il avait exposé à Joseph deux mois auparavant. Tout à la fin de messidor (milieu de juillet), il juge le moment opportun pour le réaliser. De son chef, il expédie sur France l'Épervier pour lequel il ne paraît point redouter les mêmes périls que pour lui-même et qui, parti trois mois après le moment fixé par l'amiral, cinquante-deux jours après l'ordre formel, ne manque point d'être pris par les croiseurs anglais ; puis, débarrassé de son navire, il s'embarque en personne sur un bateau-pilote américain et vient aborder à Portsmouth, d'où il gagne Norfolk en Virginie. Sa suite se compose de l'enseigne de vaisseau Meyronnet, son lieutenant sur l'Épervier qui a déserté son bord pour l'accompagner ; de Rewbell, fils de l'ancien Directeur — celui dont en l'an VII il a été question pour épouser Hortense, qui, officier de l'armée de terre, se place aussi dans une position peu régulière ; du jeune Lecamus, d'un médecin et de plusieurs domestiques.

Débarqué à Norfolk le 1^{er} thermidor (20 juillet), Jérôme arrive le 8 à Washington et, aussitôt, il dépêche Lecamus auquel il a conféré les fonctions de secrétaire intime, à la Légation de France, avec ordre au chargé d'affaires, le citoyen Pichon, de venir incontinent à son hôtel.

Pichon, quoiqu'il fût des nouvelles couches, avait près de dix ans de carrière, ayant été employé aux États-Unis de 1793 à l'an III et de l'an IX à l'an XI. Il ne manqua point d'éprouver quelque surprise en recevant d'un personnage dont il ignorait l'existence une sommation aussi impérative ; néanmoins, comme il savait par expérience que [tout arrive](#), il s'empressa de se rendre près du personnage qui s'annonçait comme frère du Premier Consul, [lui offrit les soins qui pouvaient lui être immédiatement nécessaires dans un pays étranger](#), et le conduisit dans une maison meublée meilleure que l'auberge où il était descendu. Cette maison, par malheur, était tenue par un nommé Barney qui, ayant, disait-il, servi quelque temps dans la marine française¹⁵, s'était de lui-même promu au grade de commodore, compatible déjà aux États-Unis avec la profession d'hôtelier, et qui jouait autour de la politique toutes sortes de rôles. Barney ne manqua point de se rendre, par des prévenances de tous genres, le guide, le complaisant et l'inséparable de Jérôme, et Pichon eut à en gémir.

A peine établi chez Barney, Jérôme fit savoir à Pichon qu'il avait envoyé son lieutenant Meyronnet à Philadelphie pour y nolisier un navire et qu'il comptait sur la caisse du consul en cette place pour payer les frais : le même soir, en effet, Pichon était avisé par le consul à Philadelphie que Meyronnet avait, moyennant

¹⁵ Joshua Barney avait, en effet, en l'an V — comment ? je n'en sais rien, — obtenu le grade de chef de division et il coin mandait les deux frégates la *Méduse* et l'*Insurgente* durant une croisière dans les Antilles et aux États-Unis. Comment ces frégates qui avaient fait partie de la division du capitaine de vaisseau Thomas avaient-elles reçu Barney pour commandant, je n'en sais rien, mais il résulte, d'une pièce authentique que, le 24 messidor an V, Joshua Barney, chef de division au service de la République, commandant les deux frégates la *Méduse* et l'*Insurgente* a tiré au Consulat général de la République française près les États-Unis d'Amérique, à Philadelphie, une traite de 5.500 livres tournois sur Perregaux et Cie pour les dépenses de ses deux frégates en relâche à Norfolk.

10.000 dollars, arrêté le navire *le Clothier* et qu'il s'occupait d'y faire les aménagements nécessaires. Le consul pria en même temps son chef de lui faire tenir les fonds.

Pichon n'avait aucune instruction relativement à Jérôme ; il n'avait aucune preuve certaine que le personnage qui se donnait pour le frère du Consul fût bien tel qu'il se disait ; néanmoins, il prit les engagements qu'on lui demandait ; mais déjà Jérôme avait changé d'avis : il ne voulait plus du *Clothier*. Ayant appris que le gouvernement américain armait des frégates pour la Méditerranée, il prétendait que le chargé d'affaires demandât qu'on lui en prêtât une ou, au pis, qu'on le reçut comme passager sur la première qu'on expédierait en Europe. Pichon, quoiqu'il estimât l'une des demandes aussi indiscrete et aussi inutile que l'autre, ne crut pourtant pas, vu l'insistance de Jérôme, devoir se refuser à présenter la seconde, et, comme il l'avait prévu, il éprouva, de la part du ministre des Affaires étrangères, un refus formel et motivé dont Jérôme se montra fort mécontent et qu'il lui imputa.

Tout cela n'avait pris que trois jours. Le quatrième, Jérôme partit pour Philadelphie, puis pour Baltimore où Joshua Barney, qui y avait son principal établissement, proposait de l'introduire dans la société.

Pichon était sur les épines : chaque jour perdu ajoutait des dangers nouveaux à la traversée de Jérôme et rendait plus difficile la situation du chargé d'affaires ; mais les observations qu'il essaya de présenter furent reçues de telle façon que le mieux qu'il eut à faire fut de garder le silence. S'étonnait-il que Jérôme se fût permis d'ouvrir les paquets adressés à la Légation et s'en plaignait-il, Jérôme lui répondait que ces paquets contenant une lettre à son adresse **il lui avait paru tout naturel de la prendre**. Exposait-il la nécessité d'un départ et indiquait-il les moyens d'échapper à la croisière anglaise : **Mon opinion diffère absolument de la vôtre sur les événements de mon départ**, répondait Jérôme ; **je me décide à attendre les ordres du Premier Consul... et j'expédie vers lui mon lieutenant qui me rapportera ses ordres et ceux du ministre de la Marine**. Enfin Pichon croyait-il de son devoir d'avertir Jérôme que M. Barney avec qui il s'était si intimement lié qu'il avait accepté son hospitalité à Baltimore, **était également mal vu par tous les partis, non point pour des raisons politiques, mais pour des raisons qui sont faites partout pour produire le même effet**, il s'attirait cette réponse : **Je vous remercie bien, citoyen, de l'intérêt particulier que vous voulez bien prendre à tout ce qui me concerne, surtout dans le choix de ma société ; mais j'ai un principe dont je ne m'écarterai jamais, c'est de ne juger les hommes que d'après leur conduite, et tant que le citoyen Barney sera à mon égard ce qu'il a été jusqu'ici, je ne changerai pas d'opinion sur son compte. J'ai assez de discernement, je crois, pour choisir la société qui me convient et quoique je sois peu instruit dans la langue de ce pays-ci, j'en connais parfaitement les mœurs et les usages, je saurai par moi-même comme je l'ai toujours fait, diriger ma conduite**.

Il ne restait plus à Pichon qu'à se taire et, pour éviter d'être obligé de se mêler désormais de Jérôme, il prétextait la santé de sa femme et alla voyager dans l'Ouest. Le *Clothier*, cependant, avait, conformément au contrat arrêté par Meyronnet, mis à la voile sur l'est, quoique nul passager n'y fût embarqué. Coût : 10.000 dollars, dont les traites couraient sur France avec engagement personnel de la part de Pichon de les acquitter au retour, si elles revenaient impayées.

Cela se passait le 23 thermidor (10 août) et, jusqu'au 30 vendémiaire an XII (23 octobre), Pichon reste sans nouvelles directes de Jérôme. Les journaux lui apprennent que, à Baltimore, il a dépouillé entièrement l'incognito, qu'il y mène la vie la plus fastueuse et la plus dépensière ; ce ne sont que récits des fêtes auxquelles il prend part et des amusements auxquels il se livre. Nul indice de départ.

Mais voici peut-être une occasion : la *Poursuivante*, frégate française, commandée par le chef de division Willaumez vient, en traversant la croisière anglaise, de mouiller devant Baltimore. Jérôme ne voudra-t-il pas en profiter pour retourner en France ? Pour l'attirer, Pichon lui remontre la nécessité qu'il soit présenté au président des États-Unis en même temps que l'état-major de la frégate, il lui écrit qu'une plus longue abstention peut inspirer des doutes sur sa personnalité, qu'il y a là une question de convenances d'aitant plus nécessaire à remplir qu'il s'est ouvertement laissé traiter partout comme le frère du Premier Consul.

Jérôme se décide donc à venir à Washington : il y arrive en compagnie du capitaine Barney et aussitôt fait appeler Pichon à son auberge. Pichon s'y rend, reçoit ses ordres, et, le lendemain, le présente au président. Jérôme se montre plein d'autorité et de condescendance, parle de la politique en homme qui la conduit et des bonnes relations qu'il désire que la France entretienne avec les États-Unis. Invité à dîner avec Pichon et Willaumez, il se conduit de manière à donner la meilleure opinion de lui.

Seulement, lorsque Pichon prétend lui insinuer que, la *Poursuivante* se trouvant au port, il est convenable qu'il s'y embarque et y prenne un emploi de son grade, Jérôme refuse nettement, alléguant que, ayant envoyé son lieutenant Meyronnet en France pour demander les ordres du Premier Consul, il est obligé de les attendre. Et lorsque Willaumez, ayant épuisé toutes les représentations, en vient à parler du droit de son commandement et d'un ordre formel d'embarquement, Jérôme oublie si complètement la subordination qu'il en résulte la scène la plus fielleuse.

La raison qu'il a de ne point partir, c'est qu'il va se marier et, le lendemain, il en fait part à Pichon.

A Baltimore, chez Samuel Chase, beau-père de Barney et politicien connu par ses malversations, il a rencontré une jeune fille, miss Élisabeth Patterson, — presque de son âge puisqu'elle est née le 6 février 1785 et lui le 9 novembre 1781 — dont il est devenu passionnément amoureux et qui, de flirt en flirt, l'a amené à l'épouser. Le père de cette jeune fille, William Patterson, de famille écossaise établie en Irlande, a émigré aux États-Unis en 1766, à l'âge de quatorze ans ; il y a fait le négoce, et, à la guerre de l'Indépendance, par de hardies spéculations sur les munitions et les armes, il a gagné une fortune de 100.000 dollars qu'il a ensuite augmentée considérablement par son industrie et ses placements : de miss Dorcas Spear, sa femme, il a eu plusieurs enfants, dont au moins un fils Robert, et cette fille *la Belle de Baltimore*. Belle, elle l'est eu effet et comme peu de femmes l'ont été : des traits d'une pureté, d'une grâce et d'une régularité parfaites, des yeux d'un brun clair étincelant, des cheveux noirs, un cou et des épaules merveilleux, une taille et des extrémités d'une finesse exquise, rien de la race anglo-saxonne, tout de cette race d'Érin, qui éclôt parfois en une beauté étrange et suprême, victorieuse et irrésistible. Il reste de miss Patterson un portrait par Gilbert Stuart où la fantaisie du peintre montre son visage sous trois aspects. de profil, de face et de trois quarts : il est impossible d'y trouver un

défaut, d'y noter une imperfection : c'est la beauté ! Et non point une beauté avec des lourdeurs, du gras, des rigidités de statue, mais une beauté pleine de vie, d'entrain, d'allure, brillante, éclatante, rieuse, la beauté *fast*, habituée à remporter tous les succès, à recevoir tous les hommages, à éveiller tous les désirs, experte, non point par la lecture des *Nuits* d'Young et des *Maximes* de La Rochefoucauld, mais par les déclarations partout recueillies et par la certitude de sa valeur. Épouser le frère du Premier Consul, cela n'était ni ordinaire ni commun et, en mariages transatlantiques, il était difficile de mieux débiter : les milliardaires le trouveraient encore acceptable. Élisabeth s'y employa. Lorsque Jérôme fit sa confiance à Pichon, les fiançailles étaient officielles : la demande avait été faite à M. Patterson par le ministre d'Espagne, le marquis d'Yrujo, et accueillie avec empressement ; le mariage était fixé au 11 brumaire (3 novembre), et Jérôme somma Pichon d'avoir *par convenance* à y assister.

En face, Pichon n'osa point résister et il se laissa *presque arracher son consentement pour se rendre à la cérémonie*, mais, rentré, après le départ de Jérôme, il réfléchit, comprit quelle responsabilité il encourrait, quelle sottise il commettrait, et prenant la plume, il écrivit à Jérôme, à M. Patterson et au commissaire des Relations commerciales à Baltimore : aux uns et aux autres, il déclara que tout mariage contracté sans le consentement formel de Mme Bonaparte actuellement vivante serait nul et de nul effet ; il énuméra les *qualités et conditions requises pour contracter mariage*, telles qu'elles se trouvent au titre V du Code civil, décrété, fit-il remarquer, le 6 germinal précédent (27 mars 1803).

A Jérôme, il fait observer *qu'il ne peut, sans exposer la personne qui est l'objet de sa préférence, et la famille respectable à laquelle elle appartient, passer outre les obstacles légaux qui empêchent son alliance*. A M. Patterson, il adresse l'extrait authentique du Code civil ; au commissaire des Relations commerciales, son subordonné, qu'il charge de remettre en mains propres la lettre destinée à M. Patterson, il enjoint, *au cas où, malgré ces dispositions, on passerait outre à une célébration, de faire, en son nom, à l'ecclésiastique qui y procéderait, une notification signée, portant purement et simplement les dispositions des lois françaises qui s'opposent à la validité de ce mariage*.

Le lendemain (6 brumaire, 29 octobre), Pichon reçoit cette lettre de Jérôme : *J'ai eu, citoyen, hier au soir communication de la lettre que vous avez écrite à M. Patterson ; j'ai vu avec peine que vous preniez des détours pour nuire à mes projets. La manière dont j'avais déjà reçu vos représentations devait vous engager à vous adresser encore directement à moi sans chercher des moyens qui ne conviennent point à votre caractère ministériel et encore moins à celui d'un homme loyal*.

Pichon s'attendait aux injures, mais avait-il atteint son Lut ? Il put le croire : à la vérité, le 21 brumaire (13 novembre), Jérôme, par bravade, lui annonce encore que son mariage sera célébré le 23 (15) et l'invite à y assister ; mais, dans la soirée du 22, Lecamus arrive, chargé par Jérôme de déclarer *qu'après mûre réflexion, il a rompu son mariage*, de réclamer toutes les lettres écrites à cette occasion et de prier le chargé d'affaires de ne point en écrire à son ministre.

D'où vient ce revirement ? D'abord, M. Patterson met obstacle à une affaire qui ne lui présente plus de garanties suffisantes et qui lui semble à présent une spéculation par trop risquée. Tant qu'il a cru que Jérôme avait atteint ses vingt et un ans, — ce qu'il s'était offert à prouver par sa commission d'officier, — que, par suite, il était libre de contracter mariage ; tant qu'il a ignoré la loi française et ses obligations, il s'est laissé éblouir par la perspective d'une telle union, et,

avec les idées en cours dans son pays, il a envisagé que sa fille, belle et riche comme elle était, faisait un parti fort souhaitable pour un Français, fût-il le frère du Premier Consul ; mais encore fallait-il que ce Français prit sa fille pour épouse et non pour maîtresse ! Pour rompre le mariage, il invita Betzy à aller faire un tour en Virginie, tandis que, de son côté, Jérôme partirait pour New-York.

Quant à Jérôme, en annonçant ce changement radical dans ses intentions, peut-être était-il de bonne foi. Peut-être aussi, se trouvant fort démuné d'argent, comptait-il profiter de la joie de Pichon pour se faire ouvrir la caisse. Sans doute, depuis le commencement de l'an XII, sa pension avait été doublée par le Premier Consul et portée à 60.000 francs ; mais il l'ignorait encore et, d'ailleurs qu'était cela près de sa dépense ? En trois mois, il avait dépensé 16.000 dollars (80.000 francs) sans compter les 10.000 dollars (50.000 francs) de l'affrètement du *Clothier* et il avait contracté des dettes immenses. Il demanda à Pichon un nouveau prêt de 10.000 dollars et celui-ci, bien que sa caisse fût vide, s'épuisa en efforts pour le lui procurer.

Il paya donc ainsi le voyage à New-York de Jérôme qui y passa quinze jours et revint le 10 frimaire (1er décembre) à Baltimore, d'où il annonça son retour par une nouvelle demande de fonds. *J'ai dans ce moment*, dit-il avec une suprême désinvolture, *quelques engagements à remplir*. Pichon n'avait en caisse, compris ses fonds personnels, que 2.000 dollars ; il en envoya mille et en promit deux fois autant dès qu'il aurait touché l'argent qu'il attendait. Convaincu que la question du mariage était définitivement réglée et que ces sommes devaient servir à liquider des dettes courantes et à préparer ainsi le départ, il se reprenait à espérer le retour de Meyronnet qui ne pouvait tarder et qui ne manquerait pas de le délivrer.

Il vivait dans cette confiance lorsque le 3 nivôse (25 décembre) il reçut ce billet de Lecamus : *Monsieur, j'ai l'honneur de vous annoncer, de la part de M. Jérôme Bonaparte que son mariage avec Mlle Patterson a été célébré hier soir. Il me charge aussi de vous mander qu'il attend avec impatience l'envoi de 4.000 dollars que vous devez lui faire. Ses engagements deviennent pressants et sa maison éprouvera bientôt des besoins. Il vous prie donc de vouloir bien lui faire passer cette somme le plus tôt possible.*

La veille, en effet, après la signature d'un contrat où la famille Patterson avait employé toutes les précautions pour rendre le mariage inattaquable et prévu tous les cas où il serait contesté ; où Jérôme s'était engagé à *donner à son union toute forme et validité d'un mariage parfait selon les lois régulières de l'État de Maryland et de la République de France*, où il avait stipulé que, *au cas où, malgré tout, une séparation interviendrait* (ce qu'à Dieu ne plaise !) *Élisabeth Patterson aurait la jouissance pleine et entière de tous ses biens à lui, réels, personnels et mixtes, présents et à venir*, après ce contrat, et moyennant une licence obtenue, le 6 brumaire (29 octobre) précédent, de la cour du comté de Baltimore, il avait été procédé au mariage par l'évêque catholique de la ville, le révérend Caroll.

Avec Lecamus, un autre Français y avait assisté, et c'était l'agent consulaire de France, Sotin, l'ancien ministre de la Police du Directoire, ancien ambassadeur à Gènes, échoué à Savannah comme sous-commissaire des Relations commerciales. Sotin, requis par Jérôme, pris entre son devoir et son ambition, persuadé que son refus de paraître au mariage et d'en signer l'acte n'eût rien empêché, convaincu que *le Premier Consul lui saurait peut-être plus de gré d'avoir témoigné à son frère des égards et de la considération que d'avoir fait à ce même frère une insulte grossière sans aucun bon résultat*, s'était prêté à ce

qu'on demandait de lui, quoique prévoyant très bien, dit-il, la disgrâce qui pourrait l'atteindre. Il ne s'y trompait pas : sa signature lui coûta sa place.

Ainsi, pour obtenir cette femme, Jérôme, avec ses vingt ans, n'avait reculé devant aucune promesse et aucun engagement. Il avait donné tout ce qu'il avait et promis tout ce qu'il n'avait pas, et l'entraînement, de sa part, avait été entier : mais on ne saurait penser que ce fût l'amour qui eût déterminé Mlle Patterson. Elle avait voulu ce mariage, malgré les avis de ses amis, malgré les remontrances de son père, malgré les déclarations de Pichon ; à tout elle avait opposé cette réponse [voulait bien mieux être la femme de Jérôme Bonaparte pour une heure que la femme d'un autre pour toute la vie](#), mais, ce qu'elle était devenue, elle comptait bien le rester, elle avait trop de confiance en son esprit et en sa beauté pour douter de son pouvoir et, au pis aller, comme elle était femme d'affaires, elle avait pris ses précautions.

Quel était pourtant au moment où le mariage s'accomplissait l'état d'esprit du Premier Consul ? A la distance où l'on était alors des États-Unis, avec les incertitudes de la navigation, les difficultés centuplées par l'état de guerre avec les Anglais, l'absence de communications régulières, les retards que Meyronnet avait subis et peut-être apportés dans sa traversée, Napoléon savait à peine depuis quelques jours que Jérôme avait quitté la Martinique : Meyronnet, porteur de la lettre du 18 thermidor an XI (6 août 1803), était arrivé en France vers la fin de brumaire an XII (novembre 1803) ; il ignorait naturellement lui-même tout ce qui s'était passé à Baltimore depuis son départ et il ne fut réexpédié qu'en pluviôse (fin janvier 1804). Il était simplement chargé des lettres par lesquelles le Premier Consul et le ministre de la Marine signifiaient à Jérôme qu'il eût à embarquer sur une bonne frégate française où il remplirait le service de son grade et serait porté en cette qualité sur le rôle d'équipage. Decrès ajoutait : [L'intention du Premier Consul est que, sous aucun prétexte, vous ne reveniez en France autrement que sur un bâtiment de guerre français, et, quelque occasion d'une autre espèce qui se présente pour votre retour, il vous est expressément défendu d'en profiter.](#) C'était, évidemment une allusion au projet ancien de Jérôme de nationaliser danois un navire de commerce français, mais, sans que Decrès s'en doutât, cette phrase devait fournir à Jérôme de singuliers moyens dilatoires.

A peine Meyronnet, muni pour son voyage de 3.000 francs sur la caisse de la Marine et de 4.600 francs sur la Grande cassette, était-il parti pour chercher le neutre sur lequel il devait s'embarquer [sous le nom d'Hippolyte d'Orvigny, négociant](#), que, par les journaux anglais, arriva la première nouvelle du mariage. [On lit dans quelques papiers anglais, disent les *Débats* du 28 pluviôse \(18 février\), que Jérôme Bonaparte, frère du Premier Consul a épousé à Baltimore Mme Elisabeth Patterson, fille aînée de M. William Patterson, riche négociant de cette ville et que le mariage a été célébré par M. l'Évêque de... On a débité depuis un an tant de fausses nouvelles sur le compte de Jérôme Bonaparte qu'il est permis de révoquer celle-ci en doute.](#)

Cette réserve prudente du rédacteur indiquait assez — étant donné surtout le précédent du mariage de Lucien — de quelle façon l'on s'attendait que le Premier Consul accueillerait le mariage de son jeune frère. Aussi bien la blessure n'était-elle pas cruelle et tout ne semblait-il pas combiné à dessein pour l'envenimer ? Ce n'était point assez que l'arrogance de Jérôme à l'égard de ses chefs et des représentants de la République au dehors, que son insubordination, que ses dépenses, que son sans-gêne vis-à-vis du trésor et de la cassette, que ses

fréquentations, ses amitiés, ses allures de prince de sang ; — tout cela, Napoléon l'eût pardonné avec cette inépuisable complaisance qu'il gardait à l'enfant gâté, si Jérôme, comme il avait eu l'esprit de le faire jusque-là avait continué à se proclamer sous la dépendance unique du Consul, à se réclamer uniquement de lui, à déclarer qu'il était prêt à exécuter ses ordres, même au moment où il enfreignait le plus audacieusement ceux qu'il avait reçus. Napoléon eût mis ces nouvelles frasques comme il avait fait des autres, sur le compte de l'extrême jeunesse, de l'ardeur insatiable, du tempérament extrême, et se fût rassuré sur le futur en pensant que quelque jour, ces défauts d'enfance se tourneraient en belles qualités d'audace, de décision et de vaillance. Mais, à présent, Jérôme, lui aussi, engageait son avenir, cet avenir dont Napoléon avait besoin, sans le consulter et malgré lui ; il heurtait de front ses projets et mettait sa volonté à lui en obstacle à la volonté de son frère. Tant que ce n'avait été que la police, la discipline, la loi même qui avaient été violées, Napoléon avait haussé les épaules et paru sourire, mais, à présent, il ne riait plus et Jérôme allait l'apprendre à ses dépens.

XIII. — LA LUTTE POUR L'HÉRÉDITÉ.

FRUCTIDOR AN XI. - FLORÉAL AN XII (Août 1803. - Mai 1804.)

Mobles de Napoléon pour affecter l'Empire. — Le successeur. — Les Bourbons. — L'Europe. — La Nation. — La conspiration anglaise. — Enlèvement du duc d'Enghien. — Sa mort. — Impulsion donnée par la conspiration. — L'adresse du Sénat. — Conversation avec Lecouteulx. — Idées de Napoléon. — La République impériale. — La succession telle qu'il la comprend. — Ses motifs — Impossibilité d'appliquer ses idées. — Obligation de revenir à la forme monarchique traditionnelle. — Difficultés qu'il rencontre. — Nécessité d'obtenir la renonciation de ses frères. — Joseph. — Offre de la Cisalpine, de la Suisse, de la Chancellerie du Sénat. — Joseph refuse. — Ce qu'il dit au Consul. — Ce qu'il dit à ses amis. — Napoléon joué par ses frères. — Rapprochement à l'affaire de Georges. — Position prise par Joseph. — Lucien. — Question préalable. — Impressions rapportées d'Italie par Lucien. — Son voyage. — Retour. — Mme Bonaparte s'entremet. Elle va partir en Italie. — Elle obtient que Lucien soit annoncé au Pape. — Lucien et Robert Patterson. — Lucien reste à Paris pour réclamer ses droits. — Louis. — Sa vie en l'an XI. — Idées. — Santé. — Projet de voyage en Dalle. — Départ pour Montpellier. — Séjour de six mois. — Retour. — Jalousie accrue. — Nouveau traitement. — Départ à Compiègne. Grossesse d'Hortense. — Napoléon-Charles. — Tendresse du père et de la mère. — Affection de Napoléon. — L'adoption. — Idées du Premier Consul. — La première et la seconde génération. — Sentiments de Joséphine. — Entrevues avec Joseph. — Démarche près de Louis. — Louis refuse. — Napoléon cède. — Dernière conférence avec Lucien. — Son départ. — Exaltation de Joseph et de Louis. — Joseph colonel envoyé à Boulogne. — Napoléon prend sa revanche. — Sénatus-consulte. — Détails de l'hérédité. — Joseph se soumet.

Tel qu'il était organisé par le Sénatus-consulte de thermidor, le Consulat à vie était encore une république, quoiqu'il fût entouré d'institutions monarchiques. Mais si ces institutions, de forme nouvelle en Europe, ayant pour objet de concilier l'ancien régime avec le nouveau et de fondre en une seule les deux Frances ennemies, ne pouvaient s'adapter qu'à un gouvernement personnel — et en cela, par la prépotence unique de Bonaparte, la monarchie au sens propre existait — c'était assez que le pouvoir entre ses mains fût viager, et qu'il eût conservé un simulacre d'élection pour qu'il se trouvât un abîme entre la monarchie consulaire d'ordre démocratique et les monarchies royales d'ordre divin. C'était à l'homme de génie, à lui seul, au héros, que la France s'était offerte et donnée. Ailleurs, c'était à une race, quel qu'en fût le représentant, que les peuples appartenaient. Le droit de désigner son successeur dévolu au Premier Consul n'avait en rien modifié cette situation au point de vue strict des principes. Pour qu'ils fussent sauvegardés, il suffisait qu'il y eût élection, l'électeur fût-il unique ; cet électeur unique n'agissait d'ailleurs qu'au second degré ; il avait été investi de son mandat par l'unanimité nationale ; il en était donc le représentant.

Il avait le droit de choisir ; donc, il avait la liberté et le devoir de donner son suffrage au plus digne. Mais ce plus digne — où qu'il le prit, dans sa famille ou en dehors d'elle — devait être apte à recevoir immédiatement la succession qui lui était déférée. Donc, il fallait de nécessité qu'il fût un grand de l'État, un homme fait, et sinon un égal pour le Premier Consul, au moins quelqu'un qui se rapprochât assez de lui pour qu'il pût son être son remplaçant.

Par suite, Napoléon consul n'avait nul intérêt à désigner un successeur, car c'eût été habiliter un rival. Aussi, après avoir vaincu l'opposition qu'il avait rencontrée dans les différents corps de l'État, après avoir obtenu, à la paix générale, le complément de pouvoir qu'il souhaitait et les institutions qui, à son avis, devaient l'entourer, ne se mon nullement pressé d'exercer le droit suprême qui lui avait été conféré.

Pour qu'il voulût prendre un successeur, il fallait qu'en même temps, il reçut un titre et une dignité qui supprimassent cette sorte de parité gênante entre son héritier et lui ; qu'il fût assuré de ne rencontrer chez ce successeur aucun des inconvénients qu'il pouvait redouter d'un homme d'État, en concurrence avec lui ; que, ni par l'Age, ni par l'intelligence, ni par les talents, ce successeur ne lui pût être un émule : par suite, c'était un enfant qu'il devait choisir ; mais en république, dans la forme consulaire, une telle désignation était impossible ; elle devenait naturelle et normale dans une monarchie.

Donc, pour cette cause seule, la Constitution consulaire, déjà modifiée quatre fois depuis le 18 brumaire, devait recevoir une suprême modification qui achevât de transformer en autocratie transmissible l'espèce d'aristocratie parlementaire imaginée par Sieyès.

Il était sans doute d'autres causes : en affectant un titre nouveau et un *grade* supérieur, Napoléon ne recevrait, à vrai dire, ni un pouvoir plus ample, ni une autorité mieux définie ; mais ce titre usité en Europe le classerait dans la famille des rois, l'égalerait aux souverains d'ancien régime pour l'appellation, pour les insignes, pour ces ornements extérieurs qui sont la parure du trône et qui en font la vanité. L'on ne saurait dire qu'il y fût insensible : il avait le goût de la représentation ; il lui plaisait dès lors de figurer dans des cortèges, et la richesse des uniformes l'éclat des costumes, la splendeur des décors lui paraissaient inséparables de la majesté et de l'étendue du pouvoir. Était-il, par le temps, trop près de la royauté pour en dédaigner les pompes ? Croyait-il ce faste nécessaire pour frapper l'imagination des peuples et alimenter l'industrie nationale ? Était-ce, chez lui, survivance d'un atavisme italien, épris des formes et des couleurs, des nobles théories et des cérémonies somptueuses ? Faut-il penser que, à un siècle d'intervalle, on juge mal, en étant tenté d'attribuer des mobiles mesquins à ce qui pouvait être alors une nécessité politique ? Faut-il croire que, séparée par quatorze années à peine de la monarchie bourbonnienne, la nation ne pouvait imaginer qu'elle eût un chef définitif si ce chef ne lui apparaissait vêtu, entouré, gardé, titré, comme l'avaient été ses chefs durant huit cents ans ? Cela est possible : niais, que la solution à donner au problème d'hérédité fût, un des facteurs les plus importants de cette évolution, nul doute.

Sans pénétrer les mobiles du Premier Consul, tout le monde, en France et en Europe, sentait confusément qu'il allait faire ce dernier pas. On peut, se demander si ce fut de son assentiment ou pour s'en faire près de lui un mérite, que le gouvernement prussien chargea le président de Meyer de négocier avec Louis XVIII, l'abandon, moyennant une indemnité pécuniaire, des droits des Bourbons sur le trône de France (pluviôse an XI, février 1803). Napoléon a nié de la

façon la plus formelle qu'il v eût été pour quelque chose : Comment cela aurait-il pu être ? a-t-il dit. Moi qui ne pouvais régner précisément que par le principe qui les faisait exclure, celui de la souveraineté du peuple, comment aurais-je cherché à tenir d'eux des droits que l'on proscrivait dans leurs personnes ? C'eût été me proscrire moi-même ; le contre-sens eût été trop lourd, l'absurdité trop criante ; elle m'eut noyé pour toujours dans l'opinion. Ainsi, directement ni indirectement, de près ni de loin, je n'ai rien fait qui pût se rapporter à cela.

Suggérées ou non, les démarches furent faites, ce qui montre à quel point Haugwitz croyait la solution prochaine — et elles amenèrent, de la part de Louis XVIII et des princes de sa famille, des protestations qui eurent un résultat nettement, contraire à celui qu'ils en attendaient. Dès qu'ils s'affirmaient davantage en prétendants, la nation reflua de plus en plus vers le chef élu que son choix rendait légitime. Plus le manifeste royal était de belle forme et de noble allure, moins il alla à son but, mieux il sembla composé pour justifier les prétentions que l'on supposait à Bonaparte.

Si tel était l'état des esprits à l'étranger, en France il n'était point très différent : les émigrés rentrés et les prêtres aspiraient à ce que Napoléon se conformât au système social qu'ils avaient dans l'esprit et qui résultait de leurs traditions ; quant aux soldats et aux peuples, leur hostilité n'était point à craindre : s'il leur garantissait ce qu'ils tenaient pour les principales et définitives conquêtes de la Révolution, la terre d'abord, puis les grades et la possibilité d'y accéder, l'égalité civile et, si l'on peut dire, l'égalité militaire, c'était assez ; il les mènerait où il voudrait et, tout chemin qu'il leur indiquerait comme le sien, ils le suivraient sans hésiter, pourvu toutefois qu'au poteau indicateur il eût écrit l'affirmation de leurs droits et la malédiction contre leurs adversaires.

Néanmoins, cela ne pouvait se faire de soi et sans cause apparente : il y avait une transition à ménager, les choses de la Révolution étant si près, les hommes si nécessaires, certaines institutions encore si criantes : il fallait qu'un courant populaire se prononçât, emportât tous les scrupules, pût au moins donner l'illusion qu'il fût irrésistible. Les circonstances allaient s'en charger.

Si, en effet de l'an IX à l'an XII, Napoléon avait pu ajourner la question de la succession et en écarter la solution *républicaine*, c'est que, grâce aux mesures énergiques prises à la suite de l'attentat de nivôse, grâce aussi et surtout au traité d'Amiens, durant près de trois années, les assassins et les conspirateurs lui avaient accordé une sorte de trêve. Sans doute, l'affaire de Bretagne, les conciliabules de Bernadotte avaient donné des inquiétudes, mais, au moins, depuis nivôse an IX, il n'avait point éclaté de complot caractérisé, avant sa mort pour objet.

Par suite, dans les grands corps de l'État, chez ceux qui s'étaient montrés le plus ardents à constituer l'hérédité sous prétexte de *stabiliser* le gouvernement, un temps d'arrêt s'était naturellement produit. Le Sénatus-consulte de thermidor leur avait donné une satisfaction théorique et, le Premier Consul ne demandant rien de plus, l'agitation, d'ailleurs factice, s'était calmée d'elle-même, les frères, Joseph surtout, ne voyant point d'intérêt à précipiter les événements.

Mais voici qu'à présent l'oligarchie britannique est l'entrée en guerre, et, pour des œuvres d'assassinat qu'elle sollicite et qu'elle soudoie, elle a groupé les mécontents de tous les anciens partis ; elle a mobilisé la réserve de sicaires soigneusement entretenus par elle durant une paix où elle n'a jamais été de bonne foi. Son or, ses navires, ses capitaines, ses ambassadeurs, tout est

employé pour les servir. Rien de trop beau, ni de trop bon pour eux. On les engraisse et on les entraîne comme des boxeurs, des coqs de combat ou des chevaux de course. On ne compte pas avec leurs fantaisies ; on ne discute pas leurs caprices ; il faut tuer Bonaparte, et *tuer un tyran n'est pas un crime*, comme l'affirme le pamphlet d'Allen qu'on réimprime : car l'on se prépare des justifications et des apologies ; on se prépare même des alibis : mais ici c'est en vain.

Des princes, des dévaliseurs de diligences, des gentilshommes aux noms illustres, des chouans à tournure de bêtes fauves, des généraux dont les exploits furent glorieux et des campagnes immortelles, des cabaretiers tenanciers de mauvais lieux, des grandes dames de l'ancienne cour, des filles de la rue inscrites au bureau des mœurs, c'est l'étrange coalition que les Anglais ont préparée et dont ils tiennent les fils.

A Paris, l'attentat se prépare : des chouans feront le coup, sans hésiter ni se reprendre, car c'est leur état, et, en attendant, au travers des rues et des ruelles de Paris, muets et impénétrables, ils glissent comme des ombres farouches, tels que tout à l'heure au milieu des genêts de Bretagne ; puis, de ces larves confuses, pareilles dans l'échelle sociale aux informes essais d'un organisme rudimentaire, qui par leur infamie même rampent ignorées, on s'élève par des gradations infinies aux hommes qui tiennent le plus grand état, à des princes de la maison de France, à des généraux en chef que la victoire couronnait hier. Ceux-là attendent et veillent sur la frontière, guettant la nouvelle de mort ; ceux-ci, se croyant couverts par la gloire dont on les a comblés, se tiennent prêts aux successions qu'on va leur ouvrir. Jusqu'où va-t-elle, qui ne lie-t-elle pas, cette conspiration ? Si Moreau en est, pourquoi pas Bernadotte, Macdonald, Lecourbe, Souham, et, à côté des généraux, pourquoi pas les sénateurs, et, dans la famille même du Consul qui sait si des mots n'ont point été prononcés, si des promesses n'ont point trouvé des oreilles complaisantes et pour quelles nouvelles attend le courrier que Lucien a laissé aux ordres de Joseph ?

Jamais complot mieux organisé, jamais péril plus grand pour Bonaparte. Car nul, cette fois, ne peut dire à quelle bande on a affaire ; nul ne peut affirmer que, à un tel point ; la contagion s'est arrêtée. Quelles complicités les assassins ont-ils rencontrées dans les assemblées, quelles dans les tribunaux, quelles dans les salons ? Combien de mailles a ce réseau invisible qui enveloppe Bonaparte et sous lequel il se débat ? Voici de ses préfets, comme Beugnot ; des femmes comme Mme Récamier et Mme de Staël, de ses aides de camp comme Lacuée. Il est instruit que la trahison est dans son propre palais, dans sa propre garde : il faut que, aux Tuileries, on monte le service comme en présence de l'ennemi, car les mots d'ordre et de ralliement ont été livrés par un officier supérieur d'intelligence avec les conjurés. Une perquisition fait trouver un homme caché chez un des employés du bureau de l'architecte ; une visite dans les égouts fait découvrir *qu'un crochet avec arc-boutant intérieur du grand égout à la sortie près du Pont-Royal a été rompu*, que, la nuit, *par les ouvertures des traiteurs sur la terrasse des Feuillants*, on pousse des reconnaissances sous le palais. En Bretagne et en Normandie, on attend la nouvelle qu'il est mort pour reprendre les armes ; à Londres et sur le Rhin, les émigrés sont prêts à accourir ; partout, l'assassinat est prédit, donné comme certain, annoncé à jour fixe, et, à la fois, la nouvelle en revient par tous les agents que la France entretient au dehors.

Le Premier Consul essaie-t-il de se défendre, fait-il arrêter les assassins ? Aussitôt, comme sur un mot d'ordre, les gens comme il faut, ce qui tient à la

finance, hommes et femmes, ce qui tient à l'ancienne noblesse, ce qui fréquente au faubourg Saint-Germain ou à la Chaussée-d'Antin, prend des sourires de pitié incrédule : c'est une persécution, c'est une infamie, rien n'est vrai de cette conspiration ; Napoléon l'a inventée pour provoquer la faveur populacière, pour exploiter d'imaginaires dangers et se faire décerner de ridicules adresses. On plaint les victimes de Bonaparte ; on s'attendrit sur ces martyrs ; devant cette société, c'est lui l'accusé.

Mais cette société, qu'est-ce dans la France et dans Paris ? Sur la nation, sur la capitale, une terreur s'est répandue : dans cet opaque brouillard où il s'agite, invisible et muet, l'ennemi est là Portes fermées, barrières closes, des soldats surveillant toute l'enceinte, les patrouilles à cheval courant les rues, le peuple inquiet, agité, exaspéré, cherche, comme la police, les assassins de son Consul, prêt à tout risquer, sa peau comprise, pour aider les argousins. Il y est pour son compte, se sent menacé en Bonaparte ; toutes ses justes haines contre les Anglais, artisans de massacres et d'incendies, contre les émigrés, leurs complices, lui remontent, au cœur, et, de Paris à l'année entière, à toute la province, c'est un double courant, d'indignation et d'enthousiasme.

La situation est telle pour Napoléon qu'elle ne peut se prolonger. Il faut un coup qui apprenne le silence aux gens du monde, qui inspire quelque terreur aux assassins, qui fasse le pendant de la déportation de nivôse. **Suis-je donc un chien qu'on peut assommer dans la rue, s'écrie-t-il... tandis que mes meurtriers seront des êtres sacrés ! On m'attaque air corps, je rendrai guerre pour guerre.** Et, en territoire allemand, il ordonne l'enlèvement du duc d'Enghien, sa comparution devant une cour martiale. Il est temps **d'apprendre aux Bourbons que ce n'est plus là un jeu d'enfants.**

L'enlèvement accompli, il est impossible que l'exécution ne suive pas. Du duc d'Enghien, enlevé par un coup de force, par une violation incontestable du droit des gens, que ferait le Premier Consul ?

L'enfermer dans une prison d'État ? Mais toute l'Europe le réclamerait ; bien plus que contre sa mort elle protesterait contre sa captivité : tôt ou tard il faudrait le rendre, et quel échec ! — L'amener à servir dans les armées nationales ? Mais quel fou pourrait soutenir cette idée que tout dénie dans la vie du prince, son sang, ses actes, ses services, sa lettre à Louis XVIII du 23 avril précédent, qui est comme une déclaration de principes et un testament de mort ? c'est le déshonorer que l'en supposer capable.

Il est des conséquences mathématiques auxquelles nulle puissance ne saurait soustraire. Par suite, il est inutile de s'arrêter aux (lires postérieurs des divers membres des familles Bonaparte et Beauharnais, affirmant, les uns qu'ils ont prêché la clémence, les autres qu'ils ont sollicité la grâce. Joseph prétend avoir été consulté, avoir conseillé l'indulgence, avoir trouvé de l'écho chez le Premier Consul. Puis il allègue que c'est à l'insu de Napoléon, par la faute de Réal éveillé trop tard et arrivé tardivement, que la sentence a été exécutée. Il invoque une méprise, des circonstances atténuantes : **Il faut, aurait dit Napoléon, supporter la responsabilité de l'événement. Le rejeter sur d'autres, même avec vérité, ressemblerait trop à une tacheté pour que je veuille m'en laisser soupçonner.**

Il n'a point dit cela : son idée était arrêtée, ses ordres étaient donnés ; la seule personne qui *peut-être* avait demandé la vie du prince, Joséphine, était repoussée. L'enlèvement était accompli ; rien ne pouvait soustraire le duc d'Enghien à son sort.

Napoléon n'a jamais varié d'opinion ; il n'a jamais démenti ni regretté l'acte qu'il avait volontairement déterminé, voulu et accompli. Il a estimé que ceux-là qui avaient arrêté, jugé et exécuté le duc d'Enghien, l'avaient bien et loyalement servi ; la preuve, c'est cet extrait des comptes de la Grande cassette pour l'an XII, qui les concerne :

| | Gratification | |
|--|---------------|-----------------|
| Réal, conseiller d'État | 100.000 | fr. |
| Le colonel Ravier commandant le 18e de ligne | 10.000 | — |
| Le colonel Bazancourt commandant le 4e | 10.000 | — |
| Le colonel Guilon commandant le 1er cuirassier | 10.000 | — |
| Le colonel Dufour commandant le 58e de ligne | 5.000 | — |
| Le général de brigade Charlot | 10.000 | — |
| Le colonel Barrois, du 96e de ligne | 10.000 | — |
| Le général Murat gouverneur de Paris | 100.000 | — |
| Le général Savary, aide de camp | 12.000 | — ¹⁶ |

A Sainte-Hélène, dans les notes qu'il a dictées sur l'ouvrage de Fleury de Chaboulon, il dit : Le duc d'Enghien, traduit au château de Vincennes, fut jugé et fusillé avant que personne sût à Paris qu'il avait été arrêté... Napoléon savait que si la commission militaire le trouvait coupable, elle le ferait exécuter dans les vingt-quatre heures... Si l'affaire du duc d'Enghien était à recommencer, l'Empereur ferait encore de même : l'intérêt de la France, la dignité de sa magistrature et la loi d'une juste représaille lui en ont fait une loi.

En face de la mort, presque à soir heure suprême, il ajoute à son testament. : J'ai fait arrêter et juger le duc d'Enghien parce que cela était nécessaire à la sûreté, à l'intérêt et à l'honneur du peuple français lorsque le comte d'Artois entretenait de son aveu soixante assassins dans Paris. Dans une semblable circonstance, j'agirais encore de même.

On peut déclarer l'acte bon ou mauvais ; mais qu'on ne cherche point à Napoléon des excuses. En un temps de guerre et de guerre au couteau comme celle qu'on lui faisait, il a envisagé moins la justice d'un châtement que l'utilité des représailles. Lui et les siens, a-t-il dit, n'avaient d'autre but journalier que de m'ôter la vie ; j'étais assailli de toutes parts et à chaque instant : c'étaient des fusils à vent, des machines infernales, des complots, des embûches de toute espèce. Je m'en lassai, je saisis l'occasion de leur renvoyer la terreur jusque dans Londres... Le sang appelle le sang : c'est la réaction naturelle, inévitable, infaillible. Malheur à qui la provoque... Mon sang, après tout, valait autant que le leur. Cela n'est-il point tout corse ? Il y a une vendetta déclarée entre lui et les Bourbons. On tire sur lui ; il tire sur eux tant pis pour qui se met à sa portée. Rien d'autre.

D'ailleurs cela me réussit, a-t-il dit : à dater de ce jour, les conspirations cessèrent. Plus d'assassins recrutés et expédiés par le comte d'Artois, payés et entretenus par l'Angleterre. L'exemple a profité : c'est peut-être un crime, ce n'est pas une faute.

L'affaire du duc d'Enghien est un épisode sans action sur le mouvement général des esprits : quelques personnes de la société, récemment ralliées, ont pu être

¹⁶ Il m'a été rapporté que Hullin figurait pour 100.000 francs sur un autre compte, mais je n'ai point eu ce compte entre les mains.

frappées douloureusement par l'exécution ; la masse n'en a point été touchée, ou, si elle s'en est émue, ç'a été pour y applaudir. L'impulsion donnée à l'opinion par la découverte de la conspiration n'en est point ralentie, plutôt accélérée. On l'attaque encore, dit-on dans le peuple et dans l'armée ; eh bien ! nous l'élèverons plus haut encore, nous lui donnerons plus de pouvoir et plus d'honneurs ; nous affirmerons plus solennellement notre volonté qu'il reste le cher et qu'il demeure le maître ! et, de tous les régiments, de tous les villages, adresses et députations. Sans doute, de ces adresses qu'enregistre le *Moniteur*, beaucoup sentent l'officiel, paraissent inspirées ; mais l'ensemble est d'une sincérité frappante. Le courant existe, moins vif, moins profond, moins national qu'en l'an VIII, car ce n'est plus là question de vie ou de mort pour la nation ; ce n'est pas pour le titre qu'on prendra Bonaparte ou pour le successeur qu'il désignera que le peuple sera profondément troublé : il l'a, son Bonaparte ; il le possède, et ce Bonaparte a réalisé ce qu'il attendait de lui. C'est assez ; mais on y veut toucher, on veut le lui prendre, je lui tuer, et c'est pour cela qu'il crie vers lui et qu'il lui offre tout ce qu'il peut lui donner.

Et ce courant se trouve secondé à la fois par les efforts anciens, par la campagne menée depuis trois ans en faveur de l'hérédité, par l'assentiment du Premier Consul, par l'ambition de ses frères, par le concours de certains hommes sincèrement tournés vers la forme monarchique, par l'ambition ou la servilité de plusieurs autres ; par la volonté enfin qu'ont de consolider leur fortune tous ceux qui, devant à Bonaparte ce qu'ils possèdent et ce qu'ils sont, se tiennent encore inséparables de sa cause.

Le 7 germinal (28 mars), la bombe éclate : le Sénat vient, en corps, réclamer par une adresse l'institution d'une sorte de haute cour, d'un jury national chargé de juger les crimes de haute trahison. Mais, ajoute le vice-président, Lecouteulx de Canteleu, ce n'est point assez de punir les crimes qu'il importe à la tranquillité de l'État de réprimer ; il faut encore ôter toute espérance à ceux qui seraient tentés d'imiter un si funeste exemple. Il faut rendre au moins le crime infructueux pour ceux qui oseraient le commettre. Nous avons besoin d'institutions qui assurent à nos enfants le bonheur dont nous jouissons actuellement, qui consolident votre ouvrage et le rendent immortel comme votre gloire. Enfin, il est indispensable que le vaisseau de l'État ne risque pas de perdre son pilote sans être assuré des ancrés qui, dans un si grand malheur, pourraient l'empêcher de faire naufrage.

Quant à tout ce qui pourra consolider le système actuel, répond le Premier Consul, je m'empresserai toujours de profiter des lumières du Sénat et de me concerter avec lui.

Voilà donc la question posée : à en juger par paroles échangées, Bonaparte est mis en demeure de hâter la désignation de son successeur ; en réalité, le Sénat lui offre la monarchie héréditaire : sur cela l'on est d'accord. La veille de l'audience, Napoléon a fait en particulier ses déclarations à Lecouteulx : Il faut, lui a-t-il dit, un chef héréditaire à la nation française, et je sens si profondément la nécessité d'assurer ce bienfait à la France que ma raison considère cette mesure comme l'un de mes devoirs, n'importe sur quelle tête, dans quelle famille le vœu des Français place cette dignité ! Je conseillerais même de reprendre les Bourbons s'ils pouvaient aujourd'hui avoir en Europe une autre considération, une autre puissance que celle que leur donne le salaire mesquin de l'Angleterre, et si l'universalité des Français n'avait pas à craindre, avec leur retour, l'effet en Europe contre la France du discrédit de cette famille, de sa faiblesse et celui du

renversement de toutes nos institutions actuelles, l'objet de la haine de tous ceux qu'ils rétabliraient avec eux.

Mais il n'entend point recevoir du Sénat une telle augmentation de pouvoir : déjà l'émission de l'adresse sort de ses attributions ; que serait-ce du reste ? Ma conscience, dit Napoléon, doit commander à ma raison et elle me dit que je ne dois rien faire, rien accepter sans le vœu du peuple prononcé aussi solennellement qu'il l'a été pour mon consulat à vie. Convient-il dans l'état où nous sommes, lorsque le peuple français ne peut encore jouir du bonheur que lui promettaient la paix générale et nos nouvelles institutions, (le lui demander ce vœu ?

Donc, d'une part, une question de procédure, facile à résoudre ; d'autre part, une question d'opportunité sur laquelle il ne paraît point que Napoléon livre ici le fonds de sa pensée, mais que l'on ne manque point d'éléments pour apprécier. D'abord, entre lui et ses interlocuteurs, il y a vraisemblablement un malentendu. Ceux-ci vont au simple : ils entendent, par le rétablissement d'une monarchie héréditaire, la restauration d'une forme successorale semblable à celle adoptée par les rois de la troisième race et par les souverains de l'Europe entière.

Napoléon n'est point entièrement de cet avis : il ne considère pas l'évolution qui va s'accomplir comme destructrice de la République, dont il entend conserver le nom, mais comme complémentaire de la constitution consulaire. Cette évolution restreindra aux membres de la famille Bonaparte la faculté d'être désignés ; elle établira parmi eux une ligne successorale ; la qualité d'héritier sera une qualité requise, mais elle n'ouvrira pas, soi seule, un droit absolu. Ce sera sans doute une monarchie héréditaire, mais où l'hérédité ne sera qu'un accessoire de la nomination. C'est le mode successoral adopté dans l'Empire romain dont il a fait la grandeur. Il apparaît à Napoléon comme le seul justifiable et le seul applicable.

En effet, dans l'autre système, tout est difficulté, impossibilité, contradiction, absurdité ; pour instituer une monarchie héréditaire dans la forme usitée jusqu'ici en France et en Europe, il ne suffit plus ici d'un mot inscrit dans la constitution : il ne va point comme du Consulat qui, de décennal, a pu devenir viager sans aucune modification de personnel : il faut à Napoléon des héritiers désignés, nommés et certains ; il faut, au-dessous de lui, une suite d'agnats qui, à des degrés divers et étagés, rehaussent la splendeur du trône et en assurent la transmission. D'agnats, Napoléon n'en a point ; et, pour s'en créer, il faudrait qu'il renouvelât une fiction en usage sous l'ancien régime où des financiers parvenus, pour Mn, nobles, achetaient une charge de secrétaire du roi à leur père ou leur grand-père et se trouvaient ainsi à la troisième génération d'anoblis ; il faudrait que, selon une tradition byzantine, il créât pour son père mort un titre à part ; qu'il fit de lui une sorte d'empereur posthume, pour simuler qu'il a régné et que c'est de lui que lui-même et ses frères ont reçu leurs droits. Une telle comédie, sa raison, son bon sens et son orgueil, sans parler de son intérêt, se refusent à l'admettre. Outre qu'elle lui semble indigne de lui, il a trop la notion de ce qu'il vaut, de ce qu'il est, pour consentir, même par une fiction, à devoir à un autre qu'à lui-même le trône où il va monter. Lorsque, à Montpellier, l'on a voulu élever un monument à Charles Bonaparte et lui rendre de particuliers honneurs — ce qui eût acheminé à un tel système — il a refusé hautement, et c'est à son insu, contre sa volonté, que Louis a fait exhumer le corps de leur père et qu'il va le porter à Saint-Leu.

Donc, point d'agnats, point de collatéraux descendants par mâles de la souche masculine originairement pourvue, puisque c'est lui le fondateur de la dynastie et

qu'il n'a point d'enfants. Mais ici apparaît une difficulté insurmontable : pour représenter un monarque héréditaire, Napoléon, selon les usages répandus en Europe, doit être entouré d'une famille souveraine et cette famille ne peut être composée au hasard, recrutée par son choix unique. Il faut à cette famille un trait commun d'origine et, à défaut d'être issue du fondateur de la dynastie, de tenir de lui son sang et sa chair, elle doit au moins se rapprocher de lui par la race, par le sang pareil et par les traits analogues. Situation sans précédents, dans l'histoire ! Napoléon, à défaut d'héritiers directs, à défaut d'agnats, sera donc obligé de conférer des droits à ses frères, uniquement parce qu'ils sont ses frères, sans que lui-même y trouve un avantage, sans que ceux-ci aient justifié d'aucune façon une telle élévation.

S'il pouvait tenir fortement à son système, si ce système était accessible aux politiques de son temps, si la nécessité d'une famille souveraine ne paraissait démontrée, tout serait simplifié ; mais s'il a conçu le projet, il est trop faible pour l'exécuter : ses frères sont certains, depuis l'an VIII, qu'ils ont des droits ; il leur en a donné, il leur en a laissé prendre, il leur en a peu à peu reconnu. A présent qu'il arrive au sommet, il ne peut nier ces droits ; il est donc obligé de chercher ici comme ailleurs une conciliation entre les idées de l'ancien régime et celles du nouveau. L'ancien régime, ses frères le représentent ; lui-même incarne le nouveau, mais, avec ses frères, est toute la tradition monarchique ; avec lui, seulement l'idée romaine, vieille de quinze siècles, oubliée dans l'Occident malgré ses continuelles applications à Byzance. Si Napoléon déclarait que, étant libre de choisir son successeur, il désigne tel des siens et l'associe à l'Empire, plus de difficultés : élu par l'Empereur, acclamé par les légions et le peuple, proclamé par le Sénat, l'héritier recevrait une investiture qui, à coup sûr vaudrait toute hérédité du sang. Mais, il ne veut point, il ne peut point rompre avec ses frères : il leur a conféré des droits dans la famille consulaire, il leur doit des droits dans la famille impériale et, ces droits, il est alors d'autant plus obligé de les affirmer qu'il se propose davantage ensuite d'obtenir que ses frères y renoncent.

En effet, pour que, suivant le droit monarchique, sa succession puisse être régulièrement dévolue à la deuxième génération, il faut que la première tout entière ait été appelée, qu'elle ait reçu le droit, quitte à l'avoir transmis immédiatement. Pour que le fils de Louis et d'Hortense puisse être désigné comme successeur, il faut que cet enfant tienne un droit, non seulement de Napoléon, mais de lui-même ; qu'il ait été reconnu apte à être appelé ; et il ne possédera cette aptitude que si son père, Louis, a eu le droit en puissance ; et Louis, cadet, ne peut l'avoir reçu que si ses aînés l'ont possédé.

Si donc Napoléon veut, en respectant les règles monarchiques, prendre son neveu pour successeur, il faut qu'il ait obtenu d'abord la renonciation à la succession de tous ceux qui le précèdent dans l'ordre de successibilité : car sa descendance ne lui établit un droit que si son ascendant a possédé ce droit, et cet ascendant ne peut l'avoir possédé que s'il l'a reçu intact de ceux qui le priment dans l'institution familiale. Donc, même pour pouvoir éliminer ensuite, au profit de la seconde génération, soit quelques-uns, soit tous ceux de la première, il faut que tous aient été d'abord présentés et acceptés ; que la famille, unie, compacte, sans l'apparence d'une tare ou d'une déchéance, ait été d'abord investie. Si, du fait de Napoléon, tel ou tel se trouve exclus, il en résultera pour l'ensemble une diminution évidente de considération, pour lui-même une diminution d'autorité, pour la dynastie une diminution de stabilité et,

au point de vue monarchique, un défaut originel de nature à vicier tout l'avenir et à provoquer des rivalités sans fin.

Ce n'est point assez d'embarras et une difficulté nouvelle résulte pour Napoléon de la constitution de sa famille : si ses frères étaient tous ses cadets et que l'on admit que la consanguinité ait pu leur créer un droit à lui succéder, ils se présenteraient dans un ordre logique de succession monarchique ; mais Joseph est l'aîné de Napoléon : donc, selon les lois monarchiques, il le prime ; or, il n'a de droit que par lui : il lui succède et ne le précède pas ; il est l'aîné, ce qui, selon l'ancienne règle, l'établit le chef, et c'est de son cadet qu'il tient un droit qui ne se trouve plus *descendre*, mais *remonter*.

Tout est singulier et étrange ; tout est illogique et illégal ; tout, dans cette constitution d'hérédité, serait contraire aux lois monarchiques et l'est plus encore aux règles du bon sens. Cela, uniquement parce que Napoléon n'a point suivi son premier projet, le seul juste et raisonnable ; qu'il a voulu ménager ses frères et respecter l'idée de famille. En droit ce n'est rien encore, car il semble qu'il fasse le droit ; mais, en fait, les choses ne vont pas mieux.

Dès pluviôse an XI (janvier 1803), Napoléon, pour préparer les voies à la renonciation de Joseph, a repris vis-à-vis de lui la campagne où il avait échoué une première fois avec l'affaire de la Cisalpine. A la suite de *l'acte de médiation entre les partis qui divisaient la Suisse*, il lui a offert, en quelque sorte comme un premier degré, la charge de colonel général des Suisses au service de France. Joseph ne s'est point laissé tenter. *Je déclinai cet honneur*, a-t-il écrit, *en lui proposant un choix plus convenable, celui du général Lannes, ce qui eut lieu.*

Repoussé sur la Suisse, Napoléon ne s'est point découragé. Après avoir donné au *sénateur* Joseph la sénatorerie de Bruxelles, avec ses 21.727 francs de revenu et le palais où la Belgique entière s'imagine que le frère du Consul va tenir sa cour, il lui offre la place de chancelier du Sénat : *J'estime*, lui écrit-il en fructidor (septembre 1803), *qu'il est utile à l'État et à moi que vous acceptiez la place de chancelier si le Sénat vous y présente. Je jugerai le cas que je dois faire de votre attachement et de vous par la conduite que vous tiendrez.*

En même temps il attribuera à Lucien la charge de trésorier.

Ce sont de belles sinécures : le chancelier, outre des appointements considérables, a son palais au Petit-Luxembourg ; il a l'administration générale de la dotation du Sénat et des Sénatoreries, la surveillance de la bibliothèque, de la galerie des tableaux et du cabinet des médailles ; il reçoit les honneurs d'un des premiers de l'État et nulle place n'est plus susceptible de développements. Mais, l'accepter, n'est-ce pas recevoir d'avance une sorte de compensation, se retirer de la ligne d'hérédité, se contenter à peu de frais ? Joseph ne s'y laisse pas prendre : de Beauvais, où il préside le collège électoral de l'Oise, le 23 fructidor (12 septembre), il répond avec des habiletés infinies. Il y a plus de six mois, dit-il, qu'il a fait part à ses collègues de sa volonté décidée de ne pas être présenté. *Depuis, ajoute-t-il, j'ai supplié le Premier Consul de ne pas penser à moi. J'ai exposé à un frère dont l'affection pour moi ne s'est jamais démentie, que cette place de chancelier ne me convenait pas ; qu'elle détruirait tout mon bonheur par les devoirs qu'elle m'imposerait ; devoirs qui sont en opposition avec ma manière d'être et mon caractère ; qu'il m'était difficile de changer à mon âge sans des efforts de tous les instants ; que l'utilité dont je pourrais être ne méritait pas le sacrifice que l'on m'imposerait... J'apprends dans ce moment*

qu'il est encore question de moi ; je supplie le Premier Consul, j'exige de l'amitié d'un frère tendrement aimé pour lui-même, de ne pas insister pour me donner une charge qui est pour moi une chaîne, que ma raison me dit de ne pas m'imposer à porter. Il importe peu au gouvernement que cette place soit occupée par moi ou par un autre ; il y va pour un homme qui n'a nulle ambition, du bonheur de sa vie. Ma santé, d'ailleurs, ne me permet pas absolument d'accepter une place que mon honneur m'obligerait à remplir tout entière.

Le même jour, sans attendre réponse du Premier Consul, Joseph, dans les termes les plus pressants, écrit au président du Sénat et aux sénateurs Jacqueminot et Lefebvre pour décliner toute candidature et présenter des excuses tirées de sa santé et de ses habitudes d'indépendance et d'oisiveté.

Il rentre à Paris et, aussitôt, il reçoit la visite de Talleyrand, chargé par Napoléon de le décider. Alors (le 1er complémentaire, 18 septembre), il écrit au Premier Consul : Il faut que ce que vous voulez soit impossible puisque je ne le fais pas. L'affection que vous me témoignez me rend vraiment malheureux, mais elle me trouve inébranlable : je m'abandonne à la conscience de mon devoir ; il ne m'est pas permis de délibérer.

Vous me reprochez de sacrifier votre intérêt, l'intérêt de l'État, à mes habitudes et à la modération de mon caractère. *Si le malheur de la France veut que vous quittiez le continent, je prends ici rengagement d'occuper les postes les plus périlleux qu'il vous plaira de me confier. Je serai ce que vous voudrez, membre du gouvernement, successeur désigné ; rien ne m'épouvantera quoique je ne désire rien. J'espère par ma résolution et mon intégrité, du moins, être digne de vous.*

Joseph s'est laissé aller à tracer cette phrase, soit qu'elle lui soit échappée dans ce moment de colère, soit qu'il ait voulu faire connaître à Napoléon à quel prix il met ses services. Plus d'amour de l'obscurité, de santé mauvaise et de délices champêtres : *membre du gouvernement* ou *successeur désigné*, cela lui revient du droit de son aînesse, ce droit d'aînesse que son frère lui a si joliment escamoté, dit Lucien, se servant, affirme-t-il, de la propre expression de Joseph — et cette expression l'a si fort frappé que, dans ses notes, il la reproduit deux fois au moins en termes identiques : *Ce que Joseph appelait l'héroïque escamotage de son droit d'aînesse*, dit-il ailleurs.

Aussi bien à ses confidents, Joseph découvre sa pensée entière et elle se retrouve telle, quoique avec des déductions qu'on n'oserait point y joindre : *Il ne me trompera plus*, dit-il à l'un d'eux ; je suis las de sa tyrannie et de ses vaines promesses, tant de fois répétées et jamais remplies. Je veux tout ou rien ; qu'il me laisse simple particulier ou qu'il m'offre un poste qui m'assure la puissance après lui ! Alors je me livrerai, je m'engagerai. Mais s'il s'y refuse, qu'il n'attende rien de moi... Qu'a-t-il fait jusqu'ici pour nous ? ajoute-t-il, quel pouvoir nous a-t-il donné ? Un préfet de mon département se joue de moi et je n'exerce pas dans le pays où mes possessions sont situées, la plus légère influence. Mais je suis homme, et je veux qu'il s'aperçoive qu'on peut oser ne pas céder à ses caprices... Je me réunirai à Sieyès, à Moreau même s'il le faut, à tout ce qui reste en France de patriotes et d'amis de la liberté pour me soustraire à tant de tyrannie.

Napoléon ne peut sans doute imaginer que tel soit l'état d'esprit de son frère ; malgré la lettre que Joseph lui a écrite, il persiste donc à désirer qu'il soit placé, ainsi que Lucien, sur la liste des présentations, en sorte que les sénateurs près

de qui Joseph et Lucien ont agi de leur côté, fort embarrassés de leur conduite et espérant toujours une conciliation dans la famille consulaire, se déterminent, au jour marqué, à faire seulement les présentations pour la prêtre, en renvoyant au lendemain celles pour la chancellerie et la trésorerie.

Le lendemain arrive sans qu'ils aient reçu de Joseph aucun avis sur son acceptation. Dès le matin, le Consul a fait venir ses frères à Saint-Cloud. Il les fait déjeuner avec lui et les retient autant qu'il le peut, espérant qu'ils n'arriveront à l'assemblée qu'après que la présentation aura été faite. Les frères qui ont leurs amis dans le corps, car, fait observer un des sénateurs les plus mêlés à cette affaire, la munificence d'un seul homme ne pouvant satisfaire à toutes les ambitions, ceux qui tiennent de si près au pouvoir ne manquent pas de clients qui attendent leur fortune d'eux aussi bien que du maître — ont fait aussi jouer leurs ressorts et ont si bien lié leur partie qu'ils sont à peu près sûrs que la candidature ne les atteindra pas. Ils se laissent amuser tout aussi longtemps que le désire le Premier Consul. Joseph, qui l'a deviné, lui dit eu le quittant : **Vous croyez être bien habile et que, pendant que nous sommes ici, on va nous mettre sur votre liste des candidats. Soyez sûr qu'il n'en sera rien.** Napoléon vit bien que c'était lui qui était joué et les quitta de fort mauvaise humeur.

Cette affaire refroidit d'autant plus les relations des deux frères que, ici, l'opposition était sortie du huis clos, que Joseph avait employé à sa résistance des éléments étrangers, qu'il avait suscité un parti capable de tenir tête même au Consul, et qu'il s'était établi dans le Sénat chef de faction. Survint le mariage de Paulette, puis surtout le mariage de Lucien et la négociation malencontreuse où Joseph fut mêlé. Il en résulta une brouille qui, d'ailleurs, n'empêcha point le châtelain de Mortefontaine, d'accepter, en dehors de son traitement annuel de 120.000 francs, une gratification de 200.000 francs qui lui fut donnée par son frère le 10 brumaire an XII (2 novembre 1803).

La découverte de la conspiration de Georges, l'éminent danger où se trouvaient, à la fois, la vie du Consul et l'avenir de la famille, amenèrent, tout à fait à la fin de nivôse XII (vers le 13 janvier 1801), une sorte de rapprochement de la part de Joseph : mais le Premier Consul ne put se tenir d'entrer en explications : **Dans un entretien qu'il eut avec son frère, dans la nuit du 30 nivôse (21 janvier), il se plaignit avec amertume de sa famille, dans laquelle il ne trouvait ni appui, ni moyens ; de ses frères particulièrement, qui se plaisaient à faire la satire de sa conduite, à le blâmer lorsqu'il affectait les formes monarchiques et qui, loin de le seconder dans ses projets, se faisaient en quelque sorte un jeu de les contrarier tous.**

Joseph resta sur ses positions, mais, plus calme, ne parut cette fois rien exiger que son repos, si bien que, croyant l'amadouer et le prendre par son côté faible, Napoléon, le 12 ventôse (3 mars), lui fit remettre une nouvelle gratification de 300.000 francs.

Telle est donc la situation en ce qui touche Joseph au moment où se pose la question de l'hérédité monarchique : Joseph a affirmé avec une netteté absolue qu'il est le successeur obligé et qu'il n'acceptera nulle autre place. Napoléon a tout tenté pour découvrir une sinécure qui plût à Joseph et pour se libérer lui-même à l'égard de son aîné. Il ne veut point de lui pour successeur, mais il se tient pourtant obligé vis-à-vis de lui. Joseph seul peut le délier de ce qu'il considère comme son devoir et l'on voit comme Joseph y est disposé.

En ce qui concerne Lucien, la position est pins simple : d'abord, Napoléon, aîné de Lucien, n'éprouve point pour lui les sentiments qu'il porte à Joseph : nul devoir de sa part ; nul droit de la part de Lucien. Tout un passé, plein de brouilles, de querelles et de continuels pardons, est entre eux. Enfin, et surtout, le mariage de Lucien a posé une question préalable qui exige une solution : Lucien ne peut rentrer parmi les successibles que s'il consent à répudier Mme Joubberthou et à se prêter à l'annulation de son mariage.

Quelles impressions Lucien a-t-il rapportées à Ce sujet de son voyage en Italie ?

Il est parti, plein de fiel et de haine, le 12 frimaire an XII (4 décembre 1803) faisant, en même temps et par des journaux divers, annoncer, à dessein, semble-t-il, son passage ou sa prochaine venue dans les lieux les plus éloignés. Tantôt on le dit attendu à Genève, tantôt à Bonn où douze personnes de sa suite, dont un maître d'hôtel, un chef d'office et un tapissier, préparent pour le recevoir le château de Poppelsdorff. Puis, c'est à Florence qu'il est arrivé dans le plus grand incognito, et les nouvellistes prétendent que [sa présence est liée à une affaire de la plus grande importance](#) — allusion qui, sans doute, vise l'ancien projet de mariage avec la reine d'Étrurie, mais qui montre comme les nouvellistes sont en retard, car à Bonn et à Florence, comme à Rome et à Naples, Lucien qui voyage sous le nom du neveu de sa première femme, M. foyer, est accompagné de Mme Joubberthou et la montre partout. Sa suite se compose à l'ordinaire des complaisants en titre, peintres et gens de lettres : Chatillon et Arnould, et de l'inévitable Paroisse.

A Rome, le sénateur conserve son incognito sauf pour sa sœur Borghèse, [chez qui il se rend aussitôt et à laquelle il se fait annoncer sous un nom étranger afin de lui procurer le plaisir de la surprise](#) ; il ne s'arrête qu'un jour et prend tout de suite la route de Naples.

A Naples, séjour. Là Lucien prend pour compagnon [l'envoyé français](#), ce même Alquier, son prédécesseur à Madrid, dont il a écrit tant de mal et auquel il a tant cherché à nuire : maintenant, Lucien a besoin d'Alquier ; il lui pardonne les désagréments qu'il lui a causés. Le sénateur va donc partout, sauf à la Cour, et l'on ne s'y étonne point, car l'on est an courant de l'aventure ; l'on sait que [contre les plans de son frère, il s'est amouraché de la belle femme d'un banquier et que depuis ce moment, il la mène avec lui](#). La reine Caroline, qui est connaisseuse, veut apercevoir le ménage, et Lucien ne lui plaît point : [Sa figure est très mesquine, blême, vilaine, écrit-elle à sa fille l'impératrice Thérèse ; mais il acte très généreux et magnifique à l'hôtel, partout. Sa femme... est belle, mais une beauté ordinaire.](#)

Lucien passe à Naples les premiers jours de 1801 ; puis, remontant toute l'Italie, il fait un tour à Venise et, au début de ventôse (fin février), il est revenu à Paris. On lui ménage avec le Premier Consul une entrevue qui, après une scène des plus vives, [est suivie, dit-il, d'un raccommodement dû aux sollicitations de maman.](#)

[Raccommodement](#) est ici singulièrement exagéré : il impliquerait que Napoléon a cédé sur l'article de Mme Joubberthou et qu'il passe à son frère son mariage. Ce n'est point exact et les dates suffisent pour rétablir les faits.

Mme Bonaparte a pris parti pour Lucien, comme elle l'a fait toujours. Elle accepte, il est vrai, de Napoléon un traitement de 120.000 francs ; en toute occasion, les travaux qu'elle commande dans l'hôtel de la rue du Mont-Blanc, sont payés par le trésorier du gouvernement ; le Premier Consul lui marque une

déférence particulière et vient d'en donner une preuve en ordonnant à Gérard. pour 8.000 francs, un portrait en pied de sa mère pour orner le salon de Saint-Cloud ; mais ces égards ne la satisfont point, et elle souffre impatiemment la supériorité donnée à Joséphine : la disgrâce de son fils préféré a été entre elle et Napoléon l'occasion de discussions si vives que, elle aussi, préfère s'éloigner ; elle colore son départ pour l'Italie en disant qu'elle se promet d'y recouvrer la santé et de passer quelques mois agréablement à la faveur du beau climat et des agréments que lui fournira la présence d'un frère et d'une fille qu'elle aime ; mais, en réalité, elle ne veut point assister au triomphe d'une bru qu'elle hait, et elle entend affirmer pour lequel de ses fils elle prend parti. Elle sent fort bien, elle qui voit et qui reçoit Mme Joubert, que Lucien ne cédera point ; elle comprend que, à Paris, les chocs inévitables entre les deux frères amèneront une brouille sans remède. Elle se résigne donc, elle pousse même à ce que Lucien vienne en Italie ; elle l'y précédera afin de témoigner qu'elle le soutient et elle obtient que, par une démarche officielle, le Premier Consul donne l'apparence d'un voyage d'agrément à ce voyage imposé. Tel est le *modus vivendi* que Lucien appelle une *réconciliation*.

Donc, avant de partir dans la voiture de voyage que lui a offert le Premier Consul et pour laquelle il a payé 5.000 francs de réparations ; avant d'employer les 50.000 francs que le Premier Consul lui a donnés le 24 nivôse (15 janvier) pour son viatique ; avant de livrer aux écuries du Premier Consul qui les lui ont rachetés, ses huit chevaux de carrosse de tous les bais connus, qui valent en moyenne 855 francs chacun ; le jour même où elle se met en roule, le 22 ventôse (13 mars), Mme Bonaparte obtient que Napoléon écrive au Pape, en faveur de Lucien, cette lettre de recommandation d'ailleurs fort sèche et fort brève : Très Saint Père, le sénateur Lucien, mon frère, désire séjourner à Rome pour se livrer à l'étude des antiques et de l'histoire. Je prie Votre Sainteté de l'accueillir avec cette bonté qui lui est toute particulière et de croire au désir que j'ai de lui être agréable.

De réconciliation, il ne peut, être question et l'on a, par ailleurs, une preuve bien décisive des sentiments de Lucien à ce moment : M. Patterson a envoyé à Paris son fils Robert pour savoir à quoi s'en tenir sur le mariage de sa fille. Le lendemain du jour où Lucien a obtenu cette lettre au pape qui lui tient si fort au cœur, Robert, se présente chez lui. Lucien le reçoit tout de suite et voici le discours qu'il lui tient¹⁷. Dites à M. Patterson, que notre mère, moi-même et toute la famille, d'une seule voix et du fond du cœur, comme je fais, nous approuvons hautement le mariage. Le Consul, il est vrai, n'est point d'accord avec nous pour le moment, mais il doit être considéré comme isolé de la famille. Placé sur le sommet élevé où il se tient comme le premier magistrat d'une grande et puissante nation, toutes ses actions et ses idées sont dirigées par une politique avec laquelle nous n'avons rien à voir. Nous restons de simples citoyens et, comme tels, d'après tout ce que nous avons appris du caractère de la jeune clame et de la respectabilité de ses amis, nous nous trouvons hautement heureux et fiers de celle union. Ils ne doivent pas se laisser heurter par le déplaisir du Consul. Moi-même, quoique d'âge à être mon maître, quoique occupant de hautes fonctions dans le gouvernement, j'ai aussi, par mon récent mariage, encouru son mécontentement. — Ainsi, Jérôme n'est pas le seul. Mais comme, en nous mariant, nous avons en vue notre bonheur et non celui d'un autre, c'est une matière sur laquelle personne n'a le droit d'être ou de n'être pas

¹⁷ On traduit ici littéralement la lettre de Robert Patterson.

mécontent. Notre présente volonté commune est que Jérôme reste où il se trouve maintenant et prenne les mesures nécessaires pour devenir aussitôt que possible citoyen paisible des États-Unis. Un certain capitaine Bentalou, qui a accompagné Robert et lui sert d'interprète, interrompt pour faire observer que Jérôme aura à prêter serment de fidélité aux États-Unis et à renoncer à tout titre de noblesse : Très bien, réplique Lucien : Jérôme doit faire tout cela. Le très grand honneur de devenir citoyen des États-Unis en vaut bien la peine. Sa situation est bien préférable à la nôtre ; nous sommes encore sur nue mer orageuse et il est tranquillement mouillé dans un havre abrité et incomparable... Nous faisons maintenant des arrangements pour assurer agréablement son avenir. Et des louanges à n'en point finir sur les mœurs simples et pures de la nation incomparable, où lui-même, Lucien, compte rejoindre son frère.

Ainsi, non content de se maintenir en révolte contre le Premier Consul, Lucien, comme il l'a déjà fait pour Paulette, encourage son jeune frère dans sa rébellion : pour l'y enfoncer davantage, il lui affirme que sa con. duite a l'approbation générale. Il veut se faire un compagnon de disgrâce et s'assurer un complice d'opposition ; mais, en même temps, malgré ces déclarations si positives, malgré le départ de sa mère, quoique rien ne doive le retenir à Paris, quoiqu'il soit en possession de la lettre pour le pape, quoiqu'il ait expédié ses gens à Poppelsdorff où on l'attend à la fin de ventôse (22 mars), il ne part point. Il est encore à Paris lors de l'exécution du duc d'Enghien ; il y est le 7 germinal (28 mars), le jour de la présentation de l'adresse du Sénat ; il reste, car quoi qu'il dise, quoi qu'il annonce, quoi qu'il proclame, il n'a renoncé à rien, il espère toujours être compris dans la ligne de succession et, habitué à tout attendre de la faiblesse de son frère, il est certain qu'on ne lui fera point l'injure de l'exclure et il est décidé à réclamer ses droits.

Ainsi, pour arriver à Louis, voilà les obstacles à franchir ; mais Louis lui-même ne peut-il point être aussi un obstacle ? On a vu quel rôle Napoléon lui avait d'abord destiné, mais l'étrange existence qu'il a menée en l'an X et la naissance de Napoléon-Charles ont forcément modifié les idées du Premier Consul. D'ailleurs, si l'expérience d'une année n'avait point été suffisante pour montrer le déséquilibre de Louis, sa vie, durant l'an XI, aurait convaincu les plus incrédules.

Revenu juste à temps pour les couches de sa femme, il a consenti à s'installer dans la charmante maison Dervieux, et une sorte de réconciliation très brève en est résultée : mais bientôt il a repris sa vie à part, à un étage différent, et n'est resté qu'à condition de voir sa femme le moins possible. Il fréquente les cours scientifiques et s'y propose aux expériences : à un cours d'électricité du citoyen Charles, il se précipite avant le président de la Société galvanique pour recevoir sans émotion une commotion qui faisait pâlir les meilleurs électriciens et étonne toute l'assemblée. Pour le métier militaire, il ne s'en occupe point : il ne vient pas un jour à Joigny, où est son régiment, durant ces mois de brumaire et frimaire (octobre-novembre-décembre 1802.) A la fin de frimaire et en nivôse (janvier 1803), il suit un traitement pour ses rhumatismes. Quel traitement ? Il en essaya d'étranges, comme les bains de tripes et le port de chemises salées par les galeux ; celui-ci est au moins sévère : Depuis un mois, écrit-il à Mésangère le 24 nivôse (11 janvier), je ne passe pas la porte de ma chambre par ordre de Corvisart... il faut que je fasse tous mes efforts pour me guérir et comme ce moyen est peut-être le véritable, je vais le pousser à bout. Il en aura jusqu'à la fin du mois. Il faudra ensuite, écrit-il, que j'aille dans les pays chauds jusqu'au

commencement de l'été. Ensuite je ferai quelque séjour au régiment et j'irai ensuite aux eaux. Je reviendrai ensuite et, pendant les vacances, j'essaierai le marc de raisin de Joigny ; c'est bien le diable si, après tout cela, je ne guéris point, mais est-il sûr que je pourrai faire tout cela ? Depuis douze ans, c'est-à-dire depuis que je m'aperçois que je suis au monde, j'ai toujours appris à ne pas faire de chevaux en Espagne dans le lointain. Si, cependant, je puis faire tout cela, il y a tout lieu de penser que je nie trouverai beaucoup mieux et ce sera un grand bonheur pour moi de ne pas me voir les doigts à l'envers à la main droite.

On prépare donc le voyage dans les pays chauds et Hortense semble devoir y suivre son mari ; car le 4 janvier de l'an Ier (de la République italienne — 14 nivôse an XI-1803), Marescalchi écrit à Mme Lambertini, de Bologne, pour lui demander, de la part du Premier Consul et de M' Bonaparte, si elle consentirait à accompagner Mme Louis dans le voyage qu'elle fera d'ici un mois par Gènes, Lucques, Florence, Rome, pour revenir en France par Milan. À la vérité, dans le programme que trace Marescalchi, il n'est nullement question de Louis et l'on serait tenté de penser que ce voyage a pour but de donner le change sur une séparation, si l'on n'apprenait que, tout au début de ventôse (février), sur des ordres venus de Paris, le palais Grimaldi, à Gènes a été préparé pour l'arrivée prochaine de Louis et de son épouse.

Au reste, ce projet reste en l'air. Avant le printemps, Louis part seul pour Montpellier où il est en mars. Je suis ici depuis plusieurs jours, écrit-il à Mésangère le 11 germinal (1er avril), tu peux m'y écrire. Il s'est enfin débarrassé de Baillon en faveur du Premier Consul qui le lui a payé 90.000 livres métalliques et en a fait don le 1er pluviôse (21 janvier 1803) au général Moncey ; cet objet constant d'inquiétudes et d'écritures ne l'occupe donc plus et son séjour à Montpellier se prolonge jusqu'au 23 fructidor (10 septembre) : six mois pleins qu'il emploie à un traitement des plus compliqués et des plus étranges. Il n'est point tenté de l'interrompre, lorsque, le 24 germinal (13 avril), il apprend qu'il va être nommé général de brigade. Il refuse d'abord, déclarant qu'il veut conserver le commandement de son régiment de dragons. Que fait l'avancement, écrit-il à Mésangère, à celui qui a assez de bon sens pour se trouver bien au milieu de braves gens qu'il aime et dont il est bien vu. Je n'ai jamais redouté qu'une place, celle que je ne méritais pas ! On doit donc continuer à lui écrire en lui donnant du colonel, non du général. Un mois plus tard, il doute encore s'il acceptera : Mon affaire n'est pas encore finie, écrit-il. Du moins, j'ose espérer encore. Si la guerre avait lieu, j'accepterais quelque place que ce soit parce que je ne pourrais faire autrement. Huit jours après, le 1er prairial (21 mai) il se détermine enfin : Comme la guerre se déclare, dit-il, j'accepte le grade qu'on me donne. Et alors ce sont, sur le choix de ses aides de camp, des dissertations sans fin, l'examen successif de tous les officiers et même de divers sous-officiers du régiment, des promesses faites, puis brusquement retirées, des soupçons, des inquiétudes, des cachotteries à ne pas croire.

Il n'a, d'ailleurs, accepté le grade de général qu'à condition de conserver le commandement, de son régiment, en sorte que Privé, son successeur nommé, a dû repasser au 2e dragons ; mais le rétablissement en sa faveur d'une des anomalies les plus décriées sous l'ancien régime lui paraît la chose au monde la plus simple : il entend rester *colonel propriétaire*, et il le reste.

De sa vie à Montpellier on ne sait rien, honnis ses relations habituelles avec le général Fregeville ; avec la famille Durand-Saint-Maurice, chez laquelle il est logé, avec l'abbé Coustou qui, vingt ans auparavant, a assisté Charles Bonaparte

à son lit de mort. C'est sur les indications de l'abbé que Louis retrouve les restes de son père dans les caveaux de l'église des Cordeliers, désaffectée depuis la Révolution et devenue, au Concordat, un temple protestant. Il les fait exhumer : le squelette disloqué est mis dans du coton, enfermé dans une caisse doublée de plomb, expédié par la diligence, comme *pendule*, à destination de Paris. Plus tard, lorsqu'il possède une nouvelle campagne, Louis reprend le coffre, fait construire un monument dans son parc et l'y enferme.

Ce sont là avec les vers, ses divertissements, car il n'eût point été lui-même s'il n'eût continué à rimer, et il date de Montpellier une certaine *chanson languedocienne* qui n'a du Languedoc que le titre et ne montre même point en lui un félibre ; mais le sérieux, le grave, c'est une suite de cures aux eaux de Balaruc *singulièrement renommées pour leurs vertus curatives dans les paralysies partielles et les rhumatismes rebelles*. Il en use tant qu'il en abuse.

Il revient à Paris à la fin de fructidor (septembre) ; mais là il apprend que durant son long séjour à Montpellier et surtout pendant le voyage du Premier Consul en Belgique, sa femme s'est quelque peu émancipée. Condamnée, l'hiver, à ne recevoir dans sa jolie maison que quelques amies de pension et quelques rares amateurs de musique, à ne prendre d'autres divertissements que les soins à donner à son fils, les séances de la Société maternelle et les œuvres de bienfaisance, n'ayant point même la liberté d'aller à Saint-Cloud, car son mari *ordonne qu'elle s'attribue la volonté de n'y pas paraître souvent, de n'y demeurer jamais la nuit quelques instances que lui fasse sa mère*, elle n'est soutenue que par un fond d'enfantillage subsistant, un reste de l'esprit pensionnaire qui lui permet de se distraire aux racontars de la pension, de s'égayer de niaiseries avec les camarades de la pension, de suivre mariée les arts d'agrément qu'elle cultivait à la pension, prenant toujours des leçons et restant bonne élève.

Plus elle est telle, plus elle cède à s'amuser et à voir du neuf. Profilant de l'absence des maris et du Consul, la jeune société de Malmaison s'est plus à jouir de sa liberté : dîners, parties de spectacles et de campagne, même *plusieurs courses assez étourdies dans les bals et les lieux publics où d'aussi jeunes femmes si haut placées auraient pu être reconnues et compromises* ; rien que de fort innocent, mais il suffisait qu'on eût parlé et il ne manqua point de bonnes langues pour faire des rapports. Louis, si ombrageux, en eut sa jalousie accrue dans des proportions inquiétantes : ce fut désormais dans une étroite captivité que sa femme passa sa vie ; la nuit même, elle fut gardée ; les domestiques qui la servaient et auxquels elle était habilitée, furent chassés et remplacés par des espèces de geôliers l'espionnant à toute heure ; une sorte de supplice commença pour elle, auquel elle se contenta d'opposer une douceur résignée et une silencieuse tristesse.

D'ailleurs, à peine arrivé, Louis avait recommencé un nouveau traitement. Quoique, à son propre avis, *il se portât mieux*, il avait *essayé de se faire appliquer le moxa* (5e complémentaire an XI, 22 septembre 1803) et, s'en étant bien trouvé *il s'en faisait appliquer d'autres*. Il ne put donc présenter son régiment à la revue du Premier Consul, lorsque le 5e dragons, partant de Joigny, vint prendre la garnison de Compiègne ; mais on ne lui en donna pas moins une brigade composée des 6e, 9e, 12e et 21e dragons, — commandement de divisionnaire, auquel il ajouta encore son propre régiment. Sans doute, *il méritait aussi cette place puisqu'il ne la redoutait point* et, le 9 frimaire (1er décembre), il consentit à venir à Compiègne se faire reconnaître.

Hortense l'accompagna, heureuse, semble-t-il, de pouvoir se montrer aimable à son gré et de faire aux officiers de la brigade les honneurs de sa maison. Comme elle ne sortait pas de Compiègne, et que sa demeure y était fort médiocre, il résulta de cette intimité forcée et de diverses circonstances étranges un rapprochement fortuit dans le ménage et, au mois de pluviôse (février 1804), elle devint pour la seconde fois enceinte.

C'était un bonheur pour elle : car, entre ces époux désunis le seul lien véritable avait été leur fils aîné, Napoléon-Charles. C'est avec orgueil que, dans ses lettres, Louis, matériellement, écrit : MON FILS. Il grossit les signes, semble, en les traçant, comme exalté de sa paternité. A la façon dont il est capable d'aimer, avec cet esprit de tatillonnage, de médiocre domination, d'inquisition perpétuelle ; avec ces règles de vie affichées et rendues exécutoires, cette façon d'ennuyer les gens à proportion qu'il les affectionne, il prouve la tendresse qu'il porte au petit Napoléon en lui consacrant presque tout le temps que ne lui prend point le soin de sa santé : heureusement, ce temps est court, à peine trois mois en cette première année ; autrement, l'enfant en serait déjà mort.

Bien plus intelligent, actif et zélé, l'amour d'Hortense. Elle se consacre à son fils ; elle le suit partout ; elle s'inquiète à tout instant de sa santé, se familiarise avec lui et, outre le plaisir qu'elle y trouve, elle y rencontre à la fois de quoi s'occuper et se consoler. Ce n'est ici rien de factice ni d'appris. Mme Campan n'en a rien enseigné et n'a point ici prodigué ses principes : Hortense est donc mère de la meilleure façon, comme la nature l'enseigne : elle l'est par tout son cœur et par tous ses nerfs, brusquement éveillée comme par un choc électrique si son enfant est malade, vivant de sa vie, s'égayant à ses jeux et trouvant sa joie dans ses sourires.

Et elle rencontre chez sa mère et son beau-père des complicités touchantes : à sa façon gâtante et prodigue, Joséphine est comme attendrie devant son petit-fils, mais le plus faible à son égard, c'est sans doute Napoléon : tout ce qu'il cache en lui de paternité comprimée déborde sur ce petit être : point de calcul, point de raisonnement ; il n'aime point cet enfant, l'unique rejeton des Bonaparte, l'unique descendant sur qui repose l'avenir, parce qu'il lui ressemble, parce qu'il est beau, parce qu'il porte le nom de son père, parce qu'il est ensemble le fils de Louis et d'Hortense. Il l'aime parce qu'il l'aime et qu'enfin il lui est permis de croire, lorsque ce petit être lui tend les bras et lui sourit, qu'il y a quelque part une affection désintéressée et des sentiments naturels. Le côté joueur, le côté enfant qui est en lui, et qui, chez cet homme de trente-quatre ans, obligé sans cesse à couvrir ses impressions de la dignité consulaire, est resté singulièrement vif, inutilisé, immontrable, s'exerce avec le neveu, presque le petit-lits, en qui il se retrouve et se reconnaît. Il le porte, il le promène, il joue avec lui, il l'emmène donner du tabac aux gazelles sur le dos desquelles il le fait chevaucher ; il le couche après dîner sur la table et rit à le voir, de ses coups de pied, renverser les compotiers et les bouteilles ; il s'amuse à ses bégaiements de paroles et c'est son nom ; à lui, qui sort presque le premier de cette petite bouche. Il fait faire son portrait par Isabey, tient et garde ce portrait qu'il aime à montrer, en commande des copies qu'il donne. Sur cet enfant qu'il s'approprie, qu'il fait sien, il étend sa main comme, d'autres fois, sur des royaumes.

Si, dès le mois de brumaire an X (novembre-décembre 1801), avant même le mariage d'Hortense, il a, dans les premières discussions engagées au Conseil d'État sur l'Adoption, insisté pour donner aux formes dont l'Adoption serait accompagnée une exceptionnelle solennité, qui peut dire s'il ne pensait point à

son avenir et s'il ne l'attachait point à cette institution qui avait peu de partisans, des vues de haute politique ? Il soutenait que ce n'était pas assez que l'Adoption fût prononcée par un notaire ou par les tribunaux ordinaires ; il y voulait l'intervention de l'État. L'Adoption, disait-il, n'est ni un contrat civil, ni un acte judiciaire. Qu'est-ce donc ? — Une imitation par laquelle la société veut singer la nature. C'est une espèce de nouveau sacrement, car je ne peux pas trouver, dans la langue, de mot qui puisse bien définir cet acte. Le fils des os et du sang passe, par la volonté de la société, dans les os et le sang d'un autre. C'est le plus grand acte que l'on puisse imaginer. Il donne les sentiments de fils à celui qui ne les avait pas et réciproquement ceux de père. D'où doit donc partir cet acte ? D'en haut, comme la foudre !... Il faut frapper fortement l'imagination, disait-il encore. S'il y a des discussions entre le père naturel et le père adoptif ; si, montés sur le même bateau, ils sont menacés de périr, le fils doit se déclarer pour le père adoptif. Il n'y a que la volonté du souverain qui puisse imprimer ce sentiment. Le Corps législatif ne prononcera pas en ce cas comme il fait en matière de propriétés, de contributions, mais comme pontife de morale et d'une institution sacrée. Le vice de nos législations modernes est de n'avoir rien qui parle à l'imagination. On ne peut gouverner l'homme que par elle ; sans imagination, c'est une brute. Si les prêtres établissaient l'Adoption, ils en feraient une cérémonie auguste.

Ses idées n'avaient point prévalu lorsque le titre était revenu à la discussion en brumaire et frimaire an XI (novembre-décembre 1802), et, soit qu'il se fût rendu à l'opinion des juristes, soit qu'il prétendit se réserver à lui même ce mode solennel d'adoption où la nation interviendrait, il n'avait plus insisté pour que, la question soustraite aux tribunaux et portée devant le souverain, l'Adoption revêtît en France, pour tous les citoyens, le caractère majestueux et définitif qu'y avaient attaché les Romains. Mais moins, à ces dernières discussions, il paraissait y apporter d'importance, plus sans doute il était prêt à se déterminer lui-même. Ce n'était point au hasard et pour faire parade d'éloquence qu'il avait jadis prononcé son opinion devant le Conseil d'État : elle avait jailli de son imagination et de sa conscience — et si telle était sa conviction alors qu'il n'avait encore nul sujet — hormis Louis — sur qui fixer et reposer sa pensée, combien serait-elle mieux affermie à présent que l'être existait pour qui il éprouvait en vérité tous les sentiments d'un père, qui de son côté semblait lui rendre des sensations filiales et à qui il ne manquait, pour devenir réellement son fils, que cette investiture, que ce sacrement tombant sur lui comme la foudre, des mains du peuple souverain ?

Telle était donc au 7 germinal (28 mars), au moment où le Sénat discernait son adresse, la situation de la famille : Joseph, presque inacceptable selon les doctrines monarchiques, dénué de prestige personnel, impossible à éliminer sans éclat et sans scandale ; Lucien, en opposition ouverte, mais pourtant candidat, aussi admissible que Joseph, même recommandé davantage par certains services — mais sous la condition expresse qu'il se soumette d'abord à la discipline familiale ; Louis, se réservant, semblant n'avoir ni opinions ni projets en matière politique, paraissant désintéressé de toute chose ; Jérôme, éloigné de deux mille lieues, signalé uniquement par des frasques de jeunesse, en révolte contre la famille, en révolte contre l'armée, s'étant mis lui-même hors la loi : une première génération ayant marqué tous les sentiments, sinon les actes, de rébellion : Joseph, le mieux équilibré, réclamant comme un droit absolu la plus inouïe des faveurs ; Lucien, artisan perpétuel de trouble et de désordre, prêt à

noyer toutes les conspirations contre son frère dans l'espoir de prendre sa place ; Louis, ayant, surtout depuis deux ans, donné des preuves certaines de désordre mental, convaincu, sous des dehors de modestie, de son importance unique et très semblable dans le fond — sauf l'exubérance — à Lucien...

A la seconde génération, un enfant, indemne, ressemblant physiquement à Napoléon d'une façon singulière, plein de vivacité, d'entrain, d'une gaîté rieuse et riante, sain de corps et, il semble, sain d'esprit ; un enfant que Napoléon élèverait selon ses idées, qu'il dresserait suivant ses goûts, auquel il inculquerait les formules de sa politique et les secrets de son gouvernement, qui, grandi pour le trône, y porterait les espérances de la nation ; qui, séparé par trente-deux années de son père adoptif, ne lui serait jamais un rival et pourrait lui devenir un appui ; dont la reconnaissance comme héritier et la solennelle adoption, non seulement mettraient fin à toutes les compétitions, mais concilieraient les intérêts rivaux des Bonaparte et des Beauharnais et assureraient le repos de Joséphine.

Comment celle-ci n'envisagerait-elle pas comme le salut définitif, comme la garantie la plus formelle contre le divorce, l'adoption de son petit-fils par le Premier Consul ? Sans doute elle s'était lourdement trompée le jour où, croyant trouver un appui en Louis elle s'était si vivement employée à le marier. A présent, il ne pouvait lui échapper que l'hostilité de Louis, hautement déclarée, rendrait l'avenir plein de périls pour elle si Louis était désigné héritier. Elle ne pouvait garder d'illusions sur ses sentiments et elle savait que, d'indifférent ou tout au plus d'ennemi secret, il s'était fait le plus cruel de ses détracteurs. Si elle se contentait de taxer son caractère de bizarre et d'étrange, si sa psychologie n'allait point jusqu'à déterminer à quelle maladie se rattachait cet ensemble de délires dont son gendre était atteint, du moins elle n'avait point d'illusion sur sa santé physique et sur son incapacité à être un souverain : mais toute considération cédaient devant son propre intérêt et celui-ci était trop évident pour qu'elle eût même à y réfléchir.

La démarche faite par le Sénat rendait la solution d'autant plus urgente que Napoléon ne voulait, ni ne pouvait laisser à ses frères — qui tous sauf Jérôme, se trouvaient à Paris — le temps de se concerter avec leurs amis et de le mettre en échec, comme ils avaient fait dans l'affaire de la chancellerie. Il était en cela d'autant mieux inspiré que, le 11 germinal (1er avril), Lecouteulx de Canteleu était venu communiquer à Joseph le texte même, rédigé par lui, de l'entretien confidentiel qu'il avait eu avec le Premier Consul. Ce texte avait été immédiatement soumis par Joseph à un conseil secret composé de ses plus affidés : Miot, Rœderer et Girardin, qui avaient été d'avis de la nécessité d'établir le plus tôt possible le nouveau système et qui, sans se prononcer sur le titre que devrait prendre le Consul, n'avaient point mis un instant en doute que l'hérédité ne fût nécessairement dévolue à Joseph.

Joseph avait donc sur son frère cet avantage qu'il connaissait ses idées et qu'il en avait raisonné avec ses conseillers, lorsque, le lendemain (12 germinal, 2 avril), Napoléon l'appela et lui fit la première ouverture de ses projets : *J'avais toujours, commença-t-il par dire, été dans l'intention de finir la Révolution par l'établissement de l'hérédité : je pensais seulement qu'un tel pas ne pouvait se faire que dans cinq ou six ans ; mais je vois maintenant... que je m'étais trompé et que la chose était possible plus tôt que je ne l'avais cru. Néanmoins, avant de tue décider, je veux être sûr qu'elle est désirée par ceux qui ont pris une grande*

part à la Révolution... tels que Treilhard, Berlier, Lacuée, Réal, etc. Il faut que la démarche soit proposée et appuyée par les Minimes de cette classe. Passant ensuite au point délicat, il indiqua que, tout en adoptant le principe d'hérédité, il n'entendait point reconnaître aux siens un droit personnel en dehors de celui qu'il lui plairait de leur accorder ; par suite, il se réservait d'exclure ceux qui refuseraient d'accepter sa loi de famille : Lucien et Jérôme. Joseph, paraît-il, déclara que, dans ce cas, il se refuserait à entrer lui-même dans l'ordre de l'hérédité, et le Premier Consul sembla se rabattre à l'exclusion des enfants nés de mariages qui n'auraient pas eu l'approbation du chef de l'État.

On se sépara sans conclure, et Joseph se hâta de reporter l'entretien à ses conseillers et de leur demander le secours de leurs lumières, surtout en ce qui concernait la question de la régence en cas de minorité.

Deux jours après (14 germinal, 4 avril), dans une nouvelle conférence, Napoléon, s'ouvrant un peu plus, laissa voir à Joseph son intention de se faire déclarer empereur et en même temps d'adopter pour son successeur Napoléon-Charles, en nommant, au cas de minorité, Joseph tuteur de l'enfant et régent conjointement avec les deux autres consuls. Joseph répondit qu'il n'avait point mérité d'être dépossédé des droits qu'il allait acquérir, comme frère aîné, à la couronne, et il les soutint comme s'ils étaient réellement avérés depuis longtemps. Napoléon que la contradiction avait irrité, s'emporta et ne parut que plus décidé dans son plan.

Rentré chez lui, Joseph fit appel à ses amis ; les rôles furent distribués : le Conseil d'État avait séance le lendemain pour discuter la question à l'ordre du jour ; Miot devait y parler en faveur de l'hérédité. Joseph le pria de n'en rien faire. Rœderer, l'oracle de Mortefontaine, prit charge de rédiger une consultation où il démontra que Joseph était *de droit* le successeur du Premier Consul et que le Premier Consul n'avait point le droit d'adopter. Néanmoins, Rœderer conseilla à Joseph de souscrire, s'il le fallait, à cette hérédité défectueuse qui introduirait un héritier adoptif, au lieu d'un héritier du sang, donnerait la régence à Joseph si cet enfant adoptif était appelé au trône avant sa majorité et, s'il mourait, appellerait Joseph lui-même à l'hérédité. Ce n'était que par une concession singulière que Rœderer s'écartait de l'hérédité pure et simple, la seule chose qui convînt réellement à la France, la seule qui s'accommodât à nos mœurs, à nos usages ; la seule qui n'excédât point la mesure du pouvoir qu'avaient autrefois les rois. Il négligeait, à la vérité, d'établir sur quels principes, d'après quel code monarchique, au moyen de quelle sophistication du droit électif, il préconisait cette hérédité collatérale remontante.

Toutefois, où il était bien inspiré, c'était lorsqu'il conseillait à Joseph d'accepter l'hérédité sous quelque forme qu'elle se présentât et de ne point recourir personnellement à l'élection — non pas que, si l'élection avait lieu sans brigue, Joseph ne dût être assuré du résultat, mais comme il aurait méconnu les volontés de Napoléon, l'influence de la vie entière du Premier Consul serait tournée, disait-il, contre une espérance qui vous aurait rendu contraire à ses désirs. Prenez sans délai, concluait-il, toute place, toute fonction, toute autorité qui fait voir en vous le suppléant du Premier Consul s'il nous était enlevé par un événement malheureux, voilà le point capital.

La discussion, qui s'engagea au Conseil d'État le 15 (5 avril) et les jours suivants, fut purement théorique et n'aborda point les personnalités : il semblait que, d'un commun accord, on évitât de mettre des noms en avant et qu'on voulût laisser à Napoléon la liberté de désigner ses successeurs. Sur le principe, le Premier

Consul rencontra plus d'opposition qu'il n'en attendait : Berlier surtout, se retranchant derrière le Sénatus-consulte de thermidor, rappelant les mots même de Napoléon, que l'hérédité était absurde, inconciliable avec les principes de la souveraineté du peuple, et impossible en France, eut souvent l'avantage et trouva pour appuyer sa thèse des auxiliaires tels que Réal, Boulay, Béranger, Thibaudeau, Treilhard et Dauchy. Au total, il se montra sept opposants sinon pour repousser ouvertement la mesure, au moins pour l'ajourner comme inopportune. C'étaient justement les voix auxquelles le Premier Consul eût tenu davantage ; ne pouvant les obtenir, il trouva, pour éviter l'éclat de leur vote négatif, un procédé fort simple : n'ayant point demandé l'avis du Conseil d'État *en corps*, il fit prier chacun des membres individuellement de rédiger et de signer son opinion. Les présidents de sections recueilleraient ces feuilles de consultation et les lui remettraient.

Sans attendre d'ailleurs ces avis des conseillers, dès le 17 (7 avril), il se rendit chez Louis, en grand apparat, accompagné de sa femme et escorté de son piquet. Louis ne se trouva point à son hôtel quand son frère y arriva et ne rentra qu'au moment où Napoléon se préparait à partir. Il fut étonné de cette visite extraordinaire et de l'éclat qu'on paraissait y mettre. Le Premier Consul avait l'air froid et embarrassé ; mais sa femme, ayant pris Louis à part, lui fit entendre par une série de demi-mots qu'on était venu pour lui communiquer un grand projet et qu'il s'agissait d'être homme dans de telles circonstances après cet exorde préparatoire, elle lui annonça d'abord qu'on avait rédigé une loi sur l'hérédité ; elle ajouta ensuite que, lorsqu'une loi était faite, il fallait bien s'y conformer et que lui, plus que tout autre, y trouverait de grands avantages ; que, suivant les dispositions de cette loi, le droit de succession ne serait conféré qu'aux membres de la famille dont l'âge serait au moins de seize ans au-dessous de celui du Premier Consul ; enfin, qu'on avait calculé que son fils (le fils de Louis) était le seul qui remplissait cette condition ; que c'était donc à cet enfant que la succession serait dévolue puisqu'elle-même (Mme Bonaparte) ne pouvait plus donner des héritiers à son mari ; que, d'ailleurs, cette combinaison offrait au père une assez belle perspective pour le consoler de n'être pas appelé à l'hérédité.

Bien qu'ayant repoussé assez vivement les insinuations de sa belle-mère, Louis, au premier aspect, ne sembla point irréductible et Napoléon put se flatter que son frère sur lequel il s'imaginait avoir conservé son ancien ascendant, finirait par se rendre. D'ailleurs le consentement de Louis était-il nécessaire ? Joséphine avait-elle commis la faute de le lui dire ou de le lui laisser entendre ? En tout cas, lorsque le 18 (8 avril), au matin, Louis se rendit chez Joseph pour lui faire part de la démarche qui avait été tentée auprès de lui, ce fut de ce thème que Joseph s'empara. Il rappela à son frère les bruits qui avaient couru sur la naissance de son fils ; il lui représenta qu'il ne devait point sacrifier les intérêts des siens à celui d'un enfant qui d'ailleurs appartenait à moitié aux Beauharnais ; il lui montra son fils enlevé à son autorité, entièrement dirigé par sa mère, élevé au palais, loin de ses yeux : s'échauffant par degrés, Louis, dans l'épanchement de sa douleur, s'emporta violemment contre sa belle-mère, disant d'elle tout ce que la haine la plus prononcée aurait à peine osé en penser.

Joseph, qui l'avait amené sans grand'peine au point où il le souhaitait, n'éprouvait pas moins de dépit ; mais ce n'était point pour les mêmes causes : se hâtant de rapporter à ses confidents ordinaires l'entretien qu'il venait d'avoir avec son frère, il ne leur dissimula point toute l'indignation que lui faisait éprouver le projet du Premier Consul. Il y voyait le renversement de tout son avenir : plus de succession, plus de pouvoir pour lui, ni pour ses enfants ; par la

plus perfide des combinaisons, il était trompé dans toutes ses espérances, écarté pour toujours des affaires et, de plus, privé des droits qu'il aurait eus par lui-même, et par la seule affection qu'on lui portait au Sénat, de succéder à son frère, si le choix du successeur avait été laissé au cours naturel des événements. A. mesure qu'il parlait, son ressentiment s'enflammait et bientôt ses passions, excitées au plus haut degré, s'exhalèrent dans les plus violentes expressions qu'une âme profondément blessée peut suggérer à la parole. Il maudit l'ambition du Premier Consul et souhaita sa mort comme un bonheur pour sa famille et pour la France.

Ces colères où Joseph était incapable de se dominer, ces fureurs d'autant plus expansives, dit Lucien, qu'elles avaient été plus longtemps contenues ; ces emportements dont on a déjà vu une scène, et qui, un autre jour, au dire de Lucien encore, l'amènèrent à prendre un pistolet et à tirer sur le portrait en pied de Napoléon, étaient célèbres dans la famille, et l'on savait que le Premier Consul les redoutait, soit par politique, soit par un excès de déférence fraternelle.

Quittant ses amis dans cet état d'irritation, Joseph se rendit chez Lucien, qui ne manqua point de l'exciter encore et, venant de là prendre Louis, il l'emmena aux Tuileries : Pourquoi faut-il donc, dit Louis à Napoléon, que je cède à mon fils ma part de votre succession ? Par où ai-je mérité d'être déshérité ? Quelle sera mon attitude, quand cet enfant, devenu le vôtre, se trouvera dans une dignité très supérieure à la mienne, indépendant de moi, marchant immédiatement après vous, ne me regardant qu'avec inquiétude ou peut-être même avec mépris ? Non, je n'y consentirai jamais et, plutôt que de renoncer à la royauté qui va entrer dans notre héritage, plutôt que de consentir à courber la tête devant mon fils, je quitterai la France, j'emmènerai Napoléon et nous verrons si, tout, publiquement, vous osez ravir un fils à son père.

Joseph n'a rien à ajouter ; il a jugé les jeux lorsqu'il a pris Louis dans le sien ; il sait qu'entêté comme il est de vanité et de puissance paternelle, Louis ne cédera pas ; d'ailleurs, il est là pour le soutenir des yeux et du geste. Pris par le tendre, par quelque idée supérieure et philosophique du devoir, Louis aurait pu s'effacer. Cabré, il était indomptable ; le Premier Consul s'emporta inutilement, il lui fallut céder. de peur d'un éclat fâcheux et presque ridicule, et revenir, au moins en apparence, aux termes qu'il avait indiqués dans sa première conversation avec Joseph.

Restait à régler le sort de Lucien. Il y eut entre les deux frères, à Saint-Cloud où le Premier Consul venait d'arriver¹⁸, une dernière entrevue. Lucien a posé son ultimatum et il s'y tient : Ma femme, mon fils, mes filles et moi, nous ne sommes qu'un. La suprême concession que Joseph a arrachée à Napoléon, c'est Lucien maintenu dans l'ordre de l'hérédité, mais son fils et les fils qu'il pourra avoir de son second mariage, perpétuellement exclus. Napoléon ne se dédit point, mais il ne consentira point à aller plus loin. Dans ces conditions, il est impossible qu'on s'entende : Vers minuit, Napoléon entra dans le salon où Joséphine l'attendait avec inquiétude ; son air était abattu ; il se laissa tomber sur un fauteuil et

¹⁸ Le lieu Saint-Cloud fixe d'une façon précise la date de cette scène qui ne saurait être antérieure au 20 germinal (10 avril), où Napoléon s'y est installé. Par suite, Lucien se trompe lorsqu'il dit être parti de Paris le 11 germinal (1er avril) ; il se trompe lorsqu'il dit que sa mère a assisté à son départ, puisqu'elle a quitté Paris le 22 ventôse et qu'elle est arrivée à Rome le 10 germinal ; il se trompe — ou il trompe — en tout ce qui est de cette affaire, parce qu'il lui est utile de se tromper.

s'écria d'un ton fort pénétré : *C'en est donc fait ! Je viens de rompre avec Lucien et de le chasser de ma présence.* Mme Bonaparte lui faisant quelques représentations : *Tu es une bonne femme,* lui dit-il, *de plaider pour lui,* et, se levant en même temps, il prit sa femme dans ses bras, lui posa doucement sa tête sur son épaule, et, tout en parlant, conservant la main appuyée sur cette tête dont l'élégante coiffure contrastait avec le visage terne et triste dont elle était rapprochée, il raconta que Lucien avait résisté à toutes ses sollicitations, qu'il avait fait en vain parler les menaces et l'amitié : *Il est dur pourtant,* ajouta-t-il, *de trouver une pareille résistance à de si grands intérêts. Il faudra donc que je m'isole de tout le monde, que je ne compte que sur moi seul. Eh bien ! je nie suffirai à moi-même, et toi, Joséphine, tu me consoleras de tout !*

Deux jours après, malgré les excitations de Bernadotte, lui répétant : *Résistez ! résistez ! ne partez pas ! qui quitte la partie la perd !* Lucien, avec ses quatre berlines et son train de prince, femme, fils, filles, gouvernantes, peintres et gens d'affaires, roulait sur la route d'Italie. Le 24 germinal (11 avril), les journaux annonçaient son passage à Lyon.

Napoléon n'avait donc plus affaire qu'à Joseph et à Louis. Ils lui avaient forcé la main ; ils l'avaient joué ; il avait une revanche à prendre. Joseph écarté, Louis, sans amis et sans moyens, ne pouvait être un surveillant incommode. Il s'agissait donc de mettre Joseph dans l'impossibilité de rester à Paris et de contrarier ses projets. Il s'y employa en paraissant s'exécuter à son égard. Ne fallait-il point habiliter ses frères au point de vue civil, comme au point de vue militaire, à devenir capables d'être considérés comme ses successeurs ? Était-il admissible qu'un chef d'État, successeur de Napoléon, n'eût point porté l'uniforme, ne fût point capable de commander à des soldats, fût exclusivement un magistrat civil ? De même, devait-il être exclusivement un militaire, sans nulle connaissance, nulle notion même, de politique ni d'administration ? D'où, nécessité de *militariser* Joseph et de *civiliser* Louis. Pour Louis, cela alla tout seul : promu le 20 germinal (10 avril), général de division, il fut, le 21 (14), nommé conseiller d'État dans la section de législation et, le même jour, il prêta serment et prit séance.

Pour Joseph, Napoléon le fit consentir à accepter le commandement du 4^e régiment de ligne dont le colonel fut nommé général de brigade. Dès le 24 germinal (14 avril), Napoléon en informa Soult, commandant le camp d'Outreau, en ajoutant, à la lettre de service et à des recommandations spéciales, des éloges que l'armée eût pu trouver prématurés : *Il a à cœur comme moi de devenir militaire,* disait-il, *car, dans les temps où nous vivons, ce n'est pas assez de servir l'État par ses conseils, dans les négociations les plus importantes ; il faut encore, si les circonstances le veulent, le servir par son épée.*

Cela n'était rien près du message que le Premier Consul adressa quatre jours plus tard au Sénat (28 germinal), (18 avril) : *Citoyens sénateurs,* disait-il, *le sénateur Joseph Bonaparte, grand-officier de la Légion d'honneur, m'a témoigné le désir de partager les périls de l'armée campée sur les côtes de Boulogne, afin d'avoir part à sa gloire. Il rappelait ensuite ses importants services, la solidité de ses conseils, le savoir, l'habileté et la sagesse qu'il avait déployés dans ses négociations ; il ajoutait qu'il était du bien de l'État que le sénateur Joseph Bonaparte fût mis en mesure de contribuer à la vengeance du peuple français et se trouvât dans le cas d'acquérir de plus en plus des titres à l'estime de la nation.*

Ayant déjà, disait enfin Napoléon, servi sous mes yeux dans les premières campagnes de la guerre et donné des preuves de son courage et de ses bonnes dispositions dans le métier des armes dans le grade de chef de bataillon, je l'ai nommé colonel commandant le 4e régiment de ligne, l'un des corps les plus estimés de l'armée, et que l'on compte parmi ceux qui, toujours placés au poste le plus périlleux, n'ont jamais perdu leurs étendards et ont très souvent ramené ou décidé la victoire.

Pour donner quelque apparence à cette carrière militaire qu'il improvisait à Joseph, Napoléon lui avait, en effet, dressé des états de service : on y voyait qu'il avait été *élève d'artillerie* en 1783, *officier de l'état-major* en 1792, *adjudant général chef de bataillon* en 1793 ; qu'il avait fait les *campagnes* de 1793 et de 1794, et même qu'il avait été *blessé légèrement au siège de Toulon*.

Rien de cela n'était exact, quoique pourtant Joseph eût nominalelement au moins porté le titre de chef de bataillon : il figurait comme tel en l'an IX, dans la première brigade de la garde nationale de Paris, laquelle, il est vrai, ne fut jamais ni réunie ni même organisée : mais on ne l'appela point cet emploi.

Ce n'était pas encore assez d'agrément : pour effacer le souvenir des mots aigres qui avaient pu lui échapper au sujet de Mme Joseph *qui ne faisait que des filles*, Napoléon, par ordre du 21 germinal (11 avril), lui accorda pour ses dépenses une somme de 301.875 francs, ce qui porta les sommes que Joseph avait reçues de son frère, depuis le commencement de l'année et en dehors de son traitement annuel de 120.000 francs, à 801.875 francs.

Couvert de ces flots d'eau bénite, lesté de ce million, Joseph, singulièrement pressé par Napoléon de se rendre à son poste, partit pour Boulogne le 5 floréal (25 avril). Il descendit à Pont-de-Brique, au quartier général du Premier Consul ; y reçut *les honneurs supérieurs dus à son rang connue frère du Premier Consul, sénateur et grand-officier de la Légion* ; et, le 10 (30), il fut reconnu colonel en tête de son régiment, mais toutes ces gloires ne lui obscurcissaient point le jugement au point qu'il ne finit par comprendre qu'il avait été joué. Il ne pouvait revenir à Paris ; il était obligé par la discipline et le respect humain de rester à Boulogne, et, durant ce temps, sa destinée se décidait : aussi, *tout en ayant l'air de s'occuper à faire tourner du matin au soir de pauvres soldats sur la droite et sur la gauche*, il pensait en réalité à toute autre chose et il avait d'autant plus le droit d'être inquiet qu'aucune nouvelle ne parvenait jusqu'à lui. Il savait seulement que, selon le plan arrêté, l'impulsion devait venir du Tribunat, que le tribun Curée allait y proposer une *motion d'ordre sur l'émission d'un vœu tendant à ce que Napoléon Bonaparte actuellement premier Consul fût déclaré empereur* ; il savait qu'il s'échangeait des adresses entre le Sénat et le Premier Consul, mais l'intéressant, le fond, le dessous des choses lui échappait ; le 21 floréal (14 mai), perdant patience il écrit par la poste, à sa femme : *Si mon frère pouvait avoir la moindre défiance, s'il ne fait pas pour moi ce que l'on attend, ce qu'il m'a dit lorsque j'ai consenti à partir pour l'armée, ce que méritent ma confiance et mon affection pour lui ; s'il y a des concessions, des restrictions, je pense, ma chère amie, que nous ne devons pas sacrifier notre bonheur et celui de nos enfants et qu'il est tout simple que nous nous relirions à Mortefontaine avec nos amis et, si cela même devenait impossible, nous vivrions ailleurs. Sacrifier ses goûts, ses ambitions, contre rien, contre un pouvoir éventuel et l'ennui résultant d'une espérance déçue, c'est l'acte d'un fou ou d'un intrigant.*

C'est écrit pour le cabinet noir, et Joseph a pris ses précautions pour que son écriture passe sous les yeux du Consul ; mais il est trop tard : tout est décidé,

tout est arrêté, tout est terminé même, lorsque cette lettre arrive, et d'ailleurs qu'eût-elle empêché ?

Au début, les amis de Joseph ont fait de leur mieux en sa faveur : dans la motion de Curée, telle qu'elle était revenue approuvée du cabinet du Consul, le mot *descendants* avait, dans le vœu sur l'hérédité, été substitué au mot *famille*. Fabre de l'Aude, président du Tribunat et fort ami de Joseph, a pris sur lui d'effacer le mot *descendants* qui ouvrait le champ au moins à des suppositions, et de rétablir le mot *famille*. Au conseil privé tenu à Saint-Cloud, où assistaient entre autres amis de Joseph, Lecouteux, Rœderer et Regnauld, ceux-ci ont vivement bataillé sur la régence, sur la préférence que le Premier Consul pensait donner aux deuxième et troisième consuls sur les membres de sa famille ; mais tout cela était bien médiocre et est demeuré fort inutile, car, les lignes générales arrêtées, le Premier Consul a annoncé que le principe d'hérédité admis, il désire qu'on le laisse maître de régler ce qui conviendra pour l'intérieur de sa famille, qu'il la connaît, que lui seul peut bien juger ce qu'il sera à propos de faire et qu'enfin lui-même a besoin de garanties.

Et c'est dans le cabinet même du Consul, c'est par lui-même, sans que rien en transpire, qu'est rédigé le projet du sénatus-consulte qui propose aux suffrages de la nation le gouvernement impérial héréditaire.

Les 21 et 22 floréal (11 et 12 mai), ce projet est soumis au Conseil d'État qui n'y fait que des modifications insignifiantes de style et de rédaction ; le 23 (13), il est lu à un conseil privé et adopté sans aucun changement ; le 24 (14), il est communiqué par le secrétaire d'État à la famille assemblée ; le 26 (16) il est porté par trois conseillers d'État au Sénat qui, sur le rapport de Lacépède, l'adopte le 28 (18), à l'unanimité moins trois voix.

Or, d'après le titre II, articles 5 et 6, Joseph Bonaparte et ses descendants, puis Louis Bonaparte et ses descendants, sont bien appelés à recueillir la dignité impériale qui leur est dévolue et déférée par ordre de primogéniture et de mâle en mâle, à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance, mais ce n'est pas seulement après la *descendance directe*, naturelle et légitime de Napoléon, c'est aussi après sa descendance adoptive. Aux termes de l'article 4, Napoléon Bonaparte peut adopter les enfants ou petits-enfants de ses frères pourvu qu'ils aient atteint de dix-huit ans accomplis et que lui-même n'ait pas d'enfants mâles au moment de l'adoption. Ses fils adoptifs entrent dans la ligne de sa descendance directe. Si, postérieurement à l'adoption, il lui survient (les enfants mâles, ses fils adoptifs ne peuvent être appelés qu'après les descendants naturels et légitimes. L'adoption est interdite aux successeurs de Napoléon Bonaparte et à leurs descendants.

Là est le gros point et la revanche de Napoléon, la preuve qu'il n'a point cédé en son dessein : Repoussé par Louis que menait Joseph, il a dû ajourner l'adoption ; mais il ne veut point, il n'admet point ses frères sur la ligne de succession. Il est rentré dans ses positions, s'il a permis à Joseph de garder les siennes ; il a affirmé son droit de désignation supérieur au droit héréditaire, et il n'a concédé à ses frères qu'une capacité que sa volonté peut toujours et à chaque instant infirmer.

Sur les autres points, Joseph n'a point eu plus d'avantages. Selon l'article 19, l'Empereur désigne le régent parmi les princes français âgés au moins de vingt-cinq ans accomplis et, à leur défaut, parmi les titulaires des grandes dignités de l'Empire : donc point de droit réservé pour Joseph ; de même n'a-t-il point, gain

de cause en ce qui touche Lucien et Jérôme. Aux termes de l'article 12, les princes français ne peuvent se marier sans l'autorisation de l'Empereur Le mariage d'un prince français fait sans l'autorisation de l'Empereur, emporte privation de tout droit à l'hérédité, tant pour celui qui l'a contracté, que pour ses descendants. Néanmoins, s'il n'existe point d'enfants de ce mariage et qu'il vienne à se dissoudre, le prince qui l'avait contracté recouvre les droits à l'hérédité.

Un article vise directement Louis, l'article 10 : Un sénatus-consulte règle le mode de l'éducation des princes français, mais Louis ne compte guère en ce moment, et c'est Joseph qui seul a mené la campagne. Que va-t-il faire à présent, après ses déclarations anciennes et ses apologies récentes ? Joseph n'est pas très content, écrit d'Outreau son confident le plus intime : il ne peut ni ne doit l'être. La faculté d'adopter dans seize ans laisse entrevoir la possibilité d'en faire usage beaucoup plus tôt : c'est s'écarter d'un système favori en se réservant la faculté d'y revenir. L'exclusion donnée à deux de ses frères diminue considérablement les avantages de l'hérédité. Ce mode qui doit assurer la tranquillité publique commencera par introduire la discorde dans la famille impériale. Cette division doit être un jour la cause de grands troubles. La nation a demandé l'hérédité pure et simple, et non la désignation de deux successeurs, et l'adoption d'un neveu. Mais la toute-puissance consiste à faire tout ce qu'on veut. Le Premier Consul, en cherchant à consolider la sienne, en commence l'exercice par un acte qui doit tendre à l'ébranler. Si Joseph est consulté, il fera de respectueuses remontrances, parlera de l'intérêt national, se conduira en bon citoyen et en bon frère ; il finira néanmoins par accepter, car il est aujourd'hui intimement convaincu que le pouvoir seul peut lui offrir une garantie devenue nécessaire pour lui et ses amis.

On ne lui demanda point son avis et il accepta ; il accepta la dignité de prince français et le traitement d'un million qui y était attaché aux termes du décret du 21 décembre 1790 ; — il accepta la dignité de grand électeur avec un traitement de 333.333 francs 33 centimes et le palais du Luxembourg pour habitation ; — il accepta même deux gratifications sur la Grande cassette, l'une de 300.000 francs le 16 thermidor (4 août), l'autre de 50.000 francs le 27 fructidor (14 septembre), ce qui porta à 1.151.875 francs, ce qu'il avait reçu de ce chef en l'an XII.

Il n'en fut pas moins convaincu qu'il avait été sacrifié et il n'en continua pas moins à écrire à l'occasion : La nature m'a fait sans ambition ; accepter la grandeur est une grande vertu dans moi.

XIV. — L'EMPIRE ET LE SACRE.

BRUMAIRE AN XII. — FRIMAIRE AN XIII (Novembre 1803. —
Décembre 1804.)

Les femmes. — Que faire pour elles ?— Elisa. — Sa fortune. — Bacciochi, colonel. — Fontanes. — Chateaubriand. — Ce qu'est Fontanes. — Tactique — Crinoline. — Tactique différente. — Ambitions du ménage. — Indiscrétions de Murat. — But poursuivi. — Point de titres pour les stems. Scènes de Saint-Cloud. — Napoléon cède. — Bacciochi sénateur. — Paulette. — Sa vie depuis son départ de Paris. — Florence. — Rome. — Effet admirable d'abord. — Désir de retour à Paris. — Rapports de Fesch. — Lettres sévères du Premier Consul. — Arrivée de Mme Bonaparte à Rome. — Son voyage depuis la frontière. — Accueil fait par le Pape. — Lettre de Pie VII à Napoléon. — Réponse. — Arrivée de Lucien. — Effet du sénatus-consulte sur la colonie Bonaparte à Rome. — Lucien à Frascati. — Paulette à Rome, à Florence, aux bains de Lucques. — Elle est rejointe par sa mère. — Prétentions de celle-ci. — Ses demandes. — Lettre de Fesch. — Règlement du titre de Mme Bonaparte. — Son traitement. — Les princesses à Lucques. — Les bals. — Mort de Dermide. — Paulette obtient de rentrer à Paris. — Madame rentre à Rome. — Mort de Mme Clary. — Hésitations pour le départ. — Explications. — Joséphine en parallèle avec la famille. — Le divorce. — Joséphine sera sacrée. — Habileté de Joséphine. — Mariage religieux. — Les Beauharnais. — Eugène. — Hortense. — Jalousie de Louis. — Bontés de Napoléon. — L'hôtel Saint-Julien. — Saint-Leu. — Départ de Louis pour Plombières. — Puis, Turin. — Indifférence politique de Louis. — Joseph. — Bernadotte. — Fonctions du Grand électeur. — Mécontentement de Joseph. — Refus des titres constitutionnels. — Omission du protocole. — Lettres aux sénateurs. — Réception officielle. — Discours. — Maison de Joseph et de Julie. — La guerre ouverte. — Première rencontre. — Recensement des votes sur l'hérédité. — Rapport de Rœderer. — Conversation de l'Empereur. — Nouvelle bataille. — Explication décisive. — Joseph se soumet. — Préparatifs du sacre. — Hortense. — Ses couches. — Naissance de Napoléon-Louis. — Maison d'Hortense. — Maison d'Elisa. — Maison de Paulette. — Maison de Caroline. — Le Sacre.

Tant mal que bien, cette redoutable question d'hérédité est donc enfin réglée, au moins en apparence et de façon à faire illusion au vulgaire : des quatre frères, deux exclus, deux blessés au vif quoique institués ; l'adoption suspendue sur leur tête comme une épée de Damoclès et leurs droits constamment mis en échec par l'éventualité d'une désignation ; rien, en réalité' de définitif parce que la volonté et la suite ont manqué à Napoléon : mais, enfin, c'est fait. Peut-on penser qu'à présent il soit quitte ? Non pas, car après les hommes, il y a les femmes.

Napoléon a paru compter que, avec un grand état de maison, beaucoup d'argent, l'élévation de leurs maris parmi les grands de l'État, ses sœurs se contenteraient

et que sa mère, qui jusque-là semblait avoir borné son ambition à conserver la première place dans la famille sans prétendre à des honneurs extérieurs, se tiendrait satisfaite de respects domestiques et d'un traitement considérable. A la rigueur, il pouvait entraîner ses frères à sa suite : il était assez fort pour les porter, les présenter au peuple et les faire agréer par lui ; ils avaient son nom ; l'on pouvait croire — car il s'était assez employé à le répandre ! — qu'ils avaient du talent et même quelque part de son génie. Placé en vedette à chaque occasion, prôné à outrance, employé dans les plus grandes missions, désigné comme le négociateur le plus habile, Joseph avait reçu une réputation qui, dans certains milieux, était presque prise au sérieux : il était l'homme des sages conseils, le modérateur, le pacificateur. Louis restait inconnu ; mais, d'abord, il était en seconde ligne, puis n'allait-on pas le présenter comme l'élève favori de Bonaparte, un soldat ayant fait ses preuves en Italie et en Egypte ? D'ailleurs, il était le mari d'Hortense, et, sinon dans le peuple, au moins dans certaines sociétés de Paris, Hortense, malgré les calomnies répandues, avait des défenseurs et des apologistes. Elle tenait à tant de mondes divers, avait tant d'amies de pension, s'était empressée à rendre tant de services qu'il fallait bien qu'on reconnût qu'elle était aimable, simple et bienveillante. Cela ne faisait point l'opinion sur le mari, mais empêchait qu'on en parlât mal.

Mais les femmes de la famille, comment présenter, comment justifier leur élévation ? D'après le droit national, où la femme, devant suivre la condition de son mari, n'est rien et ne peut rien être par elle-même, il était sans exemple qu'on eût investi une femme de dignités que son mari ne partageât point, qui ne reposassent point sur sa tête : même les duchés femelles, s'ils étaient transmis fémininement, l'étaient par les filles de l'investi à l'époux qu'elles se donnaient et aux fils qu'elles avaient de lui. Les seules femmes qui, en France, eussent été personnellement revêtues d'un titre ou d'une dignité, sans qu'un mari y fût associé, étaient les maîtresses de quelques rois. Encore étaient-ce là à peu d'exceptions près, titres d'honneurs, non dignités effectives et donnant un rang dans l'État, hors de la Cour. Assurément, la situation de Napoléon étant sans précédent historique, les femmes de son sang pouvaient rêver elles-mêmes des situations sans précédent ; mais encore fallait-il les justifier par quelque endroit et trouver des formes qui ne s'écartassent point trop ouvertement de celles qu'on était accoutumé de rencontrer dans les autres monarchies.

Le mieux eût été qu'elles ne fussent rien ; mais, dès que Joséphine allait partager la dignité impériale et recevoir les honneurs souverains, comment espérer qu'on leur ferait entendre raison ? Et, ce n'était pas assez de Joséphine : les femmes des princes se trouveraient de droit princesses, en sorte que ce seraient les belles-sœurs de Napoléon qui monteraient au pinacle, tandis que ses propres sœurs se trouveraient dans une condition en quelque sorte bourgeoise : double crève-cœur, double atteinte à leur orgueil, double blessure à leur vanité familiale, double infériorité à subir chaque jour, chaque heure de la vie, et dont la seule pensée était pour les exaspérer.

Deux seulement se trouvaient à ce moment à Paris : Mme Bacciochi et Mme Murat. Depuis le règne de Mme Joubberthou, Élisabeth, comme on a vu, s'était éloignée de Lucien et rapprochée de Napoléon et elle avait tiré de celui-ci de notables avantages : elle avait eu le plaisir de vivre par elle-même et non sur le reflet qu'elle recevait de Lucien, d'avoir sa maison et sa cour, d'habiter son propre hôtel, l'admirable hôtel Maurepas qui, trop petit, reçut bientôt pour dépendance l'hôtel Cicé (8 pluviôse an XIII, 28 janvier 1805). Son mari, cet imbécile Bacciochi, propre au plus à faire un adjudant de place ou un courrier

diplomatique, n'ayant point été suffisamment honoré par la place de marguillier, avait reçu, en germinal an XI (avril 1803), le commandement de la 26e demi-brigade légère et avait tout de suite été envoyé à Sedan, puis au camp de Saint-Omer. Bon débarras pour Éliisa ! Il est vrai que le régiment s'en trouva mal : le prédécesseur de Bacciochi, qui, durant huit ans qu'il avait commandé, avait constamment trouvé des prétextes pour éviter d'aller au feu, avait laissé passer l'administration entière aux mains des capitaines ; Bacciochi, à ce point convaincu de ses grandeurs futures qu'il ne se donnait même point la peine de dissimuler sa nullité militaire, livra le régiment à sa femme qui se plut à jouer, de Paris, à la colonelle-propriétaire. C'était elle qui était l'intermédiaire entre les officiers et son frère, et qui sollicitait les avancements ou les retraites. Les choses n'en marchaient pas mieux ; mais Elisa qui, depuis nivôse (janvier 1803) se trouvait enceinte, se trouvait satisfaite pourvu que son mari fût éloigné, et c'était assez.

C'était là le département de la guerre ; celui des sciences, lettres et arts, dont Fontanes était le grand maître, avait autrement d'importance. Toute la bande littéraire dont Fontanes était le directeur, s'était ruée vers l'admirable protectrice. Ce que, par Fontanes, Chateaubriand put tirer d'elle est peu croyable : d'abord sa nomination à Reine, puis six mois de traitement, mille écus de route, deux mille écus d'avance. — Dites, mon bon ami, à la meilleure des femmes, à la plus noble des protectrices que mon cœur est plein d'une reconnaissance que rien ne pourra affaiblir... Mon amour-propre me fait désirer quelquefois qu'elle pût voir comment on me traite en province. Aussi, quand Migneret publie l'édition du *Génie* en quatre volumes avec les neuf figures de Le Barbier, Mme Bacciochi, après qu'elle aura elle-même remis au Premier Consul un exemplaire in-quarto cartonné et à Mme Bonaparte un exemplaire in-octavo broché, aura pour sa peine un exemplaire in-quarto cartonné.

La belle et l'excellente protectrice, cela vient à chaque lettre qu'écrit alors Chateaubriand, et, pour tout ce qui approche Éliisa, il a des mots de tendresse et de flatterie ; il ne néglige personne et, moins qu'autre, la lectrice secrétaire : une Mme de Montarby, qui, à ce moment, a toute la confiance de sa maîtresse. Lui faut-il de l'argent pour une voiture, j'aurai recours à notre protectrice ; veut-il qu'on fasse état de son voyage, communiquez cette lettre à notre protectrice ; a-t-il des démêlés et des plus graves avec Fesch, le sot qu'il approche, c'est à notre protectrice, — et alors avec quelle effusion ! — qu'il adresse l'étrange mémoire qu'il destine au Premier Consul, le mémoire où le secrétaire d'ambassade accuse son ambassadeur d'imbécillité, de lésinerie, presque de trahison ; où M. de Chateaubriand, gracié d'hier, employé par quelle faveur, injurie l'oncle propre du Consul. Malgré tout, Mme Bacciochi maintient Chateaubriand à Rome, même après son aventure avec Mme de Beaumont — cette Mme de Beaumont qui, grâce au poète, demeure pour la postérité un idéal exquis de grâce mourante et de tendresse platonique et qui, à ses contemporains, donna des sensations bien moins chastes : Une vraie Française, disait Charles de Constant ; tout ou rien, suivant le temps et les personnes.

Au milieu de ses couches (13 vendémiaire XII, 8 octobre 1803), au milieu des inquiétudes que lui donne son enfant, au milieu des douleurs que lui cause la mort de son fils (14 brumaire, 9 novembre), elle moyenne encore, l'excellente protectrice, la réconciliation de Chateaubriand avec Fesch ; elle obtient, elle seule, sa nomination comme ministre près la République du Valais, ce qui alors comble ses ambitions, lui permet de se parer du titre d'ambassadeur et de ne manquer aucune des audiences publiques du Consul.

Et si c'est ainsi du protégé. Qu'est-ce du protecteur ? Mais M. de Fontanes a su garder soigneusement le secret de sa reconnaissance. Dans la quantité de notices qu'on lui a consacrées et dont deux figurent en tête de ses *Œuvres*, il n'est point même mention d'Elisa. Ce fut d'elle pourtant qu'il tint tout ce qu'il fut : député, président du Corps législatif avec 5.000 francs par mois de traitement supplémentaire sur la Caisse, grand maître de l'Université, comte de l'Empire, sénateur, donataire et le reste. C'était un gros homme, à la tête ronde, au corps court, à l'air commun, dont la physionomie s'éclairait d'yeux brillants et de dents blanches et souriantes. De parole aussi leste dans le particulier que pompeux dans le public, il avait le caractère d'homme d'esprit : certains lui trouvaient du distingué dans les façons et du grand seigneur dans l'allure ; certaines s'étonnaient qu'avec tout cela il eût pu s'attacher à Elisa, [la personne la plus désagréablement pointue](#).

Il était parvenu à faire croire qu'elle était en retour près de lui et que tout ce qu'elle offrait était à peine égal à son mérite : au reste, il avait réussi à des Lésignes plus difficiles. De famille obscure et pauvre, à ses débuts poète de *l'Almanach des Muses*, journaliste pendant la tourmente, à demi tiré d'affaire par un mariage, retombé ensuite à son néant, introduit près de la sœur du Consul et parvenu à lui plaire, amené par là dans l'intimité de Lucien, recommandé par les instances d'Elisa à Napoléon, il parut à celui-ci — si spécialisant — l'homme chargé de l'éloquence et en reçut le portefeuille. Ce fut une sorte de harpe que Napoléon aimait à faire vibrer, qui lui rendait des sons harmonieux et dont il croyait jouer à sa guise : eu cela, Fontanes ne le trompait pas. Il était grandiloquent, excellait aux périodes nombreuses et aux imprécations classiques. Si parfois ses flatteries avaient de la lourdeur, au moins étaient-elles d'un style correct qui cherchait ses modèles dans le grand siècle. Puis, toujours : non seulement harpe, mais lyre. Sur commande et par ordre, il exécutait l'ode comme le discours et, à Saint-Cloud, à la rupture de la paix d'Amiens, entre deux actes de tragédie, le Consul faisait en pompe déclamer des strophes patriotiques de Fontanes :

De Dunkerque au Helder vos tertres funéraires
Attestent chaque jour en sanglants caractères
Qu'il n'est point d'Annibal pour sauver Albion.
L'Univers détrompé maudit la foi punique,
Et notre République
Pour venger l'Univers attend un Scipion !

Il était arrivé à prendre une influence par lui-même, s'était, établi un des coryphées de la réaction et, de meuble qu'il avait poussé au Concordat, au Consulat à vie, aux institutions complémentaires, de toutes ses forces à présent il poussait à l'Empire. Nul doute qu'il n'ait été pour beaucoup, à l'origine dans les théories carolingiennes, dans l'idée de rattacher la quatrième à la seconde dynastie et de faire de Napoléon le successeur de Charlemagne. Quel but poursuivait-il ? Ne préparait-il de trahison que vis-à-vis d'Élisa dont il n'avait plus besoin, ou bien, dès lors, par le rétablissement de la monarchie, pensait-il au retour éventuel des Bourbons ? Sa conduite comme grand maître de l'Université où il fit de son conseil un foyer de trahison, pourrait donner à penser, et cette ode *la Mort du duc d'Enghien*, qui dans ses *Œuvres* porte la date de 1804 le ferait croire ; mais, pour attester sa fidélité était-il homme à reculer devant une date fautive ?

Avec lui il ne faut point s'étonner : de moindre envolée que Talleyrand, n'ayant point, de naissance, sa superbe ; ne pouvant comme lui se prévaloir de sa lignée et d'un **Ré qué Diou** pour justifier toute trahison qui servît sa fortune, moins besogneux, visant moins au grand, n'employant point l'étranger, ne risquant point à chaque heure l'échafaud, plus prudent et certes plus avisé, il portait dans la vie la même absence de préjugés, une pareille indépendance de cœur et un semblable mépris de l'humanité ; mais il n'en faisait point parade et demeurait le représentant de la Religion, des bonnes mœurs et des bonnes lettres : cela fit qu'après avoir obtenu, par Elisa, toutes ces dignités d'Empire, il fut, par la grâce de Louis XVIII, pair de France, marquis, grand cordon de la Légion et ministre d'État.

Dans les deux volumes — prose et vers — qui font les *Œuvres du marquis de Fontanes*, publiées par sa fille, la comtesse *Christine* de Fontanes, rien d'Élisa ni de Lucien ; rien, hormis ce nom de Christine, imposé par Lucien en souvenir de sa première femme et qui, seul, dénonce l'ingratitude et proteste contre l'oubli.

En ce temps, bien que Fontanes, maintenant accroché au maître, ne dissimulât guère par moments certaines humeurs contre celle qui l'avait tant servi, il n'avait point à rompre avec elle ; tout au plus pouvait-il chercher que la rupture vint d'elle : Elisa était, en effet, dans un moment de faveur. Outre que Napoléon lui savait gré d'avoir ostensiblement pris parti contre Lucien, elle se tenait à sa place, ne montrait point d'ambition, ne faisait ni bruit, ni calandre, ne semblait pas avoir de prétentions et tirait d'autant plus de son frère qu'elle attendait tout de lui et ne lui demandait rien. Outre son traitement porté à 120.000 francs eu vendémiaire XII (septembre 1803), elle avait eu le 24 floréal (14 mai 1804) 250.000 francs en gratification, sans compter 48.000 francs donnés à Bacciochi (10 brumaire-2 novembre et 2 frimaire-21 novembre). Cela comptait ; mais de l'argent aux honneurs qu'elle voulait obtenir, le saut était d'autant plus large qu'elle ne pouvait songer à en accrocher à ce mari, incapable d'en porter. Pour cette cause, et parce que peut-être elle avait déjà marqué son but, elle se tenait plus à sa tactique, se réservait davantage et ne se compromettait point en paroles.

Tout autrement agissait Mme Murat ; elle avait fait le tour de force de mettre Murat au gouvernement de Paris : bel hôtel, grand train, une cour, Paris et l'Armée de Paris à ses pieds : c'était bien, mais comme échelon. Elle visait plus haut et ne se contentait point ainsi.

Par elle, de ce qu'elle pense, on ne saurait rien : elle est trop fine pour parler, trop avisée pour écrire ; son secret est bien gardé. Mais, si habilement qu'elle ait dressé Murat — qui de lui-même promettait— elle n'a pu lui retirer tout son goût de terroir pour les phrases à panache. Il en prononce et répète qui ressemblent à ses coiffures, et dont les plumes ondulantes et balancées font bon effet à ses yeux ; mais elles désignent le fond de sa pensée et le livrent.

Dans l'affaire du duc d'Enghien, on surprend sur le vif les procédés du ménage et, sur un mot de Murat, le mélange de ruse et d'habileté qui ferait illusion, perd en entier son prestige et apparaît pour ce qu'il vaut.

Durant l'Empire et surtout depuis, ç'a été de la part de Murat et de ses affidés, toute une combinaison d'efforts polit démontré que, loin d'avoir poussé à l'exécution du duc d'Enghien, il s'y est opposé de toutes ses forces : il n'a paru nulle part ; il n'a été pour rien dans la nomination des juges de la commission

militaire ; ce n'est que par contrainte, uniquement pour la forme qu'il a consenti à apposer sa signature au bas de cet acte décisif ; enfin, après avoir adressé au Premier Consul les plus vives et les plus courageuses représentations, il s'est écrié : *Bonaparte veut mettre une tache sur mon habit ; il n'y réussira pas.*

Telle est la légende : Napoléon l'a cent fois contredite par des affirmations réitérées et formelles ; mais son témoignage peut sembler intéressé ; celui d'Hullin tout simple, tout net, plus confession que témoignage, suffit à soi seul pour remettre hommes et choses à leur plan : *Le 29 ventôse an XII, à sept heures du soir, dit Hullin, je reçus l'ordre de me rendre de suite chez le gouverneur de Paris, le général Murat. Ce général m'ordonna de me transporter, dans le plus bref délai, au château de Vincennes, en qualité de président d'une commission qui allait s'y rassembler, et sur l'observation que j'avais besoin d'un ordre de sa main, il ajouta : Cet ordre vous sera envoyé avec l'arrêté du gouvernement aussitôt votre arrivée à Vincennes. Partez promptement ; à peine y serez-vous arrivé que ces pièces vous parviendront.* Telles furent ses propres expressions.

N'est-ce point là tout l'homme ? Des ordres verbaux tant qu'on veut, mais point d'écritures ; il sait ce qu'il en peut coûter et chaque fois qu'il trace sa signature, il est averti de se méfier.

Cela n'est rien près de cette phrase trouvée et arrangée plus tard, cette phrase qui sonne si haut en fanfare que Murat a dû en éprouver une extrême satisfaction, et où, sans qu'il s'en doutât peut-être, il a exprimé tout son esprit de haine et de rivalité contre Napoléon : *Bonaparte veut mettre une tache sur mon habit, il n'y réussira pas !* Donc, Napoléon est jaloux de la pure gloire de Murat, de son passé intact, de son existence sans reproche : il prétend atteindre son prestige et barrer son avenir. Pour compromettre et écarter ce dangereux émule, qui sait si l'exécution du duc d'Enghien n'est point un des moyens qu'il emploie et si ce n'est point là l'objet principal du jugement de Vincennes !

Qui dit cela ? — Murat. Et comment a répondu Napoléon ? — Il s'est si peu aperçu de l'opposition décidée que Murat avait prononcée contre lui que, après lui avoir attribué le 15 ventôse (6 mars) une gratification de 100.000 francs, il lui a donné, deux mois plus tard le second des bâtons des maréchaux d'Empire. Il n'a en rien diminué la faveur qu'il lui marquait ; il lui a conservé toutes ses places, tous ses traitements, toutes ses dignités ; il en a ajouté de nouvelles et d'éminentes. L'eût-il fait si le gouverneur de Paris s'était, par un refus d'obéissance caractérisé, mis en révolte contre lui ?

La phrase que Murat s'est attribuée, n'est point isolée ; il en est d'autres, plus authentiques, et qui marquent bien le but où, dès ce moment, il tendait.

Au moment où le Premier Consul pensait le plus à adopter le fils de Louis et paraissait l'avoir résolu ; un jour que, devant la famille réunie, Napoléon tenait cet enfant sur ses genoux, jouait avec lui et le caressait, il dit comme à la cantonade : *Sais-tu bien, petit bambin, que tu risques d'être roi un jour ? — Et Achille ?* dit aussitôt Murat. — *Ah ! Achille !* répondit le Consul, *Achille fera un bon soldat.* Cette réponse blessa profondément Mme Murat, et Bonaparte ne faisant pas semblant de s'en apercevoir et piqué intérieurement de l'opposition de ses-frères qu'il croyait, avec raison, excitée surtout par elle, Bonaparte continuant d'adresser la parole à son neveu : *En tout cas, dit-il encore, je te conseille, mon pauvre enfant, si tu veux vivre, de ne point accepter les repas que t'offriront tes cousins.*

Voilà donc jusqu'où vont les ambitions de Murat : dès ce moment, il se considère comme le seul de la famille en état de remplacer Napoléon ; il y a bien plus de titres que Joseph et Louis, puisque le premier qui lui paraît nécessaire est celui de soldat victorieux. S'il ne peut espérer une désignation en sa faveur ou en faveur de son fils, il préfère que ses beaux-frères dont il croit avoir facilement raison, soient appelés plutôt que son neveu. De là le travail de Caroline sur Louis, les insinuations contre Hortense, l'issue donnée à cette haine conçue dès la pension contre la bonne élève, les calomnies répandues par la ville grâce aux courtisans qui fréquentent son salon et s'empressent chez le gouverneur.

Unie à Joseph et à Lucien, Caroline est parvenue à ce que Louis refuse son fils à Napoléon : par là elle a cru tout gagner et elle a au moins satisfait son animosité contre les Beauharnais ; mais les choses n'en ont pas moins suivi leur cours, et Joseph ayant obtenu ses avantages pour lui-même, d'ailleurs éloigné de Paris, et point consulté par son frère, n'a pu s'occuper de procurer des satisfactions à sa fidèle alliée.

Rien n'est donc décidé pour Caroline ni pour Élisabeth au moment où, les préliminaires remplis, l'Empire se fait.

Toutes deux s'attendent bien que la femme de l'Empereur soit saluée d'un titre éminent ; mais, rassurées par les affirmations de Joseph et renseignées par ses amis, elles croient que les qualifications nouvelles s'arrêteront à Joséphine et elles n'imaginent point que Julie et Hortense, qui ne sont pas *du sang*, puissent porter des titres qu'elles-mêmes n'auront point.

Le 28 floréal (18 mai), elles se trouvaient à Saint-Cloud et, après la grande audience du Sénat, le nouvel empereur les retint à dîner. Au moment où l'on allait passer à table, Duroc annonce les titres qu'il fallait donner à chacun et, en particulier, aux femmes des princes. Mmes Bacciochi et Murat parurent atterrées de cette différence entre elles et leurs belles-sœurs. Mme Murat avait peine surtout à dissimuler son mécontentement. Vers six heures, l'Empereur parut et commença, sans aucune apparence de gêne, à saluer chacun de sa nouvelle dignité... L'Impératrice conservait toute son aimable aisance ; Louis semblait content ; Mme Joseph résignée à ce qu'on exigerait d'elle ; Mme Louis soumise de même et Eugène de Beauharnais simple, naturel et montrant un esprit dégagé de toute ambition secrète et mécontente. Il n'en était pas de même du nouveau maréchal Murat, mais la crainte qu'il avait de son beau-frère le forçait de se contenir ; il gardait un silence soucieux. Quant à Mme Murat, elle éprouvait un violent désespoir et, pendant le dîner, elle fut si peu maîtresse d'elle-même, lorsqu'elle entendit l'Empereur nommer à diverses reprises la princesse Louis, qu'elle ne put retenir ses pleurs ; elle buvait à coups redoublés de grands verres d'eau pour tâcher de se remettre et paraître faire quelque chose, mais les larmes la gagnaient toujours.

Mme Bacciochi, plus âgée, plus maîtresse d'elle-même, ne pleurait point ; mais elle se montrait brusque, tranchante, et traitait les dames du Palais avec des hauteurs marquées.

L'Empereur, à la fin, s'irrita, et accrut le mécontentement de ses sœurs en les taquinant par des railleries indirectes : il y avait trop de monde présent pour qu'elles éclatassent ; mais, le lendemain, au dîner de famille, Mme Murat s'exalta en plaintes, en larmes, en reproches : Elle demanda pourquoi on voulait la condamner, elle et ses sœurs, à l'obscurité, au mépris, tandis qu'on couvrait des

étrangères d'honneurs et de dignités. L'Empereur répondit sévèrement, puis durement. On a retenu cette phrase : *vous entendre, on croirait que je vous ai volé l'héritage du feu roi notre père* ; mais ce n'était là que de l'ironie et il y eut bien d'autres mots. A la fin, Mme Murat, à bout d'arguments, désespérée à la fois de ce qu'elle n'obtenait point et de ce qu'elle entendait, tomba roide sur le parquet et s'évanouit. Cela fut d'un effet immédiat sur Napoléon : il s'apaisa, s'empessa avec tout ce qui était présent à soigner sa sœur et il accorda ce qu'on voulait de lui ; le 30 floréal (20 mai), le Moniteur inséra cette note : *On donne aux princes français et aux princesses le titre d'Altesse impériale. Les sœurs de l'Empereur portent le même titre.*

Restait à régler la situation de Bacciochi et de Murat : ils eurent quelque temps le désagrément de ne point entrer dans le salon de famille à la suite de leurs femmes ; mais cet échec n'était sensible que pour Murat, Bacciochi étant absent. Celui-ci, qui n'avait été de rien, ne pouvait guère être maintenu simple colonel ; t'eût été une risée générale si on l'avait nommé général et tout devait porter à l'enlever de ce malheureux régiment, qui, malgré 'Elisa on peut-être à cause d'elle, s'en allait à la dérive, L'Empereur imagina de le faire nommer sénateur et pour le rendre habile à ces hautes fonctions, il l'envoya présider le collège électoral des Ardennes, vu le séjour qu'avait fait le 26e à Sedan où il avait encore son troisième bataillon. *M. le colonel de Bacciochi, beau-frère de l'Empereur*, arriva donc à Sedan où se tenait le collège, le 15 messidor (4 juillet). Il y eut réception par les autorités, garde d'honneur, salves d'artillerie, acclamations, illumination générale, et, le 25 (14), après avoir distribué quelques secours au bureau de bienfaisance et avoir visité quelques manufactures, ce Bacciochi fut, comme de juste, élu candidat au Sénat conservateur. On n'attendit point que sa nomination fût définitive pour le rayer des contrôles de l'armée.

Ce n'était point là tout : aux nouvelles princesses ne pouvaient suffire les pensions réglées au commencement de l'an XII : Mme Murat avait 60.000 francs, elle en eut 240.000. Elisa, qui recevait 120.000 francs, eut 240.000 francs par an comme sa sœur ; mais, étant la plus pauvre, elle eut encore, en gratification. 240.000 francs de surcroît le 3 messidor (22 juin), ce qui porta à 688.000 francs ce qu'elle avait reçu en l'an XII.

Paulette avait bénéficié de l'évanouissement de Caroline : elle se trouvait Altesse impériale tout comme ses sœurs, et pourtant Napoléon était en ce moment en grande colère contre elle : ce qu'explique ce qui s'était passé depuis le mariage.

Partis de Paris le 22 brumaire (4 novembre 1803), le prince et la princesse Borghèse étaient arrivés le 24 (16) à Lyon où l'abbé Jauffret, vicaire général de Fesch, avait mis à leurs ordres le palais archiépiscopal, et où, dans l'après-midi, ils avaient reçu la visite des principaux fonctionnaires. Sans rendre aucune politesse, ils étaient repartis le 25 (17) à quatre heures du matin et avaient fait route pour Florence : là au palais Salviati, dans la via Ghibellina, ils s'étaient arrêtés quelques jours. Paulette fit merveille aux Castines, avec ses deux carrosses et son nègre, habillé à la turque. Il y eut pour elle grand dîner au palais Pitti où on lui appliqua le cérémonial usité pour les princes du sang ; mais elle le porta gaiement, éclatant de rire à la vue de la régente en grand costume.

De Florence, en route pour Rome, et là réception grandiose : gardes depuis les frontières, escorte de poste en poste ; à l'arrivée, le 17 frimaire (9 décembre), le cardinal secrétaire d'État pour la complimenter, la princesse douairière et tous

les Borghèse. **Le Pape avait une envie extrême de la voir**, mais Paulette prétextait qu'elle avait besoin de se reposer quelques jours, afin d'attendre des robes à sensation, et ce ne fut que le 21 (13) qu'elle prit l'audience de Sa Sainteté. A six heures de France, elle se rendit au Vatican accompagnée de Fesch et de la princesse douairière. Par une distinction, la plus marquante qui se pût imaginer, le Pape la reçut dans ses appartements et non pas au jardin comme il était d'usage pour les dames de haut rang. **Sans aucune exagération**, écrit Consalvi à Caprara, **je puis dire à Votre Éminence que le Pape a été satisfait d'elle au delà de toute idée ; et la princesse l'a été de même du Pape. Il lui a fait cadeau d'un magnifique chapelet et d'un superbe camée.** Les 22 et 23 (14 et 15), ce fut au palais Borghèse le ricevimento de présentation avec toute la noblesse romaine et étrangère, tout le Sacré collège et la prélature, tout le corps diplomatique ; puis, tout de suite après, des fêtes et des dîners où le Secrétaire d'État se signala.

L'effet que produisait Paulette était admirable et inattendu : c'était à croire qu'elle voulait se faire des amants du Pape et de toutes les Éminences. **Le Pape me disait**, écrit Consalvi, **que la maison Borghèse ne pouvait guère s'attendre à un bonheur plus grand dans tous les sens possibles.** Le Secrétaire d'État, pour son compte est tout enflammé : **Cette dame, dit-il, est vraiment très gracieuse et très aimable et douée des manières les plus gentilles, si bien qu'on peut dire qu'elle unit les grâces du corps à celles de l'esprit.** Quant à la famille Borghèse, elle est sous le charme : **La cordialité et la familiarité qui règnent entre eux**, dit encore Consalvi, **sont si grandes et si édifiantes qu'il semble que ces hauts personnages se soient connus depuis longtemps.** Enfin, l'affection qui unit les deux époux est si grande que le pudique Consalvi s'abstient d'y insister. Sur ces relations qui le flattent au point le plus sensible, le Premier Consul, sortant de son long et volontaire silence, se détermine, le 22 nivôse (13 janvier 1804), à accréditer officiellement sa sueur près du Pape : **Je prie Votre Sainteté**, écrit-il, **d'avoir quelque bonté pour Mme Paulette et de lui donner quelquefois ses conseils.**

C'étaient là de belles espérances et l'on se flattait que, prenant le train de vie qui convient, Paulette se plairait dans cette ville où on lui faisait si grand accueil ; — la ville sans doute où, pour qui y est introduit à parité de rang, la société est la plus agréable en sa familiarité enjouée ; où, les formes respectées, la liberté est la plus entière ; où, sous la mollesse du ciel, dans l'oisiveté de l'intelligence, le social des êtres s'affine en quelque façon pour se combiner ; où, avec une moliniste indulgence, sans pruderie, sans affectation, chacun admet, comme une conséquence de nature, tout l'amour en sa gamme variée, depuis la liaison de vie jusqu'à la passade ; où l'on en évite le scandale public en en faisant comme l'affaire de chacun des initiés, comme un secret commun que l'on garde du vulgaire, qui ne porte pas grand mal et qu'on se plaît à imaginer comme un spectacle amusant, et un peu vif.

Mais, pour cela, il faut passer par les épreuves et se contenter, quant au matériel de la vie, des usages et des façons romaines ; il faut en respecter l'ennui, en subir les servitudes, en respecter les ridicules. Paulette n'était point femme à se soumettre et, un mois à peine écoulé, elle aspirait au retour. **Vous avez donc dit adieu à la belle Italie**, écrivait-elle à Murat le 9 ventôse (29 février). **Je désirerais bien aussi la quitter un peu pour revoir toute ma famille et cette chère France à laquelle on tient malgré soi ! Je ne sais, mais je crois que l'air de Rome ne m'est pas très bon. J'y suis toujours enrhumée. Mon petit Camille vient d'être forcé de faire un voyage à Naples pour des affaires indispensables... J'espère que nous**

nous verrons bientôt tous en France, réunis, contents et nous félicitant des événements.

C'était un symptôme où l'on ne pouvait se tromper. A la fin de ventôse (mars), tout était si complètement brouillé que Fesch en fit son rapport au Premier Consul et celui-ci en écrivit à Paulette d'un ton sévère et d'un style officiel : Madame et chère sœur, j'ai appris que vous n'aviez pas le bon esprit de vous conformer aux mœurs et aux habitudes de la ville de Rome ; que vous montriez du mépris aux habitants et que sans cesse vous aviez les yeux sur Paris. Quoique occupé de grandes affaires, j'ai cependant voulu vous faire connaître mes intentions, espérant que vous vous y conformerez.

Aimez votre mari et sa famille ; soyez prévenante, accommodez vous des mœurs de la ville de Rome et mettez-vous bien dans la tête que si, à Paris que vous avez, vous vous laissez aller à de mauvais conseils, vous ne pouvez plus compter sur moi.

Quant à Paris, vous pouvez être certaine que vous n'y trouverez aucun appui et que jamais je ne vous recevrai qu'avec votre mari. Si vous vous brouillez avec lui, la faute serait à vous et, alors, la France vous serait interdite ; vous perdriez votre bonheur et mon amitié. (16 germinal, 6 avril.)

Toutefois, s'il fait la grosse voix, il n'est point si méchant qu'il en prend l'air. Je vous envoie une lettre pour Mme Paulette, écrit-il ce même courrier à Fesch. Je n'ajoute foi qu'à la moitié de ce que vous dites dans votre lettre ; cependant, il est factieux pour moi de penser que Mme Borghèse ne sente pas l'importance dont il est pour son bonheur de s'accoutumer aux mœurs de Rome et de se faire de l'estime de cette grande ville une récompense qui doit être douce à un cœur aussi bien né que le sien. Toutefois, je lui fais connaître mes impressions d'une manière très simple et très précise ; j'espère qu'elle s'y conformera ; l'arrivée de sa mère d'ailleurs lui donnera un conseil qui lui sera profitable. Dites-lui donc, de ma part, que déjà elle n'est plus belle, qu'elle le sera beaucoup moins dans quelques années et que, toute sa vie, elle doit être bonne et estimée, Il est juste aussi que son mari ait quelque égard à l'habitude qu'elle a de vivre à Paris et qu'il lui laisse la liberté à laquelle nos femmes sont habituées dans ce pays. Elle devrait se faire une étude de plaire à la famille de son mari et à tous les grands de Rome et établir un ton de société digne du rang qu'elle occupe et non ces mauvaises manières que le bon ton réprime même dans les sociétés les plus légères de la capitale.

Pour être assuré que, par coup de tête, Paulette ne reviendra point à Paris, le Premier Consul imagine à ce moment même de racheter l'hôtel du faubourg Saint-Honoré dont Hortense a grande envie. Il s'agit simplement selon lui de rendre à Joseph les 400.000 francs empruntés par Paulette, de rembourser à celle-ci les frais qu'elle a faits et de se charger du surplus de la dette à l'égard de Mme de Charost. Mais le régisseur de Paulette est fort avisé et retors, il défend au mieux les intérêts de sa maîtresse et, sachant fort bien qu'elle prétend garder sa maison, il porte les chiffres au plus haut, estime la dépense faite à plus de 100.000 francs, ne veut lâcher que pour un demi-million comptant et trouve toujours des moyens dilatoires.

Comme l'a pensé Napoléon, l'arrivée à Rome de Mme Bonaparte apporte une accalmie et fait diversion aux idées de Paulette. Partie de Paris le 22 ventôse (13 mars) avec un passeport au nom de Mme Roccoboni allant à Rome avec sa suite ;

Mme Letizia voyage en compagnie de Mme Etienne Clary, née Marcelle Guey, la belle-sœur de Mme Joseph, d'une Mme d'Andelarre, chanoinesse, qui lui sert de dame de compagnie ; de M. Guieu, avocat, son homme d'affaire et son secrétaire, du docteur Bacher, son médecin, et de deux femmes de chambre. Passant par Chambéry où le préfet juge à propos de respecter son incognito, elle arrive le 30 ventôse (21 mars) à Turin, où l'on est moins discret. Elle est célébrée comme *une illustre inconnue* qui a daigné recevoir *les hommages publics et privés*, mais sans qu'on déchire entièrement le voile : *On a formé*, dit le journal, *sur le nom et la famille de cette darne des conjectures qu'il ne nous est pas permis de révéler*. Par contre, à Verceil, le 2 germinal (23 mars) réception officielle par les autorités constituées ; à Bologne, le 5 (26), décharges d'artillerie et escorte de la cavalerie polonaise ; enfin, à l'entrée dans les États pontificaux, l'accueil avec la plus grande distinction, le palais pontifical de Lorette mis à ses ordres, des escortes sur toute la route et, lorsqu'elle arrive à Rome le samedi saint (10 germinal, 31 mars), *les préparatifs d'une réception qu'on ne fait qu'aux maisons souveraines*. Dès qu'elle est descendue chez son frère, le cardinal secrétaire d'État vient la complimenter ; le Sacré collège s'empresse sur l'ordre du cardinal doyen ; toute la noblesse rend visite dans les vingt-quatre heures et, sans atteindre le ricivimento de Fesch. Le Pape ordonne que, pour les fonctions de Pâques, on lui prépare une tribune à Saint-Pierre ; mais cette tribune, quoique égale en dimensions et en ornements, se trouvant à la suite de celles destinées à la reine de Sardaigne et aux princes de Mecklembourg arrivés antérieurement à Rome, Mme Bonaparte prétexte la fatigue du voyage et refuse de l'occuper. Elle vient seulement en carrosse à la place de Saint-Pierre, recevoir la bénédiction *urbi et orbi*.

Dès le lundi saint (12 germinal), elle est reçue au Quirinal en grand gala : escorte de Suisses jusqu'à la première antichambre ; les maîtres de chambre en costume, les gardes nobles présentant les armes. *Le Pape lui parle de son attachement pour Napoléon, des prières qu'il fait pour sa conservation ; il lui dit qu'il sera enchanté de la voir souvent et qu'elle restera chez lui tant qu'il lui plaira*. C'est elle-même qui est obligée de prendre congé.

Tout ravi du lien nouveau qu'il a formé avec le Consul, Pie VII éprouve sur l'heure le besoin de s'épancher et d'entrer en confidence : *Nous ne saurions vous dire*, lui écrit-il, *combien nous avons été satisfait d'elle dans l'entretien que nous avons eu avec elle. Nous l'avons trouvée digne d'être votre mère. Nous croyons vous tout dire en deux mots alors que nous vous dirons que, elle étant avec nous, vous pouvez compter qu'elle est avec vous-même*. Puis, quantité de phrases toutes grandement louangeuses, de cette adulation tendre et bénisseuse dont les prêtres ont le secret. Napoléon coupe court et répond sèchement : *Je remercie Votre Sainteté des choses qu'elle me dit relativement à l'arrivée de ma mère. Le climat de Paris est beaucoup trop humide et trop froid pour elle. Mon premier médecin lui a conseillé de se fixer dans les pays chauds beaucoup plus analogues à son climat naturel. Quelque parti qu'elle prenne, je ne cesserai de la recommander à Votre Sainteté*.

Ainsi, point d'annonce officielle venant des Tuileries ; incognito strictement respecté dans la vieille France ; un zèle de flatterie se donnant carrière à proportion qu'on s'éloigne de Paris ; à Mime enfin, la conviction que ce sera plaire grandement à Napoléon et se créer des titres près de lui, que recevoir sa mère en souveraine ; et, subitement, ce coup de caveçon : tout net, le Premier Consul signifie qu'on en fait trop et qu'on passe la mesure.

Certes Mme Bonaparte n'a point été exilée par son fils, mais elle s'est exilée elle-même. En prenant le parti de Lucien contre son frère, en voyant et en recevant Mme Joubertou, en acceptant le fait du mariage, en quittant Paris avant Lucien mais à cause de Lucien, elle a aggravé singulièrement une situation que, depuis près d'un an, ses prétentions rendaient difficile. Et ce qui, à Rome, ne peut manquer de compliquer encore sa proposition, c'est la très prochaine venue de Lucien.

Il arrive en effet le 16 floréal (6 mai), mais il a eu la précaution de laisser sa femme et ses enfants à trente cinq milles de Rome, au château de Bassano, fief de la maison Giustiniani, qu'il a loué pour y passer l'été dans le voisinage de deux terres qu'il a acquises de ce prince. Lucien, *le sénateur Lucien*, est loin à ce moment d'avoir perdu tout espoir d'être compris, lui et son fils, dans la ligne d'hérédité, soit qu'il compte sur la faiblesse de son frère, soit qu'il se juge indispensable. Bourrasque à passer, comme à Marathon, comme à l'Armée du Nord, comme à Ajaccio, comme à Madrid. Napoléon l'a si bien habitué à lui toujours céder que, tôt ou tard, il se tient certain de rentrer magnifiquement en grâce. Il n'a point rompu la correspondance et charge encore Fesch de transmettre une lettre au Consul, la veille du jour où, comme Bonaparte et comme sénateur, il doit être présenté à Sa Sainteté et lui remettre le billet de Napoléon dont il est porteur (18 floréal-8 mai).

Sur la petite colonie Bonaparte, le sénatus-consulte du 28 floréal et les mesures relatives aux sœurs de l'Empereur produisirent des impressions fort diverses.

Lucien, se déterminant à bouder puisque, pour le moment, il ne pouvait faire autre chose, entreprit de grands travaux à Bassano, loua à Rome le palais Lancelotti, fit annoncer par tous les journaux d'Europe qu'on allait lui expédier de Paris tous ses tableaux, prit encore une maison à Frascati, se posa en acheteur de tous les domaines de l'État romain et ne parut point vouloir laisser de doute sur son établissement définitif hors de France.

Paulette se réjouit de l'aubaine, mais point tant qu'on eût pensé : il lui plaisait d'être princesse toute seule ; elle l'était et ne gagnait à l'Empire qu'une qualification dont alors elle ne sentait point le prix. Elle avait d'autres occupations et son désir allait surtout à sortir de Rome, où sa lutte avec sa belle-mère s'accroissait chaque jour, et à revenir à Paris. Sous prétexte de sa santé, elle obtint, le 21 prairial (10 juin), que son mari la conduisit aux bains de Pise ; elle ne s'en trouva pas bien et, moins d'une quinzaine après (4 messidor-22 juin), elle se rabattit sur Florence. C'était une première étape. A Florence, la reine l'accueillit avec la plus grande distinction et selon les rapports établis entre les familles souveraines. Le jour de Saint-Jean-Baptiste, à la course des chevaux, Paulette parut sur la terrasse des princes, entourée de tous les ministres et de toute la cour d'Étrurie, bien autrement reine en son habit français que la reine elle-même.

Enfin, après quinze jours de fêtes et de triomphes, le 18 messidor (7 juillet), elle quitte Florence pour les bains de Lucques où sa mère doit la rejoindre.

Mme Bonaparte y traîne avec elle tout un cortège de soucis, d'inquiétudes et de déceptions : ses fils sont princes, ses filles et ses belles-filles sont princesses ; elle n'est rien ; son nom n'a pas même été prononcé. Dans les entours de Joseph, on la titre *Impératrice mère* : c'est la fiction d'*impérialiser* feu Charles Bonaparte ; mais il est des limites au delà desquelles on ne jette point le défi à

l'esprit des peuples : Napoléon n'avait point la compréhension du ridicule, mais il avait le sens des proportions. Il trouvait exagéré ce qu'il avait été contraint de faire pour ses frères ; il s'était, par ses sœurs, laissé arracher des titres qui d'ailleurs n'étaient que de courtoisie ; — mais la qualification d'impératrice, accordée à sa mère, outre qu'elle serait un outrage au lion sens, serait dangereuse, puisqu'elle mettrait Mme Bonaparte sur un rang d'égalité avec sa bru, — partant avec lui-même lui conférerait des droits et, ce qui serait plus grave, paraîtrait en constituer aux autres enfants. C'était bien dans cette vue qu'on agissait, mais il ne parut pas y faire attention et, peut-être, en réalité, n'en faisait-il aucune : aussi, les choses restèrent en suspens.

Mme Bonaparte, après avoir fait annoncer son départ pour Pise, puis pour Lucques, s'était, en fait, retirée à Frascati près de Lucien, et là tous deux, excitant mutuellement leurs rancunes, certains des injustices dont ils étaient les victimes, convaincus qu'on les dépouillait de ce qui légitimement était leur bien, arrivaient par degrés à une surexcitation qui n'était point sans influencer sur le physique de Mme Bonaparte. Quittant enfin Frascati au milieu de messidor (le 16 juillet), elle se détermina à rejoindre Paulette aux bains de Lucques ; mais, avant de partir, elle avait eu de longs entretiens avec Fesch, auquel elle avait laissé ses pouvoirs. Elle imaginait sans doute que son frère, qui avait été mêlé aux négociations préliminaires du voyage du Pape et qui venait d'ajouter à ses dignités celle de grand aumônier de France à 40.000 francs par an, serait un intermédiaire écouté. Fesch écrivit donc à l'Empereur le 20 messidor (9 juillet) :
Votre mère est partie pour les eaux de Lucques. Sa santé est minée par des affections morales plus que par des incommodités physiques. J'ai remarqué pie son mal empirait toutes les fois qu'elle voyait arriver le courrier sans lettres pour elle. Sa désolation a été grande d'apprendre par les gazettes l'avènement de Votre Majesté à l'empire ; elle a été très affectée de ne recevoir aucun courrier dans l'espace de trois mois qu'elle a passés à Rome ; elle s'imagine que Votre Majesté Impériale lui préfère tout autre de sa famille. Ces réflexions fâcheuses paralysent sa forte complexion, arrêtent tout le bien qu'elle devait espérer du voyage, du climat et des remèdes. J'ai tout fait pour elle, je n'ai rien négligé pour la tranquilliser et pour lui rendre agréable le séjour de Rome, mais tous mes efforts ont, été arrêtés par la grave maladie de Mme Clary qui sait si bien la prendre.

Votre mère ambitionne un titre, un état stable ; elle se désole que les uns l'appellent *Majesté, Impératrice mère*, tandis que les autres ne lui donnent que le titre d'*Altesse impériale* comme à ses filles ; elle est impatiente d'apprendre qu'on ait fixé son sort. Elle ne veut plus retourner à Rome. Elle compte que Votre Majesté l'appellera à Paris avant la fin d'août, époque de son départ de Lucques.

La mise en demeure était cette fois si formelle qu'il fallut que Napoléon fit quelque chose : c'était l'existence de sa mère que son oncle l'accusait de compromettre, s'il ne lui conférait point ce titre qui, seul, pouvait la contenter. On mettait à Napoléon le couteau sur la gorge, et pourtant, sur l'*Impératrice*, il ne céda point : cela était par trop absurde. Il consulta les gens des Cérémonies, qui ne surent que répondre. Pour régler un rang à Mme Bonaparte et l'établir dans une dignité, le Protocole et l'Étiquette qui ne sont composés que de *précédents* enregistrés, étaient également muets. Dès qu'un *précédent* existe, fût-il contraire à toutes les règles du bon sens, tout est bien ; mais, créer un précédent est d'une gravité telle que Ségur-Cérémonies se récuse. On fouille l'histoire, mais il faut remonter à François Ier pour trouver un cas qui présente quelque analogie : un roi dont la mère vivante n'ait point été reine. Or, en ces

temps barbares, c'est à peine si, au roi même, l'on donnait de la *Majesté* — ce titre ne fut entièrement consacré que sous Henri II ; — les reines régnautes ne le recevaient même point : aux États de Blois, on le refusa à Catherine de Médicis parce que, apparemment, on le regardait alors comme propre à la seule personne du Roi. Louise de Savoie, quoique régente, n'eut jamais le titre de reine ; il y eut pour elle érection en duché de la Comté-pairie d'Angoulême et on l'appela *Mme d'Angoulême*, rien de plus. Il fallait mieux : on ne trouva point grande difficulté à donner à Mme Bonaparte l'*Altesse impériale* comme à ses filles et ce fut à quoi l'on s'arrêta d'abord en faisant suivre le nom tout au long de la qualification : *mère de l'Empereur*. Mais bientôt Napoléon s'aperçut que cette forme ne convenait pas et n'était point correcte : datant de lui, sa dynastie devait porter son nom, n'était point *Bonaparte*, mais *Napoléon*. Admettre où que ce fût, dans les noms dynastiques, le nom de *Bonaparte* ; l'admettre surtout pour sa mère, c'était reconnaître qu'il avait, familialement au moins, des égaux, sinon des supérieurs ; c'était avouer une famille civile, alors qu'il prétendait n'avoir qu'une famille politique où, à son gré, il établirait ou romprait les liens du sang ; le nom de Bonaparte devait donc disparaître dans tout ce qui était officiel ; mais par quoi le remplacer ? Pour les frères, le nom de baptême simplement ; pour les belles-sœurs, le nom de baptême de leurs maris ; pour les sœurs, leurs prénoms à elles ; ainsi, le prince et la princesse Joseph, le prince et la princesse Louis, la princesse Élixa, la princesse Caroline, c'était simple ; mais pouvait-on appeler Mme Bonaparte la princesse Letizia sans risquer qu'on la confondit avec ses filles et n'était-ce pas lui prêter un air de jeunesse qui eût été inconvenant ?

Sous les Bourbons, il y avait une qualification réservée à l'aînée des filles du Roi ou filles de France et à l'épouse du frère du Roi, premier prince du sang : celle de *Madame* tout court. Après bien des tâtonnements, ce fut là qu'on s'arrêta, mais non sans tiraillements ni difficultés. Pour éviter qu'il fallût, au cas où il surviendrait une fille à l'Empereur, changer le titre de sa mère, on ajouta au *Madame*, la désignation : *mère de Sa Majesté l'Empereur*. Napoléon, en parlant de sa mère, ne dit jamais que *Madame*, mais l'usage prévalut de la nommer *Madame-Mère*. Cette distinction, d'ailleurs toute honorifique, ne s'établit que peu à peu ; elle ne fut point confirmée par une décision au registre des Cérémonies et demeura purement gracieuse. Pour le rang, il y eut mieux : Madame eut la droite de l'Empereur avant les Princes, tandis que l'Impératrice conservait la gauche avant les Princesses, celles-ci prenant eu toute occasion le rang de famille et les maris des sœurs de l'Empereur suivant le rang de leurs femmes.

Restait à régler une question que Mme Bonaparte avait fort à cœur : celle du traitement. Il avait été fixé pour l'an XII à 10.000 francs par mois — 120.000 par an — ; de lui-même, en floréal (mai), Napoléon l'avait élevé à 15.000 francs par mois — 180.000 francs par an — avec rappel de germinal ; en messidor (juin), sur la lettre (le Fesch, il le porta à 25.000 francs par mois — 300.000 francs par an. Mais Mme Bonaparte ne s'en montra pas satisfaite.

Ce règlement prit du temps et exigea des allers et des venues de courriers. Paulette n'en avait point souci et tandis que sa mère se torturait, elle se distrait fort bien. Chacun des gens de Lucques s'empressait à lui plaire ; les étrangers, en nombre aux Bains, surtout des tinsse, étaient à ses pieds, et les membres du Corps diplomatique résidant à Florence avaient déserté leur poste pour lui faire leur cour. Paulette, restée bonne fille, accueillit tout le monde. On la vit à un bal donné sans invitation par le maire au public ; et ce maire était

plébéien, et il se trouvait des paysannes parmi les danseuses, et pourtant l'Altesse Impériale voulut sa part de la danse. La noblesse lucquoise, restée dans les loges, s'en voila la face ; mais ne devait-on pas s'attendre à tout quand la princesse ne fermait sa porte à personne et recevait la visite des fonctionnaires sans réclamer leur généalogie ?

On voudrait penser que la mort du pauvre petit Dermide interrompit les divertissements de sa mère et que Paulette en éprouva une douleur véritable. Elle ne put au moins, comme on l'a dit, veiller son fils durant plusieurs nuits et l'ensevelir de ses mains puisqu'elle était aux Bains tandis que l'enfant mourait à Frascati où elle l'avait laissé. Tombé malade le 23 thermidor (11 août) d'une fièvre accompagnée de convulsions épileptiques, cette fièvre dégénéra en léthargie et il expira le 26 (14 août) à dix heures du matin. Ce fut Fesch qui, sèchement, fit part de la mort à la famille Leclerc.

Paulette ne fut donc point prévenue ; même avertie, elle n'eût point eu le temps d'arriver : il fallait trente-trois heures de Rome aux Bains. Elle n'en bougea point et ne quitta que le 12 fructidor (30 août) pour venir, le lendemain, s'installer dans la villa San Martino aux portes de Florence. La reine d'Etrurie l'y combla de ses attentions : elle allait la voir tous les jours, et passait avec elle la plupart de ses soirées. D'ailleurs la douleur n'avait point abattu Paulette au point qu'elle s'abstint des fêtes et des réceptions de la Cour. Il semble qu'elle n'en manquât point et qu'elle prit un vif plaisir à s'y voir traiter en personne royale ; néanmoins, il ne faut point se hâter de conclure : peut-être avait-elle une façon particulière de sentir et éprouvait-elle d'autant plus le besoin de se distraire qu'elle se fût plus justement accusée de la mort de son enfant, — cet enfant qu'elle avait mené en Italie malgré les Leclerc, qu'elle avait abandonné à Frascati, qu'elle avait laissé mourir entre des mains mercenaires et dont elle ne portait point le deuil, car il n'aurait eu sept ans que dans huit mois !

Au moins, mort, il sert à quelque chose. N'est-ce point en faisant valoir l'immensité de sa perte et la nécessité de trouver des consolations que, au début de vendémiaire an XII (1er octobre), Paulette obtient enfin de l'Empereur la permission de revenir à Paris. Elle se met alors en route, emportant pour l'inhumer à Montgobert le corps embaumé de Dermide. Est-elle sincère alors, ou bien est-ce là une comédie funèbre dont elle donne une seconde représentation ? Est-ce pour rentrer dans son hôtel, pour prendre sa part des fêtes du Sacre qu'elle fait parader le cadavre de son enfant ? Elle n'est point si mauvaise et, si l'on peut tout croire de sa légèreté et de sa mobilité d'esprit, on ne lui trouverait point au cœur ces vilénies de calcul. Elle put regretter très sincèrement son fils, le pleurer même ; mais ensuite elle pensa à autre chose — comme après la mort de Leclerc, elle pense aussi à autre chose ; et, cette autre chose étant elle-même, elle s'y intéresse naturellement plus qu'à tout le reste.

En se séparant de sa fille aux bains de Lucques, Mme Bonaparte, quoiqu'eût annoncé Fesch, était retournée à Rome où elle avait à régler, tant avec son frère qu'avec Lucien, quantité d'affaires, et où surtout l'état de santé de son amie, Mme Clary, la rappelait impérieusement. Fort éprouvée par la maladie qu'elle avait subie au printemps, Mme Clary était retombée, et elle mourut avant que son mari, le beau-frère de Joseph, pût arriver pour lui fermer les yeux. C'était une bourgeoise marseillaise, de naissance obscure, d'habitudes et d'éducation communes, mais qui avait du bon sens, quelque esprit, la volonté de s'élever, et qui, par le passé d'une liaison de dix années, était la seule Française exerçant quelque influence sur Madame. Elle lui avait donné une preuve singulière de

dévouement en la suivant à Rome, malgré qu'elle eût une belle fortune et qu'elle laissât derrière elle sept enfants et un mari qu'elle aimait. Elle lui était, en ce moment, désignée comme dame d'honneur avec M. Clary comme chambellan : elle aurait sans doute pris assez d'autorité dans sa maison pour éviter à la mère de l'Empereur l'apparence de lésineries ridicules. La mort fut un malheur irréparable pour Madame.

Sans doute cette mort contribua à retenir Mme Bonaparte, mais il y eut d'autres causes : elle devait revenir à Paris en thermidor an XII (août) ; le 23 brumaire an XIII (14 novembre), elle était encore à Rome : encore n'en partit-elle que parce qu'une maladie épidémique, la peste disait-on, avait éclaté à Livourne, qu'un cordon sanitaire allait être établi sur les frontières de la République Italienne et qu'elle craignait de ne pouvoir passer.

Qu'attendait-elle ? Que Napoléon la fit participer au Couronnement ou que, avant le Sacre, il rappelât Lucien et lui pardonnât ? Les deux hypothèses se complètent, et la seconde, si invraisemblable qu'elle paraisse, n'est pas la moins admissible, si la première est la plus évidente. Ayant obtenu pour elle-même une partie de ce qu'elle souhaitait, comptant sur les événements pour obtenir le reste, Madame dirigeait tout son effort pour réintégrer Lucien dans la Famille impériale, soit qu'elle eût chargé Fesch de le négocier, soit qu'elle en eût écrit elle-même. Ce fut pour attendre des réponses que, partie de Rome le 22 brumaire (14 novembre), elle s'arrêta plus d'une semaine à Milan où, le 29 (21), Lucien la rejoignit avec sa famille. Puis, à petites journées, elle se mit en route espérant toujours, semble-t-il, qu'un courrier viendrait la joindre, lui donnerait occasion de précipiter sa course, d'arriver encore à temps pour être couronnée, surtout pour amener Lucien, le voir, réhabilité et glorifié, prendre sa place à côté du trône.

Ces ambitions toujours en éveil, ces réclamations sans cesse élevées, cette ardeur furieuse à lui arracher des faveurs qu'on regardait comme des droits, cette insatiable avidité, cette ingratitude ostentatoire, n'avaient point été sans fatiguer et irriter Napoléon. La conduite de ses parents contrastait ainsi trop ouvertement avec celle de sa femme et des enfants de celle-ci pour qu'il n'en résultât point, de sa part, une opinion en leur faveur. Joséphine ne demandait rien, sauf de l'argent parfois — et encore n'était-ce point de l'argent à proprement dire ; elle en ignorait la valeur, était incapable d'en conserver et ne savait trop ce que c'était ; — elle demandait simplement qu'on la débarrassât de ses dettes, parce que ses créanciers l'ennuyaient. Pour le reste, elle acceptait tout ce qu'il plaisait à son mari de lui donner, mais sans nulle âpreté, sans nulle apparence de désir, sans nulle prétention que ce fût un droit. S'il donnait aux autres, elle applaudissait, ne témoignait aucune envie, ne se plaignait point qu'on le lui eût enlevé. Elle faisait montre de tenir tout de lui, de tout rapporter à lui, de n'être rien en dehors de lui. Le diable n'y perdait rien, mais le manège était si adroitement conduit que tout le monde y était pris, et d'abord le mari.

Sur un point seulement elle réclamait des droits ; mais c'était des droits d'épouse. Était-ce par une jalousie véritable et qui ne se pouvait modérer ? Était-ce par une suite du plan de conduite qu'elle s'était tracé ? En tout cas, elle restait dans son rôle et, là encore, elle prenait des avantages, plaçant son mari, lorsqu'il la trompait, dans l'obligation soit de rompre bruyamment avec elle, ce qu'il n'eût osé faire sur de tels motifs, soit de se faire pardonner, et, pour obtenir seulement le silence, de lui offrir tout ce qu'il supposait qu'elle devait souhaiter.

N'est-ce point ainsi pour la plupart des maris et ne se croient-ils pas obligés à plus de générosités à mesure qu'ils font croître leurs torts ? Napoléon n'échappait pas à la loi commune, si Joséphine s'était montrée moins jalouse, si lui-même n'eût pas été convaincu qu'il la désespérait par ses infidélités — non en tant qu'épouse du Premier Consul ou de l'Empereur, mais en tant que femme — aurait-il gardé tant de faiblesse vis-à-vis d'elle, aurait-il tant hésité à la faire souffrir, aurait-il tant tardé à prendre le parti que la politique devait tôt ou tard lui imposer ?

Certes, un peu après le Consulat à vie, il avait clouté si, pour franchir le dernier échelon et monter au trône, il ne lui faudrait pas sacrifier Joséphine ; mais, au voyage de Belgique, la platitude des administrateurs, la servilité des corps élus, l'enthousiasme des peuples l'avaient rassuré. C'eût été là pour lui, à ce moment, l'unique motif pour un divorce, car, en conscience, il était fort peu certain d'avoir des enfants. Si répétées qu'eussent été ses expériences, aucune n'avait été probante. Un tel doute, entré dans l'esprit d'un homme, est singulièrement grave. Certes, la nécessité d'avoir des héritiers de son propre sang, justifiait la répudiation ; mais si Napoléon ne pouvait en faire, s'il se remariait, sans que sa nouvelle femme, choisie pour ce dessein avec toutes les précautions usitées, devînt enceinte, c'était avouer son impuissance, la faire constater par la France, l'Europe, l'Histoire... Un tel aveu, un homme, quel qu'il soit, si humble qu'il puisse vivre, le fait-il de bonne grâce ? Qu'on juge, Napoléon !

D'ailleurs, ceux qui poussaient le plus au divorce, n'étaient-ce point ses frères ? Pourquoi cet étrange désintéressement ? N'était-ce point pour le mettre en posture ridicule puisqu'ils savaient ses doutes et connaissaient ses forces ? N'était-ce point pour le séparer des seuls êtres auxquels il était attaché et dans la société desquels il trouvait une douceur et un repos, et cela, pour le prendre uniquement, pour le posséder seuls, pour le pressurer à leur profit, pour supprimer tous les contrepoids à l'aide desquels, à des moments, il avait pu balancer leur fortune ?

Au Conseil d'État, dans toutes discussions, les plus abstraites, les plus embarrassées, il se retrouvait toujours à ces questions : *Cela est-il juste ? Cela est-il utile ?* Le divorce n'était pas utile et il ne lui semblait pas juste. *Comment renvoyer cette bonne femme à cause que je deviens plus grand, disait-il ? Si j'avais été jeté dans une prison ou envoyé en exil, elle aurait partagé mon sort et, parce que je deviens puissant, je la renverrais ? Non ! cela passe ma force. J'ai un cœur d'homme, je n'ai pas été enfanté par une tigresse... C'est par justice que je n'ai pas voulu divorcer.*

Ces réflexions, Joséphine se gardait bien de les suggérer : il les faisait de lui-même et, pour cela, il les tournait en actes. Entre l'épouse soumise, craintive, et qu'il imaginait amoureuse et passionnée, entre Joséphine, jouant au naturel son rôle de victime, et les Bonaparte, acharnés à la poursuite, incapables de dissimuler leur joie triomphante, sonnante l'hallali avant la prise, il était entraîné à protéger, à défendre, à élever encore, et ainsi à venger, celle qu'il avait tant aimée et qu'il aimait encore.

En l'attaquant, n'était-ce pas lui-même qu'on attaquait ? N'était-ce pas son choix à lui que l'on contestait encore ? L'offense devenait sienne, la réparation lui incombait. Il prononça que l'Impératrice serait couronnée, alors que Joséphine en désespérait et, une fois le mot prononcé sans qu'il se fût exactement rendu compte des conséquences, il alla jusqu'au bout parce qu'il rencontra des

oppositions qui achevèrent de l'irriter et, que reculer eût été signer, vis-à-vis des siens, sa propre défaite.

Sans doute, dans le Couronnement, il avait vu d'abord une grande cérémonie civile que le Pape venait rehausser de sa présence, et qui, de là empruntait un caractère de majesté et d'archaïsme propre à frapper l'imagination des foules. Un pape avait consacré l'avènement de la deuxième dynastie ; un pape consacrerait l'avènement de la quatrième : ainsi Napoléon n'aurait rien à envier à Charlemagne. Il y aurait sans doute des prières, mais le moins possible et qu'on abrégèrait. Le Pape venant à Paris, assistant au Couronnement, pris comme témoin du contrat conclu entre l'Empereur et le Peuple, c'était assez. L'Empereur se couronnerait lui-même, couronnerait l'Impératrice : idées simples, telles que son cerveau devait alors les concevoir. Mais les usages les précédents ! le protocole ! Le Sacre, dans la monarchie ancienne, était, au premier chef, une cérémonie religieuse : on n'en pouvait supprimer ni les traditions d'ornements, ni les onctions, ni les bénédictions. C'était chose grave d'en distraire quoi que ce fût, car n'eût-ce point été aux yeux des prêtres — et leur opinion comptait — vicier la cérémonie entière ? ; mais, alors, il faut passer par toute la filière.

Le Sacre est essentiellement un sacrement qu'on ne peut recevoir qu'en état de grâce. Le Pape, malgré les cardinaux réunis en conseil, fait à Napoléon la concession de le dispenser de la communion publique¹⁹, mais où il ne cède pas, où il ne peut pas céder, c'est sur le mariage religieux : c'est l'Empereur et l'Impératrice, soit mais, pour l'Église, ils vivent en concubinage, ils ne sont pas mariés ; ils ne peuvent être sacrés que s'ils sont mariés. — Et c'est là la suprême habileté de Joséphine. Elle sait fort bien que Napoléon ne lui accordera pas plus en l'an XIII qu'il n'a fait en l'an X, de l'épouser devant un prêtre, parce qu'au fond de lui, avec ses habitudes d'enfance et ses traditions corses, c'est le seul mariage qui compte, le seul qui lie à jamais — et bien que, pour le moment, il ne veuille point divorcer, il ne veut pas davantage s'engager pour la vie ; il entend garder une porte de sortie. Joséphine ne parle de rien, ne demande rien, fait le silence. Puis, le Pape à Fontainebleau, tout étant disposé pour le Sacre, toutes les députations arrivées, tous les programmes publiés, la France entière à Paris, l'Europe toute en mouvement, à ce vieux prêtre formaliste, qui n'est point venu déjà de si bonne grâce, qui a eu pour son voyage de terribles luttes à affronter, qui, par suite, ne peut se compromettre davantage et sur une question si grave passer autre ; à ce moine, professeur de théologie dogmatique, elle révèle, comme un scrupule de conscience, qu'elle n'est pas mariée devant l'Église. C'est une scène du Mariage forcé ; mais Napoléon ne peut accuser personne. Il y a eu indiscrétion ; mais qui l'a commise ? Le Pape a reçu le secret en confession. Joséphine n'a garde de dire que c'est elle qui l'a révélé. — Bataille perdue ; il faut en prendre son parti.

Et Joséphine n'a rien demandé.

De même a-t-elle fait pour ses enfants, peut-être par indifférence, — car, hors de ce qui la touche, elle s'inquiète peu — peut-être par habileté. **Jamais**, a dit plus tard Napoléon, **il ne lui est arrivé de rien demander pour Eugène, d'avoir**

¹⁹ Il existe de la même date, frimaire an XIII, deux éditions de la section IV de l'*Extrait du cérémonial relatif au Sacre et au Couronnement de Leurs Majestés Impériales* : dans la première, la communion est officiellement marquée aux articles XLVI et XLVII ; dans la seconde, où quantité de modifications seraient à relever, la communion est supprimée.

jamais même remercié de ce que je faisais pour lui ; d'avoir montré plus de complaisance le jour des grandes faveurs, tant elle avait à cœur de se montrer persuadée et de me convaincre que tout cela n'était pas son affaire à elle, mais Lien la mienne, à moi, qui pouvais et devais y rechercher des avantages.

C'est de lui-même et de son propre mouvement que Napoléon accorde, en l'an XII, une gratification de 24.000 francs à Fanny de Beauharnais qui en avait eu une de 10.000 en l'an XI ; c'est lui qui, après avoir fait voyager Adrien Lezay-Marnesia, le nomme ministre à Salzbourg et lui donne 10.000 francs en l'an XI et 24.000 en l'an XII ; lui qui fait un traitement de 3.000 francs à M. de Barraï, évêque de Troyes ; lui qui règle à 8.000 francs la pension annuelle de Mme Tascher de la Pagerie (qu'on nomme Salmis de la Pagerie), y ajoute une première gratification de 10.546 fr. 37, puis une autre de 20.000 francs ; lui enfin qui assigne à chacun des trois enfants Tascher que Joséphine a fait venir de la Martinique et, dont le voyage à travers les Anglais a été plein d'incidents, 3.000 francs de pension.

Ce n'est rien pour leurs dépenses, mais Joséphine ne réclame point : elle paye de sa bourse chez Mme Campan pour la fille, chez Gay-Vernon pour les garçons ; en l'an XII, il lui en coûte pour leur entretien 17.074 francs, mais ce n'est point matière à discuter. De même elle ne dit rien lorsque, sur le traitement de 18.000 francs attribué en l'an XI à Mme Renaudin-Beauharnais-Danès et devenu libre par sa mort, le Premier Consul prélève 3.000 francs pour son cousin Ornano et donne 6.000 francs seulement à la cousine de Joséphine, cette Mme de Copons, née Desvergers de Maupertuis, qui s'en montra d'ailleurs si fort reconnaissante qu'on la trouve en liaison intime avec les pires ennemis du régime et en relations politiques avec l'*amie* de d'Antraignes.

Ce n'est rien là : des aumônes que Joséphine ne provoque ni ne discute ; mais où vraiment elle est forte et habile, c'est lorsqu'il s'agit de son préféré ; Eugène, et elle y a d'autant plus de mérite qu'il est d'abord moins bien traité.

Au début de l'Empire en effet, soit que Napoléon eût pris quelque ennui du bruit qui courait d'une adoption et de l'accueil qu'y faisait l'armée, soit qu'on lui eût inspiré de la jalousie contre ce joli garçon, soit qu'il voulût l'éprouver et voir quelle conduite il tiendrait alors, il le mit fort à distance et n'abaissa pour lui nulle des barrières que l'ancienne étiquette avait rétablies. Eugène se trouva donc relégué par son grade et ses fonctions dans le salon d'attente le plus éloigné des appartements. Il ne fut plus de rien, ne participa plus à rien. Il n'en murmura point et sembla trouver la chose toute naturelle. On chercha à l'irriter ou du moins à le faire parler. Il ferma la bouche à ces bons amis de cour en leur disant qu'il se trouvait bien partout où son devoir le plaçait.

Comme pour continuer l'épreuve, Napoléon lui fit offrir par Joséphine l'office de grand chambellan de la couronne. Eugène déclina modestement la proposition en s'excusant sur ce que cet emploi ne convenait ni à ses goûts, ni à son caractère, sa vocation étant toute militaire. Nulle réponse ne pouvait mieux plaire à l'Empereur qui, d'abord, porta le traitement annuel de son beau-fils de 30.000 à 150.000 francs, puis, tout en le maintenant à la tête de son régiment des Chasseurs de la Garde, le nomma colonel général des Chasseurs à cheval, ce qui le fit grand officier de l'Empire : 30.000 d'une part, 20.000 de l'autre, c'est, avec le traitement sur la cassette, 200.000 francs de rente ; mais ce n'est point assez encore et Napoléon a d'autres desseins sur lui, car, bien qu'Eugène n'ait l'âge de remplir aucune des fonctions électives, il le nomme président du collège électoral de Loir-et-Cher et le désigne ainsi pour les dignités civiles.

Pour Hortense, la préférence est d'autant plus marquée que, sans vouloir approfondir, Napoléon sait combien sa belle-fille est misérable dans sa vie intime : il lui est reconnaissant de ne point se plaindre, de ne point le forcer à intervenir, de ne point ajouter une difficulté nouvelle à celles dont il est obsédé. Louis, en effet, malgré le rang suprême de prince français (un million d'apanage), malgré l'hérédité qui lui est dévolue, malgré la dignité de connétable (333.333 fr. 33 de traitement), malgré le grand office de colonel général des Carabiniers (30.000 francs), malgré son entrée au grand conseil de la Légion, malgré la place de sénateur, celle de conseiller d'État, le grade de général de division, malgré tous ces honneurs militaires et civils accumulés sur sa tête en deux mois à peine, malgré ce comble de fortune où il est parvenu sans le moindre effort et dont l'on aurait pu penser qu'il se trouverait pour un temps satisfait et calmé, n'a point changé de préoccupations, car, pour le faire, il faudrait qu'il changeai d'organisme : é des malades, comme il est, qu'importe tout ce qui n'est point l'objet essentiel de leur manie ? On a beau modifier, améliorer ou supprimer ce qui n'y touche point, imaginer ainsi des dérivatifs, on n'enlève point l'idée fixe. Etant persécuté et mélancolique, Louis reste tel.

Outre ses anciens griefs, il en a un nouveau. Il ne peut pardonner à Hortense d'avoir acquiescé au projet d'adoption de Napoléon-Charles. Il l'accuse de tramer avec sa mère des complots contre lui et contre les Bonaparte. Il fait espionner toutes ses démarches dont on lui rend un compte minutieux et, par ses inquiétudes, ses interrogations, ses défenses, aggrave de plus en plus pour sa femme le supplice de la vie. [Si vous suivez les intérêts de votre mère aux dépens des miens, lui dit-il, je vous déclare que je saurai vous en faire repentir ; je vous séparerai de votre fils, je vous claquemurerai dans quelque retraite ignorée dont aucune puissance humaine ne pourra vous tirer et vous paierez du malheur de votre vie entière votre condescendance pour votre propre famille. Et surtout gardez qu'aucune de mes menaces parvienne aux oreilles de mon frère ! Sa puissance ne vous défendrait pas de mon courroux.](#)

Cette terreur tombait sur une femme qui, par surcroît, était très éprouvée alors par une seconde grossesse. [Le chagrin et l'inquiétude altérèrent sa santé qui, dès lors, ne se remit plus. On vit disparaître la fraîcheur qui était le seul agrément de son visage. Elle avait une gaîté naturelle qui s'effaça pour toujours.](#) Ce ne fut dès lors qu'une sorte d'automate aux gestes courts et craintifs, dont un pâle sourire plissait les lèvres décolorées et qui, dans un silence mélancolique et dans une retenue glacée, traversait les splendeurs de cette cour chaque jour plus brillante.

Napoléon ne laisse échapper aucune occasion de lui marquer son intérêt et de lui témoigner un affectueux respect. Il a le désir de lui donner au moins quelque satisfaction dans son logis puisqu'elle est condamnée à n'en guère sortir, mais sa bonne intention n'aboutit qu'à lui procurer des désagréments nouveaux. Hortense se plaisait dans cette maison de la rue de la Victoire dont les élégances convenaient à ses goûts et où elle avait pris ses habitudes ; elle y était moins en représentation et y échappait aux regards hostiles. Elle avait arrangé un salon de musique où elle se réfugiait et le jardin, assez grand pour qu'on pût y rêver, avait de vrais ombrages. Mais, si joli que fût cet hôtel, c'était celui d'une impure célèbre ; ce souvenir choquait Napoléon et le local d'ailleurs n'était point approprié à un train d'héritier du trône.

A défaut, Hortense n'eût point demandé mieux qu'un hôtel pareil à celui de Joseph : elle avait fort envié celui de Paulette et il n'avait point tenu à Napoléon

qu'elle ne l'obtint, mais l'homme d'affaires de la princesse Borghèse l'avait trop bien défendu.

Louis avait toujours détesté cette maison Dervieux que sa femme avait prise en son absence. Aussi, assuré de la bonne volonté de l'Empereur, il en fit, sans prévenir Hortense, l'échange pour un grand hôtel, à cour d'honneur, à jardins, à communs, à péristyle orné de colonnes, ouvrant rue Cerutti (rue Laffitte) et s'étendant jusqu'à la rue Taitbout (13 prairial an XII, 2 juin 1804) — l'ancien hôtel Saint-Julien, bâti par un fermier général, passé de lui à un autre homme de finance, Bouret de Vezelay, puis à un autre, Mosselmann et à un autre, Delannoy. L'échange fut fait moyennant une soulte de 300.000 francs et 36.000 francs pour les vins en cave.

C'est ici le type de l'hôtel qu'aiment les gens d'argent et, ce qui y donne le dernier coup, c'est le jardin : entre deux allées de tilleuls longeant les murs, on a accumulé toutes les laideurs prétentieuses du genre *pittoresque* : deux lacs, un temple des quatre Saisons avec jeu d'eau à l'intérieur, une volière, un pavillon, un pont rustique, dix-huit vases et statues, une chaumière, une cascade, deux ou trois obélisques et une longue tonnelle que coupent des termes historiés de Pans moqueurs. Dans les appartements jamais un rayon de soleil, nulle promenade possible, nulle intimité même de mobilier ou d'arrangement : Hortense est condamnée à vivre dans la sottise des autres et dans de la sottise de financiers !

A la campagne, Louis a la main plus heureuse : à cinq lieues de Paris, à l'extrémité de la vallée de Montmorency, [la plus belle contrée des environs](#) et à coup sûr une des plus riantes, Louis achète du même coup et le même jour, sans doute avec les 600.000 francs que l'Empereur lui a donnés le 3 messidor (22 juin), non pas une, mais deux propriétés contiguës.

La première, des Montmorency à l'origine, est passée aux Condé, puis à M. Leclerc de Lesseville (1675), à Pierre Vézin, avocat en parlement (1713), à Nicolas Baille, avocat au grand conseil, puis à Dufort (1739), ce Dufort qui s'intitula comte de Dufort et de Cheverny et dont on a de si curieux mémoires ; de lui (1765) à M. Henri Droin, ci-devant conseiller du Roi, président-juge des traites foraines à Joinville qui en est encore propriétaire en l'an XII, et elle est avec ses 128 arpents 66 perches, vendue à Louis moyennant 264.000 francs.

L'autre propriété, de 77 arpents, payée par Louis 200.000 francs du sieur Homberg et de la dame Schabracq, son épouse, était connue sous le nom de maison Oursin, bien que, depuis ce receveur de la généralité de Caen, elle eût eu de bien plus illustres possesseurs. Laborde d'abord qui, en trois ans, y fit des dépenses immenses : dix appartements de maîtres au premier étage, chapelle, salle de spectacle, écuries pour cinquante-cinq chevaux ; puis (1777), le non moins célèbre Beaujon ; puis (1780), le duc de Chartres, qui y établit Mme de Genlis avec les princes et princesses dont il l'avait nommée gouverneur ; puis (27 avril 1792), M. Martial de Giac, surintendant de la Maison de la Reine, qui partit de là pour la guillotine. C'était de sa veuve que les Homberg avaient acheté en l'an III.

Donc un ensemble de soixante-neuf hectares, avec deux châteaux, dont un fort beau, des communs splendides et des arbres admirables : à la vérité, pour réunir les deux parcs et donner de l'unité au dessin, il y avait à faire, mais c'était peu d'argent pour une telle étendue et à cette distance de Paris.

Aussitôt en possession, Louis, avec cette minutie qui est un des traits caractéristiques de son état, parcourt ses maisons de la cave au grenier et, de sa main, en double exemplaire, il note les *réparations urgentes*. C'est ici un document révélateur ; dans ses lettres à ses plus intimes il s'observe à présent au point de ne plus donner la moindre notion sur lui-même. Ici, c'est un mémorandum qu'il prend, où, côte à côte, il témoigne de son indifférence prodigue pour les grandes choses et, pour les petites, de sa parcimonie tatillonne. Il s'abîme dans le détail, s'y complaît, s'y passionne et il se désintéresse de l'ensemble²⁰. Il essaye toutes les clefs, il reconnaît tous les conduits, il visite tous les plombs, il remarque un dessus de porte qui manque ; il ordonne le billard des domestiques ; il colle du papier, il place une causeuse et en même temps, il jette cet ordre : *Meubler entièrement le château*. Au milieu des indications oiseuses et niaises, une saute aux yeux qui montre la situation du ménage en ce moment où Hortense, à son sixième mois de grossesse, a le plus besoin d'attentions et de tendresse : *Faire condamner les portes de communication des appartements du premier. Faire condamner ces portes le plus solidement possible*.

20 RÉPARATIONS URGENTES

- 1° Meubler entièrement le château.
- 2° Réparer les appartements du comble, ceux des remises et ceux du théâtre et l'appartement doré.
- 3° Réparer l'abreuvoir.
- 4° Paver les cours.
- 5° Faire faire des bibliothèques pour le petit salon du midi et pour l'appartement doré.
- 6° Faire réparer la pharmacie et le billard des domestiques.
- 7° Faire achever le billard du rez-de-chaussée.
- 8° Cuber du papier à la pièce qui le précède, placer une glace et une causeuse.
9. Faire réparer toutes les serrures et toutes les clefs quelles qu'elles soient.
- 10° Faire faire l'estimation du prix des réparations à faire au chemin de Saint-Leu à Saint-Prix.
- 11° Faire faire le plan de Saint-Leu et des environs.
- 12° Faire faire l'estimation des ouvrages à l'aire aux murs de clôture du parc, l'état des portes à conserver et celles à murer.
- 13° Faire condamner les portes de communication des appartements du premier. Faire condamner ces portes le plus solidement possible.
- 14° Faire abattre les nuis de clôture et tous les bâtiments dépendant du vieux château, celui-ci excepté ; faire faire un glacis gazonné à leur place ainsi que sur le vieux chemin supprimé ; faire abattre de même les murs de terrasse du vieux parc et établir le glacis de manière à conserver les arbres et à n'en pas abattre un seul.
- 15° Faire élaguer toutes, les allées du vieux parc jusqu'à la hauteur de six pieds et faire pratiquer une allée de six pieds de large le long et intérieurement du mur du vieux parc, de manière à pouvoir le suivre entièrement.
- 16° Faire saper de nouvelles allées dans le plus épais du bois.
- 17° Faire raccommoder le conduit de l'eau de la pépinière.
- 18° Faire plomber la fontaine de la deuxième cour.
- 19° Faire faire la tente devant la porte.
- 20° Faire faire la porte du milieu du grand salon.
- 21° Faire faire un dessus de porte qui manque.
- 22° Faire restaurer la chapelle.
- 23° Faire un projet d'arrangement avec le jardinier au moyen duquel il serait chargé d'entretenir les allées des trois parcs et de le maintenir propre et en état ainsi que le bateau et les eaux des cours et basses-cours.

Heureusement pour Hortense, Saint-Leu ne fait point oublier à Louis la préoccupation de sa santé : seulement ce qui l'inquiète à présent, ce ne sont plus les rhumatismes, c'est l'estomac, et il lui faut Plombières ; il y part tout au commencement de thermidor (21 ou 22 juillet), dès qu'il a pris séance au Sénat, et c'est un mois de congé qu'obtient sa femme. Elle peut visiter en détail sa nouvelle terre dont elle est enchantée et comme, à son retour de Plombières [dont les eaux lui ont été défavorables](#), Louis est obligé d'aller à Turin présider, en sa qualité de connétable, le collège électoral, c'est encore un répit, très court à la vérité : car Louis, arrivé incognito à Turin le 6 fructidor (23 août) à cinq heures du matin, en repart à l'improviste le 14 (1er septembre), laissant là toutes les fêtes commandées, et la visite à Alexandrie, et la revue à Marengo, et la pose de la première pierre de l'obélisque du mont Genève, et bien d'autres choses. Les membres du collège électoral qui, au jour donné, à l'heure dite, arrivent au palais pour dîner chez le président, trouvent porte close et cuisine éteinte. Sans prévenir personne, Son Altesse Impériale est partie pour Paris sous le nom [du général Saint-Laurent](#). On donna pour excuse un courrier extraordinaire.

Pourtant ce n'était point de politique que Louis s'inquiétait : après avoir prêté son appui à Joseph, après avoir ainsi décidé la grande question au détriment de son fils et de lui-même, il était retombé dans sa nullité et il avait bien trop à faire de sa femme, de sa santé, de ses vers, de ses arrangements intérieurs, de ses amis et de ses papillons noirs pour suivre des desseins qui exigeaient tant de persévérance et d'habileté, et où d'ailleurs il ne s'intéressait pas. Il en laissait le soin à Joseph qui, directement en jeu comme premier héritier désigné, agissait pourtant moins en son nom que comme représentant de la famille et qui, contre Napoléon même, menait sans se lasser, à travers toutes les circonstances et toutes les occasions, une guerre de chicanes et d'embuscades où, n'osant point encore se poser en rival, il s'efforçait au moins de faire contraster sa conduite avec celle de l'Empereur, de se populariser dans le Sénat, d'abaisser les Beauharnais, de réclamer ses droits d'aînesse, d'affirmer sa prééminence familiale.

Joseph avait accepté, mais légèrement, comme un présent presque importun, qui déplait tant il est au-dessous de ce qu'on attend, le [Prince](#), [l'Altesse Impériale](#), le [Monseigneur](#), la dignité de grand électeur, le logement au Luxembourg, le traitement de 1.333.333 fr. 33, sans compter la place de sénateur à sénatorerie, le régiment et le reste, — c'était bien de l'honneur qu'il faisait. Même la dernière concession de Napoléon relativement à Bernadotte ne l'avait point contenté : ce Bernadotte que rendaient au moins suspect son refus de partir aux États-Unis, son retour Paris, les façons qu'il y avait adoptées ; ses fréquentations de telle nature que, au dire de ses apologistes même, [il n'avait décliné un entretien avec Pichegru que parce qu'il était mécontent de la manière dont l'affaire était conduite](#) ; — ce Bernadotte, après une visite à Boulogne, où Joseph l'avait reçu avec des affectations d'intimité, on l'avait vu promu à la dignité de maréchal de l'Empire, désigné comme chef d'une des cohortes de la Légion, nommé commandant de l'armée de Hanovre, gratifié de l'hôtel, rue d'Anjou, racheté 400.000 francs à Moreau. Certes, Napoléon ignorait à quel degré Bernadotte poussait une haine dont témoignent les lettres écrites à Lucien vers ce moment même ; il avait gardé, à des souvenirs anciens, une fidélité qui, dans une mesure, avait disposé son esprit à la complaisance ; mais, il n'en avait pas moins son opinion faite et son jugement assis sur Bernadotte ; et une si grande élévation, injustifiable au point de vue gouvernemental comme au point

de vue militaire, grosse dans l'avenir des conséquences les plus graves, n'avait pu être arrachée que par Joseph — et non comme une faveur pour Bernadotte, mais comme une garantie pour Joseph De tous les généraux, Bernadotte était le seul avec qui Joseph entretenait jusque-là des rapports d'intimité ; en lui apportant ces honneurs et une armée, Joseph croyait prendre ses sûretés contre certaines éventualités, s'acquérir une épée, et, si Napoléon venait à disparaître, se procurer les moyens de résister et de s'établir dans la succession.

Est-il téméraire d'énoncer cette idée ? n'est-ce pas un plan analogue que Joseph, avec moins de chances encore, a suivi en l'an MI et de quelle autre façon expliquera-t-on le rappel de Bernadotte et l'abolition de sa disgrâce ? Reste, il est vrai, à déterminer comment Napoléon a cédé. — Mais peut-être s'imagine-t-il qu'à la fin, à force de bienfaits, il conquerra cet homme, qu'il vaincra cette résistance ; puis, en le nommant, il lui assigne un poste lointain, l'écarte de France ; enfin, c'est un rang qu'il donne dans sa Cour à cette fiancée qu'il a délaissée...

De cette satisfaction, Joseph ne tient pas plus de compte que du reste : ce qu'il veut, c'est dans le présent, une part réelle du pouvoir, dans l'avenir, la certitude de le posséder tout entier. Or, malgré la splendeur extérieure, la dignité de grand électeur ne donne effectivement aucun accès au gouvernement : faire les fonctions de chancelier pour la convocation du Corps législatif, des collèges électoraux et des assemblées de canton, ou pour la promulgation des sénatus-consultes portant dissolution de ces assemblées ; présider le Sénat, en l'absence de l'Empereur, aux séances de nomination ; porter les réclamations des collèges électoraux à la connaissance du souverain, présenter au serment les membres des corps élus, les introduire aux audiences impériales, leur délivrer leurs brevets, présider le collège électoral de Bruxelles, c'est tout le rôle que le sénatus-consulte assigne au grand électeur ; c'est vrai qu'il a un bel habit : en grand costume, la tunique blanche brodée et ornée au bas de crépines d'or, avec un manteau ponceau, traînant, brodé autour et doublé d'hermine ; en petit costume, l'habit de velours bleu brodé sur toutes les coutures, traversé d'une écharpe en étoffe d'or où pend l'épée, le manteau de même couleur et de même longueur, semé d'abeilles d'or, doublé de satin blanc brodé d'or, la cravate de dentelles, le chapeau à la Henri IV garni de plumes blanches ; mais Joseph alors paraît tenir assez peu aux ajustements.

Ce qui serait mieux, c'est que le grand électeur, premier des grands dignitaires et inamovible, fait partie de droit du Grand conseil de l'Empire, du Conseil privé, et du Grand conseil de la Légion ; mais aux uns, que l'Empereur convoque à sa convenance, c'est-à-dire peu, il appelle qui lui plaît et dit ce qu'il veut perdre, et le dernier est à présent sans fonctions utiles et sans influence même sur les nominations.

Ces honneurs donc semblent à Joseph assez vains, tandis que l'article de l'adoption reste un fait qu'il ne pardonne pas. [Il s'exprime sur cette disposition avec une amertume et une vivacité extrêmes et souvent dans les termes les plus injurieux contre l'Impératrice.](#) Il manifeste son opposition en refusant d'abord de se laisser donner les titres que l'Empereur lui a accordés : [Je ne vous conçois pas ou vous ne me concevez pas avec vos Monseigneur](#), écrit-il à Rœderer le 30 prairial (30 mai) ; [je ne veux l'être pour personne : ce titre et celui d'Altesse sont tous inconvenants. Que l'on appelle chaque chose par son nom je le trouve bien. Je serai grand électeur tant que l'on voudra, sénateur tant que le Sénat voudra, citoyen tant que je pourrai et toujours votre ami...](#) L'intérêt public doit seul créer

de grandes charges publiques ; chaque fonctionnaire doit porter le nom de sa charge, mais ni *Monseigneur* ni *Altesse* ne constituent pas les fonctions actuelles que remplissent ceux auxquels on les donne.

Ses amis essayent d'expliquer cette décision en disant que Joseph n'ayant pas été appelé à Paris pour prêter son serment de grand électeur, ayant au contraire reçu l'ordre formel de rester à son régiment et continuant à y être commandé par le ministre de la Guerre dans les mêmes conditions que tout autre colonel, ne peut pas, ne doit pas prendre le pas sur le général en chef à Boulogne et courir le risque, en rentrant au camp, d'être mis aux arrêts par un officier de son état major. Certes, ce rôle de Maitre Jacques, alternativement prince et colonel, a des difficultés, mais qui se rencontrent pareilles dans toutes les armées d'Europe où des princes servent comme subalternes et, si c'est le prétexte, ce n'est point, de son aveu, le motif de Joseph.

D'ailleurs, ce n'est point là l'unique manifestation de ses sentiments : vis-à-vis de l'Empereur, il néglige à dessein le protocole obligatoire ; il lui écrit *mon frère*, ne lui donne pas une fois de la *Majesté* et, dans la salutation, d'une incorrection voulue, parle plus d'affection que de respect. Ce manque de formes ne peut échapper à l'esprit hiérarchique de Napoléon et si on le rapproche du *cher collègue* donné aux sénateurs, on y trouve une tendance bien caractérisée. Cette tendance s'accuse encore plus dans les lettres aux prêteurs du Sénat, où. Joseph semble s'établir en chef de parti : Je regarde, dit-il, comme la plus belle prérogative de la place de grand électeur, celle qui me place au centre du Sénat ; je serai fort heureux de me trouver à portée de cultiver tous les jours de plus en plus sa bienveillance et de mériter, ce que les grandeurs ne donnent pas, l'amitié de tous mes collègues et de tous les amis de leur pays.

Il n'y a plus de doute à garder après le 20 thermidor (8 août) où Joseph, revenu à Paris, reçoit dans son Palais, faubourg Saint-Honoré, les membres du Sénat, du Conseil d'Etat, du Corps législatif, du Tribunat, venus pour lui présenter leurs félicitations à l'occasion de ses nouvelles dignités. Entre autres discours, celui de François de Neufchâteau, au nom du Sénat, est significatif : Nous savons votre amour pour la simplicité, dit-il. Nous savons comment Votre Altesse impériale apprécie les grandeurs et les titres. Dans son opinion, la grandeur véritable est d'être utile aux hommes et le titre le plus flatteur est celui du bien qu'on peut faire. Et Fontanes, au nom du Corps législatif : Comment le Peuple français n'aurait-il pas mis à sa tête une famille où se réunissent à la fois l'art de vaincre et l'art de gouverner, le talent des négociations et celui de l'éloquence, l'éclat de l'héroïsme, les grâces de l'esprit et le charme de la bonté. A qui fait-on ici la meilleure part ?

C'était déjà assez pour irriter l'Empereur, mais il a encore contre son frère d'autres griefs qui viennent renforcer les premiers. Pour le recrutement de sa maison d'honneur, Joseph, en effet, a pris exactement le contre-pied des idées que lui a exposées Napoléon. Ma maison et la vôtre, pour être bien composées, lui a-t-il dit, ne peuvent l'être que de militaires et d'anciens nobles. Vous ne devez prendre parmi les sénateurs et les conseillers d'Etat que ceux qui remplissent au moins l'une de ces deux conditions ; les autres, ainsi que leurs femmes, doivent être exclus. Il faut aller chercher dans l'ancienne noblesse et particulièrement dans celle des pays nouvellement réunis à la France, tels que la Belgique et le Piémont, vos officiers et les dames du palais. Imitiez-moi : il reste encore d'assez beaux noms parmi lesquels vous pouvez trouver cc qui vous convient.

Or, Joseph n'a pris qu'en France, dans une noblesse assez médiocre, presque inférieure à la bourgeoisie, mais fortement teintée de libéralisme et ayant même au besoin un air d'opposition ; il a puisé tant qu'il a pu dans les grands corps de l'État, mais sans y choisir de nobles ou de vrais militaires ; il a, par ses nominations, affirmé son indépendance en matière de religion et de convenances sociales et n'a point essayé une seule fois de se rapprocher de la politique de fusion que préconise l'Empereur.

La dame d'honneur qu'il a donnée à sa femme, Mme Louis de Girardin, est sans doute née Navailles, mais elle a été la duchesse d'Aiguillon, celle de la Fédération, la cible habituelle du petit Gautier et des Douze apôtres, avant de divorcer pour épouser Louis de Girardin (Brégy) divorcé de son côté de Mme Berthelot de Baye. Aussi accusée comme opinions libérales, est la première darne pour accompagner, Mme Dessolles, née Picot de Dampierre, fille du général libéral monarchique tué à l'ennemi, femme de ce Dessolles, général de division, conseiller d'État à la paix de Lunéville, qui a été mêlé à la conspiration Moreau et qui, s'il paraît à présent rallié à l'Empire, ne doit pas tarder à reprendre une attitude hostile au point de refuser constamment tout emploi. Au reste, leur conduite à la Restauration dispense de commentaires. Mme Miot, de toute petite bourgeoisie, est là à cause de son mari, l'affidé le plus intime de Joseph et l'un de ses hommes au Conseil d'État où par ses anciennes relations avec les Jacobins il est d'utilité. De même, Mme Dupuy, née Bolgard, dont le mari, ancien intendant général dans l'Inde, a été nommé conseiller d'État pour avoir été le souffleur de Joseph à Amiens.

Comme premier chambellan, Joseph a voulu d'abord Boissy d'Anglas ; puis, par concession, s'est rabattu à M. de Jaucourt, plus noble mais aussi protestant : colonel de Condé-dragon en 1791, Jaucourt a présidé l'administration de Seine-et-Marne avant de se signaler à la Législative. Sa femme, la fille de Bontemps, le valet de chambre ordinaire du Roi, mariée au duc de la Châtre, a longtemps été sa maîtresse avant de divorcer et de l'épouser. Ce sont des amis intimes de Talleyrand ; Jaucourt est du whist : il sera du gouvernement provisoire de 1814. Cela suffit.

Comme chambellan, Joseph a Mathieu Dumas, conseiller d'État et général de brigade, mais, avant, comme on sait, un des membres les plus actifs de la Législative.

Et de même, Stanislas Girardin, premier écuyer ; Girardin, pupille de Jean-Jacques comme son frère Louis, président de la Législative, préfet et tribun, divorcé lui aussi et qui, par dévouement pour Joseph et pour ne point cesser de le diriger, a repris, des mains de Mme Murat, les épauettes de capitaine pour le suivre au 4e de ligne. Les deux écuyers, deux colonels, Cavaignac, le frère du conventionnel, et Lafon-Waniac, un simple héros, ont, semble-t-il, été fournis tous deux par Murat ; mais le secrétaire des commandements, Villot-Fréville, actuellement tribun, employé dans les légations depuis l'an II et lié avec Joseph depuis la campagne d'Italie, et l'aumônier même, Villaret, évêque de Casal, ancien constituant, député du clergé de Villefranche, qui passa au Tiers avec la minorité, complètent la physionomie, achèvent de donner à la Maison son caractère homogène.

A première vue, pour les inattentifs, c'est plutôt une société de château qu'une cour : rien que des familiers, des voisins de campagne, d'anciens amis. En réalité, c'est un centre où les opinions sont pareilles et Napoléon ne peut se tromper sur les sentiments qu'on y a pour lui. Il sait en quelle intime liaison

Jaucourt et les Girardin sont avec Mme de Staël ; lui qui a l'horreur des femmes divorcées et qui jamais ne les admit à sa cour, en trouve trois à la suite de sa belle-sœur ; lui qui veut des nobles, rencontre des bourgeois ; lui qui déteste le libéralisme, qui a son jugement rendu sur la Législative, le centre droit et les constitutionnels, voit là les coryphées du parti ; a-t-il si grand tort de se méfier, de prendre des inquiétudes, de garder des soupçons, et l'avenir, les a-t-il pas tous justifiés ?

Ce n'est là encore que la guerre souterraine, la bataille va s'engager face à face.

Le 20 vendémiaire an XIII (12 octobre), Napoléon revient de son voyage à Aix-la-Chapelle et à Mayence. Il veut aussitôt régler les détails du Sacre et il convoque un conseil où il appelle Joseph, Louis, Cambacérès et Lebrun. Il met en délibération le couronnement de Joséphine, Joseph prend la parole, non point sur l'opportunité ou la convenance de la cérémonie, mais sur le tort qu'elle lui cause. Il dit que ce couronnement est contraire à ses intérêts, qu'il tend à donner aux enfants de Louis des titres de préférence sur les siens, qu'il préjudicie aux droits de ses enfants en ce qu'il fait les enfants de Louis petits-fils d'une impératrice, tandis que les siens seront petits-fils d'une bourgeoise.

Napoléon supporte cette scène avec une impatience extrême, mais il parvient à se contenir ; il veut tout entendre et savoir l'entière pensée de Joseph : Qu'il me parle de *ses droits* et de *ses intérêts*, à moi et devant son frère même, comme pour éveiller sa jalousie et ses prétentions, c'est, disait-il quelques jours plus tard, me blesser dans mon endroit sensible. Rien ne peut effacer cela de mon souvenir ; c'est comme s'il eût dit à un amant passionné qu'il a b.... sa maîtresse ou seulement qu'il espère réussir près d'elle. Il aurait beau recourir le lendemain après cet aveu et dire que c'était une plaisanterie, le coup serait porté. Ma maîtresse, c'est le pouvoir. J'ai trop fait pour sa conquête pour me la laisser ravir ou souffrir même qu'on la convoite. Quoique vous disiez que le pouvoir m'est venu comme de lui-même, je sais ce qu'il m'a coûté de peines, de veilles, de combinaisons. Il y a quinze jours, je n'aurais point eu l'idée de lui faire une injustice ; à présent je ne lui passe rien. Je lui rirai du bout des lèvres, mais il a b.... ma maîtresse.

En sortant de ce conseil, Joseph n'a pu se tenir de raconter à ses confidents que Joséphine sera couronnée et, ce qui l'exaspère surtout, que les princesses devront porter la queue du manteau de l'Impératrice. L'un de ces confidents, Jaucourt, a l'étrange idée d'en faire ses plaintes à Fouché, qui naturellement rapporte tout à l'Empereur. Jaucourt, *parlant de Mme Joseph, a dit qu'un tel office était bien pénible pour une femme vertueuse*. Et, comme Fouché lui a demandé si l'on aurait fait cette difficulté pour Marie-Antoinette, Jaucourt a répondu : *Ah ! c'est bien différent ! c'était une chose ancienne, consacrée*. Triple blessure pour Napoléon : attaque contre sa décision, attaque contre sa femme, attaque contre sa dynastie. Et pour lui, ce n'est pas Jaucourt qui a parlé, c'est Joseph.

Sur ces entrefaites, le Sénat doit procéder au *recensement des votes émis par le peuple français pour l'hérédité de la dignité impériale* — 3.572.339 *oui* contre 2.569 *non* — et, pour la première fois, on paraît s'apercevoir, dans l'entourage de Joseph, que la formule plébiscitée, où a été repris le terme si adroitement écarté par Fabre de l'Aude de la motion de Curée, infirme en quelque sorte les articles V et VI du Sénatus-consulte assurant l'hérédité à Joseph et à Louis. Cette formule est ainsi conçue : *La dignité impériale est héréditaire dans la descendance directe, naturelle, légitime et adoptive de Napoléon Bonaparte et*

DANS LA DESCENDANCE directe, naturelle, et légitime de Joseph Bonaparte et de Louis Bonaparte, ainsi qu'il est réglé par l'acte des constitutions de l'Empire du 28 floréal an XII. Certes, ce n'est point sans dessein que l'amphibologie a été introduite et l'omission de la personne de Joseph et de Louis, la désignation de leur *descendance*, marquent un projet bien suivi. Toutefois, c'est matière à contestations ; l'exclusion n'est point prononcée.

Rœderer se fait nommer rapporteur, et, comme tel, il interprète le plébiscite : il exalte donc d'autant plus et les mérites de Joseph et ses droits qu'il ne met pas un moment en doute : Comment, dit-il, la nation n'aurait-elle pas embrassé ce moyen de salut en voyant à côté de son chef les personnes augustes que la nature y a placées ; ces frères dont les talents, les vertus, l'affection dès longtemps éprouvés par lui-même dans toutes les carrières qu'il a parcourues, sont devenus chers à la nation comme à lui ; en remarquant celui d'entre eux que son âge a, depuis plus longtemps, initié, aux idées et aux principes d'où la France tire aujourd'hui sa gloire, celui de qui la République a reçu tant d'importants services, dont l'habileté dans plusieurs négociations successives et la sagesse dans les conseils ont reçu devant vous-mêmes, Sénateurs, un si éclatant témoignage lorsqu'il voulut aussi prendre part à la vengeance nationale qui menace l'Angleterre et qui se trouve si particulièrement intéressé à la gloire du héros qui nous gouverne et à la conservation de son ouvrage'. Il était nécessaire à la nation de voir marquer du sceau de sa confiance un personnage si propre à faire tomber les poignards des mains des scélérats qui auraient pu compter sur les oscillations d'une minorité ou sur les désordres d'un interrègne.

Tout y est, et non seulement l'apologie de Joseph, mais l'attaque contre l'adoption, la reprise en sous-œuvre de toute la théorie qui a été précédemment écartée, l'inquiétude jetée à propos sur une minorité. Certes les termes ont été pesés et il est permis de les croire concertés. *Est-ce que vous ne voyez pas que ce rapport est fait contre moi*, dit Napoléon à Maret qui lui en donne la lecture ? *On veut me faire la guerre ; on met là Joseph presque au-dessus de moi*. Maret, ami de Rœderer, essaie de le justifier, obtient de l'amener le lendemain. Ce lendemain (le dimanche 13 brumaire, 4 novembre), Rœderer vient en effet au lever : il se excuse ; il proteste qu'il n'a consulté personne, qu'il n'a montré son rapport à personne. *D'où vient donc, lui dit Napoléon, que vous placiez Joseph sur la même ligne que moi ? Que signifie cet éloge que vous faites avec tant d'affectation ? Quoi ! vous le présentez comme l'objet du vœu du peuple pour l'hérédité autant que moi-même ! Vous oubliez donc que mes frères ne sont rien que par moi, qu'ils ne sont grands que parce que je les ai faits grands ; le peuple français ne les connaît que par les choses que je leur en ai dites. Il y a des milliers de personnes en France qui ont rendu plus de services qu'eux à l'État ; vous-même êtes de ce nombre... Je ne peux pas souffrir qu'on les mette à côté de moi sur la même ligne. Le système adopté ne le veut pas non plus... A mon départ pour l'Égypte, j'ai confié à Joseph tout mon bien, il ne m'en a pas encore rendu compte, mais je suis devenu trop grand pour penser à cela. Ça été l'ami de mon enfance ; je n'ai pas voulu qu'il ait à se plaindre de moi dans aucun temps... Mais il faut en venir au vrai : Joseph n'est pas destiné à régner ; il est plus vieux que moi ; je dois vivre plus que lui, je me porte bien ; et puis, il n'est pas né dans un rang assez élevé pour faire illusion. Je suis né dans la misère ; il est né comme moi dans la dernière médiocrité ; je me suis élevé par mes actions, il est resté au point où la naissance l'a placé. Pour régner en France, il faut être né dans la grandeur, avoir été vu dès l'enfance dans un palais avec des gardes, ou bien être un homme capable de se distinguer lui-même de tous les*

autres. Je n'ai jamais entendu que mes frères dussent être les héritiers naturels du pouvoir ; je les ai considérés comme des hommes propres à préserver le pouvoir de tomber à la première vacance dans une minorité. Ce n'est qu'à ce titre-là qu'ils ont été appelés par le Sénatus-consulte. L'hérédité, pour réussir, doit passer à des enfants nés au sein de la grandeur. S'il a des fils, je pourrai en adopter un ; je ne lui ferai point d'injustice mais sa femme ne lui fait pas plus de fils que la mienne. Vous ne devez le présenter que comme un intermédiaire propre à assurer, dans certains cas, la *descendance* de ma famille ; le peuple français n'a rien voté pour lui.

Et reprenant chacun des griefs qu'il impute à Joseph, il lui reproche de ne point être à l'armée pour y apprendre son métier ; de refuser les titres de *Monseigneur* et de *Prince*, d'en écrire à Mme de Staël et à d'autres ; de critiquer le Monseigneur donné aux maréchaux, d'être mal conseillé, de se mettre en opposition avec lui, de grouper ses ennemis et de se faire le porte-paroles des Bonaparte : Ils sont, dit-il, jaloux de ma femme, d'Eugène, d'Hortense, de tout ce qui m'entoure. Eh bien ! ma femme a des diamants et des dettes, voilà tout. Eugène n'a pas 20.000 livres de rentes. J'aime ces enfants-là parce qu'ils sont toujours empressés à me plaire. S'il se tire un coup de canon, c'est Eugène qui va voir ce que c'est ; si j'ai un fossé à passer, c'est lui qui me donne la main. Les filles de Joseph ne savent pas encore que l'on m'appelle empereur, elles m'appellent consul ; elles croient que je bats leur mère ; au lieu que le petit Napoléon, quand il passe devant les grenadiers, dans le jardin, il leur crie : *Vive Nonon le soldat !*... Ils disent que ma femme est fautive, que les empressements de ses enfants sont étudiés ; eh bien ! je le veux ; ils me traitent comme un vieil oncle, cela fait toujours la douceur de ma vie ; je deviens vieux, j'ai trente-six ans, je veux du repos.

Et la conclusion de cette longue explication, de cette sorte de confession où l'Empereur met à nu toutes ses idées les plus secrètes et qui projette sur son moral une lumière si vive, c'est cet ultimatum que Roederer est chargé de porter à Joseph : Je n'ai pas voulu que le rapport fait au Sénat le plaçât sur la même ligne que moi et annonçât que le peuple a voté sur lui comme sur moi. Il n'est appelé à ma succession que pour prévenir le malheur de tomber dans une minorité. Si sa femme, qui ne fait pas plus de garçons que la mienne, lui en fait un, je le préférerai peut-être au petit de Louis. Je prendrai celui qui annoncera le plus de talents... Mais, si je suis tracassé, je n'attendrai pas les dix-huit ans pour faire cesser les tracasseries, je trouverai le moyen d'assurer ma tranquillité...

Joseph est averti ; mais il n'en tient aucun compte Treize jours après, le 26 brumaire (17 novembre), il y a, à Saint-Cloud, un dernier conseil pour régler le cérémonial du Sacre : l'Empereur, ses frères, les grands dignitaires, les grands officiers de la Couronne et quelques ministres. La délibération est fort calme jusqu'au moment où Napoléon propose de supprimer le manteau long aux princes et aux dignitaires, disant que ce manteau à peu près semblable au sien et même plus éclatant par la couleur confondra trop de personnes avec lui. L'Archichancelier se récrie, disant que son manteau est commandé, brodé même, et que tout Paris le sait. Joseph, interpellé, accède sans aucune difficulté à la proposition de l'Empereur ; mais, lorsqu'elle est adoptée, il en tire les conséquences : Puisqu'on a reconnu, dit-il, que, à l'exception du chef de l'État, aucun autre, quel que soit son rang, ne peut être considéré comme participant aux honneurs de la souveraineté et que nous, particulièrement, ne sommes plus traités comme princes, il ne serait pas juste que nos femmes qui, dès ce moment, ne sont que femmes de grands dignitaires, portassent, comme

princesses, la queue du manteau de l'Impératrice. L'Empereur impatienté riposte ; Ségur cite l'exemple de Marie de Médicis ; Joseph, qui s'est préparé et renseigné, démontre que Marie de Médicis qui cependant avait droit à tous les honneurs *parce qu'elle était mère, titre principal auquel les reines pouvaient les réclamer et le peuple les accorder*, avait été seulement *accompagnée* par la reine Marguerite et par Madame, sœur du Roi. L'Empereur, interloqué par tant de science, s'emporte d'autant plus ; il se dresse de son fauteuil, apostrophe son frère, s'échauffe en un long discours où il lui reproche toute sa conduite. La séance est levée au milieu du désarroi ; mais, les grands officiers sortis, en présence des grands dignitaires seuls, l'Empereur attaque si vivement Joseph que celui-ci finit par offrir de donner sa démission et de se retirer en Allemagne. Cette proposition faite assez froidement pour paraître sérieuse donne à penser à l'Empereur qui se calme, et l'on se sépare sans conclure.

Six jours après, Napoléon, qui n'a point revu son frère, part pour Fontainebleau où il doit recevoir le. Pape : il y appelle Joseph et il a avec lui, directement et en tête à tête, une explication décisive : J'ai beaucoup réfléchi, lui dit-il d'abord, au différend qui s'est élevé entre vous et moi, et je commencerai par vous avouer que, depuis six jours que dure cette querelle, je n'ai pas eu un instant de repos. J'en ai perdu jusqu'au sommeil et vous seul pouvez exercer sur moi un tel empire ; je ne sais aucun événement qui puisse me troubler à ce point... Vous avez, continue-t-il, à choisir entre trois partis : celui de me donner votre démission et de vous retirer de bonne foi des affaires publiques, de renoncer à tout ; celui de continuer à jouir du rang de prince et de rester cependant, comme vous l'avez été jusqu'ici, en opposition avec le système que j'embrasse ; enfin, celui de vous unir franchement à moi et d'être, tranchons le mot, mon premier sujet. Avec une netteté et une rigidité désespérantes et inflexibles, il développe chacune des trois hypothèses : il découvre ce qu'il fera si Joseph se retire à Mortefontaine ; il lui donnera un million, deux même, le laissera acheter une terre près de Turin, voyager en Allemagne, en Russie ; il fera déclarer successeur le fils de Louis avec une régence dont Louis sera le chef, Cambacérès et Lebrun les membres. Le système a des inconvénients, mais il est complet et ce qui est complet est toujours bon.

Le second parti, celui où vous avez marché jusqu'ici, reprend Napoléon, ne peut plus au contraire se tolérer. Si vous refusez de venir au Sacre, d'y remplir les fonctions attribuées à votre qualité de grand électeur et de prince, et que vous vouliez néanmoins en conserver les titres et les prérogatives, vous êtes, dès lors. mon ennemi. Et où sont vos moyens d'attaque ? Où est l'armée que vous avez à faire marcher contre moi ? Avec quel secours, avec quelles forces, me disputerez-vous l'Empire ? Tout vous manque et alors je vous anéantirai...

Le troisième parti est le plus simple, celui qui vous convient le mieux et auquel vous devez enfin vous arrêter : placez-vous dans une monarchie héréditaire et soyez mon premier sujet. C'est un assez beau rôle à jouer que d'être le second homme de la France et peut-être de l'Europe. Tout se justifie alors par l'importance du résultat et ce résultat, vous ne le connaissez pas encore tout entier. Je suis appelé à changer la face du monde ; je le crois du moins. Tenez-vous donc dans un système monarchique héréditaire où tant d'avantages vous sont promis... faites mes volontés, suivez les mêmes idées que moi ; ne flattez pas les patriotes quand je les repousse ; n'éloignez pas les nobles quand je les attire... Soyez prince enfin, et ne vous effrayez pas des conséquences de ce titre. Quand vous me succéderez, vous reviendrez, si vous voulez, à vos idées favorites. Je ne serai plus.

A ces conditions, conclue-t-il, nous vivrons bien ensemble et je veux bien vous dire encore que le troisième parti est celui que je désire que vous adoptiez, quoique, à la rigueur, je puisse m'accommoder du premier ; mais je ne vous laisserai pas suivre le second. Vous m'avez entendu.

Joseph n'avait nulle intention d'abandonner ce qu'il tenait et de prouver, par sa retraite, son absence d'ambition et ses goûts champêtres. Mis au pied du mur, il se déclara prêt à se conformer entièrement aux vues de l'Empereur, et faisant bonne mine à mauvais jeu, il parut se soumettre.

Dans la famille, Louis était resté hors de cette discussion ; mais les sœurs, surtout Caroline, enragées du manteau à porter, avaient de leur mieux excité Joseph, l'avaient poussé en avant et comptaient sur sa bravoure. A la suite, elles se replièrent, même Mme Murat qui à ce moment avait agacé l'Empereur au point qu'il disait : *Avec elle, il faut que je me mette toujours en bataille rangée ; pour faire entendre mes vues à une petite femme de ma famille, il faudrait que je lui fasse des discours aussi longs qu'au Sénat ou au Conseil d'État.* Battue sur la question du manteau, ne voyant plus jour à obtenir par Joseph ce qu'elle souhaitait, elle chercha d'autres protecteurs plus puissants ou mieux écoutés, et, se retournant délibérément, elle employa des moyens auxquels les hommes résistent peu.

De tous côtés, on se prépara donc pour le Sacre : et ce n'étaient pas seulement les costumes à décider, à tailler, à broder pour les princesses, c'étaient leurs Maisons d'honneur à nommer, les charges de toute sorte à remplir, tous les détails de cette cérémonie la plus fastueuse qu'on dût voir dans un siècle à régler et à exécuter ; un monde d'ouvriers à mettre en branle ; un monde de domestiques, de valets de tous ordres à recruter, à dresser, à habiller ; un monde de chambellans et de dames à faire répéter ; toute la vie du passé à rapprendre en quelques jours, et, pour cette étonnante représentation où la France et l'Europe étaient conviées, tous les rôles, toutes les attitudes et tous les gestes à retrouver.

Hortense, plus que toutes ses belles-sœurs en devait prendre de l'inquiétude : grosse comme elle était de neuf mois, serait-elle délivrée et rétablie pour le Sacre fixé d'abord au 48 brumaire (9 novembre). Pourtant, elle ne se pressait point de rentrer à Paris et elle avait compté prolonger jusqu'au 20 vendémiaire (12 octobre) son séjour à Saint-Leu où elle se trouvait plus en repos, puisqu'elle n'y voyait presque personne et que la jalousie de son mari n'y rencontrait point d'aliments. Elle avait renoncé à écrire à d'autres qu'à sa mère : encore, les lettres étant ouvertes, se restreignait-elle à lui parler de sa santé et de celle de son fils. Elle ne pouvait même écrire à l'Empereur qui, dans son voyage d'Aix-la-Chapelle, se plaignit diverses fois de ne point avoir directement de ses nouvelles et lui en fit faire des reproches par sa mère.

Sur un premier avertissement de la nature, elle rentra à Paris le 18 (10 octobre), et, le 19 (11), à deux heures de l'après-midi, elle commença à éprouver les grandes douleurs. Napoléon n'était pas encore revenu des bords du Rhin (il n'arriva que le lendemain matin) ; on courut à Saint-Cloud chercher Joséphine qui l'avait précédé de cinq jours et l'on fit diligence pour amener l'Archichancelier qui, aux termes de l'article XL des Constitutions de l'Empire devait être présent à la naissance de l'enfant dont S. A. I. Madame la princesse Louis allait être délivrée. *Déférant à la susdite invitation*, dit Cambacérès au procès-verbal qu'il

rédige sur l'heure, nous nous sommes transporté au palais de Son Altesse Impériale où, ayant été reçu par les premiers officiers de sa Maison, nous avons été introduit dans la chambre même où la princesse était couchée et, dans le moment même de sa délivrance, le sieur Baudelocque, chirurgien accoucheur, nous a présenté un enfant du sexe masculin qu'il nous a déclaré être celui dont Son Altesse Impériale venait d'être délivrée et qu'il avait reçu.

Cambacérès lui-même, vu la surprise, avait rédigé le procès-verbal en place du secrétaire d'État et il n'y eut au pied que les signatures de l'Impératrice, de Louis, de Corvisart et de Baudelocque ; mais l'on se rattrapa dans l'acte de naissance : il fut dressé le 2 brumaire (24 octobre) par le maire du 2^e arrondissement et Napoléon y intervint avec Joséphine, Louis, Joseph, Julie et Eugène. L'Empereur était parrain de l'enfant dont S. A. I. Madame Bonaparte, mère de Sa Majesté, devait être la marraine et qui reçut les noms de Napoléon-Louis Bonaparte. Les princes en effet portaient, à ce moment, pour quelques jours encore, le nom de la famille.

Il n'y eut point de réjouissance officielle, Joséphine fit seulement distribuer des secours à deux cents mères de famille sortant de faire leurs couches à la Maternité. L'on fit de gentils présents à la jeune mère : l'Impératrice lui envoya de chez Gratien un oreiller et un couvre-pieds de tulle brodé de 948 francs, et Napoléon, de chez Vandessel, de Bruxelles, une parure de lit en dentelles de 12.000 francs. Il pouvait se restreindre à cela, car, s'il avait supprimé le traitement particulier de Louis (60.000 francs) et celui d'Hortense (60.000), il avait attribué annuellement les 120.000 francs à Napoléon-Charles. Quant à Louis, il marqua ses sentiments en fondant à Saint-Leu un hospice desservi par les sœurs de la Charité.

Aussitôt qu'Hortense fut convalescente, — et cela marcha vite, car, douze jours après ses couches elle recevait des visites et faisait des caricatures, et, vint et un jours après, les journaux annonçaient officiellement son rétablissement — elle s'occupa de composer sa Maison : cette Maison devait comprendre, comme celle déjà formée du prince et de la princesse Joseph, un aumônier évêque, deux chapelains, une dame d'honneur, six dames pour accompagner, un premier chambellan, un chambellan, trois écuyers dont un premier, un secrétaire des commandements, un intendant, un bibliothécaire et un médecin. Un seul médecin ne pouvant suffire à Louis, il en prit trois, plus un pharmacien ; il eut (le plus une maison militaire ou tout le moins six aides de camp, et ces cadres furent encore élargis par la suite pour les trois gouvernantes des enfants, la lectrice et le chambellan de la princesse ; mais au début on marcha plus petitement.

Comment Louis, avec son caractère et sa tournure d'esprit, permit-il que l'on présentât à l'Empereur et que l'Empereur nommât dans sa Maison presque uniquement des parents et des amis de sa femme et de sa belle-mère, c'est une étrangeté de plus à signaler. Peut-être n'avait-il personne qu'il pût désigner, car les gens qu'il connaissait et avec qui il était lié, n'étaient point pour figurer dans une cour et, certes, l'Empereur n'eût accepté ni Fleury, ni Mésangère. Néanmoins, on a droit d'être surpris en constatant que tout ici, ou presque tout, vient d'Hortense et lui appartient : d'abord l'aumônier, M. d'Osmond, apparenté par sa, mère, Élisabeth Cavelier de la Garenne, à Joséphine et aux Tascher un vrai d'Osmond, d'une branche cadette, établie à Saint-Domingue, où il est né en 1754. Il a été, à l'âge de quatre ans, amené en France, confié à son oncle l'évêque de Comminges auquel il a succédé en 1785, après avoir été quelque

temps grand vicaire de M. de Brienne, à Toulouse ; émigré en 1791, démissionnaire en 1801, il a été, au Concordat, nommé à l'évêché de Nancy. En ce temps il se recommandait fort de sa cousine qui était pour lui pleine de grâces et de bonté et il courait les toutes, jour et nuit, pour aller lui présenter ses hommages à Plombières ; à la Restauration, il s'appuiera de ses deux frères, l'un ambassadeur, l'autre lieutenant général, et de sa sœur Mme d'Argout : c'est un homme à principes.

Au reste, quoique parent, il n'est point en intimité avec Hortense qui réserve toute sa confiance pour son premier chapelain, l'abbé Bertrand ; elle l'a connu maître de la grande classe chez Mme Campan et elle le fera par la suite précepteur de ses fils. Elle ne dédaigne point le second, l'abbé de Lamblardie, curé à la Roche-Guyon, où il connut Alexandre de Beauharnais, et, avant, précepteur chez les Lareintv, cousins des Tascher. L'abbé de Lamblardie qui, en émigration à Brunswick, a publié divers ouvrages, a eu le bonheur de plaire à Louis, qui le trouve **un digne et respectable ecclésiastique, portant une figure vénérable et patriarcale que son âme ne dénie pas, instruit, zélé, mais bon et indulgent**. Il fut plus tard un des plus actifs collaborateurs de Mme Lezeau dans *l'Œuvre des orphelines* et mourut en 1809.

Pour la dame d'honneur, Hortense a dû faire exception et la prendre, comme l'a voulu l'Empereur, dans la haute noblesse des pays nouvellement annexés. A ce point de vue, rien de mieux choisi que Mme de Viry, née de Marest de Rochefort, femme du sénateur, chambellan de l'Empereur ; rien de mieux en Savoie que les Viry qui, en 1266 et 1281, avaient pleine, entière et pure domination dans toute l'étendue de la terre et du mandement de leur nom, et qui avaient formé quantité d'alliances avec les ducs de Savoie et les comtes de Genève ; mais, à Paris, Mme de Viry, **grosse personne, aussi ennuyeuse qu'on peut l'être**, avait peu réussi et elle se lassa vite d'être d'une Maison où l'intimité lui était fermée.

Avec les dames pour accompagner, Hortense rentre en scène : c'est Mme de Boubers, née de Folard, avec qui elle a des sortes d'alliance et une extrême intimité, elle la fera plus tard gouvernante de ses fils ; c'est Mme Mollien, Mlle Dutilleul, fille d'un ancien premier commis des finances, femme depuis deux ans du directeur de la caisse d'amortissement, tout à fait aimable, de bon ton et de bonne renommée ; c'est Mme de Villeneuve, née Guibert, fille du fameux Guibert, lamant de Mme de Lespinasse, réformateur de la tactique et faiseur de tragédies : Bonaparte a eu pour aide de camp en Égypte un cousin germain de cette Mme de Villeneuve, Pluvié-Guibert, qui fut tué à Aboukir ; mais Joséphine la connaissait d'ailleurs ; ces Villeneuve, gens de finance, Vallet en leur nom, sont alliés aux Dupin de Francueil si célèbres clans la Ferme et à l'Opéra, et alliés aussi aux Ségur. C'est encore Mme d'Estienne de Chaussegros de Léry, Mlle Kellermann, fille du maréchal ; son mari, inspecteur général du Génie, a fort connu Joséphine à la Martinique où il a servi treize ans et elle-même est tout à fait de l'intimité des Tuileries.

Le premier chambellan, M. Darjuzon, Hortense le connaît depuis toujours : fils d'un receveur général, mais d'ancienne noblesse, paraît-il, ce M. Darjuzon a, en effet, épousé en l'an III une demoiselle Hosten, nièce d'une Mme Hosten de Sainte-Lucie, amie intime de Joséphine. Avec toute cette famille et ses alliés, les Hosten, les Croiseul, les Darjuzon, Hortense a formé, à Croissy et à Paris, des liens inoubliables : ils sont toute sa jeunesse.

De même est-elle, d'enfance, en relation avec M. de Caulaincourt, nommé premier écuyer. C'est le frère cadet du Grand écuyer de France, le fils de M. de Caulaincourt, sénateur, ancien et fidèle ami de Joséphine, dont la femme, née de Barandier de la Chaussée d'Eu, succédera à Mme de Viry, M. Desprez, le secrétaire des commandements est l'ami intime et le collaborateur de Deschamps, le secrétaire des commandements de l'Impératrice que Joséphine a connu à Fontainebleau où il était employé près de M. de Montmorin. Enfin, sauf Dalichoux Senegra, l'intendant, lié avec Louis dès Valence et ayant quitté pour cette place un grand commerce qu'il avait à Toulouse, tout est à Hortense et, lorsqu'elle a, par surcroît, appelé près d'elle comme lectrice son amie de pension, Mlle Cochelet, qu'elle a de plus, comme dames pour accompagner, Mme Darjuzon, la femme du premier chambellan et Mme de Broc, née Auguié, sœur de la maréchale Ney et nièce de Mme Campan, sa maison prend un air d'intimité familière qui manque sans doute un peu de dignité et qui parfois n'est point du meilleur ton princier, mais où Hortense se trouve à l'aise et où elle se sent en confiance. Ce n'est point d'ailleurs chez elle une médiocre qualité que cette absence de vanité qui lui fait préférer, pour ses compagnons de vie, des hommes et des femmes qui l'ont connue fort pauvre, fort abandonnée, qui, alors, lui ont rendu des services ou seulement témoigné de l'intérêt et dont la société, par suite, serait insupportable à un cœur ingrat.

Grâce aux relations qu'elle a dans le monde et à sa réputation bien établie d'amabilité, Hortense n'a eu nulle peine à former sa maison. Julie est dans le même cas, mais pour d'autres causes. Quant aux autres princesses, elles devront avoir recours à Joséphine et, chez elles, elles n'auront presque personne qui soit à elles. Ainsi Elisa recevra pour aumônier M. de Pansémont, évêque de Vannes, que Joséphine a connu à Croissy, pendant la Terreur ; elle aura pour chambellan M. d'Esterno qui a épousé une Caulaincourt et, pallia, est entré en relations avec la vicomtesse de Beauharnais ; elle aura pour dame d'honneur Mme Laplace, née Courty de Romange, la femme de l'auteur de la *Mécanique céleste* et du *Système du monde*, ministre de l'Intérieur quelques jours, et, au refus de Joseph, chancelier du Sénat ; cette Mme Laplace ne bougeait point de chez Joséphine depuis l'an VIII, toujours empesée, cérémonieuse, et, quoique fort honnête femme et bonne épouse, peu faite pour une cour. De dames pour accompagner, Élisabeth n'en trouvera que deux : Mme Rolland de Chambaudoin, née Servat, femme d'un ancien conseiller au Parlement de Paris dont on a fait un député et si avant dans l'intimité de Joséphine que celle-ci s'empressera à la placer, et Mme de Bréhan de Plélo, née de Crécy, toute nouvelle mariée, ralliée pour rentrer dans ses biens, et avec qui la princesse n'a d'autre rapport que d'habiter un palais qui a été l'hôtel d'une Bréhan.

Telle quelle, cette maison représentera encore et avec ses 240.000 francs de traitement, ses 120.000 de gratification annuelle, les 24.000 francs que Bacciochi a de la Cassette et les 25.000 francs qu'il touche comme sénateur depuis le 8 frimaire (29 novembre), Elisa pourra faire figure.

Mais, trop tard venue, à ce qu'il semble, Paulette n'aura pour ainsi dire personne pour l'escorter et point de premier officier pour soutenir la queue de son manteau tandis qu'elle-même rendra, sans enthousiasme, un pareil service à sa belle-sœur. Elle a visé trop au grand et a eu l'imprudence de faire proposer la place de son premier chambellan à M. de la Rochefoucauld-Doudeauville. Elle l'a rencontré à Rome ; il a été plein de grâces pour la femme, plein d'égards pour la princesse, mais c'était alors la princesse Borghèse et, d'être poli pour une égale à entrer au service d'une Altesse Impériale, il y a loin. Paulette éprouva donc un

refus dont d'ailleurs elle ne tint point rancune. A défaut d'un grand nom, elle se rabattit plus tard sur un habile homme, M. Louis Marquet de Montbreton, qu'elle avait connu, étant Mme Leclerc, parce qu'il habitait, aux environs de Montgobert, sa terre de Corcy, près de Villers-Cotterêts. Ces Marquet étaient gens de finance qui, pour leur argent, avaient eu d'assez belles alliances et s'étaient même apparentés aux Brienne. Marquet de Montbreton, frère de Marquet de Norvins qui, comme secrétaire intime, avait accompagné Leclerc à Saint-Domingue, était aimable, facile à vivre, plein de vivacité et de gaîté joyeuse, et possédait tous ces genres de talents qui font l'homme agréable dans une petite cour ; il fit le premier écuyer, et après avoir bien attendu pour un chambellan, Paulette, juste, mit la main sur l'oiseau rare : un nom aussi beau que la Rochefoucauld et auquel nul n'avait pensé jusque-là ; rien moins qu'un Clermont-Tonnerre, et le chef de la maison, et un ci-devant duc, et si pauvre, après ses campagnes comme volontaire noble à l'Armée de Condé, qu'il dut louer à la friperie son premier habit de cour et qu'il continua fort longtemps à emprunter de tels habits aux petites gens qui en avaient plusieurs. Point attristé, d'ailleurs, par ses revers, [excellant dans le calembour, faisant le jeu de mots avec un rare talent](#) et disposé à se prêter à tout pourvu qu'on lui rendit ses biens.

Ce ne fut au reste qu'en thermidor et fructidor an XIII (juillet et août 1805) que ces nominations furent faites.

Caroline était enceinte de cinq mois, mais elle avait une façon à elle de conduire ses grossesses et les machines infernales, les passages du Mont-Cenis, les voyages de 400 lieues, la neige, la pluie et le vent, ne faisaient qu'y servir. Comme elle tenait, à ce moment, à se rétablir dans l'esprit de l'Impératrice, elle reçut d'elle toute sa maison : son aumônier, M. de Barral, évêque de Meaux, dont la mère était Beauharnais ; sa dame d'honneur, Mme Claude de Beauharnais, née Fortin-Duplessis, quasi belle-sœur de Joséphine ; une au moins de ses dames pour accompagner, Mme Carra-Saint-Cyr, née Pouchot, que Joséphine avait fort connue comme Mme Aubert-Dubayet ; et enfin son écuyer, M. de Cambis, fils de cette Mme de Cambis, née Bouret de Valleroy, qui avait été si avant dans la société du Directoire et dans l'intimité de Joséphine. Mais elle réserva une place de dame, à une personne qui joua, semble-t-il, le grand rôle dans sa vie, soit qu'elle se mêlât, comme on a dit, de diriger sa conduite, soit qu'elle se contentât, comme il est probable, d'en recevoir la confiance et d'y porter ses conseils ; c'était Mme Adélaïde de la Grange, qu'on avait damée à son entrée dans la Maison. Son Frère aîné avait été longtemps aide de camp de Murat ; son second frère le restera jusqu'à la fin ; sa sœur épousera l'écuyer, M. de Cambis ; en fait, toute la maison est dans sa main ; elle est la seule qui compte et qui, au milieu de ces êtres médiocres effacés dont Joséphine avait des pannerées à fournir, garde un caractère et marque une volonté.

Tout cela s'est fait vite, sans assez de préparation, ni de connaissance ; on s'est trompé à des noms usurpés ; on a placé sur le même pied et à égalité — bien heureux encore si l'on n'a point inversé les rangs des gens titrés, de ceux qui étaient cousins du roi et des gens de finance, déclassés d'hier par l'achat d'une savonnette ; au-dessous de bourgeoises qui eussent servi de modèles à Picard et qui, avec leurs airs de pruderie guindée, semblent poissées encore de leurs confitures de ménage, ou a mis des dames à noms illustres et glorieux qui jadis eussent passé les premières dans la Maison de la Reine et qui se fussent assises devant le Roi. Quelque désir qu'on ait eu d'apprendre, l'on ne sait pas. Cela

manque de goût, parce que cela manque de choix. Par suite, au moment du Sacre, impossible que les choses et les êtres n'aient point quelque air improvisé. Tout l'est : l'Empire et l'Empereur, les princes et les princesses ; et, à mesure que se multiplient les personnages, le défaut s'accuse davantage. Mais c'est déjà beaucoup, c'est tout même que, en travestissant ainsi tant de gens et en les donnant en spectacle à Paris, à la France et au monde, on ait évité le ridicule. Pour en trouver, pour donner à rire aux émigrés à l'intérieur, il faut que quelque rallié se plaisant aux menteries, fasse, comme Fontanes, les honneurs de sa personne aux dépens de la vérité ; qu'il se vante d'avoir lui, président du Corps législatif, **monté en bas de soie et culotte courte un cheval fougueux qui a pensé le jeter vingt fois dans la boue**, alors qu'il était assis dans un bon carrosse avec escorte devant et derrière. Les petites fautes contre l'étiquette, les sottises de la porte, les gamineries des estrades, les princesses léchant le manteau de Joséphine au moment où elle monte au grand trône de façon qu'elle manque tomber en arrière entraînée par le poids ; l'Empereur, dans le passage à l'église, frappant du sceptre dans le dos de Fesch pour l'appeler, tout ce qui est médiocre, mesquin et vil, s'efface devant la splendeur de cette fortune parvenue à l'apogée ; tout bruit discordant est étouffé dans l'immense acclamation ; tout se résume clans l'unique vision de l'être prédestiné. Il semble — et c'est ainsi — que chaque homme de France ait sa part au prodige et réclame son droit sur l'homme qui l'accomplit : l'Homme qui, en ce jour, incarne à la fois la victoire, la puissance des armes, la paix publique et la souveraineté de la nation. On est fier qu'il ait du génie ; l'on s'enorgueillit de l'avoir aidé en son œuvre ; de lui avoir donné, pour monter si haut, du sang ou un suffrage. On se sent éclairé de sa gloire, dessouillé du passé, assuré de l'avenir. Un immense courant de joie grandiose et superbe, d'espoir sans terme, d'ambition sans limite, gonfle les cœurs ; et les ors et les pourpres, les satins et les diamants, les vêtements de soie et de velours, les carrosses de contes de fées, les chevaux à panaches, la magnificence des êtres, on n'en regarde rien — on regarde ce visage impassible qu'eût taillé clans un marbre antique un statuaire de génie, ces yeux d'un bleu d'acier, cette bouche volontaire et puissante, ce front large où passent des vols de pensées, — Lui !

Et Lui, dans la tempête d'orgueil qui se déchaîne sous son crâne, alors que revêtu déjà des habits impériaux, couronne en tête et sceptre en main, il va se mettre en marche vers le pape qui l'attend, Lui, se tournant vers son frère, simplement : **Joseph, si notre père nous voyait !**

FIN DU DEUXIÈME VOLUME